

Groupes de prestations
103.1 Etat major

103.1 Etat major

Appui au chef du département dans la gestion des affaires départementales, dans son activité de membre du CE ou toute autre activité de nature politique, Appui aux services, Coordination.

Descriptif

- Conseil et préparation des dossiers/de séances pour le Chef de département
- Appui au Chef de Département et aux services dans la conception et/ou la mise en oeuvre de projets, décisions, et autres réalisations départementales
- Coordination et liaison administrative avec les diverses entités de l'Etat et les partenaires extérieurs
- Préparation et appui à l'élaboration d'EMPC, EMPL-EMPD, appui juridique et financier
- Conseil, conception et réalisation de la politique de communication départementale et interdépartementale
- Relais départemental avec le Grand Conseil

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Chef du département,
- Services du DSE
- ECA
- Autres Départements et/ou Services de l'ACV
- Grand Conseil
- Conseil d'Etat
- Media
- Public-citoyens

Groupes de prestations
103.2 Ressources humaines du département

103.2 Ressources humaines du département

Gestion des ressources humaines du département et de ses services (la Polcant et le SAN disposent d'une propre URH).

Descriptif

- Appui technique et administratif aux services en matière de gestion administrative (mutations, organisation du temps de travail, congés, absences, assurances sociales, relations CPEV et OAI, procédures disciplinaires, appui juridique) et de gestion RH (recrutement, formation, coaching, relève, mobilité professionnelle, réinsertion professionnelle, formation et encadrement des apprentis, gestion de conflits et négociation avec les partenaires et représentants du personnel)
- Appui technique aux services en matière d'organisation
- Gestion des effectifs du département
- Gestion prévisionnelle des RH et gestion des programmes de réduction des effectifs
- Coordination et suivi des entretiens d'appréciation
- Gestion et suivi des mesures MSST
- Relais entre le SPEV et le DSE pour tout projet ou dossier traitant du personnel
- Participation aux projets RH transversaux ACV
- Suivi des données nécessaires aux questions du personnel (système d'information des RH)
- Développement de la fonction RH départementale

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Chef du département
- Services et offices du DSE
- Cadres et collaborateurs du DSE, stagiaires et apprentis
- SPEV, BRM, CPEV, OAI, OAVS
- Services de l'ACV (SDE en particulier et BEFH)
- CEP
- Candidats internes
- Candidats externes

Groupes de prestations
103.3 Informatique

103.3 Informatique

Assistance à la conception, à la mise en place et à l'utilisation d'outils informatiques.

Descriptif

- Garantie de la cohérence du système d'information départementale
- Assistance à la maîtrise d'ouvrage lors de projets informatiques
- Maintenance applicative pour les logiciels métier
- Coordination avec les centres d'exploitation et de télécommunication
- Support aux utilisateurs pour les applications métier

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

Appui au chef du département dans la gestion des affaires départementales, dans son activité de membre du CE ou toute autre activité de nature politique, Appui aux services, Coordination.

Groupes de prestations
103.4 Finances

103.4 Finances

Gestion financière et comptable du département.

Descriptif

- Collaboration technique à la préparation du budget
- Collaboration technique à l'exploitation du budget (suivi budgétaire, gestion, contrôle et validation des crédits supplémentaires, des autorisations de dépassement de crédit, et des reports de crédits)
- Appui aux services du DSE pour la tenue de la comptabilité et contrôle interne
- Conduite du bouclage comptable de l'exercice précédent et préparation du bouclage de l'exercice en cours
- Analyses financières
- Contacts avec les services transversaux (not. SAGEFI, CCF) et avec la sous-commission des finances pour le DSE

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Services du DSE
- SAGEFI
- CCF
- Conseil d'Etat
- Commission des finances

Groupes de prestations
103.5 Activités spécifiques

103.5 Activités spécifiques

- Environnement
- Affaires pénitentiaires
- Cafétéria

Descriptif

- Information et conseils en matière de protection de l'environnement
- Coordination des activités environnementales, en particulier des études d'impact en vue de simplifier et d'accélérer le processus
- La coordination se traduit également par la participation aux travaux de commissions et de groupes de travail, où le Délégué représente les services environnementaux et les informe des décisions ou événements : CIPEL, CREPE (conférence romande des responsables des services environnementaux), CCE (conférence suisse des responsables environnementaux)
- Info Environnement
- Commission Environnement /Aménagement du Conseil du Léman, etc...
- Mise en oeuvre de la révision du Code pénal suisse
- Information, conseil et préparation de séances intercantionales dans le domaine de l'exécution des peines
- Gestion de la cafétéria Place du Château 1

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Chef du département
- Services de l'Etat
- Communes et particuliers
- Bureaux d'études et entreprises
- Cafétéria: mise à disposition de l'ensemble des occupants des 3 bâtiments Pl. du Château 1, Cité Devant 14 et Cité Derrière 17 (SG-DSE, SJIC et Préfecture, SPEN, usagers de la salle de conférence et visiteurs occasionnels).

Groupes de prestations
103.6 Sécurité informatique

103.6 Sécurité informatique

Sécurité informatique de l'ACV.

Descriptif

- Etablissement de standards et de procédures de sécurité informatiques
- Elaboration d'analyses de risques et de faiblesses de sécurité
- Elaboration de concepts concrets de sécurité
- Exécution des revues de sécurité
- Surveillance des systèmes et du réseau du point de vue sécurité
- Sensibilisation/Information du personnel, des responsables et des dirigeants en matière de sécurité informatique
- Assistance et conseils en matière de sécurité et des aspects légaux (LPD etc.)
- Support des projets en matière de sécurité informatique
- Encadrement technique et organisationnel des administrateurs informatiques dans les tâches de sécurité (création et gestion de droits, audits)

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Utilisateurs de l'ACV
- Police cantonale (lutte contre la criminalité) et CCF (sécurité financière)
- Communes et paraétatique

Secrétariat général (SG-DSE)

Evénements marquants, évolutions significatives

Changement à la tête du Département

L'année 2005 a été marquée pour le Secrétariat général (SG) par le changement qui avait eu lieu à la tête du département au 1er décembre précédent. Cette situation a nécessité une mise au courant du nouveau chef du département et adaptation des priorités et des méthodes de travail au sein du secrétariat général.

Plusieurs changements dans divers secteurs du service

- Changement à la tête de l'Unité Ressources Humaines (URH) avec entrée en fonctions du nouveau responsable des ressources humaines départementales au 01.10.05. Parallèlement, le Conseil d'Etat décidait, le 16.03.2005, de rattacher les URH de services aux URH de département. Cette mesure a impliqué le transfert des collaborateurs du Service des automobiles au Secrétariat général au 31.12.05 (ou 01.01.06).
- Changement au poste de Délégué à l'environnement, avec entrée en fonctions de la nouvelle déléguée au 1er octobre et redéfinition de son cahier des charges, intégrant désormais une part importante consacrée à la gestion du dossier des dangers naturels.
- Changement également à la tête de l'Unité Informatique départementale (UID), et décision du Conseil d'Etat de centraliser l'informatique de l'Administration cantonale vaudoise au sein d'une Direction des systèmes d'information (DSI) intégrée au département des infrastructures (DINF).

Office de sécurité informatique (OSIC)

Depuis 2005, l'OSIC est revenu à ses trois missions principales, qui sont l'élaboration de normes de sécurité, le contrôle de la sécurité et le conseil en la matière auprès de l'informatique et des services. Ses activités opérationnelles résiduelles ne représentent plus qu'une charge faible. L'OSIC a apporté son soutien actif au projet de réorganisation de l'informatique cantonale. Dans ce cadre, l'indépendance et le rôle de l'OSIC par rapport à l'informatique cantonale ont été reconfirmés par le Conseil d'Etat.

Secrétariat général (SG-DSE)

Projets particuliers

DEFI

Le Secrétariat général a pris en charge au niveau du département le pilotage de l'opération DEFI. Cette tâche implique un gros investissement de la part de l'Unité financière départementale ainsi qu'une implication de l'Unité ressources humaines dans un groupe de travail interdépartemental

Mise en œuvre du nouveau Code pénal suisse

L'année 2005 a été consacrée à l'élaboration ou à la modification des lois touchées par la mise en œuvre du nouveau Code pénal suisse dont l'introduction est prévue pour 2007. Plusieurs groupes de travail, présidés ou coordonnés par le délégué aux affaires pénitentiaires et son adjointe, regroupant l'ensemble de la chaîne pénale du Juge d'instruction à l'exécution des peines, ont défini le nouveau profil de ce domaine de la Justice vaudoise. La loi sur l'exécution des peines a été entièrement réécrite et les autres lois touchées ont été modifiées pour être conformes au nouveau code. Le projet sera examiné par le Conseil d'Etat en 2006. Il comprend le recueil des nouvelles lois ainsi que les propositions des structures judiciaires et pénales nécessaires pour rendre la Justice.

Dangers naturels

Les services concernés (SESA, SFFN, SAT) ont poursuivi leur collaboration au sein de la Commission cantonale des dangers naturels (CCDN) présidée par le secrétaire général du département. Plusieurs cartes de dangers naturels ont été réalisées au coup par coup, afin d'obtenir les subventions fédérales destinées aux travaux urgents d'ouvrages de corrections fluviales ou de pare avalanches. La nouvelle déléguée à l'environnement (entrée en fonction le 1er octobre 2005) a été chargée d'établir une stratégie « dangers naturels » et de coordonner l'ensemble de la problématique interdépartementale.

G8: indemnisation aux commerçants et à la Ville de Lausanne

Ce n'est qu'à la toute fin de l'année 2004 que le Gouvernement français a versé à la Suisse, pour les cantons de Genève et de Vaud, un montant de trois millions d'Euros à titre d'indemnité globale pour manque à gagner et dommages subis par les collectivités, les commerces et les particuliers, en lien avec le sommet du G8 d'Evian de 2003. De ce montant, 567'300 Euros sont revenus au canton de Vaud. Le Conseil d'Etat a ainsi, par l'intermédiaire du Secrétariat général du DSE, pu honorer en 2005 le dernier de ses engagements en matière d'indemnités liées au G8, notamment à l'égard de la Ville de Lausanne.

Informatique

Réalisation du projet JEP (Journal des Evénements Police) et extension de ce dernier à la Police Municipale de Lausanne (PML). Ce projet est une avancée importante dans la collaboration des différentes polices du canton, rendue possible par la mise à disposition d'une plateforme informatique commune utile à tous.

Sécurité informatique

- Elaboration, en collaboration avec le Centre d'Education Permanente (CEP), d'un cours de sensibilisation du personnel de l'Administration cantonale à la sécurité informatique.
- Réalisation dans le cadre de la Conférence suisse de l'informatique (CSI), respectivement du groupe de travail « Sécurité réseau » qui lui est rattaché et qui est présidé par le chef de l'OSIC vaudois, d'une Directive de Sécurité Réseau (appelée NSP-CSI) destinée à faciliter les échanges de données entre les administrations suisses. Cette directive a été validée par l'assemblée des délégués de la CSI en mai 2005.

Sources d'informations complémentaires

Secrétariat général (SG-DSE)

Sources d'informations complémentaires

Se référer au site internet <http://www.vd.ch/fr/autorites/departements/dse/>

Actions du programme de législature
37. Réforme fiscale écologique

37. Réforme fiscale écologique

Poursuivre le projet de réforme fiscale écologique.

Sur proposition d'un groupe de pilotage présidé par le délégué à l'environnement, le Conseil d'Etat a estimé que dans les conditions actuelles, il est très délicat de modifier ponctuellement la fiscalité. Toute mesure prise au coup par coup paraît promise à l'échec et risque en plus de déséquilibrer tout l'édifice fiscal.

Il est donc prévu de ne traiter dans un premier temps que les taxes affectées et l'adaptation de certains prélèvements existants. L'application globale de la fiscalité écologique doit être rattachée au cadre plus général du réaménagement de la fiscalité, à savoir mise en place de taxes causales et modification de prélèvements existants.

Sur la base de cette position, le Conseil d'Etat a décidé des priorités suivantes :

1. nouveau projet de loi sur les déchets qui, tout en étant conforme à la législation fédérale, tient compte du refus du projet soumis à votation le 24 novembre 2002 ;
2. nouveau projet de loi introduisant une taxe causale pour l'assainissement des décharges et sites contaminés;
3. incitations qui peuvent être introduites dans le cadre de la loi sur l'énergie;
4. taxe automobile basée à terme sur des critères environnementaux. Les projets ci-dessus ont tous été soumis à l'examen du Grand Conseil en 2005.

Groupes de prestations
105.0 Gestion et administration du service (fonctionnement)

105.0 Gestion et administration du service (fonctionnement)

Direction générale du service, et fonctionnement efficace, pour la prise de mesures et de décisions mises en oeuvre au travers des supports réunis en Etat-Major.

Descriptif

- Direction du service
- Support administratif
- Secrétariat
- Support RH
- Support financier et comptable
- UGES
- Support juridique
- Support Presse et Relations publiques
- Support Réforme Police 2000
- Support Formation (Synersec, intégration de l'Académie Romande de Police)

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Collaborateurs du service
- Secrétariat général
- Services transversaux
- Justiciables
- Médias
- Autres pays / cantons
- Communes
- Polices CH / cantons / villes
- Fournisseurs, prestataires
- Tribunaux, juges
- Aspirants et aspirantes de la Police cantonale
- Commerces et entreprises

Groupes de prestations

105.1 Services généraux (opérationnel)

105.1 Services généraux (opérationnel)

Gérer, organiser, moderniser tous les services de la PCV servant de support, d'appui logistique au travail des policiers engagés sur le terrain, dans les domaines de la prévention, réception des appels, engagement des moyens, statistiques, télécommunications, etc...

Descriptif

- Prévention de la criminalité
- Autorisation et surveillance des entreprises de sécurité et de leur personnel
- Surveillance du commerce des armes, des munitions et des substances explosives
- Autorisations et contrôles des armes
- Gestion de la centrale d'engagement et des interventions d'urgence (CET - BRP)
- Soutien logistique aux transmissions et télécommunications
- Services Techniques
- Organisation et coordination des secours en cas d'accident majeur ou de catastrophe au niveau police uniquement
- Groupe spécialiste et dépiégeage
- Infocentre (dossiers PCV)

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Cadres, collaborateurs
- Grand public - associations faïtières, groupements de commerçants, club d'aînés, etc...
- Entreprises et agents de sécurité
- Titulaires d'autorisations pour armes
- Magistrats de l'ordre judiciaire
- Organismes de la Confédération chargés des affaires de police
- Polices autres cantons
- Polices municipales du canton
- Services transversaux
- Services d'urgence (117 / 118 / 144)

Groupes de prestations
105.2 Gendarmerie

105.2 Gendarmerie

La gendarmerie veille à l'ordre, la sécurité, la tranquillité, la santé, la moralité et la bonne foi publics, et assure l'exécution ainsi que l'observation des lois par des mesures appropriées.

Descriptif

- Assurer l'ordre et la sécurité publics
- Exécution des réquisitions administratives
- Exercice de la police de la circulation et de la navigation
- Transfert et garde de détenus
- Exercice de la police judiciaire

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Autorités communales, cantonales, fédérales, étrangères
- Population
- Associations et entreprises privées diverses
- Autorités judiciaires, préfectorales
- Autres services cantonaux et communaux
- Justiciables
- Etablissements pénitentiaires
- Autres services de police fédéraux, cantonaux, communaux et étrangers
- Institutions

Groupes de prestations
105.3 Police de Sûreté

105.3 Police de Sûreté

- Exercer la police judiciaire dans le canton par l'entremise des brigades spécialisées
- Veiller à la coordination et aux relations avec les autres polices

Descriptif

- Recherche des infractions et de moyens de preuve
- Identification et livraison au juge des individus et des membres d'organisations criminelles présumées, auteurs, instigateurs, complices
- Collaboration à des missions de sécurité de l'Etat
- Collaboration à l'exécution des tâches de la police administrative (étrangers et professions soumises à contrôle)
- Coordination
- Liaison affaires judiciaires
- Strada (stups)

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Justiciables
- Etablissements pénitentiaires
- Organes judiciaires, institutions, population
- Autorités administratives
- Autorités étrangères, fédérales, cantonales et communales
- Autres services de police fédéraux, cantonaux et communaux
- Autres services Etat de Vaud
- Sociétés privées

Groupes de prestations

105.4 Achat des véhicules légers de l'Etat de Vaud (fonds)

105.4 Achat des véhicules légers de l'Etat de Vaud (fonds)

Gestion des véhicules Etat de VD, par le biais d'une commission d'achat des véhicules légers, présidée par le Cap Fluéli (6 membres) et gérée par la PCV (UGES).

Descriptif

- Proposition d'achat de véhicules légers pour l'ensemble des services du canton
- Transformation et aménagement des véhicules et bateaux
- Gestion comptable du fond des véhicules légers
- Gestion du forfait assurance
- NB : l'entretien des véhicules est à la charge des services propriétaires, et non pas du fonds des véhicules légers.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Chef du département
- Services de l'Etat
- Communes et particuliers
- Bureaux d'études et entreprises
- Cafétéria: mise à disposition de l'ensemble des occupants des 3 bâtiments Pl. du Château 1, Cité Devant 14 et Cité Derrière 17 (SG-DSE, SJIC et Préfecture, SPEN, usagers de la salle de conférence et visiteurs occasionnels).

Événements marquants, évolutions significatives

Police cantonale (PoICant)

Événements marquants, évolutions significatives

DVI Tsunami

Dans le cadre du "tsunami" ayant touché l'Asie du Sud-Est fin décembre 2004, la police de sûreté a envoyé en Thaïlande, durant l'année 2005, cinq inspecteurs pour un engagement d'un mois. Elle a également participé aux différentes "Task forces" mises sur pied dès le 28 décembre 2005 tant à Berne qu'à Lausanne.

Les 9 personnes domiciliées dans le canton de Vaud disparues lors de cette catastrophe ont toutes été formellement identifiées avant fin juin. Ce travail a été rendu possible grâce à la mise sur pied d'une cellule d'enquêtes "séisme en Asie du Sud", qui a ouvert 91 dossiers de personnes annoncées disparues. Cette cellule a également constitué des dossiers *ante-mortem* pour une quinzaine de personnes (données dentaires, ADN, photographies, empreintes digitales récoltées auprès des familles de disparus), afin de permettre aux enquêteurs sur place d'identifier les corps.

Au niveau suisse, sur les 112 ressortissants disparus lors du Tsunami (110 en Thaïlande et 2 au Sri Lanka). 107 ont été formellement identifiés à ce jour.

Apaisement de la conduite routière

L'apaisement de la conduite est une action menée par l'ensemble des policiers non seulement à l'aide de moyens technologiques avancés mais aussi par un juste dosage entre prévention, répression, éducation et communication. Les résultats sont éloquentes et notamment par une nette diminution du nombre de morts et blessés. Ce concept prend en compte notamment l'intensification des contrôles de vitesse par une extension cohérente des dispositifs disponibles aujourd'hui. Il déploiera l'entier de ses effets au moment où les différents appareils seront implantés en totalité. Une approche économique, au travers du plan de développement du projet a été présentée à la COFIN.

Radars mobiles												
Récapitulatif	Nombre de contrôles		Véhicules contrôlés		Dénoncés (régularisés)				Total dénoncés		Dénoncés %	
	2004	2005	2004	2005	AO	AO	PV	PV	2004	2005	2004	2005
					2004	2005	2004	2005				
API en localités	84	86	18357	18722	1128	1211	216	213	1344	1424	7,32 %	7,60 %
API hors localités	37	35	18751	9663	1329	675	379	165	1708	840	9,10 %	8,69 %
API autoroutes	12	17	13718	36762	840	2850	293	282	1133	3132	8,25 %	8,51 %
SPI en localités	808	1271	72680	255466	7820	14163	1181	2476	9001	16639	12,38%	6,51 %
SPI hors localités	370	517	96940	118817	5735	6372	1046	945	6781	7317	6,99 %	6,15 %
SPI autoroutes	237	137	1010608	786219	62695	54665	3412	3121	66107	57786	6,54 %	7,34 %
Total	1548	2063	1231054	1225649	79547	79936	6527	7202	86074	87138	6,99 %	7,10 %

API : contrôle de vitesse avec poste d'interception
 SPI : contrôle de vitesse sans poste d'interception

Radars fixes (contrôle automatisé)

	Véhicules contrôlés		Dénoncés				Dénoncés %	
	Moyenne journalière 40000		AO	AO	PV	PV		
	2004	2005	2004	2005	2004	2005	2004	2005
Multanova	1'050'000	15'000'000	938	11'224	122	1'818	0,10 %	0,08 %
Siemens	1'050'000	15'000'000	1'087	6'922	46	771	0,11 %	0,05 %
Bredar dès 01.03.2005	---	14'000'000	---	4'228	---	559	---	0,03 %
Total	1'050'000	44'000'000	2'025	22'374	168	3'148	0,10 %	0,05 %

Prévention routière

Année scolaire 2003 / 2004 : 48'172 élèves rencontrés

Année scolaire 2004 / 2005 : 57'546 élèves rencontrés

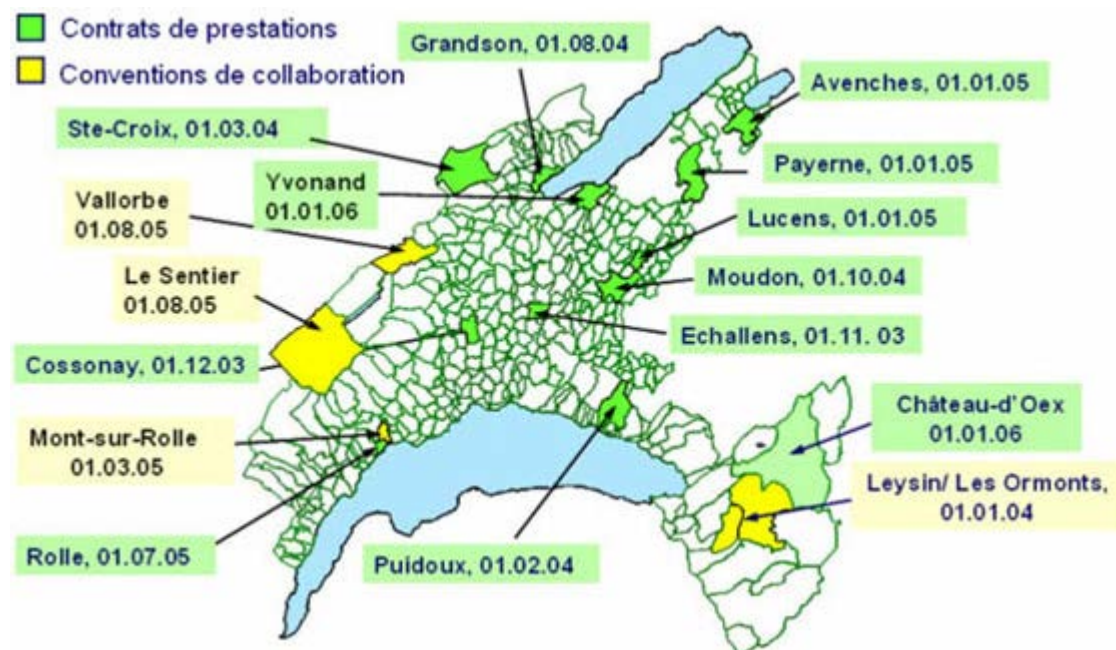
Contrats de prestations

Issu d'une volonté conjointe (commune/canton), le contrat de prestations est une réponse ciblée aux attentes d'une autorité municipale, en matière de sécurité publique. Par la conclusion du contrat, les parties tiennent à mettre en place une organisation efficace, rationnelle et transparente pour les autorités, la population et les policiers concernés (gendarmerie - police municipale), cela en vue d'améliorer le niveau de sécurité dans la commune et ainsi répondre aux attentes des citoyens de cette commune. Dans les communes disposant d'une police municipale, le contrat de prestations définit les modalités de transfert des policiers municipaux à la gendarmerie. A la fin 2005, 11 communes ont signé un contrat de prestations avec la police cantonale.

Conventions de collaboration

La convention de collaboration a pour objet de définir les principes de base de la collaboration entre la gendarmerie vaudoise et le corps de police de la commune signataire de l'accord, en vue de veiller conjointement à l'ordre, la sécurité et la tranquillité publics. A fin 2005, 4 communes avaient signé une convention de collaboration avec la police cantonale.

Ces éléments s'inscrivent dans le cadre du processus Police 2000.



Administratif

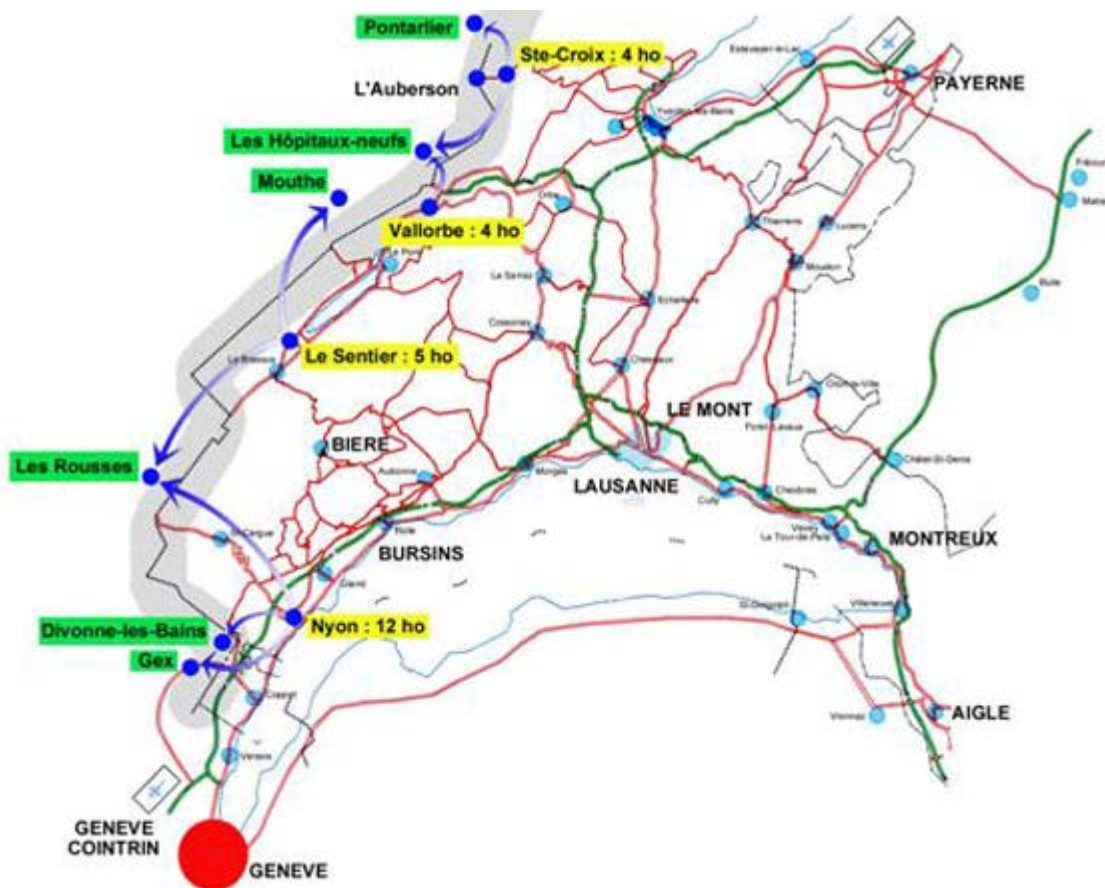
Regroupement au sein de la division soutien opérationnel, respectivement l'Info-Centre, des archives et statistiques circulation, permettant ainsi une unité de doctrine en matière d'archivage en général et de rationalisation des moyens plus particulièrement.

Opérationnel

Liste non exhaustive des diverses manifestations ayant nécessité un engagement important de collaborateurs.

- WEF 2005
- Manifestation Turcs-Kurdes, à Lausanne
- Visite d'Etat du ministre de l'Inde
- Meeting d'aviation Yv'Air 05
- Meeting d'aviation international Lausanne-Blécherette
- Nombreuses opérations liées à toute forme de criminalité, basées sur des informations et analyses faites par la coordination judiciaire.

Mise en œuvre des actions et patrouilles mixtes transfrontalières, définies au travers des Accords de Berne, du 11.05.1998 liant notre pays à la France, avec les forces de sécurité des départements de l'Ain, du Jura et du Doubs. Les patrouilles mixtes agissent pour lutter contre les trafics illicites, l'immigration illégale et la délinquance dans la zone transfrontalière et sauvegarder l'ordre et la sécurité publics.



Police cantonale (PoICant)

Projets particuliers

Centrale unique : de quoi s'agit-il ?

Le but de ce projet est de concevoir et réaliser une centrale unique des urgences dans le canton de Vaud, horizon 2010, en regroupant les nos 117 - 118 - 144 et en faire un instrument clé du système sécuritaire vaudois.

Les objectifs recherchés sont les suivants :

Opérationnel :

- la vue d'ensemble est garantie
- la prise en charge et la gestion des événements sont optimales
- les redondances sont supprimées
- la structure est simple, modulable et peut monter en puissance rapidement

Financier :

- les investissements financiers sont partagés
- le principe de l'économie des moyens est appliqué
- les coûts d'exploitation sont réduits
- les frais d'entretien sont optimisés

Technique :

- les systèmes informatiques et de télécommunication sont uniques
- les locaux sont communs

En 2005, des renseignements ont été recherchés en Suisse comme à l'étranger. Les partenaires concernés ont été renseignés en vue d'une adhésion formelle avant démarrage du projet.

JEP (Journal des événements police)

Ce nouveau progiciel a été mis en production le 1er septembre 2005. Il permet de visualiser en temps réel, tous les événements traités par le CET (Centre d'engagement et de télécommunications) ainsi que ceux parvenus à la connaissance des policiers du terrain. Il donne également la possibilité d'apporter des développements pour les affaires les plus importantes par l'ajout d'un "communiqué", de créer des rapports de 1ère intervention permettant la reprise informatique d'éléments préalablement introduits dans le JEP.

Pour la mise en route de ce produit, une formation d'une centaine de personnes a été organisée à la PCV, charge à elles de transmettre leur savoir à leurs collègues directs.

La police municipale de Lausanne a adhéré à ce produit (mise en œuvre février 2006), ce qui reliera environ 1300 policiers "on line". Tractation en cours avec l'Association des chefs des polices municipales vaudoises.

C'est déjà à ce stade une réussite en terme de communication opérationnelle entre les diverses polices.

Mise en place DAO (Division Appui Opérationnel) - Création de la BAAC

Les enquêtes actuelles, notamment celles qui concernent la criminalité organisée, ont mis en évidence l'importance de l'engagement des moyens spéciaux modernes permettant d'exploiter et analyser les données provenant des moyens de communication actuels. L'utilisation de ces nouvelles technologies est complexe et il n'existait pas de structure capable de les maîtriser.

C'est pour cette raison que des spécialistes policiers et des analystes universitaires, ces derniers formés principalement à l'Ecole des Sciences Criminelles de Lausanne (ESC), ont été réunis dans une même unité appelée Division d'Appui Opérationnel (DAO) qui dispose ainsi de connaissances techniques et opérationnelles de haut niveau. Celle-ci a été rattachée à la Coordination judiciaire, chargée de l'analyse des phénomènes sériels (délits contre le patrimoine) tant sur le plan vaudois que romand.

La nouvelle entité a pris son essor au début 2005 sous l'appellation de Brigade d'appui d'analyse et de coordination (BAAC), laquelle est maintenant en mesure de fournir de manière très professionnelle l'appui opérationnel et formatif nécessaire aux enquêteurs des différentes brigades chargées des enquêtes pénales.

POLYCOM

Le projet POLYCOM, ayant pour objet la réalisation d'un réseau radio pour la Police cantonale, le service des routes, le service de la sécurité

civile et militaire, les polices municipales et l'armée, est en phase de réalisation. Durant 2005, l'infrastructure permettant d'assurer la couverture de Lausanne et des environs a été construite. Les études de projet concernant le reste du canton ont été menées, afin de permettre la poursuite de cette réalisation en 2006.

Unimatos

Afin de renforcer l'identification du policier par le public, les polices romandes se sont progressivement dotées, dès 2005, d'un nouvel uniforme commun étudié par la police cantonale vaudoise. Ces tenues confortables, pratiques et économiques doivent permettre aux policiers d'adapter facilement leur équipement aux conditions météorologiques et d'améliorer leur sécurité en les rendant plus visibles. Le déploiement de cet équipement s'est opéré fin décembre.

Centralisation des réquisitions (missions écrites émanant des diverses autorités)

La gestion des réquisitions à la Police cantonale occasionnant des redondances de données dans divers fichiers des corps, début février 2005, la migration de l'ancien système informatique a permis une gestion centralisée des réquisitions, procurant une saisie unique des données, la gestion des convocations, de même que les entrées du rapport d'activité. La phase test opérée au sein de la région Lausanne ayant été élogieuse, le déploiement a été généralisé à l'ensemble du canton.

Académie de police

C'est au mois de janvier 2005, lors d'un cours de cadre d'une durée d'une semaine, que l'Académie de police a été lancée. Dès le 1er février, 6 collaborateurs de la police cantonale vaudoise, appuyés par 3 collègues de la police cantonale valaisanne, ont ouvert les bureaux sur le site de Savatan.

Le 1er mars 2005, 48 aspirants (22 VD dont 4 pol mun Riviera et 26 VS, dont 6 des pol mun) ont débuté leur formation pour une durée de 12 mois. Ils ont été répartis en 2 classes de 20 élèves francophones et 1 classe de 8 asp Haut-valaisans. Durant le 2ème semestre, l'Ecole des polices municipales vaudoises (EPMV) a décidé de fusionner avec l'Académie.

Dans le même temps, la construction d'infrastructures de formation (chantiers In Situ) a débuté. A l'heure actuelle, l'école dispose de 6 modules qui reproduisent les conditions réelles d'intervention. Ces chantiers sont appelés à se développer durant l'année 2006. A terme, le site de Savatan doit pouvoir accueillir 450 élèves de police, pour la formation de base.

Co-direction de l'Académie de police par un triumvirat formé du Commandant de la gendarmerie, de son remplaçant et du Chef de la police de sûreté, du 25.09.2005 jusqu'à fin mars 2006, dans l'attente de la prise de fonction du nouveau directeur, nommé en décembre en la personne du capitaine André ETTER.





Sources d'informations complémentaires

Police cantonale (PoICant)

Sources d'informations complémentaires

Publications

Polcant Info, notre magazine trimestrielle

http://www.police.vd.ch/actualites/polcant_info/polcant_info.htm

Brochures à télécharger au format PDF :

<http://www.police.vd.ch/download/download.htm#3>

Brochures à commander en ligne : "*Echec aux cambrioleurs*" et "*Surveillance mutuelle des habitations*"

http://www.police.vd.ch/prev_crim/commande.htm

Statistiques

Criminalité & circulation routière

<http://www.police.vd.ch/statistiques/statistiques.htm>

- bilan circulation routière
- bilan de la criminalité

Prévention de la criminalité

Prévention de la criminalité

http://www.police.vd.ch/prev_crim/prevcrim.htm

Prévention routière

http://www.police.vd.ch/prev_route/prevrout.htm

Sites Internet

Police cantonale vaudoise

<http://www.police.vd.ch>

Recrutement des polices vaudoises

<http://www.policier.ch>

Académie de police

<http://www.academie-de-police.ch>

Police 2000

<http://www.police2000.vd.ch>

Liens pour la campagne "Stop pornographie"

http://www.prevention-criminalite.ch/1/fr/8campagne/840campagne_pedocriminalite.php

<http://www.stopp-kinderpornografie.ch/3/fr/>

Criminalité sur internet

<http://www.cybercrime.admin.ch/>

Actions du programme de législature

30. Prévention sécurité

30. Prévention sécurité

Renforcer la prévention et la sécurité, en soutenant une réorganisation des polices cantonale et communales, en concertation avec la population et en renforçant les besoins de proximité (Police 2000).

Police 2000

Le projet de réorganisation des polices cantonales et communales Police 2000 s'est poursuivi en 2005.

Un rapport d'expert (rapport Pedrazzini) a conclu à la faisabilité de cette réforme. Sur cette base, les projets d'EMPL et d'EMPD présentant des modifications légales et les moyens nécessaires à la mise en oeuvre de cette réforme ont été élaborés.

Ce projet a pris une dimension résolument politique notamment par le fait qu'il influe sur les relations entre le canton et les communes, que ce soit dans le domaine des compétences en matière de police ou de leur financement.

De plus, 2 motions parlementaires ont été déposées à la fin de l'année 2005, demandant l'une la création d'une police unique et l'autre la mise sur pied de polices régionales. L'année 2006 devrait permettre au Grand Conseil de se prononcer sur le modèle de sécurité définitivement choisi.

Actions du programme de législature

31. Strada

31. Strada

Dans la lutte contre le trafic de stupéfiants, tenir à disposition les moyens permettant d'engager des opérations de type STRADA.

Opération Strada

L'opération Strada s'est poursuivie en 2005, prioritairement pour lutter contre le trafic de cocaïne tenu par les Africains. En permanence harcelés depuis 3 ans, ces dealers sont aujourd'hui moins visibles mais mieux organisés. Opérant principalement en appartements, ces trafiquants se sont dispersés partout dans le canton et hors du canton. Le groupe Strada de la police de sûreté a donc porté son effort dans les zones urbaines de notre territoire, les effectifs lausannois assurant leur mission de proximité dans la capitale. Cette réarticulation des forces a permis l'interpellation, hors Lausanne, de quelque 290 personnes, permettant la saisie de frs 66'500.-, 1080 g d'héroïne et 930 g de cocaïne. Le nombre de consommateurs de cocaïne ne cessant d'augmenter, avec les effets dévastateurs que l'on connaît, les filières d'approvisionnement se multiplient. On rappellera ici que le Conseil d'Etat fait de cette opération l'une des priorités de la législature.

Groupes de prestations
106.0 Administration

106.0 Administration

Prestations transversales octroyées aux établissements, à l'office, et aux partenaires du service pénitentiaire.

Descriptif

- Ressources humaines
- Finances
- Logistique
- Assurances détenus
- Informatique
- Juridique.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Personnel du service pénitentiaire
- Etablissements pénitentiaires, office d'exécution des peines, état major, secrétariat général du département
- Etablissements pénitentiaires, office d'exécution des peines, état major, fournisseurs, mandants
- Détenus (prévenus, condamnés et internés), SMPP, FVP, assurances maladies et accidents, établissements pénitentiaires, office d'exécution des peines
- Etablissements pénitentiaires, office d'exécution des peines, état major, UID du département, CCT, Bedag, fournisseurs
- Commission de libération, les structures de prises en charge des condamnés (EMS, USE, CAP, EMS), les instances judiciaires dont notamment les instances de recours (TC, TA, TF), homologues et répondants cantonaux.

Groupes de prestations

106.2 Ordonnance et contrôle de l'exécution des peines

106.2 Ordonnance et contrôle de l'exécution des peines

Placement des condamnés et des internés sur la base des jugements rendus par les magistrats et ,établissement du plan d'exécution des peines avec les éclairages donnés par les établissements et les partenaires sociaux.

Descriptif

- Suivi de l'exécution des peines et mesures (jugements, agenda, courrier y référant)
- Prise en charge des condamnations pénales dans les meilleurs délais et dans le respect des normes légales, garantissant l'égalité de traitement et effectuée dans l'esprit de la politique définie par le service
- Gestion individualisée des condamnations tenant compte de la situation du condamné et de l'effet de la condamnation sur l'intéressé
- Coordination des intervenants du traitement pénitentiaire dans le cadre d'une prise en charge interdisciplinaire
- Gestion des séquestres
- Coordination du casier judiciaire
- Conversion des amendes en arrêts.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Les condamnés.

Rapport annuel de gestion 2005

Département de la Sécurité et de l'Environnement (DSE)

Service pénitentiaire (SPEN)

Groupes de prestations

106.3 Gestion de la détention préventive et gestion de l'exécution des peines et des mesures.

106.3 Gestion de la détention préventive et gestion de l'exécution des peines et des mesures.

Veiller à l'application des dispositions légales et réglementaires relatives aux conditions de détention et aux modalités d'exécution des peines et des mesures.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

Les prévenus et les condamnés.

Service pénitentiaire (SPEN)

Evénements marquants, évolutions significatives

Il plaît au Service pénitentiaire de relever que malgré une augmentation de +2% de la population carcérale, ses charges sont inférieures de -2 mios (-2%) à celles de l'exercice précédant. Aussi faut-il mettre ici en exergue les vertus des réformes entamées par le Chef de service dès 2004. La mise en place d'abord d'un Comité de direction formé des cadres du service (Directions de l'état-major, de l'office et des établissements) a permis de rassembler des compétences hautement diversifiées et riches d'expériences professionnelles et de développer des dynamiques indispensables pour relever les défis en cours et à venir. La volonté ensuite de se doter d'un état-major renforcé et capable d'apporter soutien et conseils aux entités du service permettant ainsi à ces dernières de se concentrer sur leurs missions essentielles. Tels sont les deux axes de la réforme en cours au Service pénitentiaire.

La restructuration du service visant à l'uniformisation des directives, des règlements et des procédures ainsi qu'à la centralisation des métiers dits transversaux est menée parallèlement à l'introduction du nouveau Code pénal suisse. Ce dernier devrait entrer en vigueur au 1er janvier 2007 et le groupe de travail nCP (nouveau Code pénal) est conduit par le Délégué aux affaires pénitentiaires. Des forces ont été mises à disposition par le Service pénitentiaire pour la rédaction de la nouvelle loi sur l'exécution des condamnations pénales notamment. Un projet global, élaboré par l'ensemble de la chaîne pénale, a été proposé au Conseil d'Etat en fin d'année. Les travaux d'adaptation au nouveau code du logiciel "Papillon" se poursuivent, en collaboration avec le canton de Genève. Par ailleurs, le Service pénitentiaire a participé aux séances du groupe de travail concernant le nouveau droit pénal des mineurs dont le leadership est tenu par le Service des communes et des relations institutionnelles.

Les établissements et l'office d'exécution des peines ont été confrontés tout au long de l'exercice 2005 à une augmentation des dossiers à traiter amplifiée par une complexification de ceux-ci. Les cas lourds relevant de problématiques psychiatriques nécessitent un encadrement toujours plus pointu. Or, les difficultés économiques que connaît le canton et la traduction de celles-ci en termes d'économies des moyens ne facilitent longtemps pas les tâches d'un personnel en prise avec une « clientèle » pour le moins difficile. Accusant une augmentation de +4'408 nuitées, soit +2% par rapport à l'exercice 2004, la population carcérale n'a cessé de progresser en 2005. Cette hausse des nuitées est ainsi répartie :

- Le nombre de nuitées des détenus sous autorité vaudoise incarcérés dans les établissements vaudois a augmenté de 104'677 en 2004 à 112'263 pour l'exercice sous revue, soit +7'586 unités ou +7% ;
- Le nombre de nuitées des détenus sous autorité vaudoise placés hors canton a diminué de -275, représentant une baisse de -1% ;
- Le nombre de nuitées des détenus sous autorité vaudoise, internés dans des EMS et des institutions, a baissé de -4'080, passant de 23'276 en 2004 à 19'196 en 2005, soit -18% ;
- Les personnes détenues sous une autorité non vaudoise, incarcérés dans les établissements vaudois ainsi que les condamnés astreints aux arrêts domiciliaires confiés à la Fondation vaudoise de probation ont progressé de +1'177 nuitées (+3%) avec 46'065 nuitées en 2005 contre 44'884 en 2004.

La hausse constante des nuitées -dans les établissements vaudois de détention préventive en particulier- observée ces dernières années a nécessité la création de places supplémentaires au travers du doublement ou du triplement des cellules. Ainsi de 248 places réglementaires au Bois-Mermet et à La Croisée, la capacité a été augmentée en deux phases distinctes de +120 places (+48%) sans que des moyens supplémentaires n'aient été accordés au Service pénitentiaire.

Service pénitentiaire (SPEN)

Projets particuliers

Initié en 2004, le renforcement de l'état-major a été mis à mal par l'absence prolongée de son Chef de service en lutte contre la maladie. Cependant, bien que l'ouvrage doive être remis sur le métier dès 2006, quelques succès peuvent déjà être signalés. Ainsi, la lecture des comptes 2005 traduit les résultats probants obtenus par la logistique en terme de centralisation des achats pour les cuisines des établissements principalement, mais également pour l'entretien et la maintenance des installations techniques et des équipements. Le renforcement de l'équipe attachée au traitement des assurances pour les détenus et le suivi des soins maladie engendre également des économies importantes. Des contrôles accrus d'une part, un suivi systématique des remboursements dus par les assurances d'autre part ainsi qu'une collaboration étroite avec d'autres entités de l'Etat telle que la FAREAS ont permis ces gains en efficience. Il s'agit aussi, suite à la mise en place d'une entité RH centralisée, de l'uniformité des procédures relatives à la gestion du personnel de tous les établissements permettant une vue d'ensemble sur les actions ponctuelles que sont le recrutement, la formation continue, la promotion ou encore les mesures correctives et formelles liées à la Lpers.

Tant au niveau des RH, que de la logistique, de l'assurance détenu ou de la comptabilité financière, les renforcements évoqués ici ont tous été effectués au travers de transferts de collaborateurs employés dans les établissements vers l'état-major.

Service pénitentiaire (SPEN)

Sources d'informations complémentaires

Service pénitentiaire (SPEN)

Actions du programme de législation

Aucune action du programme de législation de vous a été attribuée.

Groupes de prestations
107.0 Administration

107.0 Administration

Gestion et administration du service.

Descriptif

- Direction du service
- Support administratif
- Support RH
- Support informatique
- Support financier et comptable
- Support juridique
- Support logistique

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Collaborateurs du service
- Secrétariat général
- Services transversaux
- Autorités communales

Groupes de prestations

107.1 Admission des véhicules et des bateaux à la circulation

107.1 Admission des véhicules et des bateaux à la circulation

Admission des véhicules et des bateaux à la circulation.

Descriptif

- Immatriculation de véhicules et bateaux
- Délivrance des permis de circulation et de navigation
- Vente des plaques d'immatriculation et plaques professionnelles
- Enregistrement des changements d'assureur RC
- Inspections périodiques obligatoires
- Inspections pour l'immatriculation
- Expertises judiciaires
- Retrait des permis de circulation et des plaques
- Délivrance d'autorisations pour transports spéciaux

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

Les détenteurs de véhicules automobiles

Les détenteurs de bateaux

Les garagistes

Les compagnies d'assurances

Les administrations cantonales et communales

Groupes de prestations

107.2 Admission des conducteurs à la circulation et des pilotes à la navigation

107.2 Admission des conducteurs à la circulation et des pilotes à la navigation

Admettre les conducteurs à la circulation et les pilotes à la navigation. Contrôler la formation des moniteurs de conduite

Descriptif

- Délivrance des permis de conduire et de naviguer nationaux & internationaux
- Suivi des examens médicaux
- Délivrance des autorisations "places de parc pour handicapés"
- Examens de conduite et de navigation, courses de contrôle et tests psychotechniques
- Contrôle de l'activité des moniteurs de conduite et de navigation

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Candidats à un permis de conduire ou de naviguer
- Services des automobiles romands et tessinois
- Candidats moniteurs romands
- Moniteurs de conduite vaudois

Rapport annuel de gestion 2005

Département de la Sécurité et de l'Environnement (DSE)

Service des automobiles et de la navigation (SAN)

Groupes de prestations

107.3 Perception des taxes et redevances liées au trafic routier

107.3 Perception des taxes et redevances liées au trafic routier

Perception des taxes et redevances liées au trafic routier dans le canton de Vaud.

Descriptif

- Notification des taxes et des redevances
- Gestion du contentieux
- Gestion des flux financiers canton / confédération

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Détenteurs de véhicules et de bateaux
- Canton

Groupes de prestations

107.4 Mesures administratives

107.4 Mesures administratives

- Sanctionner les conducteurs qui commettent des infractions à la LCR
- Transmettre, avec déterminations, les dossiers de recours au Tribunal administratif
- Rendre des décisions sur les demandes de restitution de permis de conduire

Descriptif

- Instruction des mesures d'avertissement, de retrait du permis ou interdiction de conduire
- Notification des mesures
- Suivi du contrôle médical des conducteurs qui y sont astreints
- Traitement des recours au Tribunal administratif
- Ordonnance de cours de prévention et d'éducation
- Restitution des permis de conduire

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Usagers
- Tribunal administratif

Groupes de prestations

107.5 Délivrance d'autorisations pour des manifestations terrestres et nautiques

107.5 Délivrance d'autorisations pour des manifestations terrestres et nautiques

Délivrance d'autorisations pour des manifestations terrestres et nautiques.

Descriptif

- Délivrance des autorisations des manifestations terrestres (courses cyclistes, rallye) sur la voie publique
- Délivrance des autorisations des manifestations nautiques (courses de bateaux, concours de natation) sur les lacs du canton

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Organismes de manifestations, particuliers, sociétés sportives
- Usagers
- Polices cantonale et communales

Événements marquants, évolutions significatives

Service des automobiles et de la navigation (SAN)

Événements marquants, évolutions significatives

2005 fut une année charnière pour le SAN vu qu'un nouveau logiciel métier a été introduit. Mises à part quelques erreurs de jeunesse inhérentes à tout projet qui reprend une informatique vieille de plus de 30 ans, cette introduction est une réussite. Tous les processus internes ont été revus et améliorés afin d'être plus efficaces et efficaces.

Les usagers peuvent depuis 2005 modifier leur rendez-vous d'expertise via internet. Il en est de même pour les examens théoriques et pratiques. Les professionnels de la branche automobile ainsi que les moniteurs disposent également de cette possibilité qui leur offre une nouvelle souplesse.

Avec le nouveau logiciel, le SAN est passé d'un système de prépaiement à la facturation. Après plus de 40 ans de prépaiement, cette nouvelle façon de faire a eu quelques repercussions. Le pli est désormais pris et cette solution respecte ainsi les principes fixés par le Contrôle cantonal des finances. Une vraie comptabilité débiteurs existe désormais, qui permet un meilleur suivi ainsi qu'une gestion saine du contentieux.

Afin de mieux renseigner nos clients et d'être plus proche de leurs besoins, un ticketing avec indication du temps d'attente a été introduit dans tous nos centres. Le SAN aimerait pouvoir traiter 80% des demandes dans les 7 minutes. Il est à noter que les prestations de la navigation sont également traitées dans tous les centres.

Grâce à une meilleure organisation, le temps des inspections des véhicules a été diminué à 20 minutes et 15 minutes pour les motocycles. Les temps de contrôle de la navigation ont été également revus à la baisse d'environ 25%. Afin de respecter la loi fédérale, les examens motocycles ont été centralisés sur Penthalaz au début 2005. Ces derniers seront effectués sur Cossonay dès février 2006.

Il est à noter qu'il est difficile de joindre par téléphone le SAN. Plus de 500'000 appels par année sont effectués et malheureusement le SAN ne dispose pour l'instant pas d'un logiciel de call center qui lui permettrait de répondre à la demande. Cette situation devrait être réglée courant 2006.

Projets particuliers

Service des automobiles et de la navigation (SAN)

Projets particuliers

Nouveautés et améliorations dans le secteur des mesures administratives

2005 coïncidait avec l'entrée en vigueur du 0.5 pour mille et du permis en 2 phases. La limite inférieure du taux alcool a été baissée à 0.5 pour mille au lieu de 0.8 pour mille. De plus, les sanctions sont beaucoup plus sévères pour les personnes récidivistes. Depuis le 1er décembre 2005, les élèves conducteurs reçoivent un permis provisoire de 3 ans et doivent passer deux cours de sensibilisation afin d'obtenir un permis définitif. En plus de ces nouveautés, le secteur des mesures administratives est pour la première fois depuis des années à jour concernant le traitement des dossiers. Malgré leur très nette augmentation, ceux-ci sont traités dans la semaine.

Nouvelle taxe auto

En 2005, le Grand Conseil a adopté une nouvelle loi sur la taxe qui modifie l'imposition des véhicules de moins de 3.5 tonnes. Le barème se calcule sur la base du poids et des kW en attendant de passer au poids et CO2 d'ici quelques années. Un rabais de 50% est octroyé pour les véhicules peu polluants, les véhicules à gaz ou diesel avec certains filtres à particules.

En inscrivant l'émission de CO2 comme élément fondamental dans la loi, les Vaudois se sont dotés d'une loi très moderne et en avance sur son époque.

Vente aux enchères des plaques

Enfin, depuis le 1er décembre 2005 le SAN met en vente aux enchères des petits numéros de plaques pour les voitures et les motocycles. En un mois, plusieurs centaines de personnes se sont inscrites et participent activement.

Service des automobiles et de la navigation (SAN)

Sources d'informations complémentaires

Le SAN informe de manière la plus complète ses utilisateurs via son site web: <http://www.san.vd.ch>. Tous les documents nécessaires ainsi que des réponses aux questions les plus souvent posées sont disponibles online. Le SAN encourage ses usagers à effectuer ses prestations par correspondance.

Toutes les précisions concernant le permis 2 phase, le 0.5 pour mille, la nouvelle taxe ou nos diverses prestations sont disponibles sur notre site internet. Tous nos formulaires y figurent également permettant aux usagers d'effectuer leurs demandes par correspondance.

A toutes fin utiles, voici quelques statistiques concernant le SAN:

246 personnes, 160'000 contrôles techniques véhicules et 4'900 contrôles techniques bateaux, 18'500 examens théoriques et 16'500 examens pratiques, 50'000 permis en format carte de crédit, 5'100 autorisations spéciales, 483'000 opérations administratives, 7'000 avertissements et 11'000 retraits de permis, 350'000 conducteurs, 460'000 véhicules et 16'000 bateaux.

Rapport annuel de gestion 2005
Département de la Sécurité et de l'Environnement (DSE)
Service des automobiles et de la navigation (SAN)
Actions du programme de législation

Service des automobiles et de la navigation (SAN)

Actions du programme de législation

Aucune action du programme de législation de vous a été attribuée.

Groupes de prestations
109.0 Gestion et administration du service

109.0 Gestion et administration du service

Gestion et administration du service.

Descriptif

- Direction du service
- Support administratif
- Support RH
- Support informatique
- Support financier et comptable
- Support juridique
- Support logistique

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Collaborateurs du service
- Secrétariat général
- Services transversaux

Groupes de prestations

109.1 Contrôles, taxes et tirs militaires

109.1 Contrôles, taxes et tirs militaires

- Tenue des contrôles militaires
- Perception de la taxe d'exemption de l'obligation de servir
- Application des directives fédérales en matière de tir hors service

Descriptif

- Orientation et information aux futurs conscrits
- Mise sur pied du recrutement des conscrits
- Tenue des contrôles des militaires domiciliés dans le canton, y compris traitement des congés pour l'étranger et des dispenses ou , report de service
- Calcul et perception de la taxe d'exemption de l'obligation de servir, y compris traitement des demandes de remboursement, des , recours et des demandes de remise ou d'exemption de la taxe
- Organisation des inspections de reddition de l'équipement personnel en vue de la libération des obligations militaires
- Gestion des tirs hors service dans le canton
- Homologation et dissolution des sociétés de tir permettant de garantir le tir hors service
- Assignation des tireurs dont les communes ne disposent pas ou plus de stand de tir homologué
- Suivi de la mise en conformité ou de la fermeture des stands de tir selon les directives fédérales

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Communes
- Tireurs et sociétés de tir (SVC, FAV)
- Officiers fédéraux de tir
- Futurs conscrits
- Militaires domiciliés dans le canton
- Instances militaires du DDPS
- Cantons confédérés
- Citoyens assujettis à l'obligation de servir ou à la taxe d'exemption
- Administration cantonale des impôts (ACI) en fonction du calcul de la taxe d'exemption

Groupes de prestations
109.2 Protection de la population

109.2 Protection de la population

Protection de la population :

- Aide en cas de catastrophe ou d'accident majeur
- Organisation du plan ORCA

Descriptif

- Orientation et information aux futurs conscrits
- Mise sur pied du recrutement des conscrits
- Tenue des contrôles des militaires domiciliés dans le canton, y compris traitement des congés pour l'étranger et des dispenses ou, report de service
- Calcul et perception de la taxe d'exemption de l'obligation de servir, y compris traitement des demandes de remboursement, des recours et des demandes de remise ou d'exemption de la taxe
- Organisation des inspections de reddition de l'équipement personnel en vue de la libération des obligations militaires
- Gestion des tirs hors service dans le canton
- Homologation et dissolution des sociétés de tir permettant de garantir le tir hors service
- Assignation des tireurs dont les communes ne disposent pas ou plus de stand de tir homologué
- Suivi de la mise en conformité ou de la fermeture des stands de tir selon les directives fédérales

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Préfectures et communes
- Population résidente
- Entreprises industrielles et artisanales
- Automobilistes et entreprises disposant de véhicules de transport
- Personnes en quête de protection ou ayant dû évacuer leur lieu de résidence
- Services de l'administration cantonale vaudoise

Groupes de prestations
109.3 Gestion de l'arsenal de Morges

109.3 Gestion de l'arsenal de Morges

Gestion de l'arsenal de Morges.

Descriptif

- Prestations de type fédéral
- Gestion, échange, entretien et rétablissement de l'équipement personnel des militaires domiciliés et en service dans le canton
- Fourniture et échange des équipements personnels des corps de troupe effectuant leur service sur territoire cantonal
- Reprise, tri, nettoyage et remise en état de l'équi-pe-ment personnel rendu lors des libérations des militaires domiciliés, dans le canton
- Confection d'effets d'équipement et d'habillement pour le compte de Arma Suisse (ex RUAG)
- Remise à neuf de quelque 15'000 masques de protection et 8'000 casques par an
- Contrôle et gestion des armes en prêt et des armes des jeunes tireurs
- Gestion des stocks et distribution des chaussures aux conscrits lors du recrutement
- Gestion d'un dépôt romand de liquidation de matériel militaire (Military Liq'shop)
- Administration du dépôt de vivres OFIDA (mandat de la Confédération) : manutention et décompte lors du renouvellement , des réserves obligatoires
- Prestations de type cantonal
- Gestion et maintenance du dépôt cantonal de " Jeunesse et Sport "
- Gestion et maintenance des stocks de matériel et des effets d'équipe-ment pour la PCi et l'ECA
- Prestations de maintenance au Château de Morges, au Musée Militaire Vaudois (MMV), à la Maison Militaire de Bretaye (MMB) , et à l'Association Verte Rive à Pully, au profit du SBMA
- Acquisition des tenues de travail des polices cantonale et municipales

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Tireurs et sociétés de tir (SVC, FAV)
- Conscrits et militaires
- Corps de troupe effectuant leur service sur le territoire cantonal
- Office fédéral des exploitations des Forces terrestres (OFEFT) à Berne
- Groupement de l'Armement (GDA) à Berne
- Office fiduciaire des importateurs de denrées alimentaires (OFIDA) à Berne
- Etablissement cantonal d'assurance
- Protection civile
- Service des bâtiments, monuments et archéologie (SBMA)

Groupes de prestations
109.4 Musée militaire vaudois (MMV)

109.4 Musée militaire vaudois (MMV)

Constitution, gestion et conservation du patrimoine culturel et militaire vaudois

Descriptif

- Constitution et conservation du patrimoine culturel militaire vaudois
- Restauration des objets exposés
- Gestion du Musée militaire vaudois, du Musée de la figurine historique et du Musée de l'artillerie
- Présentation en permanence des collections du patrimoine militaire vaudois au public
- Organisation et promotion d'expositions thématiques temporaires
- Gestion et conservation du fonds Stöckel (recense-ment mondial des poinçons d'origine des armes)

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Canton de Vaud
- Visiteurs du musée militaire vaudois, entre 15'000 et 20'000 personnes par an, dont environ 10'000 payants
- Commune de Morges

Groupes de prestations
109.5 Protection civile

109.5 Protection civile

Protection civile, appui et assistance aux organes de sauvetage et de protection de la population.

Descriptif

- Soutien opérationnel et technique aux partenaires de la protection de la population lors d'accidents graves ou majeurs , et lors de catastrophes
- Garantie de l'état de préparation et coordination des activités des organisations régionales de protection civile (ORPC)
- Instruction et soutien informatique aux ORPC, afin d'assurer une unité de doctrine et d'application
- Coordination avec les autorités fédérales (OFPP) cantonales et les partenaires cantonaux de la PCi
- Planification des besoins en constructions protégées de la protection civile et du service sanitaire
- Vérification lors des mises à l'enquête de la conformité aux normes fédérales des projets d'abris PCi privés et publics
- Valorisation, suivi de l'encaissement et contrôle de l'utilisation des contributions de remplacement en cas de dérogation à , l'obligation de construire des abris PCi privés
- Contrôles périodiques de l'état de préparation des constructions protégées (CPC) de la PCi et du service sanitaire
- De même pour le paiement annuel des contributions forfaitaires fédérales
- Suivi des contrôles périodiques des abris (CPA) effectués par les ORPC
- Gestion des fonds versés par les communes pour les mesures de protection civile d'intérêt général
- Fourniture d'équipements et de matériel standardisé aux ORPC, y.c. réparation et entretien
- Organisation et gestion des dispositifs d'alarme à la population et aux formations d'intervention PCi
- Suivi de la maintenance et contrôle du réseau des sirènes et du dispositif télécommandé d'alarme
- Planification des mesures propres à protéger les biens culturels d'importance nationale et régionale
- Participation au recrutement lors de la séance d'orientation aux conscrits
- Instruction, formation et perfectionnement de l'ensemble des astreints et des cadres de la PCi
- Formation et engagement des spécialistes AC de la PCi en cas d'augmentation de la radioactivité nécessitant protection , et évacuation des habitants

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Organisations régionales de protection civile (ORPC)
- Communes
- Office fédéral de la protection de la population (OFPP)
- Autorités politiques cantonales et communales
- Partenaires de la Protection de la population, police, sapeurs-pompiers, services sanitaires et services techniques, conformément à la loi fédérale
- Population vaudoise, voire population des régions limitrophes et plus ou moins proches, (exemple des engagements suite à " Lothar ")

Service de la sécurité civile et militaire (SSCM)

Événements marquants, évolutions significatives

Evolution 2005

A la suite de la nomination de son chef dans une autre fonction supérieure de l'administration cantonale, le Service de la sécurité civile et militaire (SSCM) a été conduit par un cadre dont l'interim avait commencé en février 2004. Cette situation a pris fin avec l'entrée en service de M. Denis FROIDEVAUX en octobre 2005 à la tête de cette entité.

D'emblée, le nouveau chef de service a été confronté à l'impact de mesures DEFI qui, conjuguées aux nouvelles missions liées au transfert d'ORCA, imposent au service d'envisager une réforme structurelle ainsi qu'une redéfinition de ses processus.

L'ensemble des tâches d'organisation et de coordination des secours en cas d'événement majeur ou de catastrophe (ORCA) jusqu'ici confiées à un autre service a en effet été transféré au SSCM, à la suite de quoi le Conseil d'Etat a désigné le chef de l'état-major cantonal de conduite en la personne du chef du SSCM ainsi a constitué l'Observatoire cantonal des risques (OCRI) .

Une autre activité importante fut matérialisée par les négociations préliminaires entre la Confédération et le SSCM portant sur la restructuration profonde en cours à l'Arsenal de Morges (fédéralisation). Non seulement, l'essentiel des emplois est sauvé mais il a été possible de conserver au sein de l'Arsenal un savoir-faire <métier> précieux que ce soit dans le domaine de l'entretien des masques de protection ou celui de l'armement individuel des militaires domiciliés dans le canton. Simultanément, la création d'une base logistique sécuritaire (BLS) propre au canton est en bonne voie de concrétisation. Cette entité aura pour tâches essentielles l'entretien et le stockage partiel des équipements et matériels des sapeurs-pompiers et de la protection civile. Là encore, cette mesure concourt de manière déterminante au maintien de plusieurs postes de travail.

Service de la sécurité civile et militaire (SSCM)

Projets particuliers

Une des particularités essentielle du SSCM tient à la diversité des missions dont sont chargées certaines de ses divisions pour lesquelles on peut relever les ponts essentiels suivants:

Division de l'administration militaire

Suite à l'imposition postumerando, une passerelle informatique entre l'administration de la taxe d'exemption de l'obligation de servir (ATEO) et l'administration cantonale des impôts (ACI) a été créée et permet d'accéder aux éléments fiscaux des contribuables sans avoir à <plonger> dans leurs dossiers physiques conservés dans les Offices d'impôts de district. Il s'agit là d'une rationalisation dont les effets se sont partiellement déployés en 2005 mais n'atteindront leur pleine efficacité que d'ici à 2007.

Arsenal de Morges

Dans le cadre de la réorganisation de la Base logistique de l'Armée (BLA), l'Arsenal cantonal, devenu filiale, a été rattaché à la " Région Léman-Bière ". La centralisation à Morges des ateliers d'artisans (couture, sellerie et armurerie) fait que désormais les troupes n'ont qu'un seul lieu d'échange.

Cette nouvelle structure lui permet de développer des prestations logistiques au profit des services sécuritaires vaudois (SSCM, SPEN, POLCANT, ECA, etc.).

Musée militaire de Morges

Pourquoi l'emblème japonais flottait-il l'an dernier à l'entrée du Château de Morges qui abrite le Musée militaire vaudois ? La Biennale 2005 était en effet consacrée à l'art et à la vie du samouraï nippon. En vingt-deux thèmes, on pouvait ainsi découvrir les aspects <sabre> du guerrier traditionnel japonais et, à l'opposé, les aspects <pinceau> de l'homme de grande culture qu'il était simultanément. Pas moins de 18'500 visiteurs ont apprécié cette présentation d'une haute tenue culturelle.

Division de la protection civile

Informatique

C'est dans ce domaine qu'un important programme de mise en réseau informatique des données personnelles de chaque astreint de la PCi a pu être définitivement mis à disposition des organisations régionales de PCi (ORPC). Cet outil allège considérablement la tenue des contrôles en évitant notamment de nombreux doublons.

Division de la protection de la population/Approvisionnement économique du pays (AEP)

Protection de la population

L'apparition de la grippe aviaire sur le continent européen a eu comme incidence immédiate pour la DIV PROTPOP de revoir, en collaboration étroite avec les autres services concernés, dont principalement Service vétérinaire et le Service de la santé publique, les missions définies jusque-là afin de couvrir tout le spectre des épizooties hautement contagieuses et d'y adapter les moyens et structures de conduite.

De même, la menace d'une pandémie grippale a fait l'objet d'intenses travaux préparatoires.

AEP

Les orientations dictées par la Confédération dans ce domaine ont permis une réduction très sensible de l'activité de cette entité qui se borne désormais à gérer les listes des personnes susceptibles d'être mises sur pieds en cas de modification sensible de la situation géopolitique actuelle.

Service de la sécurité civile et militaire (SSCM)

Sources d'informations complémentaires

Voir le site internet : www.dse.vd.ch/securite

Service de la sécurité civile et militaire (SSCM)

Actions du programme de législation

Aucune action du programme de législation de vous a été attribuée.

Groupes de prestations
111.0 Administration

111.0 Administration

Gestion et administration du service.

Descriptif

- Direction du service
- Support administratif
- Support RH
- Support informatique
- Support financier et comptable
- Support juridique
- Support logistique

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Administrés
- Usagers
- Collaborateurs du service
- Secrétariat général
- Services transversaux

Groupes de prestations
111.1 Eaux

111.1 Eaux

Protection et gestion des eaux

Descriptif

- Protection des eaux de surface
- Sécurité des personnes et des biens face à l'action dommageable de l'eau et revitaliser les cours d'eau
- Gestion du domaine public des lacs et des cours d'eau, gestion quantitative des eaux
- Gérer les eaux souterraines, les sources et les secteurs de protection des eaux
- Contrôles de la qualité des eaux
- Contrôle des rejets liquides industriels
- Garantir l'élaboration des plans généraux d'évacuation des eaux (communes et associations) et contrôler leur mise en application
- Contrôle de l'assainissement des entreprises agricoles

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Services de l'Etat (SAT, SR, SAF, CAMAC, SFFN)
- Communes et privés
- Entreprises
- Consommateurs
- Les offices fédéraux : Office fédéral des eaux et de la géologie (OFEG, ex OFEE) et Office fédéral de l'environnement, des forêts et du paysage (OFEP)
- OFR (Office fédéral des routes)
- CFF
- Cantons limitrophes : GE, VS, NE, FR, BE, SO pour la 2ème CEJ (Correction des Eaux du Jura)
- Cantons latins (pour l'assainissement)
- Sociétés électriques, mini turbines (moulins, scieries)

Groupes de prestations
111.2 Sols

111.2 Sols

Protection et gestion du sol.

Descriptif

- Protection du sol (agricole et forestier, après de grands chantiers)
- Planification directrice, gestion des carrières
- Planification directrice, autorisation d'entreposage des terres d'excavation et surveillance des sites

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Services de l'Etat (SR, SFFN, SAF, SAT, SBMA, CAMAC, SRVA, SEVEN)
- Confédération (OFEFP)
- Prometerre
- Propriétaires fonciers et exploitants de matériaux pierreux
- Entreprises consommatrices de gravier et roches
- Entreprises exploitant des dépôts de terre d'excavation et leurs mandataires
- Transporteurs de dépôts de terre d'excavation
- Communes
- Appui au chef du département dans la gestion des affaires départementales dans son activité de membre du CE ou toute autre activité de nature politique
- Appui aux services
- Coordination.

Groupes de prestations
111.3 Assainissement

111.3 Assainissement

Assainissement et gestion des produits polluants.

Descriptif

- Identification et cadastre, assainissement et surveillance des sites contaminés par des déchets, des aires d'exploitation ou des accidents
- Autorisations et contrôles des réservoirs pour le stockage des liquides pouvant altérer les eaux (STEP, citernes...)

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Communes
- Autres services (SAT, SB, SR, SAF, SFFN)
- Particuliers et industriels impliqués comme pollueurs ou détenteurs de tels sites
- Offices fédéraux (OFEFP, OFAT), Autres cantons pour la coordination des mesures
- Bureaux privés, en tant que mandataires chargés de procéder à l'évaluation et aux projets d'assainissement
- Hautes écoles et instituts (EPFL, etc.) en tant que pourvoyeur de connaissances technico-scientifiques

Groupes de prestations
111.4 Déchets

111.4 Déchets

Gestion et traitement des déchets au niveau cantonal et intercantonal.

Descriptif

- Collecte des déchets
- Elimination des déchets et contrôles des résidus
- Planification des installations de traitement des déchets
- Information et sensibilisation des usagers
- Contrôles et coordination des mouvements de déchets
- Autorisations ODS

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Citoyens, communes et préfectures
- Autres services (SAT, SBMA, SRA, SIL, SAF)
- Entreprises
- Autres cantons et OFEPP
- Régions et sociétés de périmètres de gestion
- Entreprises concernées par la réalisation ou l'exploitation d'installations
- Bureaux techniques
- Associations de protection de l'environnement

Événements marquants, évolutions significatives

Service des eaux, sols et assainissement (SESA)

Événements marquants, évolutions significatives

Intempéries

- Crue exceptionnelle de la Grande Eau aux Diablerets, le 24 juin 2005 avec inondation sévère du village. Travaux de remise en état du domaine public des eaux pour Frs. 420'000.- et dégâts aux propriétés privées pour env. Frs. 6'000'000.-. Augmentation à prévoir pour l'entreprise de correction fluviale (ECF) de 1999, en vue d'assurer la réfection et l'amélioration des ouvrages préexistants (de Frs. 2'300'000.- à 4'300'000.-).
- Autres: Grêle sur la Riviera en juillet, débordement de l'Eau Froide à Roche/Villeneuve, orages de septembre sur la Côte et le Chablais, qui ont occasionné des coûts de l'ordre de Frs. 1'000'000.- pour les cours d'eau corrigés (à charge de l'Etat) et Frs. 1'500'000.- pour les non corrigés (à charge des communes, avec aide de l'Etat).

Sécheresse exceptionnelle

- 2005 fut une année exceptionnellement sèche, avec un déficit hydrique dépassant les 30% d'une moyenne annuelle normale. Déficit d'approvisionnement pour certaines communes, soutien à la recherche de nouvelles ressources en eaux souterraines, interdiction des pompages en rivière et baisse des redevances liées à la production hydraulique ont été les principales conséquences de cet état de fait qui perdure depuis 2003.

Cours d'eau

- Finalisation (achèvement) des cartes indicatives des dangers naturels "eau" sur l'ensemble du territoire cantonal.
- Finalisation de l'inventaire écomorphologique des 3'600 km de cours d'eau vaudois.
- Finalisation de la rédaction d'un EMPD pour la poursuite des études de la 3ème correction du Rhône, dans le Chablais vaudois, en collaboration avec le canton du Valais et en vue de la réalisation de mesures urgentes de sécurisation des berges au droit d'Aigle.
- Acceptation (chef département) du 2ème crédit d'étude GESORBE (sécurisation de la plaine de l'Orbe contre les inondations), afin de poursuivre et terminer l'analyse des trois variantes restantes, avec choix de la variante définitive d'ici à juin 2006.

Déchets

- Nouveaux projets de loi sur la gestion des déchets et d'EMPD pour le financement des ouvrages (Frs. 6'900'000.-), adoptés par le Conseil d'Etat le 6 juillet 2005 et depuis lors en mains du Grand Conseil.
- Entrée en vigueur de la nouvelle Ordonnance fédérale sur le mouvement des déchets (OMoD), remplaçant l'ancienne ODS; modification et adaptation des procédures administratives, séances d'information aux entreprises, mise à jour de la nouvelle base d'adresses (10'000 entrées), etc.
- Poursuite de l'accompagnement du dossier TRIDEL (usine "mise à feu" le 10 janvier 2006) et de son financement (Frs. 60'000'000.- de subventions VD et CH versées en 2005).
- Poursuite de la recherche de deux sites de décharges cantonales pour mâchefers d'incinération (DCB), à Mathod et à Oulens et de deux sites de décharge pour matériaux inertes (DCMI) en collaboration avec les autorités locales (Eysins et Lausanne BTR).
- Structuration des réseaux régionaux de traitement des boues d'épuration (suite à l'interdiction fédérale d'épandage en agriculture), en collaboration étroite avec les sociétés régionales de traitement des déchets (participation aux groupes de travail pour évaluer les sites d'installations régionales et les filières d'incinération des boues).
- Programmes de formation et de prévention en matière de gestion des déchets (scolarité post-obligatoire)
- Révision et actualisation du plan directeur des déchets (PGD).
- Négociation avec la Confédération pour le maintien de la viabilité économique de la chaîne de production des "CSS" de CRIDEC à Eclépens (combustibles solides de substitution, incinérés à la cimenterie).

Sites pollués

- Projet de loi sur l'assainissement des sites contaminés et EMPD pour le financement des assainissements, avec mise en place d'un système de prélèvement de taxe sur la mise en décharge de tous les types de déchets pour couvrir la part cantonale des frais, adoptés par le Grand Conseil le 21 décembre 2005.

- Divers projets de réhabilitation et d'assainissement d'anciens sites pollués sur les communes de Penthaz, Vufflens-la-Ville, Bioley-Orjulaz, Noville-Villeneuve.
- Finalisation du cadastre des sites pollués: pratiquement tous les sites devant figurer au dit cadastre, selon l'état actuel des connaissances, sont inscrits et visibles du public (via le site Internet).
- Finalisation du cadastre des sites d'anciennes décharges communales (env. 800 sites) avec informations personnalisées aux propriétaires des bien-fonds.

Maîtrise des pollutions / assainissement

- Publication du rapport 2004 sur la surveillance des 180 STEP cantonales (bilan 2004 de l'épuration vaudoise) (www.dse.vd.ch/eaux/eaux/qualite/documentation.htm)
- Publication du rapport sur la surveillance des "pesticides dans les eaux vaudoises en 2002, 2003 et 2004" (www.dse.vd.ch/eaux/eaux/qualite/documentation.htm)
- Mise en route officielle du projet "62a Boiron", destiné à réduire la présence des phytosanitaires dans le Boiron de Morges, par des aides fédérales (Frs. 760'000.- sur 6 ans), un soutien cantonal (Frs. 493'000.-) et une participation des communes (Frs. 60'000.-).
- Poursuite du contrôle des polluants organiques dans les eaux souterraines.
- Finalisation du concept (simple et efficace) de traitement des petits laits d'alpage par un filtre de compost .
- Elaboration d'une nouvelle directive pour l'assainissement des cuisines de grandes dimensions
- Poursuite du programme de réduction des nitrates d'origine agricole dans les eaux souterraines, 5 nouveaux projets.
- Saisie informatique des réseaux d'évacuation des eaux, récupération et transfert sur une base cantonale des données, des données informatiques issues des plans généraux d'évacuation des eaux des communes (PGEE). Démarche semblable auprès du service des routes (réseau d'évacuation des eaux des routes cantonales).
- Inventaire et contrôle des fosses à purin, avec priorité donnée aux fosses situées dans les zones de protection des eaux souterraines (Zones S); mission de vérification du respect des "prestations écologiques requises" (ou PER), comme condition du versement des paiements directs à l'agriculture.

Autres

- Explosion des demandes d'installation de chauffages par sonde géothermique, consécutive à l'augmentation des prix des hydrocarbures (+65% depuis 2004 et +300% depuis 2000).
- Finalisation du programme de gestion des carrières 2006, adopté par le Conseil d'Etat le 11 janvier 2006 (et mis immédiatement en vigueur).
- Refonte du site Internet (approche thématique)

Service des eaux, sols et assainissement (SESA)

Projets particuliers

- Acceptation du financement des travaux d'assainissement du glissement de la Frasse au Sépey par le Grand Conseil et la Confédération (Frs. 16'000'000.- dont Frs. 8'700'000.- à charge du canton).
- Fin du projet et démarrage de l'usine TRIDEL, après bientôt 15 années de procédure.
- Prix de l'"Alouette d'or" décerné par la fondation MUT à Jean-Jaques Fiaux, du laboratoire du SESA, pour son invention destinée à traiter simplement le petit lait produit dans les Alpes. Et publication sur (<http://www.vd.ch/fr/autorites/departements/dse/eaux-sols-et-assainissement/publications-du-sesa/>)

Rapport annuel de gestion 2005
Département de la Sécurité et de l'Environnement (DSE)
Service des eaux, sols et assainissement (SESA)
Sources d'informations complémentaires

Service des eaux, sols et assainissement (SESA)

Sources d'informations complémentaires

Voir le site internet: <http://www.dse.vd.ch/eaux/index.html>

Actions du programme de législation

Service des eaux, sols et assainissement (SESA)

Actions du programme de législation

Aucune action du programme de législation de vous a été attribuée.

Groupes de prestations
112.0 Administration

112.0 Administration

Gestion et administration du service.

Descriptif

- Direction du service
- Organisation administrative
- Coordination des activités et prestations des divisions forêts, faune, pêche et nature
- Support RH
- Support financier et comptable
- Support juridique
- Support logistique et informatique
- Support communication

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Collaborateurs du service
- Secrétariat général
- Services transversaux
- Bénéficiaires des prestations des divisions forêts, faune, pêche et nature du SFFN, en particulier les communes propriétaires , de forêts

Groupes de prestations
112.1 Forêts

112.1 Forêts

Conservation de la forêt, contrôle de la gestion forestière et gestion des domaines propriété de l'Etat.

Descriptif

- Conservation de l'aire forestière dans son étendue et sa répartition
- Protection des forêts en tant que milieu naturel
- Planification, encouragement et contrôle des fonctions protectrice, sociale et économique de la forêt
- Promouvoir l'économie forestière
- Contribuer à la protection de la population contre les dangers naturels
- Formation des apprentis forestiers-bûcherons et perfectionnement professionnel forestier
- Gestion des domaines forestiers et sylvo-pastoraux, propriété du canton

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Collectivités publiques
- Propriétaires forestiers, (communes)
- Associations de protection de la nature
- Groupements professionnels
- Apprentis forestiers-bûcherons/débardeurs forestiers
- Personnel forestier cantonal et communal
- Population, écoles et offices d'orientation professionnelle
- Autres services cantonaux (SR, SESA, SAT, SAF,...)
- Services cantonaux d'autres cantons romands
- Protection civile et services de secours et d'incendie.

Groupes de prestations

112.2 Faune, chasse et pêche

112.2 Faune, chasse et pêche

Gérer la faune et les milieux aquatiques et terrestres.

Descriptif

- Conserver la diversité de la faune terrestre et aquatique, notamment par le biais de la conservation des milieux, la protection, des espèces et le repeuplement
- Assumer les tâches de police découlant de la législation sur la faune, sur la pêche et la protection des eaux
- Administrer la chasse ainsi que la pêche professionnelle et de loisir
- Réaliser des inventaires et relevés de la faune aquatique et terrestre
- Gérer les réserves de la faune terrestre et aquatique
- Indemniser et prévenir les dégâts du gibier
- Former les chasseurs et les pêcheurs
- Renseigner et conseiller le public

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Population
- Chasseurs, pêcheurs (Diana, SVPR, associations de pêcheurs sur les lacs : amateurs et professionnels)
- Agriculteurs et propriétaires de forêts
- Ornithologues et membres d'associations de protection de la faune et de la nature
- Entreprises, bureaux d'études et organisateurs de manifestations sportives et touristiques
- Services cantonaux (POLCANT, SVET, SR, SESA...)
- Services fédéraux (notamment OFEFP)
- Instituts universitaires (notamment EPFL, EAWAG, UNIL)
- Services de la faune et de la pêche des cantons voisins et de France voisine

Groupes de prestations
112.3 Nature et paysages

112.3 Nature et paysages

Conservation de la nature et du paysage.

Descriptif

- Conserver la diversité de la flore, des milieux naturels et du paysage
- Analyser et préavisier des projets (planifications d'aménagement du territoire et projets de construction, etc.) situés dans des inventaires ou touchant des milieux naturels
- Assumer les tâches de police découlant de la législation sur la nature et le paysage
- Réaliser des inventaires et des suivis de la flore, des milieux naturels et du paysage
- Encourager la reconstitution de biotopes
- Evaluer et encourager la compensation écologique en agriculture et hors des zones agricoles
- Surveiller et financer l'entretien des réserves naturelles
- Gérer les subventions fédérales globales
- Informer et conseiller

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Population
- Autorités communales
- Entreprises et bureaux d'étude
- Propriétaires de biotopes
- Agriculteurs
- Organisations de protection de la nature et du patrimoine
- Services cantonaux (SAF, SAT, SESA, SET, SFFN-Fo, SAGR et des autres cantons) et fédéraux
- Hautes écoles (UNIL, EPFL, WSL,...)

Événements marquants, évolutions significatives

Service des forêts, de la faune et de la nature (SFFN)

Événements marquants, évolutions significatives

Direction du service

Le programme de réorganisation du service annoncé par le Conseil d'Etat en 2003 est arrivé au terme de sa première étape. La seconde sera achevée en 2006.

Inspection cantonale des forêts

- Modification des bases légales fédérales de l'indemnisation des dégâts aux forêts. Ces dernières ont été plafonnées à 80 % du déficit dans les forêts publiques et restreintes géographiquement aux forêts à fonction de protection contre les dangers naturels. Ces mesures, assorties de la mise en place d'une procédure de suivi budgétaire plus strict, ont permis, avec la météo relativement froide pendant l'été, de réduire l'impact financier pour le canton de la lutte contre les dégâts du bostryche. Parmi les propriétaires qui ne sont plus dédommagés, on notera que la plupart des communes ont montré leur sens des responsabilités et leur volonté de bien gérer leurs forêts, en réalisant seules les interventions nécessaires.
- Approbation du concept cantonal des réserves forestières par le département de la sécurité et de l'environnement : basé sur un catalogue de critères, il laisse une large place aux initiatives des propriétaires de forêts pour proposer des zones de forêt à gérer sous la forme de réserves naturelles ou spéciales.
- Dangers naturels localisés: épargné par les inondations de l'été qui ont causé d'énormes dégâts en Suisse centrale, le Canton de Vaud a enregistré notamment trois événements localisés :
 - Au printemps, d'importantes neiges lourdes ont touché la région lausannoise et brisé un grand nombre de couronnes d'arbres.
 - Le 24 juin 2005, le village des Diablerets a été inondé par le débordement de la Grande Eau. La forte érosion des berges dues aux précipitations a entraîné des embâcles par les blocs et les arbres qui ont obstrué le lit de la rivière. D'importants travaux d'évacuation des bois ont été nécessaires pour assurer la sécurité du village.
 - En juillet, lors de la tempête de grêle, les peupliers des Grangettes ont été sévèrement touchés.

Parmi les autres événements, on relève :

- 2005 fut l'année du sport. A cette occasion, Ph Roch, Directeur de l'OFEFP s'est associé à la journée de la forêt du 21 mars organisée par les forestiers de Lausanne. Il a été mis en évidence que la forêt est devenue le plus grand "Fitness-center" du pays, avec comme corollaire pour les propriétaires, des charges de gestion spécifiques liées à la sécurité du public et aux aménagements d'accueil.
- La nomination d'un professeur à la Chaire du bois de l'EPFL. Dans un contexte de réformes des départements de la Haute Ecole visant un recentrage des activités, les milieux professionnels de la forêt et du bois sont intervenus avec persuasion auprès de la Direction et ont contribué à la nomination d'un nouveau professeur à la Chaire du Bois.
- La réorganisation au niveau fédéral de l'OFEFP. A la suite du changement de Directeur de l'OFEFP et de la nomination de M. B. Oberle, l'Office fédéral a été réorganisé et comprendra au 1er janvier 2006 également le domaine des eaux. Il ressort qu'un accent institutionnel plus fort a été mis dans le secteur des dangers naturels au niveau de l'administration fédérale.

Conservation de la faune et inspection de la pêche

L'année 2005 a été marquée par le développement de collaborations intercantionales et internationales dans un but d'optimisation des prestations de la gestion de la faune. Ainsi, les dégâts de la faune sauvage à l'agriculture et aux forêts ont pu être réduits et le budget cantonal respecté.

Sur le plan de l'inspection de la pêche, un travail de révision complète de la législation a eu lieu. Cet objet sera porté au Conseil d'Etat et au Grand Conseil en 2006.

Conservation de la nature

L'année 2005 a été marquée par la mise en œuvre des décisions de classement et de plans d'affectation de protection de sites.

Par ailleurs, la mise en œuvre de la Constitution et de la Conception cantonale "La Nature Demain" ont fait l'objet de travaux préparatoires importants.

Au niveau de l'engagement national, un effort important a porté sur la problématique des parcs naturels.

Service des forêts, de la faune et de la nature (SFFN)

Projets particuliers

Direction du service

- Les réformes liées à la RPT ont été planifiées et une structure de pilotage mise en place pour la période 2006-2007.
- Des démarches de coordination pour la promotion du bois comme matière de construction et source d'énergie ont été mises en place avec les autres services de l'Etat concernés.
- La mise en oeuvre des plans de protection de la Venoge est pilotée par le SFFN, avec un COPIL comprenant le SESA et le SAT.

Inspection cantonale des forêts

En raison de l'augmentation des loisirs en forêt et de la nécessité de mettre en oeuvre de l'interdiction de circuler sur les chemins forestiers, prévue par la législation fédérale, le SFFN a débuté l'élaboration d'un plan sectoriel pour la fermeture des chemins forestiers à la Vallée de Joux. D'autres plans analogues seront réalisés dès 2006.

Conservation de la faune

- Simplification des processus de prévention et d'indemnisation des dégâts du gibier
- Elaboration des premiers plans de gestion et plans d'action pour les espèces animales prioritaires.

Service des forêts, de la faune et de la nature (SFFN)

Sources d'informations complémentaires

- Publication sur la flore: *Arenaria Gothica* et autres plantes rares des rives lacustres de la Vallée de Joux. Quelques observations récentes et premières données autécologiques (R. Delarze, Ph. Druart, G. Kozłowski, J-L. Moret, P. Prunier et Ph. Gmür, Bull. soc. Vaud. Sc. Nat. 89.1: 1-11).
- L'adresse du site internet du service des forêts, de la faune et de la nature est : <http://www.dse.vd.ch/forets>

Rapport annuel de gestion 2005
Département de la Sécurité et de l'Environnement (DSE)
Service des forêts, de la faune et de la nature (SFFN)

Actions du programme de législation

Service des forêts, de la faune et de la nature (SFFN)

Actions du programme de législation

Aucune action du programme de législation de vous a été attribuée.

Groupes de prestations
113.0 Administration

113.0 Administration

Gestion et administration du service.

Descriptif

- Direction du service
- Support administratif
- Support RH
- Support informatique
- Support financier et comptable
- Support juridique
- Support logistique

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Collaborateurs du service
- Secrétariat général
- Services transversaux.

Groupes de prestations
113.1 Environnement

113.1 Environnement

Protection de l'environnement.

Descriptif

- Surveillance et assainissement de la qualité de l'air
- Contrôles et assainissement des émissions de polluants atmosphériques et des installations bruyantes
- Etablissement de préavis techniques
- Information de la population et professionnels
- Elaboration du plan des mesures OPair
- Elaboration du cadastre pour le bruit routier
- Détermination des degrés de sensibilité au bruit

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Autorités communales, en particulier Lausanne
- Entreprises artisanales, industrielles ou commerciales
- Propriétaires d'installations de chauffage
- Services de l'Administration cantonale vaudoise (SAT, SSCM, SESA, SR, SM, SELT,SCRIS, Hospices cantonaux, UNIL)
- Bureaux d'ingénieurs (études d'impact et suivi des plans des mesures)
- Médias, écoles, privés
- OFEFP
- EUROAIRNET (base de données européennes)

Groupes de prestations
113.2 Matières dangereuses

113.2 Matières dangereuses

Matières dangereuses.

Descriptif

- Surveillance du marché, de l'utilisation et de l'élimination de substances dangereuses pour l'environnement
- Contrôle du commerce des toxiques
- Surveillance de l'importation, de l'utilisation, de la détention, de la manipulation, de la vente, de la publicité, de l'élimination des, substances et produits toxiques
- Formation des professionnels
- Contrôle de l'exploitation des drogueries
- Prévention et protection contre les risques majeurs.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Communes
- Entreprises artisanales et industrielles
- Commerces de gros et de détail
- Propriétaires, responsables, employés de drogueries
- Privés.- Administration fédérale des douanes
- Services de l'Administration cantonale vaudoise (SR, Police cantonale, SSCM)
- OFROU
- CFF

Groupes de prestations
113.3 Energie

113.3 Energie

Economie énergétique.

Descriptif

- Préparation et mise en oeuvre des évolutions en matière de politique énergétique cantonale
- Information et conseils aux différents publics et acteurs sur l'utilisation rationnelle de l'énergie et l'application de celles renouvelables
- Promotion et soutien des projets d'utilisation rationnelle de l'énergie ou d'énergies renouvelables
- Préavis énergie dans le cadre des procédures de permis de construire

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Autorités politiques et administratives
- Acteurs de la consommation et de la production d'énergie et de la diversification des ressources
- Privés
- Services constructeurs de l'ACV
- Ecoles obligatoires, professionnelles et supérieures
- Associations professionnelles

Service de l'environnement et de l'énergie (SEVEN)

Événements marquants, évolutions significatives

Protection de l'air

L'année 2005 a vu notamment l'aboutissement de la démarche de refonte des plans d'assainissement de l'air adoptés par le Conseil d'Etat en 1994 pour Morges et en 1995 pour l'agglomération lausannoise. Le nouveau plan des mesures OPair 2005 de l'agglomération Lausanne-Morges couvre un périmètre unique comprenant 24 communes et propose 50 mesures d'assainissement dans les domaines de l'aménagement du territoire, de la mobilité, des poids lourds, de l'énergie, de l'industrie, de l'artisanat et des ménages. Il inclut également des mesures de surveillance de la qualité de l'air et d'information aux autorités et à la population.

A la suite d'une modification de l'ordonnance fédérale sur la protection de l'air, le contrôle obligatoire des installations de chauffage a été étendu à la mesure des émissions d'oxydes d'azote. Il est en effet apparu que de nombreux brûleurs, même de génération récente, pouvaient présenter des dépassements significatifs des normes admissibles.

Lutte contre le bruit

Le SEVEN a poursuivi l'élaboration du cadastre de bruit routier pour l'ensemble du canton de Vaud (horizon 2000). Les calculs ont été terminés à fin 2005. Le cadastre de bruit est donc prêt pour être publié sur le guichet cartographique cantonal (www.geoplanet.vd.ch).

Le Service des routes, en collaboration avec le SEVEN, a mis au point la méthode pour les études d'assainissement des routes cantonales (EMPD déjà accordé). Dès 2006, le SEVEN participera aux études d'assainissements pour les routes cantonales hors localité; pour les routes cantonales en localité et pour les routes communales, le SEVEN devra conseiller les autorités communales et préavisier leurs projets d'assainissement. Ces projets concernent environ 200 communes, sur près de 1'000 km de routes.

Inspection des toxiques

Suite à la décision du Conseil fédéral du 18 mai 2005, une nouvelle législation concernant les produits chimiques est entrée en vigueur le 1er août 2005. Ce nouveau droit chimique se base sur la nouvelle loi fédérale sur les produits chimiques (LChim) et sur diverses ordonnances d'application, parmi lesquelles on peut citer :

- l'ordonnance sur les produits chimiques (OChim)
- l'ordonnance sur la réduction des risques chimiques (ORRChim)
- l'ordonnance sur les produits biocides (OPBio).

La loi sur les toxiques (LTox), l'ordonnance sur les toxiques (OTox), l'ordonnance sur l'interdiction de substances toxiques (OITox), l'ordonnance sur les substances dangereuses pour l'environnement (OSubst) ainsi que l'ordonnance sur la désinfection et la désinfection sont abrogées.

Ces modifications sont le fait de l'adaptation à la législation suisse des directives européennes sur les produits chimiques. Les incidences sur le commerce et l'utilisation de produits chimiques sont nombreuses, mais ne devraient pas engendrer des modifications pénalisantes pour les entreprises ou le public vaudois. Le niveau de sécurité devrait, par ailleurs, être maintenu.

Protection contre les accidents majeurs

En 2005, une fiche spécifique à l'ordonnance sur la protection contre les accidents majeurs (OPAM) a été introduite dans le projet du nouveau Plan Directeur Cantonal en matière d'aménagement du territoire. Le manque actuel de coordination entre l'aménagement du territoire et la protection contre les accidents majeurs, source potentielle de conflits d'intérêt, a fait l'objet d'une réunion en 2005 entre plusieurs cantons, dont Vaud, et les Offices fédéraux concernés.

Energie

Le projet de loi cantonale sur l'énergie, ainsi que le projet de décret pour un crédit-cadre sur la diversification énergétique ont été adoptés par le Conseil d'Etat le 16 novembre 2005, dans un contexte marqué par l'évolution forte du coût des ressources fossiles, et sont actuellement en mains d'une commission du Grand Conseil.

La Loi cantonale sur l'énergie permettra au gouvernement vaudois d'une part de réaliser les tâches que la Confédération a confiées aux cantons en matière d'énergie et d'autre part de mener sa propre politique énergétique. Elle concrétise aussi les principes posés par la Conception cantonale de l'énergie du 16 avril 2003.

Quant au crédit cadre sur la diversification énergétique, il permettra de renforcer les actions cantonales, notamment dans le cadre des travaux

réalisés pour poursuivre la politique d'investissement (subventions) dans le domaine de l'utilisation rationnelle de l'énergie et du recours aux énergies renouvelables. Ce crédit cadre permettra aussi de continuer à bénéficier des contributions globales de la Confédération.

Marché de l'électricité

Le décret vaudois sur l'électricité a été adopté par le Grand Conseil le 5 avril 2005. Il répond aux importantes mutations du marché de l'électricité qui se tourne résolument vers une libéralisation pour les gros consommateurs. Ses dispositions servent à préserver la sécurité de la distribution et de la fourniture et à garantir le maintien d'un service public de qualité. Le décret a été promulgué à titre provisoire, dans l'attente d'une nouvelle loi fédérale sur l'approvisionnement en électricité (LApEI) annoncée pour 2007.

Projets particuliers

Service de l'environnement et de l'énergie (SEVEN)

Projets particuliers

La pollution de l'air ne connaît pas de frontières. C'est dans cette logique que les laboratoires de surveillance de la qualité de l'air français italiens et suisses ont rassemblé leurs compétences et leurs connaissances pour informer sur la qualité de l'air. Une brochure, Transalp'Air 2004, présente un panorama de la qualité de l'air dans les Alpes, assorti d'un bilan de l'évolution observée lors de la dernière décennie.

Le SEVEN en collaboration avec la police municipale de la ville de Lausanne a participé à une campagne de prévention concernant les nuisances sonores nocturnes liées aux établissements publics (campagne "au clair de lune"). Le SEVEN a mis les affiches de cette campagne à disposition de l'ensemble des communes du canton.

Au printemps 2005, la plateforme "énergie-environnement" a été lancée par la conférence romande des délégués à l'énergie (CRDE) pour succéder au journal du même nom. Des actions d'information sous forme de communiqués de presse et le développement d'un site Internet ont permis de renseigner le grand public sur des thèmes de fond dans les domaines de l'environnement et de l'énergie.

Service de l'environnement et de l'énergie (SEVEN)

Sources d'informations complémentaires

Pour le plan des mesures OPair :

<http://www.dse.vd.ch/environnement/air/assainissement.htm>

Pour la brochure Transalp'Air 2004

<http://www.dse.vd.ch/environnement/air/qualite/alpes.htm>

Pour la campagne « au clair de lune »

www.lausanne.ch/viewInt.asp?DocID=21087&DomID=63361

Pour le nouveau droit chimique

<http://www.dse.vd.ch/environnement/toxiques/index.html>

Pour « énergie-environnement »

<http://www.energie-environnement.ch>

Actions du programme de législature
36. Politique énergétique

36. Politique énergétique

Développer une politique énergétique dynamique.

Le plan OPair 2005 (Plan d'assainissement de la qualité de l'air dans l'agglomération Lausanne-Morges) soutient les actions suivantes liées au programme de législature 2003-2007:

- 10 Métro m2 ;
- 11 Agglomération Lausanne-Morges ;
- 12 Communauté tarifaire de la région lausannoise ;
- 16 Réseau express vaudois;
- 36 Politique énergétique.

Cette dernière action est largement portée par le projet de loi cantonale sur l'énergie.

Groupes de prestations
114.0 Administration

114.0 Administration

- Gestion et administration du service
- Prestations internes

Descriptif

- Direction du service
- Support administratif
- Support ressources humaines
- Support financier et comptable
- Support logistique
- Emission des certificats d'exportation

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Collaborateurs du service
- Services transversaux
- Entreprises
- Communes

Groupes de prestations
114.1 Laboratoires

114.1 Laboratoires

- Activités d'analyses
- Prestations techniques

Descriptif

- Examens de l'authenticité des biens et des produits alimentaires
- Examens de la salubrité des biens et des produits alimentaires
- Examens de la loyauté des présentations

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Consommateurs
- Municipalités et fournisseurs d'eau
- Commerces et entreprises

Groupes de prestations
114.2 Inspection

114.2 Inspection

- Activités d'inspection
- Prestations sur site

Descriptif

- Inspection des commerces et entreprises de denrées alimentaires et objets usuels
- Inspection des ouvrages de distribution d'eau de boisson
- Inspection des piscines publiques
- Contrôle des plages
- Approbation de projets de plans directeurs et d'installations diverses
- Suivi des concepts d'approvisionnement en eau en temps de crise

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Consommateurs
- Usagers des piscines publiques et des plages
- Commerces et entreprises
- Communes et fournisseurs d'eau potable

Groupes de prestations
114.3 Poids et mesures

114.3 Poids et mesures

- Activités de contrôle des poids et mesures
- Prestations métrologiques

Descriptif

- Contrôle des instruments de mesure en usage dans le commerce
- Contrôle statistique de la quantité des marchandises préemballées
- Contrôle général des entreprises assujetties

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Consommateurs
- Commerces et entreprises

Laboratoire cantonal (LC)

Evénements marquants, évolutions significatives

Modifications structurelles

Collaboration Vaud-Neuchâtel-Genève

Le Service de protection de la consommation du canton de Genève (SPCo) a rejoint le réseau VD-NE créé en mai 2003 déjà, et a ainsi ratifié l'accord intercantonal de collaboration pour l'exécution coordonnée du contrôle des denrées alimentaires et des objets usuels.

Cette coopération entre les cantons de Genève, Neuchâtel et Vaud, mise sur le développement de compétences locales. Elle tend à une meilleure protection des consommateurs par une utilisation optimale des moyens à disposition. Elle offre notamment les avantages suivants :

- La création d'une synergie entre trois services pour un bassin de population de l'ordre de 1,3 million d'habitants.
- L'amélioration de l'efficacité des contrôles par une utilisation plus rationnelle des infrastructures techniques.
- L'accès à des compétences que le Laboratoire cantonal ne possède pas à ce jour ou qui sont peu développées. En contrepartie, les capacités particulières du service sont mises à la disposition des autres membres du réseau.
- La formation commune du personnel de contrôle.

Cette mise en réseau a permis d'augmenter de manière significative le nombre d'échantillons analysés (6'318 produits contrôlés en 2005, alors qu'ils n'étaient que 5'481 en 2004), tout en conservant un nombre stable de collaborateurs. De plus, l'arrivée de nos collègues de Genève au sein du réseau a permis d'intensifier notablement nos contrôles de pesticides, analyses délicates et onéreuses dans lesquelles le SPCo s'est spécialisé.

Cantonalisation de l'inspection

L'année 2005 a été le premier exercice complet où le contrôle cantonal a pleinement déployé ses effets. Dorénavant, l'inspection des commerces et entreprises est placée sous l'entière responsabilité du Laboratoire cantonal. A cet effet, 7 contrôleurs professionnels à plein temps ont remplacé les 38 contrôleurs locaux, pour la plupart des laïcs qui exerçaient cette fonction à temps très partiel. Les avantages de ce nouveau système sont notamment les suivants :

- De notables économies d'échelle ont pu être réalisées, tout en désenchevêtrant les contrôles qui dépendent dorénavant d'une instance technique et administrative unique.
- Les assujettis sont satisfaits d'avoir à faire à des interlocuteurs neutres et professionnels, ce qui n'était hélas pas toujours le cas auparavant.
- Enfin, toutes les régions du canton sont désormais placées sur pied d'égalité, car les contrôleurs sont tous au bénéfice d'une formation de haut niveau et appliquent tous les mêmes procédures d'une manière beaucoup plus uniforme que par le passé.

Le tableau ci-dessous donne quelques éléments de comparaison entre la situation antérieure et celle qui prévaut actuellement. On constate que si le nombre absolu des contrôles a diminué d'un tiers, le nombre de cas d'avertissements et de dénonciations a notablement augmenté (respectivement +142% et +174%). Cette situation ne dénote pas une péjoration de l'hygiène alimentaire dans le canton, mais elle s'explique par des contrôles effectués de manière plus approfondie, permettant de déceler des problèmes qui n'étaient pas identifiés par les contrôleurs locaux.

	Contrôles locaux (données 2003)	Contrôle cantonal (données 2005)
Nombre de contrôles effectués	4'645	3'112
Nombre d'avertissements (situation anormale)	164	397
Nombre de dénonciations (sécurité alimentaire compromise)	31	82

Modification des procédures et du fonctionnement

Outil d'évaluation des dangers

L'année 2005 a été le premier exercice durant lequel l'outil d'évaluation du danger des commerces et entreprises alimentaires a été utilisé de manière systématique. Au total, 2'931 entreprises (93,2 %) présentent un niveau de danger insignifiant ou faible alors que 206 entreprises (6.5 %) n'assurent qu'une sécurité alimentaire relative et 9 (0,3 %) n'assurent tout simplement pas cette sécurité. Pour ces deux dernières catégories, des mesures immédiates ont été prises. La fréquence des dangers présentés par divers types d'entreprises est présentée par le graphique ci-dessous.

[Veuillez cliquer pour visualiser le graphique](#)

Nouveau droit alimentaire

Depuis le 1er janvier 2006, les pays tiers qui désirent exporter des denrées alimentaires vers l'Union européenne (UE) sont soumis à de nouvelles règles en matière d'hygiène des denrées alimentaires. Une adaptation de la législation suisse s'imposait afin d'éviter que les exportations vers l'UE ne soient dorénavant entravées ou bloquées. Cette refonte du droit interne aura de nombreuses conséquences sur les activités du Laboratoire cantonal, qui devra notamment gérer de nouvelles activités telles que :

- Constitution d'un fichier des entreprises soumises au régime d'annonce
- Délivrance d'autorisations pour les entreprises produisant des denrées d'origine animale
- Elaboration de plans de contrôle annuels
- Elaboration de programmes d'audit et de contrôle

Laboratoire cantonal (LC)

Projets particuliers

Depuis plusieurs années, le Laboratoire cantonal contrôle le niveau de sécurité alimentaire de différents produits par des campagnes d'analyses ciblées. Celles-ci sont en règle générale coordonnées avec nos partenaires du réseau VD-NE-GE, un seul laboratoire analysant les échantillons prélevés dans les trois cantons. En 2005, le Laboratoire cantonal a assumé l'exécution de 16 campagnes, et il a fourni des produits pour 24 campagnes réalisées par ses deux partenaires. Les trois exemples ci-dessous illustrent les résultats obtenus dans quelques cas traités par notre service.

Huile de friture

Malgré l'attention portée au problème de la qualité des huiles de friture, celle-ci a tendance à se péjorer. Afin d'améliorer la situation, il a été décidé d'accroître la pression sur les tenanciers d'établissements publics, d'une part en augmentant la fréquence des contrôles, d'autre part en prenant des mesures immédiates en cas de non-conformité. Pour ce faire, les inspecteurs et contrôleurs des denrées alimentaires ont été équipés chacun d'un appareil portatif permettant de mesurer directement dans la friteuse la teneur en composés polaires de l'huile, permettant ainsi d'exiger le changement immédiat de cette dernière lorsque son degré d'altération dépasse la norme légale.

Sur 1'522 contrôles effectués, l'huile de friture s'est révélée altérée dans 157 cas (10,3%) et elle était même impropre à toute utilisation dans 59 cas (3,9%).

Toxines dans les aliments pour nourrissons et enfants en bas âge

Les céréales présentes dans les aliments pour enfants peuvent être infectées par un grand nombre de moisissures sécrétant des toxines nuisibles. Le lait utilisé dans ces mêmes produits peut lui aussi être contaminé par des toxines présentes dans les fourrages destinés à l'alimentation des bovins. Afin de vérifier si les produits commercialisés sont conformes aux exigences légales, nous avons analysé 67 échantillons d'aliments pour nourrissons et enfants en bas âge afin de déterminer leurs teneurs en mycotoxines.

Deux échantillons dépassaient de plus de 400 fois la valeur limite admise pour les aflatoxines, et de plus de 100 fois celle pour l'ochratoxine. Ces substances cancérigènes ont été trouvées dans des échantillons provenant d'Afrique et qui avaient été importés sur le marché gris. Ces produits ont été retirés du marché et détruits. Pour les autres échantillons les contaminations sont, en règle générale, relativement faibles.

Vinaigre à forte teneur en acide acétique

Le centre suisse d'information toxicologique a enregistré plusieurs accidents dus à l'ingestion d'acide acétique concentré par des enfants. Cet acide est le composant essentiel du vinaigre, qui à forte concentration est corrosif pour les muqueuses et la peau. En cas d'ingestion, il peut provoquer de graves brûlures du tube digestif ainsi que des troubles du métabolisme. Après enquête, le Laboratoire cantonal a constaté que les accidents répertoriés étaient dus à l'ingestion involontaire d'acide acétique à 80% vendu dans des magasins de produits balkaniques, et utilisé pour la fabrication de conserves telles que les cornichons. En raison de ses propriétés toxiques, le droit suisse limite la concentration en acide acétique à 14% dans le vinaigre.

A la suite de ces constatations, le Laboratoire cantonal a confisqué une trentaine de litres de cet acide concentré, et a averti l'Office fédéral de la santé publique qui a émis une mise en garde officielle pour l'ensemble de la Suisse. L'étiquette ci-dessous présente tout à la fois l'utilisation de ce produit à des fins culinaires et les mises en garde que l'on rencontre habituellement sur les produits toxiques.



Laboratoire cantonal (LC)

Sources d'informations complémentaires

Le Laboratoire cantonal publie chaque année un rapport annuel présentant le détail de ses activités. Le rapport 2005 pourra être obtenu dès le 15 avril 2006 à l'adresse suivante:

Laboratoire cantonal

155, chemin des Boveresses
1066 EPALINGES

Téléphone 41 (0)21 316 43 43

Télécopie 41 (0)21 316 43 00

Courriel info@lc.vd.ch

En outre, de nombreux renseignements et informations peuvent être obtenus en consultant le site du Laboratoire cantonal à l'adresse suivante:

<http://www.dse.vd.ch/laboratoire/index.html>

Laboratoire cantonal (LC)

Actions du programme de législature

Aucune action du programme de législature n'a été attribuée spécifiquement au Laboratoire cantonal.


Table des matières

 Tout afficher / masquer

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL (SG-DFJ)

-  Groupes de prestations
-  Evènements marquants, évolutions significatives
-  Projets particuliers
-  Informations complémentaires
-  Actions du programme de législature

DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ENSEIGNEMENT OBLIGATOIRE (DGEO)

-  Groupes de prestations
-  Evènements marquants
-  Projets particuliers
-  Informations complémentaires
-  Actions du programme de législature

DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ENSEIGNEMENT POSTOBLIGATOIRE (DGEP)

-  Groupes de prestations
-  Evènements marquants, évolutions significatives
-  Projets particuliers
-  Informations complémentaires
-  Actions du programme de législature

DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR (DGES)

-  Groupes de prestations
-  Evènements marquants, évolutions significatives
-  Projets particuliers
-  Informations complémentaires
-  Actions du programme de législature

SERVICE DE L'ENSEIGNEMENT SPÉCIALISÉ ET DE L'APPUI À LA FORMATION (SESAF)

-  Groupes de prestations
-  Evènements marquants, évolutions significatives
-  Projets particuliers
-  Informations complémentaires
-  Actions du programme de législature

SERVICE DE PROTECTION DE LA JEUNESSE (SPJ)

-  Evénements marquants, évolutions significatives
-  Projets particuliers
-  Informations complémentaires
-  Actions du programme de législature

 SERVICE DES AFFAIRES CULTURELLES (SERAC)

-  Groupes de prestations
-  Evénements marquants, évolutions significatives
-  Projets particuliers
-  Informations complémentaires
-  Actions du programme de législature

Groupes de prestations

21.1 Appui au chef du département

21.1 Appui au chef du département

Gestion et administration du service, Appui à la cheffe du département dans la gestion des affaires départementales, dans son activité de membre du CE ou toute autre activité de nature politique. Appuis sur les questions juridiques, RH, finances, communication et organisation.

Descriptif

- Direction du service
- Support administratif, RH, informatique, financier et comptable, juridique, organisation et logistique
- Préparation des dossiers, analyse, synthèse et recommandation pour la Cheffe de département
- Appui à la Cheffe de Département et aux services dans la conception et/ou la mise en oeuvre de projets, décisions, et autres réalisations départementale
- Coordination et liaison administrative avec les diverses entités de l'Etat et les partenaires extérieurs
- Relais départemental avec le Grand Conseil
- Préparation, coordination et suivis du budget
- Préparation et appui à l'élaboration d'EMPL-EMPD, réponses du CE au GC et appui juridique
- Gestion, coordination et représentation intercantionales
- Conception et réalisation de la politique de communication sur les activités du département
- Appui à la communication interne et externe
- Appuis en organisation et logistique
- Traitement des recours hiérarchiques
- Secrétariat, agenda, correspondance, discours, classement, archivage et déplacement

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Cheffe du département
- Collaborateurs du service, autres services du DFJ
- Secrétariat général, autres secrétariats généraux
- Services transversaux
- Autres Départements et/ou Services de l'ACV
- Autres cantons et diverses conférences/rencontres intercantionales
- Confédération
- Information à la presse
- Relations extérieures (consulat, ambassade, municipalité, ect..)

Groupes de prestations
21.2 Ressources humaines

21.2 Ressources humaines

Gestion des ressources humaines du département.

Descriptif

- Gestion des effectifs du département
- Gestion prévisionnelle des ressources humaines
- Suivi des données nécessaires aux questions du personnel (statistiques, tableaux de bord)
- Relais entre le SPEV et le DFJ pour tout projet ou dossier traitant du personnel
- Conseil et coordination de la politique de santé et sécurité au travail pour le département
- Soutien technique RH dans le cadre des négociations avec les partenaires sociaux
- Coordination des Ressources Humaines des services du département
- Appui technique aux services en matière d'application de la LPers, de descriptions de postes et d'élaboration de cahiers de charges
- Soutien à la gestion administrative et technique du personnel enseignant et administratif
- Appui technique et administratif aux services en matière de recrutement, de relève, de formation et de mobilité professionnelle
- Coordination et suivi des entretiens d'appréciation
- Soutien technique RH aux projets de réorganisation des services et autres unités
- Relais avec la CPEV
- Relais avec la COPER
- Coordination de la politique des apprentis du département, soutien technique aux services
- Octroi des équivalences de titres professionnels pour l'enseignement

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Cheffe du département
- SG
- Adjoints (fin., UID)
- Services et autres unités du DFJ (dont les établissements DGEO / DGEP / DGES)
- Cadres et collaborateurs du DFJ, stagiaires et apprentis, SPEV, CPEV, CCA
- Candidats externes
- Autorités politiques et administratives sur mandat
- Enseignants, candidats à un poste d'enseignement
- CDIP
- SCRIS
- CEP

Groupes de prestations
21.3 Informatique

21.3 Informatique

Gestion des ressources informatiques.

Descriptif

- Elaboration de la stratégie informatique administrative et pédagogique du DFJ
- Garantie de la cohérence du système d'information départemental
- Gestion des projets informatiques du DFJ
- Elaboration et gestion des budgets informatiques
- Conseils et assistance aux services du DFJ pour les aspects liés à l'informatique
- Gestion du parc matériel et logiciel - exploitation et maintenance du système informatique
- Support aux utilisateurs du DFJ pour leurs applications métier
- Coordination avec les centres d'exploitation et de télécommunication et les fournisseurs
- Intégration, paramétrisation et développement d'applications informatiques
- Maintenance applicative pour les logiciels métier

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Utilisateurs de l'informatique du département
- DPSI
- CCV
- CCT
- OSIC
- Sociétés de services informatiques

Groupes de prestations
21.4 Finances

21.4 Finances

- Gestion financière du département
- Elaboration et appui aux services au niveau budgétaire, comptable et contrôle de gestion
- Coordonne et conduit les activités précitées ainsi que des projets spécifiques.

Descriptif

- Collaboration technique à la préparation du budget
- Collaboration technique à l'exploitation du budget (gestion, contrôle et validation des crédits supplémentaires, des autorisations de dépassement de crédit, et des reports de crédits)
- Tenue de la comptabilité et/ou validations comptables des opérations
- Aide aux services pour des opérations comptables particulières (facturation, TI, OD, fiche PP etc)
- Conduite et/ou réalisation du bouclage comptable de l'exercice
- Développement de l'activité de contrôle de gestion
- Conseil et appui dans le domaine financier
- Contacts avec les services transversaux (not. SAGEFI, CCF) et avec la sous-commission des finances

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Services du DFJ
- SAGEFI
- CCF
- Conseil d'Etat
- Commission des finances
- Commission de gestion
- Fournisseurs
- Débiteurs usagers

Groupes de prestations
21.5 URSP

21.5 URSP

Unité de recherche pour le pilotage des systèmes pédagogiques - URSP

Descriptif

- Assurer, en collaboration avec les services du DFJ, le suivi qualitatif et quantitatif de l'école et de la formation vaudoises
- Établir des statistiques scolaires (élèves et enseignants)
- Fournir des conseils et des études dans le domaine éducatif et de la formation pour faciliter la décision au niveau cantonal et intercantonal.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- DFJ
- DFIN (SCRIS)
- Office fédéral de la statistique (OFS)
- Partenaires de la recherche et des statistiques au niveau intercantonal, national et international
- Conseil d'Etat, Grand Conseil et communes
- Établissements scolaires et partenaires réguliers de l'école (formateurs, associations prof.)
- Élèves et parents d'élèves du canton.

Groupes de prestations
21.6 OPES

21.6 OPES

Gestion administrative, technique et conduite des dossiers du personnel enseignant.

Descriptif

- Gestion administrative et technique du personnel enseignant et administratif
- Gestion des dossiers et des salaires

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- SESSFO pour le personnel administratif
- DGEO, SES et SESSFO pour le personnel enseignant
- Autorité scolaire (direction d'établissement, commissions scolaires)
- Enseignant et candidats à un poste d'enseignant
- SPEV

Evènements marquants, évolutions significatives

Secrétariat général (SG-DFJ)

Evènements marquants, évolutions significatives

L'année 2005 a été marquée par divers changements dans la plupart des domaines du Secrétariat général (SG).

L'**Unité de recherche pour le pilotage des systèmes pédagogiques** (URSP) a vu ses missions redéfinies, à l'issue d'une importante réflexion menée par le DFJ. Celle-là avait abouti à la confirmation du besoin d'un organisme capable d'effectuer des recherches indépendantes et conformes aux standards scientifiques du domaine pédagogique.

A titre complémentaire, une plus grande importance a été donnée en particulier à la mission d'aide à la décision, qui facilite les prises de position du DFJ sur les nombreux projets cantonaux, intercantonaux et nationaux en cours.

Une nouvelle mission a par ailleurs été attribuée à l'URSP: elle devient responsable des statistiques du DFJ auprès de l'Office fédéral de la statistique (OFS), et est chargée notamment de la consolidation des données du recensement scolaire.

Enfin, plusieurs publications ont mis un terme à différents projets, alors que de nouveaux mandats étaient attribués et mis en œuvre.

La **Direction des ressources humaines** (DRH) du DFJ a mené plusieurs dossiers parmi lesquels, l'amélioration de la coordination des apprenti-e-s du DFJ (plus de 200 personnes). La mise en place d'outils de gestion et d'un service de qualité aux unités formatrices, ainsi que le développement d'un programme d'encouragement à l'engagement et au suivi d'apprenti-e-s, en sont deux aspects. La DRH a également participé aux groupes de travail examinant le fonctionnement des conseils de direction des établissements de la scolarité obligatoire et postobligatoire, y compris la question du décanat. Pour sa part, la Commission des équivalences aux titres professionnels permettant d'enseigner dans le canton de Vaud (CETE), présidée par le responsable des RH du DFJ, a examiné 148 dossiers et octroyé 60 équivalences de titre.

L'Office du personnel enseignant (OPES) a été rattaché à la DRH, après avoir dépendu conjointement des directions générales des ordres d'enseignement (cf. chap. [présentation du projet](#)).

L'**Unité informatique départementale** (UID) a conduit plusieurs projets, tant administratifs que pédagogiques.

Ainsi en est-il du Système d'information des établissements de formation (SIEF), destiné à remplacer par une seule application les divers outils informatiques des services et de tous les établissements de formation (cf. chap. [présentation du projet](#)).

Parmi les autres projets de l'UID figurent entre autres: le développement d'une application spécifique pour gérer les apprenti-e-s gestionnaires de vente selon les nouvelles dispositions légales « vente.ch », l'étude d'un nouveau logiciel pour l'Office cantonal des bourses d'études (OCBE) et le début de l'exploitation des postes de travail du Réseau administratif de l'enseignement obligatoire (RADEO).

Sur le plan pédagogique, l'UID a principalement mis en œuvre une messagerie électronique pour l'ensemble des enseignants du canton, basée sur la plate-forme "Educanet2", tout en poursuivant la connexion à Internet des bâtiments des établissements scolaires de l'enseignement obligatoire.

Sur le **plan juridique**, de nombreux règlements ont été "mis sous toit". Deux projets de lois ont accaparé la cellule juridique pour leur rédaction, puis pour leur mise en consultation: la loi sur le cinéma, les vidéogrammes et les logiciels de loisirs d'une part, ainsi que la révision partielle de la loi sur les bourses d'études et d'apprentissage d'autre part. Des travaux législatifs sont en cours, en particulier la révision totale de la loi sur les activités culturelles.

A cela s'ajoutent la rédaction de nombreux avis de droit, le traitement de différents recours et l'appui aux services du DFJ.

Les **finances** du DFJ ont été confiées à un nouveau responsable financier, le 1er mars; celui-là a notamment eu pour tâche de reprendre l'autorité en matière comptable et d'instaurer une culture comptable et financière tenant compte de l'éclatement géographique des services et des différents environnements comptables (Procofiév, ProConcept et AGF-Oracle).

Chiffres DFJ et SG

	budget des charges du DFJ	revenus du DFJ	budget des charges du SG
2006	CHF 1'949'939'600	CHF 350'791'400	CHF 32'020'400
2005	CHF 1'949'984'600	CHF 362'957'300	CHF 32'789'700
2004	CHF 1'952'053'100	CHF 359'448'400	CHF 34'971'100

La maîtrise des charges, malgré l'évolution à la hausse des effectifs, a été rendue possible notamment par le respect des directives budgétaires, l'introduction de la première phase DEFI dans le budget 2006, la poursuite de l'effort au niveau de l'opération dite "300 postes", ainsi que la mise en œuvre des mesures urgentes liées à la votation du 17 avril.

La cellule **communication** du DFJ, rattachée au Secrétariat général, a poursuivi son activité de contact avec les médias d'une part, et d'appui et conseil en communication tant interne qu'externe auprès des services et de la direction du DFJ d'autre part. Une lettre d'information électronique a également été élaborée: diffusée trois fois l'an à l'ensemble des collaboratrices et des collaborateurs du DFJ, elle éclaire divers aspects des tâches du DFJ. La cellule communication du DFJ est par ailleurs largement impliquée dans l'organisation, voire parfois le contenu des informations mises à disposition via les médias électroniques, notamment le site Internet du DFJ.

Secrétariat général (SG-DFJ)

Projets particuliers

L'**Office du personnel enseignant** (OPES) a rejoint la Direction des ressources humaines (DRH), après avoir dépendu conjointement des directions générales des ordres d'enseignement. Suite à la décision du Conseil d'Etat d'en faire un office payeur, l'OPES doit être structuré de manière à pouvoir remplir ces tâches nouvelles, en collaboration avec le Service du personnel de l'Etat de Vaud (SPEV). La nouvelle unité de gestion du personnel enseignant sera en charge de l'ensemble des enseignant-e-s du DFJ (personnel DGEO, DGEP, SESAF et DGES). La gestion quotidienne de l'OPES s'est poursuivie en parallèle avec la gestion des dossiers des enseignant-e-s engagé-e-s par un contrat de durée indéterminée ou déterminée, la gestion des remplacements, ainsi que celle des dossiers "médicaux", "chômage" et "AI". D'une manière générale le nombre de dossiers augmente et leur traitement se complexifie. Toutes les tâches de l'OPES se déroulent en relation étroite avec les services autorités d'engagement des enseignant-e-s et le SPEV.

Le **Système d'information des établissements de formation** (SIEF), destiné à remplacer par un produit unique les divers outils informatiques utilisés au sein des services et de tous les établissements de formation, est un des projets phare de l'informatique du DFJ. Une analyse approfondie des besoins des établissements et des services, conduite avec des représentant-e-s des utilisatrices et utilisateurs, a permis de rédiger un cahier des charges fondé sur quatre objectifs principaux :

- assurer un meilleur suivi du cursus des élèves
- assurer la gestion administrative des enseignants
- assurer l'accès aux informations et à leur diffusion
- permettre d'adapter de façon rapide et économique le système d'information aux nouvelles dispositions légales

Un appel d'offres, lancé en août 2005, a été suivi par le processus de sélection d'un fournisseur. La demande de crédit d'investissement pour ce projet sera présentée au Grand Conseil en mars 2006.

Secrétariat général (SG-DFJ)

Sources d'informations complémentaires

Département de la formation et de la jeunesse DFJ
Secrétariat général
Rue de la Barre 8
1014 Lausanne

Tél.: 021 316 3030 - Fax: +41 21 316 3041

E-mail: info.sgdj@vd.ch

site Internet: www.dfj.vd.ch

Une page contenant des liens sur divers supports d'information est disponible à l'adresse:

<http://www.dfj.vd.ch/publications/>

Une brochure de présentation générale de la formation dans le canton de Vaud est également disponible sur ce site à l'adresse:

http://www.dfj.vd.ch/publications/pdf/FormationVD_2005_2006_ecran.pdf (version "légère")

Secrétariat général (SG-DFJ)

Actions du programme de législature

Groupes de prestations

22.0 Gestion de la scolarité obligatoire au niveau du canton

22.0 Gestion de la scolarité obligatoire au niveau du canton

- Concevoir la scolarité obligatoire des élèves du canton et veiller à sa mise en œuvre
- Administrer le service
- Assurer ses tâches transversales

Descriptif

- Concevoir la scolarité obligatoire des élèves du canton et veiller à sa mise en œuvre
- Garantir dans le canton :
 - La mise en œuvre de la politique générale du canton en matière d'enseignement
 - Le cursus formel de la scolarité obligatoire (cycles et degrés – primaire/secondaire – filières – pédagogie compensatoire)
 - La définition des conditions d'apprentissage adaptées
 - L'élaboration ou l'acquisition de moyens d'enseignement
 - La définition, la mise en œuvre et l'évaluation des principes d'organisation de l'école obligatoire (organisation générale des établissements et de leurs zones de recrutement ainsi que la mise à disposition des infrastructures et moyens adéquats)
- Administrer le service
- Garantir la gestion :
 - Du budget
 - De l'allocation de ressources (dont enveloppe pédagogique)
 - Des comptes
 - Des actes administratifs incombant à un service de l'Etat
- Garantir :
 - Le processus d'engagement et de suivi du personnel
 - La gestion des situations présentant des difficultés particulières
 - La production des indicateurs rendant compte des prestations de l'école
- Assurer ses tâches transversales
- Gérer la communication avec les partenaires de l'école et assurer l'information générale sur l'école (population, parents, monde politique)
- Garantir les relations avec les autorités politiques ou de gestion cantonales et extra-cantonales
- Garantir les tâches de haute surveillance dévolues à l'Etat dans le domaine de la scolarité obligatoire concernant :
 - Les écoles privées
 - Les constructions scolaires
 - Les transports scolaires

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Élèves de l'école obligatoire (-2 à +9) et des classes de raccordement
- Enseignants
- Établissements scolaires
- Directions d'établissements scolaires
- Collaborateurs du service
- Secrétariat général et autres services du DFJ
- Services transversaux du département et de l'Etat (SCRIS, SAT - service de l'aménagement du territoire, SM - service et mobilité, SJIC)
- Autorités politiques
- Instances de coordination intercantionales (CIIP, CDIP)

- Autorités communales
- Administration communale
- Commissions pédagogiques
- Commissions scolaires
- OCDE
- Écoles privées

Groupes de prestations

22.1 Gestion de la scolarité obligatoire au niveau des établissements scolaires

22.1 Gestion de la scolarité obligatoire au niveau des établissements scolaires

Mettre en œuvre dans l'établissement la scolarité obligatoire des élèves de la zone de recrutement.

Descriptif

- Garantir dans l'établissement
- La répartition des tâches et une organisation optimale en fonction des ressources disponibles
- Le suivi et la gestion du curriculum de chaque élève
- Le suivi et la gestion de la scolarité de l'élève
- Des tâches entrant dans le processus d'engagement du personnel et l'encadrement de proximité des collaborateurs de l'établissement
- Les relations avec les parents et l'environnement de l'établissement
- La gestion administrative et financière
- L'équipement des enseignants et des élèves en moyens et fournitures

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Élèves de l'école obligatoire (-2 à +9) et des classes de raccordement
- Enseignants
- Établissements scolaires
- Directions d'établissements scolaires
- Collaborateurs du service
- Secrétariat général et autres services du DFJ
- Services transversaux du département et de l'Etat (SCRIS, SAT - service de l'aménagement du territoire SM - service et mobilité, SJIC)
- Autorités politiques
- Instances de coordination intercantionales (CIIP, CDIP)
- Autorités communales
- Administration communale
- Commissions pédagogiques
- Commissions scolaires
- OCDE

Groupes de prestations

22.2 Gestion de la scolarité obligatoire au niveau de la classe

22.2 Gestion de la scolarité obligatoire au niveau de la classe

Réaliser les tâches d'enseignement dans et hors la classe.

Descriptif

- Réaliser dans l'établissement
- Les prestations directes des enseignants aux élèves
- Les prestations des enseignants pour le fonctionnement de l'établissement

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Élèves de l'école obligatoire (-2 à +9) et des classes de rattachement
- Enseignants
- Directions d'établissements scolaires
- Commissions scolaires

Evènements marquants

Direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO)

Evènements marquants

L'enseignement obligatoire a été marqué par plusieurs événements en 2005, notamment l'introduction d'un nouveau *Cadre général de l'évaluation*, la finalisation du processus EtaCom, et la poursuite de la réorganisation territoriale de l'école obligatoire.

Le nouveau *Cadre général de l'évaluation* fait suite aux modifications de la *Loi scolaire* (LS) et de son règlement d'application; il porte sur l'évaluation du travail de l'élève. Au cours d'une tournée cantonale de présentation du nouveau cadre, la cheffe du DFJ, a rencontré tou-te-s les enseignant-e-s vaudois-es, afin de répondre à leurs questions. De plus, un espace de dialogue a été mis à leur disposition sur le site Internet de la DGEO; cet espace trouve maintenant son prolongement dans une "foire aux questions".

Pour l'école obligatoire, la finalisation du premier train de mesures du processus EtaCom s'est principalement traduite par le transfert, sous contrat cantonal, du personnel administratif, et par la mise en réseau informatique cantonal de ce même personnel; la DGEO a pris part à cette phase du processus, en tant qu'autorité d'engagement. Dorénavant la gestion des établissements scolaires de l'enseignement obligatoire est donc unifiée selon les standards cantonaux. L'allocation des ressources en personnel est maintenant proportionnelle au nombre d'élèves, et non plus à la seule capacité financière des communes. Des outils et modèles de gestion identiques dans tous les établissements scolaires permettent une consolidation des données cantonales.

L'organisation territoriale des établissements scolaires continue d'être revue conformément à l'article 47 de la LS. Cette réorganisation est décidée à chaque changement important d'infrastructure immobilière et s'accompagne d'une consultation des partenaires concernés. Pour rappel, ce processus a débuté en 2003.

L'agenda de la DGEO pour les années futures comporte principalement deux importants thèmes de société: l'obligation faite, ou non, aux enfants de 4 ans révolus de fréquenter l'école infantile (cycle initial), et l'harmonisation de la journée de l'écolier (organisation du temps scolaire et parascolaire). Ces deux thèmes d'actualité font notamment écho aux attentes exprimées par les familles. Le forum public intitulé "Autres temps, autre école" contribue à élargir le débat; celui-ci porte tout particulièrement sur la place occupée par l'enfant dans la société actuelle et les conséquences de cette situation pour le fonctionnement de l'école.

Ces prochaines années, les systèmes scolaires auront encore pour défi d'introduire des indicateurs qualitatifs et quantitatifs rendant compte du niveau de formation des élèves.

Enfin, la coordination romande va vraisemblablement prendre une place toujours plus prépondérante dans la gestion de l'école, stimulée qu'elle sera par les exigences nouvelles de la Confédération en la matière.

Direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO)

Projets particuliers

Pour renforcer la promotion de l'égalité des chances de formation, et garantir les apprentissages fondamentaux, diverses actions visant à favoriser le développement de la lecture ont été lancées. Relevons notamment l'institution d'une Epreuve cantonale de référence (ECR) en lecture, en fin de cycle primaire 1 (CYP 1).

A cela s'est ajoutée l'expérience du "Bus plurilingue" dont l'objectif est de rendre attentifs les jeunes élèves allophones à la richesse linguistique et culturelle du milieu dans lequel ils vivent. En effet, la recherche des similitudes entre les langues présentes à l'école constitue un apport significatif pour l'étude du français.

D'autre part, la mise en place de journées de formation continue dans le domaine de la lecture, comme, par exemple, "Regards sur la lecture à l'école", a permis aux enseignant-e-s de mieux faire face aux nouveaux défis de l'école dans cette discipline.

Une réflexion à propos de la réintroduction effective de l'enseignement de la citoyenneté aux 8^{ème} et 9^{ème} degrés a été menée. Elle fait suite à la volonté du Grand Conseil de sensibiliser les jeunes à leurs droits et devoirs vis-à-vis de la société qui les entoure.

Une structure "Ecole-Musique" a été mise en place, avec pour objectif de permettre aux jeunes élèves dont le niveau musical est reconnu, de bénéficier de mesures spéciales pour concilier un parcours scolaire normal et des études musicales approfondies.

Afin d'accroître la performance du système dans son ensemble, la DGEO a poursuivi le développement d'outils de gestion. Le projet "Daedalus" a ainsi été réalisé afin de mettre à disposition de l'ensemble des directions d'établissement et des collaboratrices et collaborateurs de la DGEO un référentiel informatique regroupant informations, avis de droit et directives émises par les autorités scolaires.

Par ailleurs, un projet de développement d'indicateurs relatifs aux élèves, aux établissements et au système scolaire dans son ensemble a vu le jour.

En lien avec l'introduction du nouveau *Cadre général de l'évaluation*, la DGEO a développé à l'usage des enseignant-e-s, un logiciel informatique "*Le Registre informatisé du maître*" permettant à chaque enseignant-e de saisir les notes de ses élèves.

Toujours dans la même optique et pour faciliter la communication entre la DGEO et le corps enseignant, une adresse de messagerie électronique individuelle a été ouverte pour chaque enseignant-e sur la plate-forme Internet "educanet" du Serveur suisse de l'éducation. Le choix de cette plate-forme permettra en outre de créer un lieu d'échange, de collaboration et d'enseignement pour les établissements de formation suisses.

Direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO)

Source d'informations complémentaires

Direction générale de l'enseignement obligatoire DGEO

Rue de la Barre 8
1014 Lausanne

Tél.: 021 316 3232 - Fax: +41 21 316 3144

E-mail: info.dgeo@vd.ch

site Internet: <http://www3.dfj.vd.ch/dgeo2/>

Publications produites par la DGEO et éditées sur son site Internet:

- *Lettre d'information de la DGEO*
- documents à télécharger (conseils d'établissement, dérogations, emploi, "enveloppe", évaluations, informations générales, moyens d'enseignement, pédagogie, enseignement de la lecture, entrée dans la profession d'enseignant-e après la formation, etc.)
- ressources pédagogiques
- *Plan d'études vaudois* (PEV)
- *Textes de références* (TER)
- *Loi scolaire* (LS) et *Règlement d'application de la loi scolaire* (RLS)
- *Indicateurs de l'enseignement obligatoire à l'attention du Grand Conseil de l'Etat de Vaud*. Ils portent notamment sur l'évolution des établissements scolaires et des effectifs d'élèves de l'enseignement obligatoire - les indicateurs financiers étant transmis dans le cadre du budget
- *L'évaluation du travail de l'élève* (disponible en huit langues: français, allemand, anglais, portugais, espagnol, italien, serbo-croate et albanais; ces publications destinées aux parents peuvent être téléchargées via le site Internet du DFJ à l'adresse suivante : <http://www.dfj.vd.ch/publications/index.html>, ou sont également disponibles sous forme imprimée, dans les établissements scolaires)
- Le *Cadre général de l'évaluation* (disponible sous forme imprimée dans les établissements scolaires et téléchargeable sur le site Internet du DFJ à l'adresse suivante : <http://www.dfj.vd.ch/publications/index.html>. Informations complémentaires Il est destiné aux enseignant-e-s)

Liens disponibles sur le site Internet de la DGEO:

- foire aux questions (FAQ)
- dernières nouvelles (actualité)
- arborescence de la Direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO)
- coordonnées des établissements scolaires, avec moteur de recherche
- liens hypertextes avec les sites Internet des établissements scolaires
- lien hypertexte avec la plate-forme Internet "educanet2"
- entrée thématique spécifique selon les catégories d'utilisateurs (parents-élèves-visiteurs, enseignant-e-s, conseils de direction, autorités communales)
- trois portails d'entrée sous la rubrique "contact" :
 - contacts "personnalisés": adresse E-mail [info.dgeo\(at\)vd.ch](mailto:info.dgeo(at)vd.ch) où les usagers peuvent poser leurs questions (délai de réponse d'environ deux semaines)
 - contacts "classés": inventaire des prestations de la DGEO avec le numéro de téléphone des personnes de référence
 - contacts "Direction générale": coordonnées des directrices, directeurs et Etat-Major de la DGEO

Actions du programme de législation
2. Scolarité obligatoire

2. Scolarité obligatoire

Scolarité obligatoire. Poursuivre l'effort de stabilisation de la réforme EVM en allant jusqu'au bout de celle-ci dans un esprit qui soit à la fois critique, constructif et transparent; inscrire l'Ecole vaudoise dans une perspective romande, voire suisse.

La réforme d'EVM a été introduite progressivement dans toutes les années de la scolarité et cette introduction s'est achevée à la rentrée scolaire 2004. Tous les élèves vaudois sont dès lors enseignés selon le même système de référence. Le système d'évaluation a été modifié par le Grand Conseil avec pour effet une plus grande transparence et consensus retrouvé sur cette question.

En définissant un espace romand de la formation la Conférence intercantonale de l'instruction publique de la suisse romande et du tessin (CIIP) a réaffirmé sa volonté de collaboration étroite dans le domaine scolaire. Un plan d'étude cadre romand (PECARO) a été mis en consultation. Un projet de concordat intercantonal est actuellement en court d'élaboration et sera soumis à consultation et à l'approbation des législateurs cantonaux.

Actions du programme de législature

50. Education aux citoyennetés

50. Education aux citoyennetés

Développer l'éducation aux citoyennetés.

La rentrée scolaire 2007 verra la mise en place de la discipline "Citoyenneté, Droit et Economie" à l'horaire scolaire à raison d'une heure dans chacune des deux dernières années de la scolarité.

Groupes de prestations
23.0 Administration

23.0 Administration

Gestion et administration du service.

Descriptif

La direction générale assure la conduite pédagogique, administrative, financière et planifie les lieux d'enseignement, assure la coordination intercantonale, dispense des informations générales et spécifiques au public. Elle dispose à cet effet de cinq unités transversales comme suit:

- L'unité juridique étudie les questions de droit, instruit les recours, rédige des textes législatifs et réglementaires et des projets de décisions.
- L'unité information et organisation organise l'information de la DGEP et appuie les responsables des établissements dans la conception et la conduite des démarches d'organisation et de gestion de l'information, et déploie les meilleures pratiques.
- L'unité ressources humaines dirige la gestion et la coordination de l'unité ressources humaines (écoles et administration).
- L'unité financière dirige les finances des établissements (écoles et administration), supervise l'établissement du budget et suit son exploitation. Gère les ressources financières et l'économat, et applique les dispositions légales en vigueur.
- L'unité planification et bâtiments assure la mise à disposition et la planification des lieux d'enseignement pour les établissements (écoles et administration), ainsi que les demandes et le contrôle des subventions versées par l'OFFT et le Canton pour les infrastructures liées à la formation.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Apprenants (élèves, apprentis, gymnasiens et étudiants), du perfectionnement scolaire au secondaire supérieur et tertiaire non-HES, et parents des apprenants.
- Directions d'établissements publics ou privés, enseignants et collaborateurs du perfectionnement scolaire, secondaire supérieur et tertiaire non-HES.
- Partenaires
 - Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie (OFFT)
 - Grand Conseil et Conseil d'Etat
 - Secrétariat général (SG-DFJ), unité informatique départementale (UID-DFJ), unité de recherche sur les systèmes pédagogiques (URSP)
 - Services transversaux de l'administration cantonale (chancellerie, UCA, cellule Web, SAGEFI, SPEV, OPES, SEPS, SJIC, SBMA, SIL, SGER, CCT, OSIC, SCRIS, DSAS, ...)
 - Conférence des directeurs de l'instruction publique (CDIP), conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (CIIP), conférence des services d'enseignement (CSE), conférence suisse de la formation professionnelle (CSFP), conférence romande de la formation professionnelle (CRFP), etc...
 - Associations professionnelles, entreprises et maîtres d'apprentissage
 - Conseils d'établissements, directions des établissements et unités internes des établissements
 - Commissions d'apprentissages et commissaires professionnels, Institut suisse pour la formation professionnelle ISFPF, Haute école pédagogique, etc...

Groupes de prestations

23.1 Gymnases

23.1 Gymnases

Gymnases.

Descriptif

- Formation des gymnasiens à la maturité académique (maturité gymnasiale), aux diplômes, à la maturité spécialisée, mention socio-pédagogique, à la maturité professionnelle commerciale et aux attestations de compléments de formation pour l'accès à la HES S2
- Coordination intercantonale pour l'enseignement secondaire supérieur pour les gymnases
- Collaboration aux traitements des recours

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Directeurs
- Maîtres
- Elèves,Partenaires
- Collaborateurs de la Direction des gymnases vaudois (DGVD), de la DGEP et occasionnellement d'autres services
- Université de Lausanne, EPFL, HEP, HES-S2 et autres HES
- CDIP et départements d'autres cantons
- Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie (OFFT)
- Grand Conseil et Conseil d'Etat

Groupes de prestations
23.2 Formation professionnelle

23.2 Formation professionnelle

Formation professionnelle.

Descriptif

- Développement des filières de l'enseignement professionnel, initial et supérieur, les projets pédagogiques et le perfectionnement professionnel
- Gestion du préapprentissage, de la formation élémentaire et de la formation pratique
- Organisation des examens finals
- Surveillance des apprentissages et gestion des contrats d'apprentissage

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Grand Conseil et Conseil d'Etat
- Directeurs
- Enseignants
- Elèves et apprentis
- Maîtres d'apprentissage

Groupes de prestations
23.3 Transition

23.3 Transition

Office de perfectionnement scolaire, transition et insertion professionnelle, OPTI.

Descriptif

- Préparation des élèves à l'insertion professionnelle
- Suivi qualitatif et quantitatif des élèves dits « sans solution » en fin de scolarité obligatoire
- Coordination de l'offre (para-)étatique à la transition école-métiers

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Bénéficiaires :
 - Elèves – famille
 - Patronat
- Partenaires :
 - Patronat
 - Divers services publics
 - Associations subventionnées
- Acteurs :
 - Maîtres – réseau de prévention
 - Institution u COFOP

Direction générale de l'enseignement postobligatoire (DGEP)

Evènements marquants, évolutions significatives

Une collaboration exemplaire

En 2005, grâce au nombre élevé de contrats d'apprentissage signés, au travail intensif des enseignant-e-s de la scolarité obligatoire, de celui des conseillères et conseillers de l'orientation scolaire et professionnelle, ainsi qu'au développement de l'offre de transition, le nombre de jeunes sans solution, à l'issue de la scolarité obligatoire, a été contenu. Le DFJ, par la complémentarité de ses structures et avec l'appui des services partenaires des Départements de l'économie (DEC) ainsi que de la santé et de l'action sociale (DSAS), est à même de répondre à l'ensemble des besoins de formation du secteur postobligatoire.

A titre d'illustration des synergies développées au sein de la DGEP, l'exemple de la nouvelle formation professionnelle d'assistant ou d'assistante socio-éducatif, formation reconnue par l'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie (OFFT) et menant au certificat fédéral de capacités (CFC), est représentative. Deux modalités de formation sont offertes: une formation à plein temps au sein des Ecoles de diplôme des gymnases vaudois dès la rentrée 2005, et une formation de type dual dès la rentrée 2006. Au terme de leur formation, ces assistant-e-s auront la possibilité de préparer une maturité professionnelle afin de poursuivre leur formation au sein d'une Haute École spécialisée.

Gymnase intercantonal de la Broye

Le Gymnase intercantonal de la Broye (GYB), fruit de près de 15 ans d'intense collaboration entre les cantons de Vaud et de Fribourg et plébiscité par les votes vaudois et fribourgeois en 2003, a été officiellement inauguré le vendredi 30 septembre 2005.

Premier exercice de l'OPTI

L'Office de perfectionnement scolaire, de transition et d'insertion professionnelle (OPTI), institué formellement par décision du Conseil d'Etat en juillet 2003, a bouclé sa première année scolaire d'existence. Le principal résultat a été que chaque jeune sans solution, quittant l'école obligatoire et exprimant la volonté de se former, a pu trouver une place, principalement à l'OPTI. Conformément à la demande du Grand Conseil, un rapport d'évaluation des actions conduites et des résultats obtenus a été produit, afin de faire le bilan de cette première période d'activité. Par la suite, ces données permettront d'affiner les spécificités et de préciser les tâches de l'office, afin de développer sa complémentarité tant avec les structures de la DGEP qu'avec les autres partenaires.

Sur le plan pédagogique, le renforcement du caractère préprofessionnel de l'offre de formation s'est poursuivi pour l'accès à des stages par de nouvelles collaborations. L'enseignement assisté par ordinateur a également été développé, ainsi que les démarches de développement des compétences et de soutien aux enseignant-e-s.

De plus, la prise en charge des adolescent-e-s sans solution après la rentrée scolaire ou en rupture est renforcée et mieux coordonnée grâce à une collaboration entre le Département de l'économie (DEC) et le DFJ qui mettent leurs compétences et leurs forces en commun, dans 6 centres régionaux de Bilan-information-orientation (BIO) rattachés aux Semestres de motivation (SeMo) du DEC. C'est un des bénéficiaires du Conseil "Entrée des jeunes dans la vie active" qui regroupe les partenaires sociaux de l'économie, le parapublic et les services concernés de l'Etat.

Direction générale de l'enseignement postobligatoire (DGEP)

Projets particuliers

Nouvelle Loi vaudoise sur la formation professionnelle (nLVFPr)

La nouvelle *Loi fédérale sur la formation professionnelle* (LFPr) du 12 décembre 2002 nécessite la révision de la *Loi vaudoise sur la formation professionnelle*, dont l'entrée en vigueur est prévue au 1^{er} janvier 2008. Les travaux préparatoires, entrepris en août 2004 et pour lesquels la Direction de la formation professionnelle vaudoise (DFPV) a pu compter sur l'apport important des milieux concernés, se sont terminés. La Direction générale de l'enseignement postobligatoire (DGEP) poursuit cette tâche par la rédaction d'un avant-projet.

Le préapprentissage, une passerelle qui se développe

Le préapprentissage porte sur une durée d'une année. Il permet d'une part à des élèves issu-e-s de la scolarité obligatoire, mais qui ne sont pas sûr-e-s de leur choix professionnel ou pour lequel-le-s une connaissance préalable du métier est nécessaire, d'entrer dans le monde professionnel. D'autre part, le préapprentissage permet également aux entreprises n'ayant pas encore d'apprenti-e-s de s'engager dans la voie de la formation professionnelle.

En 2005, plus de 94 contrats de préapprentissage dans 36 professions différentes ont été enregistrés. A ces chiffres, il faut ajouter une cinquantaine de contrats de préapprentissage d'assistant ou assistante socio-éducatif. En effet, la voie duale de cette nouvelle filière, qui sera ouverte dès la rentrée 2006-2007, a suscité un vif intérêt. Afin de pouvoir répondre aux demandes, des possibilités de préapprentissage ont été élaborées.

Par ailleurs, les Semestres de motivation (SeMo), dépendant du Service de l'emploi, ont été reconnus comme entreprises formatrices. Ce nouveau partenariat, déjà existant dans le canton de Zurich, permettra à terme d'offrir environ 50 places supplémentaires. De plus, l'Ecole professionnelle commerciale de Nyon (EPCN) et l'Ecole de métiers de Lausanne (ETML) ouvriront chacune une classe de préapprentissage à plein temps, dans le but de préparer des jeunes à un apprentissage, de les renforcer dans leur choix professionnel ainsi que de développer leur culture générale dans le cadre de l'école et de stages pratiques.

Junior Business Team

Le Centre d'enseignement professionnel du Nord vaudois (CPNV) a inauguré sur son site de Payerne un projet pilote de partenariat avec des entreprises locales, réunies en réseau. Ce projet, intitulé "Junior Business Team", découle du constat que certaines entreprises hésitent à engager des apprenti-e-s depuis l'introduction du *Nouveau Règlement de formation des apprentissages d'employés de commerce* (NFCB). Afin de soulager ces entreprises dans leurs tâches d'encadrement, ce partenariat permet que des apprenti-e-s, sous contrat avec les entreprises du réseau, suivent leur première année de formation au sein de l'antenne payernoise du CPNV. Les cours scolaires sont ainsi suivis de manière traditionnelle au sein de l'école, tandis que l'enseignement professionnel est confié à un formateur ou une formatrice détaché-e du réseau d'entreprises, ou engagé-e pour accomplir cette mission.

Passerelle Dubs

La passerelle « Dubs » permet aux bénéficiaires d'une maturité professionnelle l'accès aux Hautes Ecoles universitaires aux mêmes conditions que les bénéficiaires d'une maturité gymnasiale, pour autant qu'ils ou elles réussissent un examen complémentaire portant sur cinq disciplines. C'est maintenant le Gymnase de la Cité qui organise cette passerelle pour le Canton de Vaud, en collaboration avec le gymnase du soir pour les bénéficiaires d'une maturité professionnelle, souhaitant pouvoir accéder à une telle formation tout en continuant à exercer une activité professionnelle.

Nouvelles règles pour les Ecoles de culture générale

La grille horaire et les programmes de l'Ecole de diplôme des gymnases ont été adaptés pour tenir compte de l'entrée en vigueur des nouvelles règles adoptées par la Confédération. Ces dernières portent notamment sur le travail personnel de l'élève, qui doit aborder une approche interdisciplinaire, sur l'informatique désormais répartie sur les deux premières années au lieu de la seule première, ou encore sur l'introduction d'un choix entre la correspondance commerciale en allemand ou en anglais. Cette voie, qui s'ajoute à celles de la maturité académique d'une part et des apprentissages et maturités professionnelles d'autre part, conserve cependant la première année commune à tous les élèves, avec des options offertes dès la deuxième année.

Direction générale de l'enseignement postobligatoire (DGEP)

Sources d'informations complémentaires

Direction générale de l'enseignement postobligatoire DGEP
Rue St-Martin 24
1014 Lausanne

Tél.: 021 316 6304 - Fax: +41 21 316 6317

E-mail: info.dgep@vd.ch

site Internet: www.dfj.vd.ch/dgep

Direction générale de l'enseignement postobligatoire DGEP

Jean-Pierre RoCHAT, directeur général, 021 316 6306
www.dfj.vd.ch/dgep

Direction de la formation professionnelle vaudoise (DFPV)
Alain Garnier, directeur général adjoint, 021 316 6320
www.dfj.vd.ch/dgep/dfpv

Direction des gymnases vaudois (DGVD)
Séverin Bez, directeur général adjoint, 021 316 3429
www.dfj.vd.ch/dgep/dgvd

Office de perfectionnement scolaire, de transition et d'insertion professionnelle (OPTI)
Philippe Martinet, directeur général adjoint, 021 316 3168
www.opti.edu-vaud.ch

Actions du programme de législation

3. Apprentissages

3. Apprentissages

En collaboration avec les entreprises formant des apprentis, assurer la qualité du suivi des apprentissages.

Dans le cadre de la démarche visant à renforcer le contexte qualitatif et quantitatif des partenaires à la formation professionnelle que sont notamment les entreprises formatrices et les organes chargés de la surveillance de l'apprentissage, la Direction de la formation professionnelle vaudoise (DFPV) a œuvré notamment sur trois axes.

Le premier axe a visé le développement des places de formation dans le canton. C'est ainsi qu'un promoteur chargé de démarcher dans des structures potentiellement formatrices a visité durant trois mois plus de 800 entreprises, permettant ainsi l'ouverture de 80 places d'apprentissage dans une gamme étendue de métiers, autant dans les secteurs tertiaires que secondaires. Cette expérience a conduit la DFPV à requérir auprès de l'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie (OFFT) des moyens financiers supplémentaires. Ces derniers ont été accordés fin 2005 ; ils permettront de poursuivre la démarche pour les années civiles 2006 et 2007.

Le deuxième axe s'est orienté sur les prévisions - coordonnées au niveau départemental - concernant l'entrée des jeunes dans le cycle de formation du secondaire II, en regard de ceux qui quittent la scolarité obligatoire. Intégrant la problématique des élèves en transition (OPTI), les résultats obtenus ont permis de gérer de manière plus optimale les différents besoins d'accueils dans les différentes structures à disposition.

Le dernier axe est celui qui a vu la mise en place des travaux liés à la future loi cantonale sur la formation professionnelle. Cette loi fera une large part à la qualité du système de formation, en redéfinissant les rôles attribués aux commissaires professionnels, aux commissions d'apprentissage, ainsi qu'aux associations professionnelles, partenaires engagées du système de formation.

Groupes de prestations
25.0 Administration

25.0 Administration

Gestion et administration du service.

Descriptif

- Direction du service
- Support administratif
- Support RH
- Support organisationnel et logistique
- Support financier et comptable
- Support juridique
- Support informatique

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Collaborateurs du service
- Secrétariat général DFJ
- Services transversaux de l'Etat
- Ecoles de la HEV HES-SO, Université et autres institutions, HEP

Groupes de prestations
25.1 Affaires universitaires

25.1 Affaires universitaires

Direction des affaires universitaires.

Descriptif

- Définition de la politique universitaire
- Exercice de la surveillance de l'UNIL
- Recherche, réquisition et encaissement des subventions fédérales universitaires
- Négocier le plan stratégique et la subvention annuelle
- Surveillance du Bureau des constructions de l'Université de Lausanne-Dorigny (BUD)
- Contrôle de la Fondation maisons pour étudiants UNIL-EPFL (FME)
- Direction du réseau des bibliothèques de Suisse occidentale (RERO)
- Représenter le canton auprès du conseil de fondation de l'IDHEAP et surveillance

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Etat de Vaud
- Université, communauté universitaire
- IDHEAP
- Confédération
- Etudiants

Groupes de prestations
25.2 Haute école vaudoise

25.2 Haute école vaudoise

Direction de la Haute école vaudoise.

Descriptif

- Direction stratégique et coordination des écoles de la HEV
- Surveillance des écoles sous conventions (EESP, Bois Cerf et la Source, Conservatoire)
- Représentation du canton auprès de la HES-SO et de la HES-S2
- Présidence de la Commission spéciale des admissions de la HES-S2
- Support à la présidente du Comité stratégique de la HES-SO

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Directeurs des écoles (HEIG, ECAL, HECVSanté, EESP, Bois-Cerf, La Source, Conservatoire de Lausanne)
- HES-SO/S2
- Personnels et étudiants des écoles
- Partenaires économiques, professionnels et institutionnels des écoles

Groupes de prestations
25.3 Haute école pédagogique

25.3 Haute école pédagogique

Haute école pédagogique.

Descriptif

Direction opérationnelle et stratégique selon décision du CE du 18.08.2004

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Etudiants
- Formateurs
- Ecole vaudoise

Groupes de prestations
25.4 Autres hautes écoles

25.4 Autres hautes écoles

Autres hautes écoles.

Descriptif

- Participation à la gestion et à la direction de la Haute école de musique (HEM)
- Contrôle du fonctionnement de la Haute école de théâtre de Suisse romande (HETSR)

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Corps enseignant
- Personnel administratif et technique
- Etudiants

Direction générale de l'enseignement supérieur (DGES)

Evènements marquants, évolutions significatives

Haute Ecole d'ingénierie et de gestion du canton de Vaud (HEIG-Vd)

Constatant les exigences de la Confédération en matière de concentration des Hautes Ecoles spécialisées (HES), le Conseil d'Etat a approuvé le 12 janvier 2005 le regroupement de l'ensemble de la Haute Ecole d'ingénierie et de gestion du canton de Vaud (HEIG-Vd) à Yverdon-les-Bains. Rappelons que la HEIG-Vd est formée de l'Ecole d'ingénieurs du canton de Vaud (EIVD) et de la Haute Ecole de gestion du canton de Vaud (HEG-Vd). Une liste des actions à mener pour exploiter de manière optimale la mise sous un seul toit des professeurs d'économie et d'ingénierie a été élaborée tandis que, le 20 septembre 2005, le DFJ signait un bail de location de 6'830 m² dans les locaux St-Roch à Yverdon-les-Bains. Par ailleurs, la coordination avec la Ville d'Yverdon-les-Bains est étroite. Le DFJ a également complété les demandes de subventions auprès de la Confédération sur le fonds de restructuration des HES. Une réponse est attendue pour février/mars 2006.

Haute Ecole pédagogique (HEP)

En janvier 2005, les travaux liés au projet de refondation de la Haute Ecole pédagogique (HEP) se sont concrétisés en trois décisions stratégiques:

- l'abrogation de la Loi du 8 mars 2000 sur la HEP
- l'adoption d'un décret instituant un régime transitoire d'une durée de trois ans, du 1er septembre 2005 au 31 août 2008
- l'ouverture d'un débat public sur la formation des enseignants dans le canton de Vaud

Le projet de décret prévoyait notamment la création d'un conseil de direction composé de trois membres, marquant ainsi la refonte complète de la structure de l'institution et la volonté d'un agencement du travail profondément remanié. Les travaux de préparation de cette nouvelle organisation ont couvert les mois de janvier à juin, en parallèle avec le déploiement d'une méthodologie de conduite de la démarche d'accréditation des filières de formation auprès de la Conférence des directeurs d'instruction publique (CDIP), accréditation visée pour juin 2006.

En juillet 2005, le Comité de direction ad hoc a adopté la nouvelle structure organisationnelle définie pour la période transitoire. De septembre à décembre 2005, le nouveau conseil de direction a conduit quatre tâches principales en parallèle:

- la préparation des dossiers d'accréditation des trois filières soumises à l'accréditation par la CDIP
- la rédaction des textes normatifs complétant le Décret (Règlement d'organisation de la HEP, Règlements d'études, Règlements des Instituts de pédagogie spécialisée, recherche & développement et formation continue)
- la mise en oeuvre d'une évaluation de la qualité de l'enseignement dispensé dans les cours HEP
- la redistribution des missions et tâches auprès des services et collaboratrices ou collaborateurs de la direction de l'enseignement et de la direction de l'administration

Le 15 décembre 2005, la HEP a déposé auprès de la CDIP trois dossiers de demandes de reconnaissances de ses filières

- préscolaire et primaire
- secondaire semi-généraliste
- secondaire spécialiste

Ces dossiers comprennent un plan de développement de la HEP, sur lequel s'appuient ses responsables pour la conduite de leurs travaux actuels et futurs.

Fort de ses 1000 étudiant-e-s, de son rayonnement en matière de formation continue des professionnel-le-s de l'enseignement et du développement de sa recherche, la HEP se positionne de plus en plus clairement dans le paysage tertiaire suisse.

Université de Lausanne (UNIL)

2005 aura prioritairement été, pour l'Université de Lausanne, l'année de la mise en oeuvre de son nouveau régime légal institué par l'entrée en vigueur, le 1er janvier, de la Loi du 6 juillet 2004 sur l'Université de Lausanne (LUL). Ce nouveau statut, qui modifie en profondeur les structures et les modes de fonctionnement de l'institution, se caractérise essentiellement par l'accession de l'Université à une large autonomie en matière de gouvernance, d'organisation interne, de gestion financière et de conduite des ressources humaines.

Dans le courant de l'année, le dispositif légal de l'Université a été complété par l'adoption, par le Conseil d'Etat, du règlement d'application de la LUL ainsi que du règlement financier de l'Université.

En premier lieu, l'Université s'est dotée d'un nouveau Conseil, constitué le 27 janvier 2005. Composé de représentants des différents corps de l'Université, celui-ci a notamment désigné le professeur Dominique Arlettaz à la fonction de recteur, désignation confirmée le 31 août par le Conseil d'Etat. Le professeur Arlettaz entrera en fonction le 1er septembre 2006 à la tête de la nouvelle Direction de l'Université. Le Conseil de l'Université a également adopté, le 24 novembre, un règlement interne qui définit en particulier l'organisation de l'Université en facultés ainsi que les conseils de ces dernières.

L'Université s'est également dotée d'un Service des ressources humaines, qui lui permettra d'exercer ses nouvelles compétences en qualité d'autorité d'engagement et d'office payeur pour l'ensemble de son personnel.

Sur le plan du développement et des investissements, l'Université s'est vu accorder, sous la forme de cinq décrets adoptés le 26 avril par le Grand Conseil et portant sur un montant de 36.4 millions, les moyens de rénover divers bâtiments de la cité hospitalo-universitaire du Bugnon et de construire, à Dorigny, un bâtiment pavillonnaire qui permettra l'hébergement des enseignant-e-s et chercheurs ou chercheuses nécessaires au développement de l'Ecole des Hautes Etudes commerciales (HEC).

Le cinquième décret, qui devait permettre de doter le nouveau Centre intégratif de génomique (CIG) de l'UNIL d'une animalerie a été, suite à un référendum populaire, rejeté en votation le 27 novembre.

Au nombre des événements marquants de l'année, on relèvera encore l'adoption, par le Conseil d'Etat, d'un règlement organisant la gestion conjointe, par l'Université et les Hospices cantonaux, du domaine de l'enseignement et de la recherche en biologie et en médecine, ainsi que la création d'un Institut suisse de la Finance dont l'UNIL est l'un des partenaires fondateurs, dans le cadre d'un projet commun entre la Confédération, l'Association suisse des banquiers et plusieurs universités suisses. Le nouvel institut, dirigé par le professeur Jean-Pierre Danthine de l'Ecole des HEC, aura pour mission d'attirer en Suisse d'éminents chercheurs et professeurs chargés de développer les programmes destinés à la formation des futurs cadres bancaires supérieurs de notre pays.

Direction générale de l'enseignement supérieur (DGES)

Projets particuliers

Ecole cantonale d'art de Lausanne (ECAL)

Dans sa séance du 21 décembre 2005, le Grand Conseil a adopté un décret accordant à l'Ecole cantonale d'art de Lausanne (ECAL) un crédit de 4.9 millions, destiné à permettre le regroupement de la haute école sur le site de l'ancienne usine IRIL à Renens.

Connaissant un succès sans précédent, l'ECAL est devenue en quelques années un acteur incontournable de la scène mondiale du design et de la communication visuelle. En dix ans, elle est passée de 145 étudiant-e-s à plus de 340. De plus, elle dispense des enseignements à quelque six cents étudiant-e-s de la HEP et de l'EPFL.

Pour faire face à l'augmentation de ses effectifs et mener à bien sa mission au sein de la HES-SO, de nouvelles conditions d'hébergement devaient être envisagées pour l'ECAL. Une possibilité de regroupement de l'ECAL, actuellement établie sur deux sites, s'est présentée fin 2002 sur le site de l'ancienne usine IRIL à Renens. Selon les accords conclus, la rénovation du bâtiment sera prise en charge par le propriétaire, seuls les frais engendrés par le déménagement et l'équipement des nouvelles surfaces étant à la charge de l'Etat. Le regroupement de l'ECAL dans ses nouveaux locaux est prévu pour la rentrée 2007.

La réalisation de ce projet représente un intérêt stratégique pour le canton de Vaud. De plus, l'implantation de l'ECAL à Renens contribue de manière importante à la préservation du tissu économique et culturel de l'Ouest lausannois.

Institut des hautes études en administration publique (IDHEAP)

2005 restera une année particulièrement importante pour l'Institut des hautes études en administration publique (IDHEAP), à Chavannes-près-Renens.

Sur le plan de la reconnaissance tout d'abord, l'IDHEAP a obtenu deux accréditations importantes:

- le mastère en administration publique (MPA), diplôme phare de l'institution depuis sa création, a obtenu l'accréditation de l'European Association for Public Administration Accreditation (EAPAA), institution internationale dont le siège est situé aux Pays-Bas, qui vise à développer la qualité dans le domaine de l'administration publique. Le MPA délivré par l'IDHEAP est désormais internationalement reconnu comme Executive Master à 90 crédits ECTS. L'IDHEAP est le premier institut suisse accrédité par l'EAPAA. Il se retrouve ainsi en compagnie d'universités renommées, comme l'Université catholique de Louvain, l'Université de Potsdam, l'Université Erasmus de Rotterdam et l'Université de Göteborg
- l'IDHEAP a par ailleurs obtenu, pour l'ensemble de ses activités, l'accréditation de l'organisme national, Organe d'accréditation et d'assurance qualité des hautes écoles suisses (OAQ) attestant que l'IDHEAP répond pleinement aux standards de qualité fixés par la Confédération pour les hautes écoles

Cette reconnaissance coïncide avec les importantes perspectives de développement de l'IDHEAP, fixées dans son plan stratégique de développement pour les années 2005 à 2007. Au nombre de celles-là, on mentionnera la mise sur pied, sous l'égide de la Conférence universitaire suisse (CUS), d'un master spécialisé, au sens de Bologne, en politique et management publics (MP2), en collaboration avec les Universités de Lausanne, de Genève, de Berne et du Tessin.

Direction générale de l'enseignement supérieur (DGES)

Sources d'informations complémentaires

Direction générale de l'enseignement supérieur DGES
Rue de la Barre 8
1014 Lausanne

Tél.: 021 316 3501 - Fax: +41 21 316 3506

E-mail: info.dges@vd.ch

site Internet: www.dfj.vd.ch/dges

Liens:

Université de Lausanne (UNIL)

Institut des hautes études en administration publique (IDHEAP)

Haute Ecole pédagogique (HEP)

Haute Ecole d'ingénierie et de gestion du canton de Vaud (HEIG-Vd)

Haute Ecole cantonale vaudoise de la santé (HECVSanté)

Ecole cantonale d'art de Lausanne (ECAL)

Ecole d'études sociales et pédagogiques (éesp)

Haute Ecole de la santé La Source

Conservatoire de Lausanne

Haute Ecole spécialisée de Suisse occidentale (HES-SO) <http://www.hes-so.ch>

Actions du programme de législation

1. Université de Lausanne

1. Université de Lausanne

Définir les priorités de l'Université de Lausanne, planifier ses besoins, selon une vision claire quant à son avenir et dans l'optique d'une coopération étroite avec les hautes écoles partenaires.

Dans sa vision stratégique, l'UNIL se définit comme une « Université centrée sur l'homme et le vivant dans leur environnement naturel et social ». Cette vision se décline selon trois axes prioritaires :

1. Le renforcement des missions de base (amélioration de l'enseignement et de la recherche)
2. La mise en relief d'un profil universitaire spécifique, axé sur les sciences de la vie (développement de la Faculté de biologie et de médecine), les sciences économiques (volonté de placer l'Ecole des HEC au premier plan européen) et une approche interdisciplinaire
3. La poursuite du dialogue de partenariat, avec l'intensification des collaborations inter-universitaires, dans le cadre notamment du programme Sciences, Vie, Société.

Tout au long de l'année 2005, l'Université s'est attachée à poursuivre la réalisation de sa vision stratégique. Les développements majeurs dans ce cadre ont été les suivants :

Missions de base

- introduction des nouveaux cursus en application de la déclaration de Bologne : l'UNIL a entamé la nouvelle année académique avec une offre « Bologne » en croissance progressive, soit quatorze formations en bachelor et vingt formations en master
- mise sur pied, par une « Commission de la valorisation de l'enseignement et de la recherche », d'un concept de développement de la qualité

Différenciation

L'Université portait depuis plusieurs années une série de projets immobiliers nécessaires à son développement et à la réalisation de ses visions stratégiques de développement. L'octroi par le Grand Conseil, sous la forme de cinq décrets portant sur un montant total de 36.4 millions va permettre la réfection de divers bâtiments sur le site hospitalo-universitaire du Bugnon, offrant à la Faculté de biologie et de médecine les conditions d'enseignement et de recherche indispensables à son rayonnement national et international dans ce domaine prioritaire.

La construction à Dorigny d'un pavillon des sciences humaines permettra par ailleurs le développement des sciences économiques, second axe prioritaire de développement de l'Université. Dans ce domaine, il convient de mentionner la création de l'Institut suisse de la Finance, dont l'UNIL est l'un des partenaires fondateurs, dans le cadre d'un projet commun réunissant la Confédération, l'Association suisse des banquiers et plusieurs universités suisses.

Partenariats

- Collège des sciences : créé par l'Université dans le cadre des accords SVS, le Collège des sciences est chargé d'assurer la qualité des enseignements scientifiques complémentaires dispensés par des enseignants de l'EPFL aux étudiants inscrits à l'UNIL en médecine, biologie, police scientifique, géosciences et environnement, etc. Il est le pendant du Collège des humanités de l'EPFL, responsable des enseignements en sciences humaines dispensés aux étudiants de l'EPFL par des enseignants de l'Université. L'échange d'enseignements respectifs entre les deux Hautes écoles représente des milliers d'heures de cours, exemple unique en Europe d'une collaboration aussi variée et intense
- Masters communs : parmi les cursus offerts par l'UNIL, huit bachelors ou masters le sont en commun avec l'EPFL, l'Université de Genève et l'Université de Neuchâtel, dans certains cas conjointement avec ces deux universités, par exemple dans le cadre de la Fédération des facultés de théologie
- Règlement UNIL-CHUV : le 16 novembre 2005, le Conseil d'Etat a adopté un nouveau règlement sur la gestion du domaine de l'enseignement et de la recherche en biologie et en médecine par l'UNIL et les Hospices cantonaux. Ces nouvelles dispositions visent à assurer la compétitivité du dispositif UNIL / CHUV au moment où le débat sur la concentration des facultés de médecine en Suisse est dans sa phase la plus intense, avec les enjeux que cela comporte sur le plan de l'économie et du développement régional.

Groupes de prestations

29.0 Direction du Service

29.0 Direction du Service

Gestion et administration du Service : direction - coordination - lien avec la cheffe du DFJ, le Conseil d'Etat et le Grand Conseil.

Descriptif

- Direction du Service
- Support administratif
- Support RH
- Support informatique
- Support financier et comptable
- Support juridique
- Support logistique

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Collaborateurs du Service
- Secrétariat général
- Offices
- Directions des écoles de l'enseignement spécialisé
- Directions DGEO

Groupes de prestations

29.1 Enseignement spécialisé

29.1 Enseignement spécialisé

Enseignement spécialisé, classes de développement et relève des parents.

Descriptif

Descriptif des prestations ou activités

- A. Enseignement spécialisé
 - Service éducatif itinérant
 - Enseignement spécialisé dans l'école publique par l'aide à l'intégration
 - Le soutien pédagogique spécialisé
 - Le renfort pédagogique
 - L'aide à l'enseignant
 - Enseignement spécialisé dans des écoles spéciales
 - Préformation professionnelle dans les écoles spéciales
 - Mesures pédagothérapeutiques dans les écoles spéciales
 - Encadrement socio-éducatif dans les écoles spéciales
- B. Pédagogie compensatoire
 - Classes de développement
 - Maîtres de classes de développement itinérants
- C. Surveillance et conseil pédagogique
 - Haute surveillance des écoles spéciales
 - Conseil pédagogique auprès des enseignants : information, aménagement, adaptations diverses
- D. Divers
 - Aide à l'intégration précoce : intégration jardins d'enfants ou garderies (SPJ : service leader)
 - Autres aides onéreuses (financement de formation particulière)
 - Prises en charge ponctuelles de quelques heures à un hébergement plus long (week-ends, journées, etc)
 - Intégration au sein des lieux d'accueil ordinaires : unités d'accueil pour écoliers ; apems....

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- A. Enfants et adolescents mineurs en situation de handicap
 - Elèves en difficulté scolaire relevant de la pédagogie compensatoire
 - Parents d'enfants ayant un handicap
 - Familles avec enfant lourdement handicapé
 - Ecoles spéciales privées reconnues d'utilité publique
 - Classes officielles communale
 - Directions d'établissements DGEO
 - Classes de développement
 - Jardins d'enfants et garderies
- B. Partenaires
 - Ecoles spéciales publiques
 - Ecoles spéciales privées reconnues d'utilité publique
 - Associations professionnelles
 - AVMES
 - AVMD

- Associations de parents
- AVOP

Rapport annuel de gestion 2005

Département de la Formation et de la Jeunesse (DFJ)

Service de l'enseignement spécialisé et de l'appui à la formation (SESAF)

Groupes de prestations

29.2 Office cantonal des Bourses d'études et d'apprentissage (OCBE)

29.2 Office cantonal des Bourses d'études et d'apprentissage (OCBE)

Bourses et prêts d'études et d'apprentissage.

Descriptif

- Octroi d'aides financières individuelles pour l'aide à la formation professionnelle et académiques.
- Octroi de bourses d'études à fonds perdu et de prêts aux familles et aux personnes dont le revenu ne permet pas de financer des frais de formation.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Familles des apprentis, élèves et étudiants dépendants financièrement de leurs parents
- Apprentis, élèves et étudiants indépendants de leurs parents au sens de l'art. 12 LAE

Groupes de prestations

29.3 Office cantonal d'orientation scolaire et professionnelle (OCOSP)

29.3 Office cantonal d'orientation scolaire et professionnelle (OCOSP)

Office cantonal d'orientation scolaire et professionnelle (OCOSP).

Descriptif

- Gestion, coordination et mise en oeuvre de l'orientation scolaire et professionnelle générale des élèves de la scolarité obligatoire, post-obligatoire, des jeunes en transition ou en formation et des adultes, par l'Office cantonal et les Centres régionaux.
- Production, gestion, maintenance et diffusion de la documentation relative aux métiers, aux filières de formation et au marché de l'emploi.
- Coordination cantonale au sein de la CIIP (Conférence intercantonale de l'instruction publique).

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Sur demande ou dans le cadre de groupes constitués
- Tous les élèves de l'enseignement public et privé des degrés 6 à 12
- Toutes autres personnes, adultes en emploi, chômeurs, étudiants, apprentis.
- Toutes personnes, institutions ou entreprises bénéficiant des prestations d'information soit par l'intermédiaire du site " orientation.ch " ou dans les CIEP (Centres d'information sur les études et les professions)

Groupes de prestations

29.4 Office des écoles en santé (ODES)

29.4 Office des écoles en santé (ODES)

Promotion de la santé physique, mentale et sociale en milieu scolaire.

Descriptif

- Définition et promotion d'une culture commune en santé scolaire
- Elaboration d'un cadre de référence pour les activités en santé scolaire
- Formation et encadrement des quatre principaux corps d'intervenants
- Conseils et soutien aux directeurs et directrices, à leur demande, en matière de santé scolaire
- Soutien financier et suivi des actions de santé dans les établissements
- Financement des cours d'éducation sexuelle donnés dans les établissements par ProFa
- Suivi des projets d'établissement en cours de réalisation, participation à l'élaboration et accompagnement de nouveaux projets

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Médiateurs (partenaires)
- Animateurs de santé (partenaires)
- Médecins et infirmières scolaires
- Elèves des établissements dépendant du DFJ, du cycle initial à la scolarité postobligatoire et aux écoles professionnelles, ainsi qu'aux institutions dépendant de l'enseignement spécialisé
- Familles

Groupes de prestations

29.5 Office de psychologie en milieu scolaire (OPS)

29.5 Office de psychologie en milieu scolaire (OPS)

Psychologie en milieu scolaire.

Descriptif

- Psychologie en milieu scolaire
- Psychomotricité en milieu scolaire
- Logopédie en milieu scolaire

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Elèves et familles en difficulté
- Enseignants, directeurs et autres intervenants internes ou externes aux établissements scolaires

Service de l'enseignement spécialisé et de l'appui à la formation (SESAF)

Evénements marquants, évolutions significatives

Direction du SESAFA

La réorganisation du Service de l'enseignement spécialisé et de l'appui à la formation (SESAF) entreprise à fin 2002 est achevée: la création de l'Office de l'enseignement spécialisé (OES) a permis d'améliorer l'efficacité de gestion et de déléguer au chef dudit office les compétences relatives à l'enseignement spécialisé et à la conduite des dossiers qui en dépendent.

Le chef de service a ainsi un rôle plus managérial et peut se concentrer sur les fonctions transversales, la coordination, la conduite du SESAFA et les relations avec la cheffe du DFJ, le Conseil d'Etat et le Grand Conseil.

La mise en œuvre de la réforme de la péréquation financière et de la Répartition des tâches entre la Confédération et les cantons (RPT), pour ce qui concerne les tâches de formation scolaire spéciale (enseignement spécialisé), la logopédie et les bourses d'études, s'organise avec une structure de pilotage dans le cadre du DFJ.

Office de l'enseignement spécialisé (OES)

Afin de stabiliser, puis de réduire les effectifs de l'enseignement spécialisé, les mesures suivantes ont été mises en œuvre :

- procédure d'admission passant par l'Office de l'enseignement spécialisé (OES) pour analyse et validation
- redimensionnement du tissu institutionnel
- renforcement des mesures de soutien à l'intégration

Ainsi l'OES a:

- demandé à l'institution "Cité du Genévrier" de fermer le secteur des mineurs, en raison des baisses d'effectifs. Le remplacement des quelques enfants concernés s'effectuera sur trois ans
- élaboré, en concertation avec les centres logopédiques, une restructuration visant à orienter leurs prestations vers les troubles de la personnalité
- renforcé et amélioré les procédures de surveillance et de contrôle des institutions
- répondu aux fortes demandes d'aide aux élèves en fin de scolarité ayant des difficultés à s'intégrer dans le monde du travail (deux classes de transition école-métiers) dans le Nord Vaudois
- ouvert une classe pour enfants autistes à Nyon

Office des Ecoles en santé (ODES)

Une analyse en vue d'une restructuration de l'Office des Ecoles en santé (ODES) est effectuée. Elle vise à une simplification structurelle et à une amélioration de la coordination tant interne qu'avec les directions générales et offices d'enseignement. Elle clarifiera les rôles, les responsabilités et les voies hiérarchiques.

Les actions de prévention sur les conduites à risques et de santé communautaire rencontrent un écho favorable. Elles se déroulent en interaction entre les professionnels de l'école, les professions de la santé et les collaborateurs du SPJ.

Office cantonal des bourses d'études et d'apprentissage (OCBE)

Le projet de refonte de la *Loi sur l'aide aux études et à la formation professionnelle* (LAE) du 11 septembre 1973 a dû être reporté en raison du futur cadre légal fédéral qui n'est pas encore défini et devrait voir le jour en 2008.

Afin de corriger, malgré tout, les défauts les plus marquants du système actuel d'octroi, une révision partielle a été mise en consultation.

D'autre part, le renouvellement du système informatique a été décidé; le choix s'est porté sur un logiciel déjà utilisé dans plusieurs cantons (cf. chap. [projets particuliers](#)).

1. Bourses et prêts : paiement 2005

	nombre de boursiers	sommes versées
Ecoles préparant à la maturité gymnasiale	628	2'011'180
autres formations générales	472	1'566'060
établissements pour écoles prof. à plein temps	422	2'562'680

apprentissages et formations prof. pratiques	895	3'721'900
maturités prof. accomplies après apprentissage	8	28'720
formations prof. supérieures non universitaires	351	3'558'130
Hautes Écoles spécialisées et pédagogie	462	3'937'430
Université et Ecoles polytechniques fédérales	879	7'237'430
formation continue	5	18'900
total bourses à fonds perdu	4'122	24'642'840
total des prêts	97	1'068'720
TOTAL PAYE	4'219	25'711'560

2. Recours

Sur les 181 recours enregistrés, 17 ont été admis, 46 ne sont pas encore traités et 119 ont été soit rejetés, soit retirés ou déclarés irrecevables.

Office cantonal d'orientation scolaire et professionnelle (OCOSP)

Suite aux observations de la Sous-Commission de gestion du Grand Conseil en 1998 et 1999, l'Office cantonal d'orientation scolaire et professionnelle (OCOSP) s'est restructuré depuis le 1er août 2004, en cinq centres régionaux.

La direction cantonale assure la gestion et la coordination administrative et financière, et veille à la qualité des prestations.

EtaCom

Au terme du processus EtaCom, le personnel administratif des centres a été "cantonalisé" (31 personnes soit 24,05 ETP). 24 secrétaires et 7 assistantes en information documentaire assument désormais des responsabilités de secrétariat et d'assistantat aux conseillères et conseillers en orientation.

Prestations

En 2005, l'OCOSP et ses cinq centres régionaux ont dispensé les prestations de conseil et d'information suivantes:

27'365	personnes se sont adressées à l'orientation vaudoise
13'105	visiteurs ont fréquenté les Centres d'information sur les études et les professions (CIEP)
14'260	usagers ont bénéficié d'une consultation individuelle d'orientation
22'609	entretiens (consultation individuelle de 30 à 90 minutes)
21'401	réponses à des demandes d'information ont été fournies par téléphone ou par écrit
1'854	séances de sensibilisation ou d'information ont eu lieu dans les classes
158	soirées d'information aux parents
1'417	réponses aux demandes d'informations sur la rubrique "contact" du site www.orientation.vd.ch
460'980	personnes ont visité le site www.orientation.vd.ch

Manifestations publiques d'information de l'OCOSP

- Info-Métiers : organisation de 35 séances d'information thématiques sur les professions à l'intention des élèves de la scolarité obligatoire, représentant 105 métiers et 5 maturités professionnelles. Plus de 4'000 élèves se sont inscrits (entre le 27 octobre 2004 et le 9 mars 2005)
- Forum Horizon : 99 conférences en 2005 sur les professions universitaires, parauniversitaires et polytechniques, pour les gymnasien-ne-s de 2e année et les élèves préparant une maturité professionnelle; elles ont rassemblé 16'797 participant-e-s
- Salon de l'apprentissage dans 4 régions

Office de psychologie scolaire (OPS)

Tout le personnel de l'Office de psychologie scolaire (OPS) qui devait être transféré au canton l'a été pour le 1er mai. Cette opération complexe a nécessité beaucoup de travail au niveau des ressources humaines de l'OPS.

Les psychologues, psychomotricien-ne-s et logopédistes (PPLS - 198 ETP) ont traité 10'446 dossiers (examens, bilans, suivis, conseils) pour une population de plus de 80'000 élèves.

Le chef de l'OPS a quitté sa fonction le 31 juillet pour reprendre la direction de l'établissement scolaire primaire et secondaire d'Aigle. Il a été remplacé.

Le conseil consultatif des PPLS a tenu sa première séance. Une large consultation auprès de tous les partenaires de l'OPS va pouvoir s'installer à travers ce conseil.

L'OPS a entamé une réflexion préparatoire en vue de la RPT. Cette réforme induira en effet des grands changements dans le financement de la prise en charge des enfants souffrant de graves troubles d'élocution, chez les logopédistes privé-e-s, puisque celui-là est assuré actuellement directement par l'AI.

Rapport annuel de gestion 2005

Département de la Formation et de la Jeunesse (DFJ)

Service de l'enseignement spécialisé et de l'appui à la formation (SESAF)

Projets particuliers

Service de l'enseignement spécialisé et de l'appui à la formation (SESAF)

Projets particuliers

Office cantonal des bourses d'études et d'apprentissage (OCBE)

Le renouvellement du système informatique de gestion des bourses a été décidé et le choix de l'Office cantonal des bourses d'études et d'apprentissage (OCBE) s'est porté sur un logiciel déjà utilisé dans plusieurs cantons. Cette modernisation indispensable permettra d'alléger la tâche des collaborateurs et collaboratrices et, par conséquent, d'accélérer le traitement des demandes, d'analyser la distribution, et de gérer plus efficacement les flux financiers. Plus de 7'000 dossiers sont traités annuellement et les aides sont allouées sous forme de bourses pour environ 28 millions et de prêts pour environ 1 million.

Rapport annuel de gestion 2005
Département de la Formation et de la Jeunesse (DFJ)
Service de l'enseignement spécialisé et de l'appui à la formation (SESAF)

Informations complémentaires

Service de l'enseignement spécialisé et de l'appui à la formation (SESAF)

Sources d'informations complémentaires

Bâtiment administratif de la Pontaise
1014 Lausanne

Tél.: 021 316 5400 - Fax: +41 21 316 5417

E-mail: info.sesaf@vd.ch

site Internet: www.dfj.vd.ch/sesaf

Rapport annuel de gestion 2005

Département de la Formation et de la Jeunesse (DFJ)

Service de l'enseignement spécialisé et de l'appui à la formation (SESAF)

Actions du programme de législation

Service de l'enseignement spécialisé et de l'appui à la formation (SESAF)

Actions du programme de législation

Événements marquants, évolutions significatives

Service de protection de la jeunesse (SPJ)

Événements marquants, évolutions significatives

L'année 2005 a vu l'entrée en vigueur au 1er janvier de la nouvelle *Loi sur la protection des mineurs* (LProMin) et au 2 février de son *Règlement d'application* (RLProMin). Un certain nombre des dispositions existant dans la *Loi sur la protection de la jeunesse* de 1978 ont été renforcées par le législateur, notamment l'obligation faite à toute personne exerçant une profession, une charge ou une fonction en relation avec les mineur-e-s de signaler au Service de protection de la jeunesse (SPJ) les situations d'enfants ou d'adolescent-e-s en danger dans leur développement. Par ailleurs, le rôle et les modalités d'intervention du SPJ ont été précisées, notamment avec le *Règlement d'application*. Afin de faire connaître cette nouvelle législation, 47 modules d'information ont été dispensés dans toutes les régions du canton, destinés principalement aux professionnel-le-s de l'enseignement public, parapublic et privé, aux intervenants ou intervenantes sociaux, éducatifs et de l'accueil de la petite enfance, ainsi qu'aux professions de la santé et aux autorités religieuses de différentes confessions.

Parallèlement, la réorganisation du SPJ décidée en novembre 2003 par le Conseil d'Etat s'est achevée avec l'ouverture en mai 2005 du quatrième Office régional de protection des mineurs, celui de l'ouest qui est situé à Nyon. Ainsi, pour sa mission de protection des mineurs en danger dans leur développement, le SPJ dispose désormais d'offices régionaux de protection des mineurs à Nyon, Yverdon, Lausanne et La Tour-de-Peilz - des antennes existant par ailleurs à Payerne et à Bex.

Cette meilleure visibilité et accessibilité du SPJ conjuguée avec l'introduction de la LProMin a eu une conséquence importante sur le nombre d'interventions socio-éducatives: 1188 nouvelles interventions en 2005, dont 224 ont fait l'objet d'une dénonciation pénale. Le tableau ci-dessous reflète la situation générale pour le canton de Vaud :

année	dossiers suivis dans l'année	dossiers ouverts dans l'année	dossiers fermés dans l'année	différence ouverts - fermés	total des dossiers actifs en fin d'année	dossiers actifs en fin d'année, par assistant social référent (effectif selon DO)
2001	3725	1027	753	274	2972	66
2002	3888	907	758	149	3130	68
2003	3927	794	685	109	3242	65
2004	4351	1100	680	420	3671	73
2005	4863	1188	896	292	3967	73

Pour chaque région, le détail en 2005 est le suivant:

ORPM	dossiers actifs à fin 2005	dossiers ouverts en 2005	dossiers fermés en 2005	différence ouverts - fermés	total des dossiers actifs en fin d'année	% dossiers actifs / population de 0 à 19 ans
ouest	550	209	112	97	77.46	1.44 %
nord	1090	327	262	65	72.67	3.40 %
centre	1513	394	326	68	73.80	3.26 %
est	814	258	196	62	72.04	2.45 %
total	3967	1188	896	292	73.60	2.65 %

En plus des quelque 4900 situations de mineur-e-s nécessitant une intervention socio-éducative, le SPJ a procédé à environ 350 évaluations dans le cadre de procédures de divorce ou de protection de l'union conjugale. Il a en outre assuré le suivi administratif et financier de quelque 600 dossiers pour des enfants placé-e-s à la demande de l'Office du tuteur général, du Tribunal des mineurs, de tuteurs ou tutrices privé-e-s, ou de parents. Enfin, il a conduit environ 300 évaluations sociales dans le cadre de procédures d'adoption et d'autorisation d'accueil familial avec hébergement.

Service de protection de la jeunesse (SPJ)

Projets particuliers

En application de la *Loi sur la protection des mineurs*, le DFJ doit établir, après consultation des milieux concernés, une politique qui définisse les prestations socio-éducatives nécessaires à la protection des mineur-e-s en danger dans leur développement.

Un avant-projet a été soumis à consultation au début de l'été 2005. Depuis l'automne, un groupe de travail conduit par le Service de protection de la jeunesse (SPJ) comprenant des représentant-e-s de l'Office du tuteur général, du Service universitaire de psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent, de l'Association vaudoise des organismes privés et de l'Association vaudoise des travailleurs de l'éducation spécialisée, travaille à la préparation du projet de politique socio-éducative qui sera soumis en mars 2006 à la cheffe du DFJ.

Une fois la politique socio-éducative adoptée, le SPJ aura pour mission de la mettre en oeuvre, notamment en désignant les institutions qui répondent aux besoins définis et en passant avec elle des contrats de prestation. Le calendrier du projet prévoit l'entrée en vigueur des contrats de prestation en août 2007.

Service de protection de la jeunesse (SPJ)

Sources d'informations complémentaires

Service de protection de la jeunesse SPJ
Bâtiment administratif de la Pontaise
1014 Lausanne

Tél.: 021 316 5353 - Fax: +41 21 316 5330

E-mail: info.spj@vd.ch

site Internet: www.dfj.vd.ch/spj

Actions du programme de législation
23. Accueil de la petite enfance

23. Accueil de la petite enfance

Réaliser, en collaboration avec les communes et l'économie privée, un réseau de garderies, de nurseries et d'autres structures d'accueil pour faire face à la demande croissante de places.

Le projet de Loi sur l'accueil de jour des enfants (LAJE) a été mis en consultation en 2004 et adopté par le Conseil d'Etat en juillet 2005. La Commission du Grand Conseil étudiant le projet de loi s'est réunie dès l'automne 2005. Le projet de loi devrait être soumis au Grand Conseil début 2006.

La LAJE propose le développement de places d'accueil de jour pour les enfants dans le cadre de la mise en oeuvre de quatre politiques:

- politique familiale: conjuguer l'éducation des enfants et l'activité professionnelle;
- politique sociale: favoriser l'accès à l'autonomie financière des familles, notamment les familles monoparentales ou à faible revenu;
- politique économique: permettre à l'économie de disposer des compétences et de forces de travail supplémentaires fournies par les femmes au bénéfice d'une formation qualifiée;
- politique de promotion de l'égalité des chances: homme/femme, situation socio-économique aisée/difficile.

Les objectifs de ce projet sont les suivants:

- assurer la qualité de l'ensemble des milieux d'accueil de jour des enfants, par le régime d'autorisation et de surveillance, tel que prévu par l'Ordonnance fédérale sur le placement d'enfants et concrétisé par les cadres de référence définis par le Service de protection de la jeunesse - les projets de cadre de référence et de référentiel de compétence ont été soumis à consultation des milieux intéressés en décembre 2005;
- tendre à une offre suffisante en places d'accueil sur tout le territoire du canton, financièrement accessibles en priorité pour les enfants des parents qui travaillent ou qui sont en formation, en développant le dispositif existant et en s'appuyant sur les projets conçus régionalement par les communes, les associations et les entreprises;
- organiser le financement de l'accueil de jour, notamment par la création d'une fondation de droit public intervenant comme organe de subventionnement grâce à un budget principalement alimenté par l'économie (les employeurs), l'État et les communes.

Groupes de prestations
27.0 Administration

27.0 Administration

Gestion et administration du service et des institutions qui en dépendent (huit musées et la Bibliothèque cantonale et universitaire).

Descriptif

- Direction du service
- Support administratif, RH, informatique, financier et comptable, juridique et logistique
- Gestion transversale avec le SG, le SAGEFI, le SPEV, l'UID, le SJIC, le SBMA, le SIL
- Préparation et suivi des décisions du Conseil d'Etat et du Grand Conseil

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Collaborateurs du service
- Secrétariat général
- Services transversaux
- Conseil d'Etat du canton de Vaud
- Grand Conseil

Groupes de prestations

27.1 Politique de subventionnement culturel

27.1 Politique de subventionnement culturel

Conduite et promotion de la politique culturelle du canton par le biais de subventionnement à la création, à l'animation et à la formation artistique, ainsi qu'à la formation culturelle non professionnelle.

Descriptif

- Mise en oeuvre des politiques
- Communication/coopération avec les milieux concernés
- Communication auprès du grand public
- Octroi de subventions
- Etablissement de contrats de confiance avec les artistes
- Achat d'oeuvres à des artistes vaudois (Fonds cantonal des beaux-arts)
- Suivi des spectacles organisés par les bénéficiaires de subventions et participation aux organes de décisions des institutions subventionnées

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Institutions culturelles (théâtres, orchestres, écoles de musique)
- Artistes, techniciens du spectacle, musiciens d'orchestres, choristes, etc...
- Elèves et enseignants des écoles de musique
- Responsables culturels communaux, cantonaux et fédéraux
- Fondations mécéniques
- Public en général
- Médias

Groupes de prestations

27.2 Exploitation culturelle des bâtiments

27.2 Exploitation culturelle des bâtiments

Gestion de l'exploitation culturelle de bâtiments tels que la Cathédrale de Lausanne, le Palais de Rumine (cinq musées et une bibliothèque cantonale), l'Espace Arlaud (espace d'expositions temporaires), le Dépôt et abri des biens culturels de Lucens (DABC, siège des collections patrimoniales du Canton, tous genres confondus), et participation à la gestion culturelle de l'Abbaye de Bonmont, du Château de Chillon, du Château d'Oron, ainsi que de la Collection cantonale de tapisseries

Toms-Pauli, etc., Cette fiche est en étroite relation avec la fiche gestion des musées 27.3

Descriptif

- Mise à disposition des lieux
- Service d'accueil au public et gardiennage
- Planification des manifestations et expositions
- Coordination entre les différents utilisateurs
- Suivi de la gestion de la Collection Toms-Pauli
- Suivi décisions et déroulement des travaux à la Cathédrale
- Promotion Rumine-Arlaud
- Gestion et coordination sécurité et technique Rumine-Arlaud
- Maintenance exposition atrium / tenue planning aula de Rumine

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Musées cantonaux
- Archives cantonales
- Bibliothèque cantonale et universitaire
- Personnel du Palais de Rumine
- Lausannois et Vaudois
- Public en général (scolaires, étrangers, etc.)
- Professionnels et spécialistes

Groupes de prestations
27.3 Gestion des musées

27.3 Gestion des musées

Gestion des musées.

Cette fiche est en étroite relation avec la fiche de l'exploitation culturelle des bâtiments 27.2

Descriptif

- Acquisition, acceptation en dépôt, conservation et préparation des collections des musées cantonaux
- Réalisation des expertises et des analyses pour des collections et publication des résultats de ces études
- Gestion d'une bibliothèque spécialisée
- Organisation d'expositions temporaires
- Promotion des collections auprès de la population et des institutions dépendant du service, tant sur le plan national qu'international

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Etat de Vaud, les services de l'administration vaudoise
- Conservateurs des musées
- Ecoles et universités
- Communautés scientifiques en Suisse et à l'étranger
- Médias
- Collectionneurs
- Le public lausannois et vaudois
- Plus largement, les touristes suisses et étrangers

Groupes de prestations

27.4 Bibliothèque cantonale et universitaire

27.4 Bibliothèque cantonale et universitaire

Acquisition et recueil, conservation et mise à disposition du public des documents (manuscrits, imprimés, supports sonores, supports audiovisuels et informatiques)

Descriptif

- Acquisitions de documents
- Recensement et inventaire des documents : alimentation du catalogue informatisé de la BCU
- Formation des usagers à la recherche documentaire
- Garantie de la reliure des périodiques, de l'équipement des publications (antivol, étiquettes de classement et code barre), de la restauration des collections anciennes et précieuses
- Garantie du service de prêt (local et à distance) de tout support d'information documentaire
- Gestion de la documentation régionale, de la médiathèque et des collections spéciales,- Garantie du dépôt légal, production des bibliographies
- Gestion de la phonothèque et de la section des archives musicales
- Assistance à la recherche documentaire, montage d'expositions, mise en valeur des collections
- Partenaire du Réseau romand des bibliothèques (RERO)

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Grand public vaudois
- Canton de Vaud (mission patrimoniale)
- Communauté universitaire
- Partenaires extérieurs au canton (usagers d'autres bibliothèques)

Evènements marquants, évolutions significatives

Service des affaires culturelles (SERAC)

Evènements marquants, évolutions significatives

Le projet architectural du futur Musée des beaux-arts a été présenté en mars au public, suite à une procédure de sélection confiée à un jury international placé sous la présidence de l'ancien conseiller d'Etat Philippe Biéler. Parallèlement et depuis lors, les formalités pour l'élaboration du plan d'affectation cantonal du site de Bellerive se sont poursuivies. L'actuel Musée cantonal des beaux-arts a organisé une exposition des projets qui a reçu plus de 6'000 visiteurs en trois semaines.

A l'automne 2005, la structure *Ecole-Musée* a été transférée de la Direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO) au Service des affaires culturelles (SERAC). Une coordinatrice est désormais chargée de gérer l'interface entre les différents partenaires (enseignant-e-s, conservateurs et conservatrices, mandataires, enseignant-e-s formateurs HEP, etc.). Le concept des dossiers pédagogiques est entièrement revu. Le SERAC a ouvert un site Internet spécifique pour cette prestation en décembre (www.ecole-musee.vd.ch).

Le SERAC s'est fixé comme premier objectif d'ouvrir l'offre d'Ecole-Musée à l'ensemble du canton de Vaud, alors que jusqu'ici elle s'était limitée aux musées lausannois. Les deux premiers dossiers pédagogiques sont ainsi consacrés respectivement aux expositions permanentes du Musée du Léman à Nyon et du Musée du jeu à La Tour-de-Peilz.

Le Musée de l'Elysée a fêté son 20^e anniversaire. Parmi d'autres manifestations organisées dans ce contexte, il faut citer "ReGeneration : 50 photographes de demain", qui a mis en évidence les travaux de 50 jeunes photographes de 21 nationalités différentes.

Dans le cadre du Prix Redouté, le "Goncourt de la botanique et de l'horticulture", Joëlle Magnin-Gonze, conservatrice des Musée et Jardins botaniques, s'est vu décerner le Prix historique et le Prix spécial du Jury pour son ouvrage : *Histoire de la botanique*.

Service des affaires culturelles (SERAC)

Projets particuliers

L'année 2005 a été marquée par le lancement du chantier de refonte de la *Loi sur les activités culturelles* du 19 septembre 1978. Placé sous la présidence du conseiller d'Etat honoraire Raymond Junod, le travail a permis de redéfinir les grandes lignes stratégiques de la politique cantonale d'encouragement de la culture, intégrant de nouveaux paramètres telle la *Loi sur les subventions*, le contexte des relations entre l'Etat et les communes ou encore la coopération intercantonale. De même l'ossature d'un fondement légal spécifique pour le patrimoine culturel et mobilier confié aux musées cantonaux, aux Archives cantonales et à la Bibliothèque cantonale et universitaire, a pu être établie. Ces deux dossiers doivent déboucher fin 2006 sur des avant-projets de loi.

Dans le cadre de la démarche DEFI, une simplification et un allègement des procédures d'approbation des propositions d'octroi de subventions ponctuelles de la Commission cantonale des activités culturelles ont été adoptés.

Service des affaires culturelles (SERAC)

Sources d'informations complémentaires

Service des affaires culturelles SERAC

Rue du Grand-Pré 5
1014 Lausanne

Tél.: 021 316 0740 - Fax: +41 21 316 0750

E-mail: info.serac@vd.ch

site Internet: www.dfj.vd.ch/serac

Sites Internet complémentaires :

Bibliothèque cantonale et universitaire : www.unil.ch/bcu/

Musée de l'Elysée : www.elysee.ch

Musée cantonal des beaux-arts : www.beaux-arts.vd.ch

Musée cantonal de zoologie : www.zoologie.vd.ch

Musée cantonal de géologie : www.unil.ch/mcg

Musée et Jardins botaniques cantonaux : www.botanique.vd.ch

Musée cantonal d'archéologie et d'histoire : www.dfj.vd.ch/serac/musee/histoire

Site et Musée romains d'Avenches : www.dfj.vd.ch/serac/musee/romain-avenches.html

Musée monétaire cantonal : www.lausanne.ch/museemonetaire

Ecole-Musée : www.ecole-musee.vd.ch

Rapport annuel de gestion 2005
Département de la Formation et de la Jeunesse (DFJ)
Service des affaires culturelles (SERAC)
Actions du programme de législature






Service des affaires culturelles (SERAC)

Actions du programme de législature



Table des matières

 Tout afficher / masquer






SECRETARIAT GÉNÉRAL (SG-DIRE)

-  Groupes de prestations
-  Événements marquants, évolutions significatives
-  Projets particuliers
-  Sources d'informations complémentaires
-  Actions du programme de législature


CHANCELLERIE D'ÉTAT

-  Groupes de prestations
-  Événements marquants, évolutions significatives
-  Projets particuliers
-  Sources d'informations complémentaires
-  Actions du programme de législature






BUREAU DE MÉDIATION ADMINISTRATIVE

-  Groupes de prestations
-  Événements marquants, évolutions significatives
-  Projets particuliers
-  Sources d'informations complémentaires
-  Actions du programme de législature

OFFICE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES (OAE)


-  Groupes de prestations
-  Événements marquants, évolutions significatives
-  Projets particuliers
-  Sources d'informations complémentaires
-  Actions du programme de législature

MISE EN OEUVRE DE LA CONSITUTION

-  Groupes de prestations
-  Événements marquants, évolutions significatives
-  Projets particuliers
-  Sources d'informations complémentaires
-  Actions du programme de législature

SERVICE DES COMMUNES ET DES RELATIONS INSTITUTIONNELLES (SECRI)

-  Groupes de prestations
-  Evénements marquants, évolutions significatives
-  Projets particuliers
-  Sources d'informations complémentaires
-  Actions du programme de législature

 SERVICE JURIDIQUE ET LÉGISLATIF (SJL)

-  Groupes de prestations
-  Evénements marquants, évolutions significatives
-  Projets particuliers
-  Sources d'informations complémentaires
-  Actions du programme de législature

 SERVICE DE LA POPULATION (SPOP)

-  Groupes de prestations
-  Evénements marquants, évolutions significatives
-  Projets particuliers
-  Sources d'informations complémentaires
-  Actions du programme de législature

 SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE (SAT)

-  Groupes de prestations
-  Evénements marquants, évolutions significatives
-  Projets particuliers
-  Sources d'informations complémentaires
-  Actions du programme de législature

 MINISTÈRE PUBLIC

-  Groupes de prestations
-  Evénements marquants, évolutions significatives
-  Projets particuliers
-  Sources d'informations complémentaires
-  Actions du programme de législature

Groupes de prestations

302.1 Appui au chef du département

302.1 Appui au chef du département

Appui au chef du département dans la gestion des affaires départementales, dans son activité de membre du CE ou toute autre activité de nature politique.

Suivre, organiser et mettre en œuvre la réforme de la FAREAS.

Descriptif

- Conseil et préparation des dossiers pour le Chef de département
- Appui au Chef de Département et aux services dans la conception et/ou la mise en œuvre de projets, décisions, et autres réalisations départementales
- Coordination et liaison administrative avec les diverses entités de l'Etat et les partenaires extérieurs
- Préparation et appui à l'élaboration d'EMPC, EMPL-EMPD, appui juridique
- Conception et réalisation de la politique de communication sur les activités du département
- Relais départemental avec le Grand Conseil
- Secrétariat, agenda, correspondance, classement, archivage, déplacements
- Lien entre le CD et la FAREAS

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Chef du département
- Services du DIRE
- Autres département ou services cantonaux

Groupes de prestations
302.2 Ressources humaines

302.2 Ressources humaines

Gestion des ressources humaines du département.

Descriptif

- Appui technique et administratif aux services en matière de recrutement, de formation et de mobilité professionnelle
- Gestion de conflits, médiation, audit
- Coordination et suivi des entretiens d'appréciation
- Gestion des effectifs du département, Gestion prévisionnelle des ressources humaines
- Relais entre le SPEV et le DFIN pour tout projet ou dossier traitant du personnel
- Suivi des données nécessaires aux questions du personnel
- Développement de la fonction RH départementale
- Gestion, coordination et formation des apprentis
- Suivi des données nécessaires aux questions du personnel (traitement dossier, etc.)
- Gestion du temps pour le personnel du SG

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Chef du département, Services et offices du DIRE
- Cadres et collaborateurs du DIRE, stagiaires et apprentis
- SPEV
- BRM
- Candidats externes

Groupes de prestations
302.3 Informatique

302.3 Informatique

Assistance à la conception, à la mise en place et à l'utilisation d'outils informatiques.

Descriptif

- Garantie de la cohérence du système d'information départemental
- Assistance à la maîtrise de projets informatiques
- Coordination avec les centres d'exploitation et de télécommunication
- Support aux utilisateurs pour les applications métier
- Maintenance et développement applicative pour les logiciels métier
- Détermination sur dossiers à caractère informatique
- Gestion du budget informatique pour le DIRE
- Formation « Antilope et Safari » pour l'ensemble de l'administration et les députés (formation référencée dans brochure CEP) + autres applications du DIRE

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Utilisateurs de l'informatique du département
- Utilisateurs de l'informatique de l'ensemble des départements pour Antilope
- Utilisateurs informatiques « députés »
- Communes pour applications du SPOP (SPOPCOM) et Votelec
- Confédération
- DPSI, CCV, CCT, OSIC
- Sociétés de services informatiques

Groupes de prestations
302.4 Unité financière

302.4 Unité financière

- Gérer le budget de département
- Gérer la comptabilité du département
- Assurer le contrôle interne du département
- Appui financier sur divers dossiers ou projets

Descriptif

- Etablir le budget du SG; consolider le budget du département
- Tenue de la comptabilité de la majorité des services (CHANC - SG - SJIC - OAE - SAT - TA - SGC); bouclage des comptes; formation
- Exploitation du budget (contrôles, validations, étude crédits supplémentaires, reports de crédit etc...)
- Contacts avec les services transversaux (SAGEFI - CCF); avec la sous-commission des finances pour le DIRE; étude de dossiers, projets etc...

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Services du département
- SAGEFI
- CCF
- Conseil d'Etat
- COFIN
- Fournisseurs, communes, citoyens

Groupes de prestations
302.6 Nouvelle Constitution

302.6 Nouvelle Constitution

Mise en œuvre de la nouvelle Constitution.

Descriptif

Conduite de la mise en œuvre, animation, coordination, communication et maîtrise générale de la démarche, soit :

- Proposer le programme et la planification des travaux législatifs.
- Veiller à la cohérence des projets.
- Fournir des avis sur la conformité des projets de loi à la nouvelle Constitution.
- Contrôler le respect des échéances, l'emploi des ressources allouées pour celle-ci et la conformité des projets à la Constitution et son programme de mise en œuvre.
- Communiquer sur la démarche et comme action de mise en œuvre de valeurs et principes.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Services
- Départements
- Conseil d'Etat
- Grand Conseil
- Population

Groupes de prestations
302.7 Relations extérieures

302.7 Relations extérieures

Pour le compte du Conseil d'Etat et en concertation avec les départements de l'ACV, assurer la mise en œuvre, la coordination, le suivi et le développement de la politique extérieure du Canton de Vaud aux niveaux intercantonal, fédéral, transfrontalier, européen et international.

Descriptif

- Appuyer le Conseil d'Etat et son administration dans la définition et la conduite de la politique extérieure du Canton de Vaud.
- Assurer la coordination des activités gouvernementales et départementales en matière d'affaires extérieures.
- Assurer le suivi et le développement des relations avec la Confédération et défendre les intérêts du Canton de Vaud à Berne (fonction de lobbying, action 53 du Programme de législature 2003-2007).
- Assurer le suivi et le développement des relations et collaborations intercantionales, tant bilatérales que multilatérales, et participer à la promotion du fédéralisme coopératif.
- Assurer le suivi et le développement des relations Suisse-UE et des collaborations transfrontalières (notamment, gestion du programme Interreg IIIA France-Suisse).
- Assurer le suivi et le développement de la politique vaudoise à l'égard des internationaux (notamment en matière d'accueil d'organisations internationales et d'organisations non gouvernementales).

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Conseil d'Etat, Départements/Services de l'ACV, Grand Conseil.
- Conseil d'Etat, Départements/Services de l'ACV.
- Autorités et administration fédérales, Députation VD aux Chambres fédérales, membres d'autres Députations cantonales, réseau administratif des cantons de CH occidentale, CdC, CGSO, Fondation ch, Conférences des directeurs spécialisées, autres lobbyistes, médias. Mise sur pied, d'ici 2008, de la Conférence des Affaires fédérales (art. 118 Cst-VD).
- Autorités et administrations des cantons de CH occidentale, CdC, CGSO, Espace Mittelland, Fondation ch, Conférences des directeurs spécialisées, Groupe de coordination des affaires intercantionales, Grand Conseil.
- Autorités et administrations des cantons de GE, VS, NE, JU, FR, BE et des régions/départements français limitrophes, Seco, ODT, Conseil du Léman, ConférenceTransJurassienne, CRFG, CdC, ARE, Grand Conseil.
- ONU, OI, ONG, CAGI, FIPOI, DFAE, Canton de Genève, SELT, SAT.

Groupes de prestations
302.8 Délégué à l'enfance

302.8 Délégué à l'enfance

- Jouer le rôle d'observateur indépendant par rapport aux différents services impliqués directement dans la prise en charge de situations de mauvais traitements.
- Rassembler, dans une perspective pluridisciplinaire du domaine, des propositions à l'intention du Conseil d'Etat visant à l'amélioration du système.
- Mettre en œuvre une politique sociale, médicale et juridique cohérente dans le domaine de la prévention des mauvais traitements envers les enfants.
- Participer à diverses commissions.

Descriptif

- Coordonner l'action de prévention sur l'ensemble de secteurs professionnels (médical, social et judiciaire).
- Établir les programmes de formation et de perfectionnement destinés aux professionnels du domaine.
- Participer à diverses commissions spécialisées du domaine.
- Élaborer divers documents propres au domaine.
- Contact avec les usagers.
- Établir et développer des relations étroites avec d'autres instances départementales, intercantionales ou internationales, de manière à favoriser une communication et une coordination optimales des actions liées à la maltraitance.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Chefs(fes) de service et d'office, d'adjoints(es) d'autres départements : ceux (celles) qui favorisent la mission du Délégué en lui donnant les moyens nécessaires d'accomplir ses objectifs.
- Membres de la Commission cantonale consultative de protection des mineurs.
- Toute commission se rapportant au domaine.
- Toute organisation étatique ou privée relevant du domaine et dont l'importance est reconnue.
- Grand public.

Groupes de prestations
302.9 SG Asile : Coordination et FAREAS

302.9 SG Asile : Coordination et FAREAS

Définir, actualiser et contrôler les conditions de mise en œuvre des directives fédérales et cantonales concernant la prise en charge des requérants d'asile, dans le domaine de l'accueil, de l'hébergement, de l'assistance sociale, du réseau sanitaire et des assurances sociales, des programmes de formation et d'occupation, de l'encadrement et de la gestion.

Descriptif

- Etudes, rapports et propositions
- Préavis, réponses aux consultations, aux modifications législatives et directives asile
- Elaboration conventions, normes, procédures, instructions administratives
- Conduite ou participation aux groupes de travail
- Suivi, veille, monitoring et coordination entre les prestataires du domaine
- Facturation, encaissements, paiements, suivi des subventions et des mesures de correction
- Planification financière, estimation des besoins et suivi statistique et budgétaire
- Contrôle et consolidation des informations reçues des prestataires
- Vérification des décomptes ODR, assurance-maladie et scolarisation

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- GC
- Comm. GC : COGES, COFIN ; CE ; CD ; SG ; Députation vaudoise aux chambres, cantons, ODR & IMES (=>Office fédéral des migrations)
- CDAS
- Coordinateurs cantonaux et latins
- ACV : SPOP, SPJ, SESAF, SPAS, OTG, SASH, SSP, SIL, SBMA, Polcant, SPEN, DGEO, CCAVS/AI, CCF, ASF, GICA : Groupe coordination inter-services)
- FAREAS
- PMU
- Communes
- Caisses-maladie, CD, COASI, FAREAS

Événements marquants, évolutions significatives

Secrétariat général (SG-DIRE)

Événements marquants, évolutions significatives

Sur le plan organisationnel, le Secrétariat général s'est quelque peu réaménagé suite à la nomination de M. Mermoud le 1^{er} décembre 2004 à la tête du DIRE ainsi que pour s'adapter à diverses mesures d'économie. L'état-major s'est ainsi resserré et des liens plus directs ont été développés avec les services. La COASI (Bureau de coordination de l'asile) a été transféré en fin d'année au SPOP dans le cadre d'un regroupement des acteurs liés à la politique d'asile. Pour sa part, le délégué à la prévention des mauvais traitements envers les enfants a effectué son premier exercice au DIRE après son transfert du DFJ.

Le Secrétariat général a été particulièrement sollicité par la démarche DEFI dont il a assuré le pilotage à l'échelle départementale (coordination, appui, orientation).

Sur le plan thématique, le dossier le plus important géré au niveau du Secrétariat général a été celui de l'asile (voir ci-dessous Projets particuliers). Parmi d'autres domaines dans lesquels le Secrétariat général fut actif, il convient également de mentionner l'appui "stratégique et politique" dont le SAT a pu bénéficier par rapport aux réflexions sur les constructions hors-zone à bâtir et l'agriculture en général. Le Secrétariat général fut également en appui du Chef du département dans le cadre de diverses conférences intercantionales (CCDJP. CLDJP).

Communication : le rôle du Secrétariat général s'est axé sur d'importants dossiers comme le projet de Plan directeur cantonal, l'agglomération Lausanne-Morges, les communes et l'asile. Dans ce domaine, le SG-DIRE a notamment participé activement dans le dossier des requérants concernés par la circulaire Metzler. Un accent fut également mis en matière de votations avec la brochure relative aux objets Sauver Lavaux et révision constitutionnelle technique sur l'élection des juges.

URH-DIRE: L'année 2005 a été marquée par la réorganisation de l'unité RH suite à l'adoption par le Conseil d'Etat du rapport "vision et objectifs 2005-2008 de la fonction ressources humaines de l'Etat de Vaud". Parmi les conséquences marquantes, les RH de service ont été englobés dans la structure départementale et les rôles des personnes concernées redistribués pour répondre le plus positivement possible aux nouvelles exigences. Pour faire suite à l'engagement d'une première apprentie au SG en 2004, l'URH a porté à deux supplémentaires le nombre d'apprentis du SG en 2005. Sur le plan organisationnel, l'URH a été associée en 2005, en particulier, à la réorganisation du SAT, du SPOP, SeCRI, ainsi qu'à la deuxième phase de la réorganisation territoriale de l'état civil. Pour ce qui concerne les mesures d'économie, l'URH a accompagné la démarche dite des 300 postes, permettant au DIRE d'atteindre sa cible de réduction d'effectifs. Elle a géré par ailleurs, au sein du DIRE et en collaboration avec le SPEV, le volet personnel lié aux mesures DEFI.

UFIN-DIRE: outre les points forts habituels comme le budget ou les comptes, il convient de mentionner les modifications dans l'organisation comptable du département, avec l'arrivée du SAT et la scission du SJIC en SJL, d'une part, et SeCRI d'autre part. Parmi les principaux projets étudiés figurent DEFI, l'unification des systèmes comptables au SPOP ainsi que projet d'EMPL sur l'aide aux requérants d'asile (LARA).

UID-DIRE : en 2005, l'UID DIRE a été appelée à participer à un grand nombre de projets et groupes de travail notamment ceux touchant la réorganisation informatique cantonale et le projet fédéral PKI dont l'objectif est la mise en place d'un portail sécurisé. En ce qui concerne le DIRE, l'UID a été active dans un grand nombre de projets tels que l'étude visant à mettre en place l'application Votelec pour les scrutins communaux, le nouveau site du recueil systématique de la législation vaudoise, l'harmonisation des nombreux systèmes comptables et de facturations du SPOP, l'étude permettant d'interfacer les systèmes informatiques du SPOP et de la Fareas voire, à terme, les autres applications de l'administration cantonale vaudoise traitant des données du domaine de l'asile. L'on peut encore citer l'étude de modernisation des outils des députés sans compter la modernisation constante des autres applications stratégiques du DIRE comme Antilope (gestion des activités du CE, du GC et e la Chancellerie), Medusa (gestion des dossiers des étrangers) ou encore celle des préfectures.

Secrétariat général (SG-DIRE)

Projets particuliers

Des projets d'envergure furent gérés à l'échelle du Secrétariat général du DIRE :

Dossier dit des « 523 » : outre la gestion stratégique de ce dossier, le Secrétariat général a piloté le groupe d'accompagnement dans le cadre du dossier dit des "523". Ce GT, composé de représentants de partis politiques, des églises et de l'administration, a traité des formes que pouvaient prendre l'accompagnement au retour d'une part et d'autre part de la faisabilité des retours.

Loi sur l'aide aux requérants d'asile et à certaines catégories d'étrangers (LARA) : le Secrétariat général a piloté les travaux ayant mené à la présentation au Conseil d'Etat puis au Grand Conseil de ce projet législatif, accompagné d'autres projets de loi et de décrets. L'ensemble vise notamment à donner un cadre légal renouvelé à l'accueil des requérants d'asile, mais aussi des personnes frappées d'une décision de non-entrée en matière ainsi qu'à d'autres personnes en situation irrégulière.

Assurance-maladie des requérants d'asile : un changement fondamental de système a été piloté par le Secrétariat général du DIRE. Cela consiste à passer d'un contrat collectif chez un seul assureur (Helsana) à un système multi-assureurs associant la plupart des caisses-maladies actives sur le sol vaudois. Cette réforme doit notamment générer de substantielles économies pour l'Etat.

Secrétariat général (SG-DIRE)

Sources d'informations complémentaires

Secrétariat général (SG-DIRE)

Actions du programme de législation

Aucune action du programme de législation de vous a été attribuée.

Groupes de prestations
301.1 Chancellerie

301.1 Chancellerie

Etat-major gouvernemental.

Descriptif

Préparation et suivi de l'activité du gouvernement.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

Membres du conseil d'état et services.

Groupes de prestations
301.2 Information et communication

301.2 Information et communication

Appui aux autorités cantonales (gouvernement et parlement) dans le domaine de la communication et de l'information; coordination.

Descriptif

- Gestion d'un bureau (BIC) et d'une cellule WEB
- Activités de conseil et d'organisation concernant la communication de l'Etat
- Réalisation de mandats de production pour le compte du conseil d'état et des départements

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

Autorités (gouvernement et parlement), départements, médias.

Groupes de prestations
301.3 Médiation administrative et judiciaire

301.3 Médiation administrative et judiciaire

Résolution des conflits et malentendus entre l'état et la population via une fonction de médiation ("ombudsman").

Descriptif

Gestion du bureau cantonal chargé de traiter les requêtes en médiation.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Autorités administratives et judiciaires
- Population

Groupes de prestations
301.4 Management et organisation

301.4 Management et organisation

Assurer à l'interne le conseil et l'appui en matière de management en particulier dans les démarches de réorganisation ou autres réformes.

Descriptif

- Réalisation de revues organisationnelles et autres mandats
- Appui et encadrement des mandats de consultants externes
- Centre de compétence relayant le savoir-faire en matière de management et d'organisation

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

Administration et gouvernement.

Groupes de prestations
301.5 Archives cantonales

301.5 Archives cantonales

Archives cantonales.

Descriptif

- Conseil aux détenteurs d'archives
- Accueil des archives
- Classement d'archives et création d'instruments de recherche
- Gestion de la bibliothèque, de la documentation et des collections
- Préservation, conservation et restauration
- Microfilmage et reprographie
- Consultation et utilisation des archives
- Collaborations professionnelles
- Relations publiques et activités diverses

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Autorités cantonales, services et offices de l'administration cantonale vaudoise et de l'Ordre judiciaire
- Institutions de caractère public, organismes para-administratifs
- Communes vaudoises
- Personnes physiques et morales privées détentrices d'archives
- Usagers des ACV et du Réseau des bibliothèques de Suisse occidentale (RERO)
- Public en général et étudiants
- Musées et autres organisateurs d'expositions
- Associations actives dans les domaines de l'histoire et de la sauvegarde du patrimoine
- Associations professionnelles

Événements marquants, évolutions significatives

Chancellerie d'État (CHANC)

Événements marquants, évolutions significatives

Pour la Chancellerie d'Etat, la démarche DEFI aura marqué l'année 2005. En effet, plusieurs unités du service en sont des acteurs engagés: l'UCA en tant que porteur de la méthodologie et du suivi du projet; le Chancelier et ses collaborateurs directs en charge de la planification et de l'organisation des travaux du Conseil d'Etat; le BIC en ce qui concerne la communication. Le voeu du Conseil d'Etat fut de laisser l'organisation de DEFI en mains des seules ressources internes a pu être réalisé. Celles de la Chancellerie d'Etat, comme du SAGEFI, ont été particulièrement sollicitées: une mobilisation à la hauteur de ce qui est à la fois un projet, une démarche, un processus concourant à l'assainissement des finances comme à la simplification de l'administration. A côté de DEFI, les éléments à mettre en évidence pour les services en 2005 sont les suivants:

- Poursuite des travaux relatifs à l'organisation du Conseil d'Etat à l'horizon de la prochaine législature, avec la mise en consultation de l'avant-projet de révision de la LOCE, qui vise à concrétiser sur le plan législatif des nouvelles dispositions constitutionnelles sur la présidence du gouvernement.
- Renforcement du soutien à la présidence du Conseil d'Etat en ce qui concerne la planification stratégique des activités du collège; en particulier, organisation des séances de réflexion. En sus des 46 séances ordinaires et de quelques séances supplémentaires pour DEFI, le Conseil d'Etat a en effet suivi 11 séances de réflexion.
- Réforme de l'organisation du secteur de la communication, avec la fusion du BIC et de la cellule WEB, pour tirer parti des synergies de leurs activités respectives et procurer à l'administration un office professionnel intégrant pleinement le WEB. Clarification des attributions entre d'une part la Chancellerie d'Etat, qui gère le site faitier de l'Etat de Vaud et la dimension "information/communication" de l'internet, et d'autre part le DINF (via la DPSI), en charge du développement des prestations en ligne (cyberadministration).
- Parmi ses mandats, l'UCA a joué un rôle clef dans la réorganisation de l'informatique cantonale, spécialement par la conduite des études sur les variantes d'organisation.
- Le secteur des droits politiques, repris du SJIC, a été intégré au service. Ce secteur a été fortement sollicité par la mise en oeuvre de la nouvelle constitution; à cet effet, il a piloté cinq adaptations de la LEDP et supervisé l'achèvement de l'introduction du droit de vote des étrangers.
- Le domaine de la médiation continue d'être sollicité par la population, avec une légère augmentation des demandes par rapport à 2004 (augmentation sensible du côté des usagers du SAN). Cette activité se déroule dans des conditions qui ne sont pas toujours optimales: la collaboration des services est en effet souvent rendue difficile par la lenteur et l'approximation des réponses aux demandes.
- Les Archives cantonales ont oeuvré, notamment, sur la nécessaire densification des archives (cf EMPD sur la densification des archives) et sur la formation des personnes qui au sein de l'administration, fonctionnent comme responsables de l'archivage dans les services.

Chancellerie d'État (CHANC)

Projets particuliers

Projets conduits par le service

- DEFI (en collaboration avec le SAGEFI) : pour DEFI 06, rapport - EMPL - EMPD adopté par le Conseil d'Etat puis le Grand Conseil; pour DEFI 07, conception de la démarche, présentation au Conseil d'Etat. Sur le plan politique, DEFI est supervisé par un comité de pilotage présidé par Madame la Conseillère d'Etat Jacqueline Maurer.
- Mise en oeuvre de la Constitution concernant l'organisation du Conseil d'Etat et de sa Présidence: mise en consultation de l'avant projet révisant la LOCE en novembre 05.
- Mise en oeuvre de la Constitution concernant la médiation administrative: préparation d'un avant projet de loi (consultation prévue lors du 1er semestre 06).
- Densification des archives: adoption de l'EMPD par le Conseil d'Etat (décembre 05).
- Refonte du site internet www.vd.ch (en collaboration avec la DPSI) : conception, plan des migrations et lancement des opérations (achèvement en 2007).
- Memento de gestion de projet: achèvement de ce guide pratique (diffusion début 06).
- Logo de l'Etat de Vaud: harmonisation adoptée par le Conseil d'Etat et mise en oeuvre (achèvement au 1er trimestre 06).
- Dépouillement des bulletins de vote par lecture optique: introduction à Lausanne (septembre 05).

Collaboration à d'autres projets

- Decter: participation du secteur des droits politiques à ce projet piloté par le SECRI.

Sources d'informations complémentaires

Chancellerie d'État (CHANC)

Sources d'informations complémentaires

Seront remis au Chef du Département des institutions et des relations extérieures et à la Commission de gestion du Grand Conseil:

- Rapport d'activité des Archives cantonales vaudoises (version courte + version de référence)
- Rapport d'activité de l'UCA + liste des mandats réalisés en 2005
- Rapport d'activité du secteur des droits politiques
- Rapport d'activité de la médiation

Liens utiles:

- [Pour le vote des étrangers \(ères\)](#)
- [Pour les décisions publiées du Conseil d'état](#)
- [Pour l'aiguillage des usagères et usagers à partir du site de la médiation](#)
- [Pour les prestations des archives cantonales](#)
- Pour le memento de la gestion de projet: <http://www.uca.etat-de-vaud.ch/pdf/Mementogestiondeprojet.pdf>

Actions du programme de législature
39. Droit de vote des étrangers

39. Droit de vote des étrangers

Mettre en œuvre rapidement le droit de vote des étrangers établis sur le plan communal.

La mise en oeuvre du droit de vote des étrangers a été achevée en 2005, avec une campagne de sensibilisation des nouveaux électeurs en vue des élections communales de 2006 et la mise en place d'un dispositif ad'hoc pour l'inscription des fonctionnaires internationaux; on signale encore la mise à jour et la réédition du dépliant-mode d'emploi "droits politiques des étrangères et des étrangers sur le plan communal", établi avec le concours du SPOP, ainsi que la création d'un site internet dédié à ce thème.

Actions du programme de législature

43. Évaluation des politiques publiques

43. Évaluation des politiques publiques

Développer l'usage d'outils permettant de vérifier l'efficacité de l'activité de l'Etat; étendre le processus d'évaluation des politiques publiques.

Cette action n'a pas donné lieu, pour l'heure, à une mesure d'application de portée générale.

Actions du programme de législature

45. Simplification des procédés administratifs

45. Simplification des procédés administratifs

A tout échelon, et notamment avec l'aide de la nouvelle unité d'organisation, revoir et prévenir les procédés administratifs lourds ou inutiles.

La simplification des procédés administratifs est l'un des objectifs explicites de la démarche DEF1; plusieurs mesures le concrétisent.

Actions du programme de législature

46. Normes et standards

46. Normes et standards

Le Conseil d'Etat veillera à ce que les services intègrent dans leurs activités le principe de standards et critères équitables et raisonnables, à en tenir compte notamment dans toute réglementation, et à se montrer ouverts aux propositions ou critiques des usagers, en particulier des milieux professionnels.

La révision des normes et des standards est un objectif explicite de la démarche DEFI; plusieurs mesures le concrétisent.

Actions du programme de législature

58. Transparence

58. Transparence

Appliquer rigoureusement la loi sur l'information, et mettre en oeuvre un programme de formation à la transparence auprès des cadres de l'administration.

La Loi sur l'information est mise en oeuvre par l'administration cantonale ainsi que les institutions soumises à cette loi ainsi que son règlement. Une formation a été mise sur pied au moment de l'entrée en vigueur des textes. Une formation est régulièrement dispensée aux nouveaux cadres. La Chancellerie suit attentivement leur application.

Actions du programme de législature

59. Loi sur la médiation

59. Loi sur la médiation

Ancrer dans la loi les activités du Bureau de médiation administrative et conduire à son terme l'expérience de médiation de l'Ordre judiciaire.

L'avant projet de loi sur la médiation administrative est en préparation et sera mise en consultation en 2006. L'expérience de la médiation judiciaire se poursuit par l'activité du bureau de la médiation judiciaire qui collabore étroitement avec le bureau de la médiation administrative.

Actions du programme de législature

60. Langage officiel

60. Langage officiel

Revoir systématiquement les formules utilisées dans les publications et les correspondances de l'Etat afin que le langage soit clair pour le destinataire et que celui-ci se sente respecté.

Cette action n'a pas donné lieu, pour l'heure, à une mesure d'application de portée générale, à l'exception notable de la refonte en cours du site internet de l'Etat de Vaud, qui intègre le souci de clarté exprimé au travers de cette action. Par ailleurs, certains services ont pris individuellement l'initiative de revoir la forme de leurs correspondances écrites, dans le même but.

Rapport annuel de gestion 2005
Département des Institutions et des Relations Extérieures (DIRE)
Bureau de médiation administrative
Groupes de prestations

Bureau de médiation administrative

Veillez cliquer sur l'une des rubriques vous concernant dans le menu de gauche.

Bureau de médiation administrative

Veillez cliquer sur l'une des rubriques vous concernant dans le menu de gauche.

Du côté de l'administration

Le suivi des demandes de médiation par l'administration n'est plus systématiquement aussi rapide que les années précédentes : des messages électroniques restent sans réponses, des secteurs sont inaccessibles par téléphone. La médiatrice administrative fait les constats suivants :

- Mise en place de centrales téléphoniques destinées à répondre au usagères et usagers. L'abondance des appels rend trop souvent impossible l'accès au service ou au secteur atteignables via ces centrales ; ceci pour les usagères et usagers comme pour la médiatrice administrative.
- Défaut d'accusé de réception : certaines questions ne permettent pas une réponse immédiate et exhaustive. Par écrit (messages électroniques, télécopies, courriers postaux), certains secteurs, certaines personnes de l'administration attendent alors d'avoir le temps de traiter cette demande complexe sans accuser réception. Il faudrait instaurer partout où cela n'existe pas l'habitude d'accuser très rapidement et brièvement réception en indiquant qu'une réponse exhaustive suivra. Ceci qu'il s'agisse d'une demande par message électronique ou par courrier postal.
- Quand une demande complexe est faite par téléphone, on court alors le risque de réponses imprécises voire fausses parce que l'employée ou l'employé qui répond n'ose pas dire qu'il ne sait pas et doit se renseigner. Par écrit, on voit aussi des réponses fragmentaires voire tout à fait hors sujet : la personne en charge de la demande de l'usagère ou usager s'est alors empressé de répondre sans avoir vraiment pris connaissance du fond de la demande.
- La médiation administrative prépare une recommandation générale sur les accusés de réception et réponses de l'administration cantonale vaudoise à ses usagères et usagers.

Du côté des usagères et usagers

Dans son Programme de législature 2003 – 2007, le Conseil d'Etat écrit : «[...] A des citoyens plus exigeants que par le passé, le gouvernement se doit de fournir une information complète et claire sur ses projets et sur ses décisions [...]. Cette légitime exigence des citoyennes et citoyens se va parfois jusqu'à une demande plus difficilement recevable sur la forme comme quant au fond. Jusqu'en 2004, la médiatrice administrative refusait rarement d'entrer en matière (demandes chicanières). Elle a dû le faire 8 fois en 2004 et 14 en 2005.

Les raisons sont diverses :

- l'objet de la demande n'apparaît pas : l'usagère ou l'utilisateur veut se plaindre, dénoncer, mais refuse de déposer une demande précise qui permette de mettre en route un processus de médiation ;
- l'utilisateur ou l'usagère refuse le fonctionnement de l'administration et exige qu'on fasse pour lui des exceptions à la loi, aux normes, aux procédures ;
- l'utilisateur est allé au bout d'une procédure judiciaire contre l'administration et veut tenter une nouvelle fois d'obtenir gain de cause via la médiation ;
- etc...

Fait marquant

Forte augmentation des demandes (37) concernant le Service des automobiles et de la navigation : plus du double par rapport à 2004 (16).

Motifs essentiels de ces demandes :

- Les nouvelles directives concernant les personnes handicapées (facilités de parage et exonération de la taxe) ;
 - le processus de médiation pour les facilités de parage a abouti en septembre 2005 : voir communiqué de presse BIC du 15.09.05 ;
 - le processus de médiation pour l'exonération de la taxe devrait aboutir en février 2006.

- Difficulté à atteindre le SAN par téléphone (nouveau central téléphonique)

Le problème de la centrale d'appels n'est pas résolu : le chef de service l'annonce pour avril 2006.

Pour les autres services de l'administration, les demandes sont restées stables.

Bureau de médiation administrative

Veillez cliquer sur l'une des rubriques vous concernant dans le menu de gauche.

L'avant-projet de loi sur la médiation administrative a été finalisé par le Bureau cantonal de médiation administrative et la Chancellerie. Ceci en vue d'une mise en consultation publique en 2006.

Fin octobre 2004, les deux bureaux cantonaux de médiation administrative et judiciaire (qui travaillent dans les mêmes locaux, Place Riponne 5 à Lausanne) ont décidé d'intensifier leur collaboration et d'avoir un secrétariat commun qui fonctionne pour les deux médiations. Cette décision s'est totalement concrétisée en 2005.

Rapport annuel de gestion 2005
Département des Institutions et des Relations Extérieures (DIRE)
Bureau de médiation administrative
Sources d'informations complémentaires

Bureau de médiation administrative

Veillez cliquer sur l'une des rubriques vous concernant dans le menu de gauche.

Bureau de médiation administrative

Veillez cliquer sur l'une des rubriques vous concernant dans le menu de gauche.

Aucune action du programme de législation de vous a été attribuée.

Rapport annuel de gestion 2005
Département des Institutions et des Relations Extérieures (DIRE)
Office des affaires extérieures (OAE)
Groupes de prestations

Office des affaires extérieures (OAE)

Groupe de prestations

Office des affaires extérieures (OAE)

Événements marquants, évolutions significatives

En application de l'article 74, al. 2, let. b de la Loi du 3 février 1998 sur le Grand Conseil, l'Office des Affaires extérieures publie chaque année un rapport d'activité sous la forme d'un Rapport annuel du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur la politique extérieure du Canton de Vaud.

L'exercice 2005 fait donc l'objet de développements détaillés dans le Rapport annuel sur les Affaires extérieures (306 / R.34/05), raison pour laquelle la présentation des activités de l'OAE dans le présent rapport de gestion se limite à l'essentiel.

Au niveau de la gestion de l'OAE, le nouveau Chef de l'Office - en fonction depuis septembre 2004 - s'est attaché à recentrer les activités de l'entité sur ses métiers de base. La structure de l'OAE et ses outils de gestion ont en outre été renforcés. On relèvera que l'avant-projet de modification de la Loi sur l'organisation du Conseil d'Etat (LOCE), mis en consultation en novembre 2005, comprend un volet "Affaires extérieures", visant à doter le Gouvernement de l'ensemble des bases légales nécessaires au développement de la politique extérieure du Canton de Vaud. Enfin, au 31 octobre 2005, la Déléguée du Conseil d'Etat aux Affaires intercantionales a quitté ses fonctions. Elle sera remplacée au 1er février 2006.

En ce qui concerne les Affaires fédérales, l'année 2005 a permis de développer la fonction de lobbying du Canton de Vaud auprès des instances fédérales, conformément aux objectifs assignés par l'action 53 du Programme de législature 2003-2007. Le Délégué du Conseil d'Etat aux Affaires fédérales est intervenu sur des dossiers aussi divers que la RPT, l'or excédentaire de la BNS, le Programme d'allègement budgétaire 2004 de la Confédération (PAB 04), le budget 2005 de la Confédération, la révision de la Loi sur les Hautes Ecoles Spécialisées, la Loi sur la procédure de consultation, le raccordement de la Suisse au réseau ferroviaire européen à grande vitesse, la Réforme des chemins de fer 2, la Loi sur le marché intérieur et les diverses révisions de la Loi sur l'assurance-maladie. Au terme de 16 mois d'activité, la fonction de lobbying est désormais reconnue d'utilité tant auprès de l'ACV que des membres de la Députation vaudoise aux Chambres fédérales.

Les perspectives 2006 en matière d'Affaires fédérales sont toutes tracées: poursuivre et renforcer la présence du Canton de Vaud auprès de la Confédération pour que celui-ci confirme son retour progressif sur l'avant-scène de la politique fédérale et confédérale.

Sur le plan des Affaires intercantionales, les principaux éléments saillants de l'activité 2005 sont incontestablement liés au retrait du Canton de Vaud de l'Espace Mittelland (qui sera effectif au 1er janvier 2006), d'une part, et à la décision conjointe des cantons de VD, BE, FR, GE, JU, NE et VS de créer un secrétariat permanent de la Conférence des Gouvernements de Suisse occidentale (CGSO) à partir du 1er février 2006, d'autre part. Ce secrétariat sera établi à Fribourg et aura pour principal objectif de contribuer au renforcement de la région de Suisse occidentale dans le cadre du processus de réforme du fédéralisme actuellement en cours. L'activité courante de la Déléguée du Conseil d'Etat aux Affaires intercantionales aura par ailleurs consisté à suivre et analyser, pour le compte du Chef du DIRE, les dossiers éminemment stratégiques de la Conférence des Gouvernements cantonaux (CdC), soit principalement: la RPT, l'or de la BNS, l'Accord-cadre intercantonal (ACI) et la mise sur pied de la "Maison des cantons". Ce projet vise à améliorer la collaboration technique et organisationnelle entre les 18 secrétariats des conférences intercantionales, grâce à une mise en commun de leurs infrastructures et ressources. Pour sa part, la CGSO s'est penchée sur la question sensible des droits de participation des parlements cantonaux à la procédure de traitement et d'approbation des conventions intercantionales, ainsi que sur divers objets fédéraux d'importance pour la région: PAB 04, Nouvelle politique régionale (NPR), Loi fédérale sur les langues nationales, démantèlement du réseau de la Poste, etc. Enfin, relevons que dans le cadre des traditionnelles rencontres bilatérales entre Exécutifs cantonaux, le Gouvernement vaudois a rencontré ses homologues des cantons de FR, BE, VS et GE.

En matière d'Affaires intercantionales 2006 devra marquer le renforcement de la Conférence des Gouvernements de Suisse occidentale, suite à l'entrée en fonction d'un collaborateur permanent. Le Chef du DIRE jouera à ce titre un rôle prédominant puisqu'il assurera dès février 2006 la présidence de la CGSO. La présence renforcée du Canton de Vaud sur la scène confédérale résultera également de l'accès du Chef du DIRE au Bureau de la CdC. L'année prochaine sera en outre marquée par la procédure d'approbation, puis de ratification par le Conseil d'Etat et le Grand Conseil de l'Accord-cadre intercantonal (ACI).

Au niveau de la politique internationale, européenne et transfrontalière, l'année 2005 aura notamment été marquée par les deux scrutins populaires sur les Accords de Schengen/Dublin, d'une part, et sur l'extension de la libre circulation des personnes aux dix nouveaux membres de l'UE, d'autre part. La population vaudoise s'est montrée très clairement en faveur de ces accords, puisqu'elle les a soutenus par 67%, respectivement 65% des voix. Concernant la politique d'accueil des organisations internationales progressivement développée par le Canton de Vaud, le Conseil d'Etat a proposé au Grand Conseil de poursuivre sa participation financière au Centre d'accueil de la Genève internationale (CAGI) pour la période 2005 à 2010, moyennant une réduction de moitié (à CHF 100'000.-) de la cotisation annuelle vaudoise. Le Grand Conseil a approuvé cette proposition. Enfin, l'activité courante en matière de politique transfrontalière a consisté à l'appui au montage et au suivi de projets concrets, développés tant au sein du Conseil du Léman que de la Conférence Transjurassienne. Parmi les leviers incontestables facilitant la collaboration transfrontalière entre le Canton de Vaud et la France voisine figure le Programme européen INTERREG qui a continué de développer ses effets en 2005.

L'année 2006 dans les domaines internationaux, européens et transfrontaliers devrait s'articuler principalement autour des thèmes suivants: réflexions sur l'avenir du Conseil du Léman, mise en oeuvre de l'art. 71 Cst-VD sur l'aide humanitaire et la coopération au développement et poursuite des négociations en vue de l'adhésion en 2007 du Canton de Vaud à la Fondation pour les immeubles des organisations internationales (FIPOI).

Office des affaires extérieures (OAE)

Projets particuliers

Sur ce point spécifique, nous renvoyons le lecteur au Rapport 2005 du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur les Affaires extérieures du Canton de Vaud (306 / R. 34/05), ainsi qu'à la rubrique "Evénements marquants, évolutions significatives" du présent Rapport de gestion.

Office des affaires extérieures (OAE)

Sources d'informations complémentaires

1. Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur les Affaires extérieures du Canton de Vaud (Décembre 2005; 306 / R. 34/05) :
<http://www.dire.vd.ch/affaires-exterieures/pdf/rapports-annuels/rapport-2005.pdf>
2. "Perspective" - Bulletins d'information trimestriels sur les Affaires extérieures du Canton de Vaud (numéro d'automne et d'hiver 2005)
<http://www.dire.vd.ch/affaires-exterieures/pdf/perspectives/PERSPECTIVESautomne-2005.pdf>
<http://www.dire.vd.ch/affaires-exterieures/pdf/perspectives/PERSPECTIVESHiver2005.pdf>

Rapport annuel de gestion 2005

Département des Institutions et des Relations Extérieures (DIRE)

Office des affaires extérieures (OAE)

Actions du programme de législature

53. Relations avec la Confédération

53. Relations avec la Confédération

Désigner un responsable chargé du suivi permanent des dossiers importants pour le canton, traités par les autorités fédérales.

L'action 53 du Programme de Législature 2003-2007 est libellé comme suit: " Désigner un responsable chargé du suivi permanent des dossiers importants pour le canton, traités par les autorités fédérales".

Avec l'entrée en fonction au 1er septembre 2004 du nouveau Délégué du Conseil d'Etat aux Affaires fédérales, cette action du Programme de Législature est accomplie. Le développement de ses effets dans la durée constitue la priorité assignée par le Conseil d'Etat au titulaire du poste.

Mise en oeuvre de la Consitution

Groupe de prestations

Mise en oeuvre de la Constitution

Evénements marquants, évolutions significatives

Principales activités de la Cellule Constitution en matière de mise en oeuvre de la nouvelle Constitution cantonale

- Coordination et suivi des travaux :
Suivi de l'avancement, vérification de la conformité des projets de loi à la Constitution, appui aux départements pour la planification de leurs projets, coordination avec les autres projets législatifs, mise en évidence des conséquences diverses, gestion des risques, proposition d'adaptation des décisions antérieures. Coordination, avec le Bureau du Grand Conseil et le chancelier, du programme législatif du Conseil d'Etat et du programme des sessions.
- Préparation des adaptations du calendrier législatif :
Intégration des aléas des projets ponctuels, des délais fixés par la Constitution, des impératifs de cohérence (matérielle et chronologique) et de la capacité de réalisation (administration, Conseil d'Etat, Grand Conseil) ; documentation et préparation des adaptations de la planification.
- Rendu compte :
Mise à jour mensuelle du tableau de synthèse des thèmes constitutionnels et du calendrier effectif ; gestion des fiches hebdomadaires de suivi, du tableau des actions de communication et de celui des interventions parlementaires en relation avec la Constitution ; rédaction du 2ème rapport annuel du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur l'avancement des travaux de mise en oeuvre de la Constitution.
- Coordination et suivi budgétaires et financiers :
Gestion des réallocations (le coût des renforts est porté au budget des services et la Cellule Constitution les re-finance trimestriellement par imputation interne, tous les coûts de la mise en oeuvre législative étant ainsi enregistrés à l'UB 3010 jusqu'au 31 décembre 2005).
- Communication :
A l'interne et à l'externe (presse, partis politiques, administration, préfets, autorités communales) et comme action de mise en oeuvre de valeurs et principes. Administration du site internet www.dire.vd.ch/constitution.
- Vérification de la conformité à la Constitution :
Avis sur la portée de la nouvelle Constitution dans le cadre de tous les projets de lois et de réponses à des interventions parlementaires. En collaboration avec le SJIC (SJC depuis le 1er juillet 2005), avis ponctuels sur l'application de dispositions constitutionnelles.
- Appui à certains chantiers départementaux :
Participation (notamment au sein de groupes de travail ou de comités de pilotage) à des projets dans lesquels la compréhension de la Constitution et la cohérence avec d'autres lois ou projets de lois sont particulièrement importantes (communes, préfets, Conseil d'Etat, droits politiques, découpage territorial).
- Rédaction :
Outre le rapport annuel du Conseil d'Etat, contribution à la rédaction de projets législatifs et de réponses à des interventions parlementaires.

Avancement des travaux législatifs de mise en oeuvre de la nouvelle Constitution

En 2005, le Grand Conseil a adopté 13 lois, décrets ou ensemble de textes législatifs, portant à 30 le nombre d'objets votés depuis l'entrée en vigueur de la nouvelle Constitution, sur un nombre total escompté d'une bonne cinquantaine d'objets.

Révision de la Constitution du 14 avril 2003 du Canton de Vaud

Le 27 novembre 2005, le corps électoral vaudois a modifié la Constitution sur 3 points :

- Initiative Sauver Lavaux : introduction d'un article 52a nouveau. Participations de l'Etat dans des personnes morales : modification de

Activités de la Cellule Constitution en matière de mise en œuvre de la RPT réforme de la péréquation

Le Conseil d'Etat, au début de l'été 2005, a confié au délégué à la nouvelle Constitution la mission d'organiser, d'animer et de coordonner la mise en œuvre de la réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons (RPT) dans le canton.

Le dispositif organisationnel mis en place est le suivant :

- La responsabilité de la conduite de la démarche générale est attribuée au chef du DIRE et à une délégation du Conseil d'Etat à la RPT, formée du chef du DIRE, président, et des chefs du DFIN, du DFJ et du DSAS.
- Une Cellule d'appui pour la mise en œuvre de la RPT (« Cellule RPT »), réunit, autour de la Cellule Constitution, un représentant de chacune des entités transversales impliquées dans la RPT que sont le SAGEFI, l'OAE, le SJL, le SECRI et la Chancellerie, anime et coordonne la réforme sur le plan opérationnel.
- Une équipe de projet, composée de la Cellule RPT et d'un représentant de chacun des 5 départements concernés par des mesures spécifiques (DSE, DFJ, DSAS, DEC et DINF), veille à l'échange d'informations entre la structure centrale et les départements, la coordination entre les chantiers départementaux et la cohérence de la mise en œuvre.
- Le Collège des secrétaires généraux, élargi aux chefs du SAGEFI, de l'OAE, du SJL et du SECRI, joue, sous la dénomination de Comité de pilotage de la mise en œuvre de la RPT, le rôle habituellement dévolu à un comité de pilotage : relais d'information, coordination, préavis ou propositions à l'intention du chef du DIRE et de la délégation à la RPT pour tout ce qui touche à la conduite et à la maîtrise générale de la démarche.
- Les chantiers départementaux se font sous la responsabilité des départements concernés, qui mettront en place de cas en cas les structures de travail qu'ils jugeront opportunes. Cela vaut aussi bien pour le traitement des thèmes spécifiques que pour celui des problématiques générales des finances, de la politique extérieure du canton et des relations avec les communes, avec leurs composantes politiques, qui relèvent eux aussi des services et départements qu'elles concernent, et non de la structure de projet.

Les principales activités de la cellule Constitution en matière de mise en œuvre de la RPT ont été les suivantes :

- Conception et mise en production des instruments suivants :
 - modèle de fiche documentant l'historique et tous les aspects des thèmes de mise en œuvre de la RPT, signalant les principales questions, regroupant les sujets en thèmes, proposant l'attribution de la responsabilité de leur traitement, identifiant les inter – ou corrélations entre les thèmes
 - tableau de synthèse, extrait des fiches, répertoriant tous les thèmes de mise en œuvre (39 thèmes spécifiques, 9 thèmes de collaboration intercantonale et 6 thèmes transversaux)
 - tableau des actions de communication, faites ou à venir
 - tableau des interventions parlementaires vaudoises en relation avec la RPT
 - fiche de suivi par laquelle les départements annoncent au délégué, chaque semaine, les faits nouveaux ou prévus
 - fiche d'information hebdomadaire (RPT Info-hebdo) par laquelle le délégué RPT informe les membres de l'équipe de projet, le chancelier et les secrétaires généraux des développements du dossier.
- Mise en œuvre de la Cellule RPT, qui se réunit chaque semaine depuis le mois de juillet, et de l'Equipe de projet RPT, qui se réunit chaque mois depuis septembre 2005.
- Avec les départements, travail sur les fiches, d'abord sur la base de l'avant-projet de 2ème Message fédéral (concrétisation législative de la RPT), puis sur celle du 2ème Message, que le Conseil fédéral a adopté le 7 septembre 2005.
- Analyse le contenu du 2ème Message pour en tirer les conséquences politiques, financières et juridiques pour l'Etat.
- Appui à certains services et chefs de département dans la gestion de dossiers en relation directe avec la RPT (ex. : routes nationales).
- Analyse des principaux enjeux et les principales difficultés présentés par chaque thème, avec classement par ordre croissant de difficultés (toutes natures confondues).
- Rédaction du projet de réponse à l'interpellation Monique Weber-Jobé "Pour une meilleure communication sur la RPT".

Mise en oeuvre de la Consitution

Projets particuliers

Mise en oeuvre de la Consitution

Sources d'informations complémentaires

Où se procurer d'autres informations en lien avec le service ?

sur le site internet www.dire.vd.ch/constitution.

Mise en oeuvre de la Consitution

Actions du programme de législation

Aucune action du programme de législation de vous a été attribuée.

Rapport annuel de gestion 2005
Département des Institutions et des Relations Extérieures (DIRE)
Service des communes et des relations institutionnelles (SECRI)

Groupes de prestations

Service des communes et des relations institutionnelles (SECRI)

Groupe de prestations

Evénements marquants, évolutions significatives

Service des communes et des relations institutionnelles (SECRI)

Evénements marquants, évolutions significatives

Les activités relevantes du SeCRI en 2005 ont principalement été liées à la mise en œuvre de la nouvelle constitution. Tous les secteurs ont été touchés à ce titre.

Communes

Le secteur des communes a été le premier concerné avec des dossiers extrêmement sensibles tels les fusions et les péréquations. Les collaborateurs de ce secteur ont été fortement sollicités, tant dans la préparation des projets, que dans leurs efforts de communication et d'information aux communes.

- Adoption et mise en œuvre :
 - de la révision de la Loi sur les communes ;
 - de la nouvelle Loi sur les fusions de communes;
 - de la nouvelle Loi sur les péréquations intercommunales.
- Publications :
 - sur internet d'un guide pour les fusions de communes ;
 - sur papier d'une brochure des textes légaux pour les fusions de communes.
- Création :
 - de l'Observatoire des flux financiers Etat/Communes.
- Activité régulière :
 - plus d'une trentaine de séances d'information aux autorités communales sur les fusions, les nouveautés légales, et des thèmes particuliers ;
 - cours à l'attention de l'association des secrétaires municipaux et d'associations de développement régional;
 - analyse des budgets, des comptes et des arrêtés d'imposition des 381 communes;
 - expertises comptables pour diverses communes. contrôle de règlements communaux, conventions et statuts d'associations intercommunales;
 - avis de droit aux autorités communales et aux préfets.

Préfectures

De manière «secondaire» en 2005, le SeCRI a été touché par deux autres importants dossiers politiques: la mise en œuvre du nouveau code pénal suisse ainsi que le projet de réorganisation territorial (DECTER) avec la réduction du nombre de districts. Dans ce contexte, le secteur des préfectures a été chargé de préparer :

- la révision de la Loi sur les préfets ;
- les éléments nécessaires à une réorganisation des préfectures ; Ces deux projets se concrétiseront dès 2006.

Religions

Depuis début 2004, le secteur «religions» s'attache à mettre en œuvre les lois religieuses relatives aux articles 169 à 172 de la nouvelle constitution. Un exposé des motifs et projet de Loi a été rédigé et soumis à consultation jusqu'au 20 janvier 2006.

Ordre judiciaire

Le secteur «relations institutionnelles» a appuyé les instances concernées de l'ordre judiciaire pour l'élaboration d'un projet de loi sur les tribunaux cantonaux relativement à la mise en œuvre des articles 129 et 130 de la nouvelle constitution.

Le SeCRI participe également au Comité de pilotage « Nouveau code pénal » et préside celui chargé de la mise en œuvre du nouveau droit pénal des mineurs.

Projets particuliers

Service des communes et des relations institutionnelles (SECRI)

Projets particuliers

Communes

Bien que le service des communes «SeCRI» ait été créé en tant que tel en juillet expressément pour faciliter les relations entre l'Etat et les communes, conformément aux vœux des constituants et du Conseil d'Etat, on remarque qu'il faudra encore un certain temps pour que ces relations se détendent.

Les projets prévus en 2006 ont cet objectif à travers la mise en place de nouvelles actions de concertation, de communication et d'appui technique. Le renouvellement des autorités communales au printemps fournira une excellente opportunité de se faire mieux connaître et de nouer de nouveaux liens.

Les actions envisagées sont :

- Soutien aux nouvelles Municipalités par des conseils juridiques ou techniques et des séances d'information fréquentes;
- Publication bimestrielle via e-mail et internet d'un «journal d'information» à l'attention des communes ;
- Recensement et mise en ligne des prestations de l'Etat aux communes ;
- La résolution des problèmes techniques posés par la péréquation.

Les projets liés à la Confédération demanderont une implication plus grande du service :

- La participation au Comité de pilotage du projet RPT (répartition des tâches) demandera une réflexion poussée sur les flux financiers Etat - communes.
- La participation au Groupe de travail «volet institutionnel» pour le projet d'agglomération Lausanne-Morges (PALM) est un enjeu important puisqu'il s'agit d'obtenir un financement de la Confédération pour les transports publics de ce périmètre.

Préfectures

Le nouveau découpage territorial enfin connu, il permettra une étude plus concrète de la réorganisation des préfectures. La nouvelle Loi sur les préfets et les préfectures pourra ainsi être mise en œuvre.

Religions

Mise en œuvre de la révision de la Loi sur les églises et communautés religieuses.

Ordre judiciaire

Mise en œuvre des articles constitutionnels concernant les tribunaux cantonaux, ainsi que des nouvelles dispositions pénales fédérales.

Service des communes et des relations institutionnelles (SECRI)

Sources d'informations complémentaires

Rapport annuel de gestion 2005

Département des Institutions et des Relations Extérieures (DIRE)

Service des communes et des relations institutionnelles (SECRI)

Actions du programme de législature

32. Justice des flagrants délits

32. Justice des flagrants délits

Instituer une justice des flagrants délits.

L'expérience STRADA a été reconduite pour 2006. Sa pérennisation, sous une forme à préciser, tant au niveau de l'Ordre judiciaire que de la Police cantonale, est en cours de réflexion.

Le projet est en cours

Rapport annuel de gestion 2005

Département des Institutions et des Relations Extérieures (DIRE)

Service des communes et des relations institutionnelles (SECRI)

Actions du programme de législation

33. Justice pénale

33. Justice pénale

Renforcer la Justice pénale, mettre en œuvre les nouvelles procédures fédérales et renforcer le Tribunal des mineurs afin que les jugements et mesures suivent rapidement les infractions

Le département leader dans la mise en œuvre du nouveau code pénal suisse est le DSE, mais le SeCRI participe au Comité de pilotage de ce projet.

En ce qui concerne la mise en œuvre du nouveau droit pénal des mineurs, le SeCRI dirige le COPIL et a mis une cheffe de projet à disposition du DFJ et du Tribunal des mineurs.

Les projets suivent leur cours.

Rapport annuel de gestion 2005

Département des Institutions et des Relations Extérieures (DIRE)

Service des communes et des relations institutionnelles (SECR)

Actions du programme de législature

47. Fusions de communes

47. Fusions de communes

Encouragement financier pour accélérer les fusions de communes.

Un arrêté a été voté en ce sens, il sera mis en œuvre en 2007.

Action terminée.

Rapport annuel de gestion 2005

Département des Institutions et des Relations Extérieures (DIRE)

Service des communes et des relations institutionnelles (SECRI)

Actions du programme de législature

51. Relations avec les communes

51. Relations avec les communes

Au sein de l'Etat, mettre en évidence le secteur chargé des relations générales avec les communes, en valorisant son rôle d'interface et de répondant auprès de celles-ci.

Ce n'est pas uniquement le secteur qui a été mis en évidence, mais un service : le SeCRI qui a formellement vu le jour le 1er juillet.

Action terminée.

Rapport annuel de gestion 2005

Département des Institutions et des Relations Extérieures (DIRE)

Service des communes et des relations institutionnelles (SECR)

Actions du programme de législature

52. Bascule EtaCom

52. Bascule EtaCom

Parachever le volet fiscal de la démarche EtaCom («bascule» du point d'impôt).

La loi sur les péréquations a vu le jour et la bascule des points d'impôts a eu lieu.

Action terminée.

Groupes de prestations
303.0 Gestion et administration du Service

303.0 Gestion et administration du Service

Gestion et administration du Service.

Descriptif

- Direction du Service.
- Support administratif.
- Support RH.
- Support financier et comptable.
- Support informatique.
- Support logistique.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

Collaborateurs du Service.

Groupes de prestations
303.1 Recouvrements

303.1 Recouvrements

Secteur des recouvrements.

Descriptif

Recouvrer les créances de l'Etat en matière :

- D'assistance judiciaire.
- De créances compensatrices.
- De notes de frais pénales .

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Débiteurs.
- Canton.

Groupes de prestations
303.2 Relations avec les communes

303.2 Relations avec les communes

- Autorité de surveillance des finances communales.
- Secteur des affaires communales.

Descriptif

- Exercer la surveillance financière des communes.
 - Contrôler les budgets, les comptes communaux et les arrêtés d'imposition.
 - Assurer la classification financière des communes et la gestion du fonds de péréquation directe horizontale.
 - Gérer les relations financières avec les communes.
 - Assurer un observatoire financier Etat/communes vaudoises.
 - Suivi du dossier agglomérations.
 - Accompagner les fusions de communes sur un plan financier.
- Examen des règlements communaux.
 - Accompagner et contrôler la création d'associations de communes et d'ententes intercommunales.
 - Assurer des conseils, avis de droit, informations aux autorités communales, sur l'application des lois et des procédures à suivre pour la prise de décisions.
 - Appui légal aux fusions de communes.
 - Assurer et centraliser la communication Etat/communes vaudoises et entre les services de l'Etat.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Communes.
- Association de communes, ententes intercommunales et fédération de communes.
- Canton et services de l'Etat.

Groupes de prestations
303.3 Préfectures

303.3 Préfectures

Les 19 préfectures du Canton de Vaud.

Descriptif

Surveiller l'activité des préfets, qui ont pour missions de :

- Représenter le Conseil d'Etat sur mandat général ou ponctuel, représenter l'Etat auprès des institutions du district, transmettre les informations du Conseil d'Etat et ses directives.
- Contribuer au développement du district
- Promouvoir la collaboration intercommunale et régionale : inciter, participer, au fonctionnement des organes de développement (LDER/LIM) et de promotion régionale, favoriser la création de groupements, informer.

Coordonner les activités du district avec les régions limitrophes :

- Informer les voisins sur les réalisations et les projets, coordonner les activités avec les autorités voisines.

Veiller au maintien de l'ordre public :

- Surveiller de manière générale la police des mœurs et le maintien de l'ordre et de la sécurité publics, cas échéant engager les forces de l'ordre.

Offrir les bons offices :

- Offrir les bons offices pour tout différend pouvant être réglé à l'amiable.

Informier le Conseil d'Etat sur les affaires du district :

- Communiquer au Conseil d'Etat les faits remarquables ou les informations demandées, produire un rapport annuel.
- Inspecter les registres de certains offices cantonaux et des notaires, contrôles réguliers de la bonne tenue des registres , et tenues de réunions.

Exécuter divers tâches et contrôles en faveur des services de l'Etat, des communes ou de tiers sur la base de lois, spéciales:

- Vente de patentes, permis
- Contrôle des décisions des services
- Libérations militaires
- Assermentations diverses
- Installations de pasteurs
- Gestion de domaine viticole
- Commissions de zone
- Défense civile
- Plan ORCA
- Commissions d'apprentissage
- Contrôle des lotos et loteries
- etc ...

Exercer des compétences juridictionnelles :

- Statuer sur les contraventions et les demandes de conversion, exécuter des décisions judiciaires.
- Concilier et décider en matière de baux à loyer et de baux à ferme :
- Convoquer, auditionner et tenter de concilier les litiges, en matière de baux à loyers et à ferme.

- Conseil d'Etat.
- Population.
- Communes.
- Districts voisins et districts.
- Cantons voisins et cantons.
- Forces de l'ordre.
- Canton.
- Services de l'Etat.
- Administrés.
- Apprentis.
- Justices et justiciables.
- Locataires et propriétaires.
- Service du logement.

Groupes de prestations
303.4 Droits politiques

303.4 Droits politiques

Secteur des droits politiques :

- Organisation et contrôle de l'exercice des droits politiques dans le Canton
- Organisation des votations et élections et surveillance de leur déroulement

Descriptif

- Garantie, dans le Canton, des prescriptions fédérales et cantonales en matière d'exercice des droits politiques.
- Organisation des scrutins populaires sur les plans fédéral et cantonal.
- Autorisation pour la tenue de scrutins communaux.
- Contrôle et enregistrement du dépôt de demandes de référendum ou d'initiative sur le plan cantonal, autorisation pour la récolte de signatures.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Confédération.
- Conseil d'Etat.
- Grand Conseil.
- Communes.
- Chancellerie.
- CADEV.
- SCRIS.
- UID-DIRE.
- Citoyens.
- Partis politiques.
- Presse.

Groupes de prestations
303.5 Eglises

303.5 Eglises

- Administration en matière ecclésiastique.
- UB 30331.

Descriptif

- Adapter, établir et contrôler la contribution financière de l'Etat aux Eglises réformée et catholique.
- Gérer les dossiers du personnel pris en charge par l'Etat (pasteurs, diacres, prêtres et théologiens laïques).
- Proposer au CE la ratification de la nomination des prêtres dans le district d'Echallens.
- Contribuer au maintien de l'apais confessionnelle en favorisant le dialogue interreligieux et la prévention des dérives sectaires par l'information.
- Collaborer à la mise en oeuvre des articles constitutionnels relatifs aux Eglises et communautés religieuses..

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Etat.
- Eglises.
- Paroisses et autres lieux d'Eglise.
- Population.

Groupes de prestations
303.6 Fonction juridique et légistique

303.6 Fonction juridique et légistique

Division juridique et légistique.

Descriptif

- Assurer la fonction juridique au sein de l'Etat (Grand Conseil, Conseil d'Etat, administration).
- Rendre des avis de droit.
- Rédiger des textes législatifs et aider les services dans leur rédaction.
- Editer le Recueil systématique et le Recueil annuel des lois vaudoises.
- Assurer le secrétariat de la Chambre des notaires.
- Instruire les recours pour le Conseil d'Etat et, dans certains cas, pour les départements.
- Instruire et trancher les demandes d'aide aux victimes d'infractions (LAVI).
- Traitement du contentieux de l'Etat et des procédures devant le Tribunal de prud'hommes de l'administration cantonale.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Conseil d'Etat.
- Administration.
- Grand Conseil.
- Usagers du RSV.
- Notaires.
- Tribunaux.

Service juridique et législatif (SJL)

Evénements marquants, évolutions significatives

Le service juridique et législatif a été créé le 1er juillet 2005. Issu de la scission du Service de justice, de l'intérieur et des cultes, il regroupe les fonctions juridique et légistique de l'ancien SJIC et celles liées à l'assistance judiciaire et au recouvrement.

Secteur juridique et législatif

Ce secteur a poursuivi son travail dans le cadre de la mise en oeuvre de la nouvelle Constitution vaudoise, dans laquelle il a été, comme par le passé, fortement impliqué. Ce fût le cas notamment pour l'EMPL relatif aux Eglises et communautés religieuses ou pour celui touchant à la création d'un Tribunal cantonal unique et pour la création de la double instance en matière judiciaire. Par ailleurs, le SJL a été impliqué dans l'élaboration des projets de lois sur la Cour des comptes, sur les subventions et sur les participations, ainsi que de la nouvelle loi sur les finances. Dans ce contexte, le SJL a poursuivi et affiné sa pratique dans l'application des dispositions financières de la nouvelle Constitution, et en particulier de l'article 163, 2e alinéa Cst-VD. Grâce à un travail de collaboration avec les services de l'Etat et à une directive du Conseil d'Etat rédigée de concert avec le SAGEFI, la qualité des projets soumis au SJL s'est améliorée de ce point de vue et leur traitement s'est ainsi accéléré.

Hors Constitution, le SJL a été impliqué dans le domaine de l'asile, avec l'élaboration du projet de loi sur l'aide aux requérants d'asile et autres catégories d'étrangers (LARA), et la réponse à la motion Serge Melly et consorts sur le groupe dit des 523. Il a également participé à l'élaboration des projets de lois d'application de la nouvelle partie générale du Code pénal et de la loi fédérale sur le droit pénal des mineurs. Plusieurs membres du SJL ont en outre appuyé le délégué du Conseil d'Etat à la mise en oeuvre de la nouvelle répartition des tâches et péréquation entre la Confédération et les cantons (RPT) dans son travail d'analyse.

D'une manière générale, le SJL constate depuis quelques années une intensification de l'activité législative au sein de l'Etat, laquelle n'est pas uniquement liée à la mise en oeuvre de la nouvelle Constitution. Il devient de plus en plus difficile d'assurer la cohérence interne et systématique des textes législatifs lorsque ceux-ci sont modifiés plusieurs fois durant une même année (comme la LEDP pour la loi sur la juridiction pénale des mineurs), sans que les projets y relatifs soient coordonnés. Cette activité législative peut ainsi avoir des effets négatifs sur la qualité des textes produits, mais également sur leur exhaustivité. Ainsi, plusieurs fois dans l'année, le SJL et la Chancellerie ont dû solliciter la commission de rédaction du Grand Conseil pour faire rectifier des erreurs survenues lors de la rédaction d'EMPLs (articles perdus, clauses d'exécution incorrectes, etc...). Le SJL est ainsi souvent contraint de travailler dans l'urgence sur des textes législatifs et ne peut ainsi garantir la conformité formelle et matérielle de ceux-ci. Ce phénomène étant surtout inquiétant pour la sécurité du droit, le justiciable, mais également les professionnels du droit qui ont de plus en plus de peine à déterminer le droit applicable à une date donnée, le SJL entend initier une réflexion à ce propos, afin de permettre l'élaboration d'une législation de bonne facture, claire et mûrement réfléchie.

Dans le même domaine, on peut également signaler la poursuite du projet de refonte du Recueil systématique vaudois. Vu le nombre de textes modifiés par année (environ 600 sur les quelques 800 publiés ont été modifiés en 2004), la version papier, même remodelée sous forme de classeurs avec plusieurs mises à jour par année, montre ses limites. D'ailleurs, elle n'a été adoptée que par un nombre très restreint d'abonnés (moins de 200, hors Etat de Vaud). Seule la version électronique permet d'obtenir une version constamment à jour de la législation vaudoise. L'achèvement de cette version, avec l'introduction des tableaux de commentaires et de modifications, ainsi que du Recueil annuel et des actes non publiés, devrait intervenir cette année encore.

Signalons encore, dans le cadre de l'activité juridique du service, l'augmentation sensible du nombre de conflits du travail depuis l'entrée en vigueur de la loi sur le personnel de l'Etat de Vaud (LPers). Alors qu'auparavant, le SJL n'était nanti que de quelques dossiers par an, l'assistance des services avant et pendant la procédure devant le Tribunal de prud'hommes de l'administration cantonale a pris une ampleur certaine (entre 50 et 70 dossiers par an). Le secteur du SJL s'occupant du contentieux de l'Etat a donc dû être renforcé. Aucune diminution n'est en vue dans ce type d'affaires.

Affaires notariales

Le secteur des affaires notariales a été particulièrement sollicité l'année dernière avec l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur le notariat. Celle-ci a nécessité une attention accrue, notamment quant au traitement des fonds clients, à l'ouverture d'études secondaires ou encore à l'ouverture de sites internet. La nouvelle formule des examens notariaux, qui implique notamment la rédaction d'un rapport circonstancié à l'intention de l'autorité, a également mobilisé d'importantes forces de travail. Pour l'heure, ces tâches peuvent toutefois encore être assumées avec les forces de travail à disposition, malgré une augmentation, également constatée, du nombre de demandes de grâce, qui sont traitées par les mêmes personnes.

Assistance judiciaire et recouvrement

L'activité du Bureau de l'assistance judiciaire a été intense en 2005, le seuil des 3000 demandes déposées ayant été dépassé pour la première fois. Pour mémoire, en 2000, seule 1947 requêtes ont été déposées. En outre, le nombre de réclamations contre des décisions de refus a également augmenté. Il avérera donc nécessaire de renforcer ce secteur en 2006, par une réorganisation des ressources internes. Signe des temps, l'essentiel des requêtes déposées a trait à des procédures de divorce ou de mesures protectrices de l'union conjugale. Le

Bureau de l'assistance judiciaire est également régulièrement sollicité pour des actions en contestation ou en constatation de filiation.

En corollaire à l'augmentation du nombre de demandes d'assistance judiciaire, l'activité de recouvrement a également augmenté dans ce secteur. Grâce à une réorganisation et à un renfort en personnel, le secteur a pu encaisser plus de 6,5 millions de francs auprès des débiteurs de l'assistance judiciaire. L'encaissement des notes de frais pénaux a également augmenté pour atteindre 2 millions 600'000 francs en fin d'année. L'engagement d'un chef de secteur, prévu prochainement, contribuera encore à optimiser l'activité de recouvrement au sein du service.

Service juridique et législatif (SJL)

Projets particuliers

Service juridique et législatif (SJL)

Sources d'informations complémentaires

Service juridique et législatif (SJL)

Actions du programme de législation

Aucune action du programme de législation de vous a été attribuée.

Groupes de prestations
306.1 Etat civil

306.1 Etat civil

Etat civil cantonal et offices d'état civil.

Descriptif

- Surveillance de l'état civil : inspections, rectifications, conseils, Décisions, transmissions, saisies en matière d'état civil.
- Participation aux instances intercantionales et fédérales d'autres autorités.
- Information, assistance, instruction et surveillance des préposés et des officiers d'état civil.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- L'ordre public en général, la population, les communes, les tribunaux, l'administration en général, les autres Etats.
- Bureau d'Etat civil et officiers d'Etat civil.

Groupes de prestations
306.3 Naturalisation

306.3 Naturalisation

Contrôler et préavisier les demandes de naturalisation des ressortissants étrangers domiciliés ou résidents dans le canton de Vaud, dans le cadre de la procédure ordinaire et des procédures simplifiées.

Descriptif

- Examen des dossiers transmis par les communes.
- Conseiller les communes et renseigner les usagers (conditions, pratique, lois).
- Organisation (sur demande) de conférences sur la naturalisation pour les communes, commissions d'intégration, ou associations d'étrangers.
- Préparer le préavis cantonal en vue de la délivrance de l'autorisation fédérale par l'Office fédéral des étrangers.
- Préparer le préavis sur dossier à l'intention du Conseil d'Etat, respectivement du Grand Conseil.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Les ressortissants étrangers domiciliés ou résidents sur le canton de Vaud.
- Partenaires.
- Communes / Municipalités.
- Office fédéral des migrations (ODM).

Groupes de prestations
306.4 Asile

306.4 Asile

- Traiter les dossiers d'asile et d'admission provisoire.
- Procéder aux auditions cantonales et à l'exécution des renvois.

Descriptif

- Gestion du séjour des requérants d'asile et admis provisoires.
- Auditions des requérants d'asile, établissement du procès-verbal.
- Exécution des décisions fédérales de renvoi.
- Coopération avec les partenaires du Service.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Requérants d'asile et admis provisoires.
- Office fédéral des migrations (ODM), DSAS, Polcant, SPEN, OTG.
- FAREAS.
- Oeuvres d'entraide.
- Employeurs.
- Commission suisse de recours en matière d'asile.
- Bureaux communaux de contrôle des habitants et de police des étrangers

Groupes de prestations
306.5 Etrangers

306.5 Etrangers

Police des étrangers et intégration.

Descriptif

- Examen et règlement du statut administratif de la population étrangère du canton ayant déposé une demande relevant de la loi fédérale sur le séjour et l'établissement des étrangers ou de l'accord sur la libre circulation des personnes.
- Mesures administratives à l'égard de la population étrangère séjournant sans autorisation et n'ayant déposé aucune demande.
- Information, assistance et instruction des préposés aux bureaux communaux des étrangers et de contrôle des habitants assurer leur surveillance, Intégration des étrangers et prévention du racisme.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Population étrangère et suisse.
- Office fédéral des migrations (ODM).
- Bureaux communaux de contrôle des habitants et de police des étrangers.
- Entreprises.
- Ecoles (UNIL, EPFL, EHL, écoles privées, ...).
- Service cantonal de l'emploi.
- POLCANT, SPEN, SPJ, OTG.
- Juge de paix.
- Maison de détention administrative.
- Caisse de compensation AVS-AI, Représentations suisses à l'étranger.
- Association vaudoise des écoles privées (AVDEP).
- Association suisse des chefs de police des étrangers.
- Association romande des chefs de police des étrangers.
- Commission fédérale de l'intégration.
- Concordat romand LMC (loi sur les mesures de contrainte).
- Chambre cantonale consultative des immigrés (CCCI).
- Bureau Lausannois des Immigrés (BLI).
- Oeuvres d'entraides et associations.
- Service des recours de département fédéral de justice et police.
- Commissions communales " suisses/étrangers.

Groupes de prestations
306.6 Identité

306.6 Identité

Documents d'identité et légalisation.

Descriptif

- Enregistrement des demandes de passeports et de carte d'identité.
- Prolonger les anciens passeports.
- Délivrance des passeports provisoires aux citoyens suisses domiciliés dans le canton de Vaud.
- Légalisation des documents.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Citoyens suisses du canton de Vaud.
- Communes / Préfectures.
- Police cantonale.
- Représentations consulaires suisses à l'étranger.

Groupes de prestations
306.7 Administration

306.7 Administration

- Gestion et administration du service.
- Problématiques juridiques.

Descriptif

- Direction du service.
- Support administratif.
- Support RH.
- Support informatique.
- Support financier et comptable.
- Support juridique.
- Support logistique.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Collaborateurs du service.
- Secrétariat général.
- Services transversaux.
- Communes.

Evénements marquants, évolutions significatives

Service de la population (SPOP)

Evénements marquants, évolutions significatives

Police des étrangers

La division Etrangers du SPOP a poursuivi la mise en oeuvre de l'Accord sur la Libre Circulation des Personnes (ALCP) qui a débuté le 1er juin 2004 et qui s'étendra sur 3 ans. A cet égard, il y a lieu de relever que le traitement des demandes dans le domaine du regroupement familial tend à devenir plus complexe du fait de la présence, de plus en plus fréquente, d'un conjoint issu d'un Etat tiers. Par ailleurs, le résultat du scrutin populaire du 25 septembre 2005 permettra l'extension, dans le courant de l'année 2006, de l'Accord précité aux dix nouveaux pays ayant adhéré à la Communauté Européenne.

La division Etrangers du SPOP a poursuivi la mise en oeuvre de l'Accord sur la Libre Circulation des Personnes (ALCP) dans le cadre des dispositions qui prévalent depuis le 1er juin 2004. Dans ce contexte, il est relevé une complexification du traitement des demandes dans le domaine du regroupement familial en présence d'un conjoint issu d'un Etat tiers. Il convient également de souligner que le résultat du scrutin populaire du 25 septembre 2005 permettra l'extension de l'Accord précité aux dix nouveaux pays ayant adhéré à la Communauté Européenne.

Asile

Si le nombre des demandes dans notre pays a régressé de plus de 29% par rapport à 2004, l'actualité vaudoise de l'année 2005 n'a pas moins été considérablement occupée par les questions liées à l'asile.

- **Requérants déboutés dont la décision de renvoi a été confirmée dans le cadre des critères de la circulaire Metzler**

Dès le tout début de l'année 2005, le Conseil d'Etat s'est employé à favoriser les démarches en vue d'un retour, sinon volontaire, du moins accepté, des 523 requérants déboutés dont la décision de renvoi avait été confirmée en 2004 par l'office fédéral des migrations (ODM) dans le cadre de l'examen de leur situation sous l'angle de la circulaire Metzler. Le retour dans les meilleures conditions a été ainsi encouragé grâce à la possibilité de participer à un programme d'aide au départ et de réinsertion dans le pays, financé par le Canton et mis en place avec la collaboration et le soutien logistique de la Fédération vaudoise de coopération (FEDEVACO) et de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM). Dans ce sens, le Conseil d'Etat a décidé de suspendre temporairement l'application éventuelle des mesures de contraintes à l'encontre des familles avec enfants mineurs ainsi qu'à celui des femmes kosovares isolées et provenant de Srebrenica. Parallèlement, il a mandaté un groupe de travail constitué de représentants de certains partis politiques, des églises et de l'administration cantonale dans le but d'examiner diverses propositions relatives à la situation des personnes concernées. Les travaux de ce groupe ont conduit à l'élaboration d'une « charte de partenariat solidaire » et à la création d'un réseau de parrainage destiné à accompagner les requérants déboutés dans leurs réflexions et leurs démarches auprès de l'Administration cantonale. En mai 2005, la majorité du Conseil d'Etat a mis fin à la mesure suspendant l'application éventuelle des mesures de contrainte à l'égard des autres groupes de personnes, à l'exception des femmes kosovares isolées.

Vingt-quatre personnes ont opéré un départ dans le cadre du programme cantonal d'aide au retour durant l'année 2005; elles sont venues s'ajouter aux vingt autres du même groupe qui avaient effectué une démarche semblable en 2004. Le départ de quatre célibataires a également dû être exécuté sous la contrainte, les personnes concernées ayant refusé à préparer activement et concrètement leur départ et à se conformer à l'obligation qui leur avait été faite de par la loi de quitter notre territoire.

- **Interdiction de travail**

En mai, le département des institutions et des relations extérieures (DIRE) a décidé d'adapter la pratique cantonale en matière de travail à l'article 43 de la loi fédérale sur l'asile, estimant que l'abrogation au 31 décembre 2004 du volet asile de la circulaire Metzler ne justifiait plus d'autoriser à travailler les requérant d'asile faisant l'objet d'une décision fédérale de renvoi entrée en force et dont le délai de départ imparti par l'ODM était échu. L'interdiction de travailler a été appliquée de manière échelonnée durant l'année 2005, d'abord par le refus d'octroi de toute nouvelle autorisation et par la révocation ensuite des autorisations des personnes exerçant une activité lucrative. Cette adaptation aux dispositions fédérales a touché en particulier les ressortissants éthiopiens et érythréens sous le coup d'une décision de renvoi entrée en force et séjournant parfois depuis de nombreuses années dans notre canton. La prolongation du séjour de ces personnes s'explique par leur propre comportement: elles n'ont jamais voulu se conformer à l'obligation qui leur a été faite de quitter la Suisse et il n'est pas possible d'exécuter leur renvoi sous mesure de contrainte, le gouvernement de leur pays refusant de les recevoir sur une autre base que celle d'un retour volontaire.

La situation personnelle de 175 personnes parmi ces requérants éthiopiens et érythréens a d'ailleurs été soumise à l'ODM en 2004, sous l'angle de la circulaire Metzler. L'office fédéral n'est toutefois pas entré en matière sur l'examen de leurs cas, ceux-ci ne remplissant manifestement pas à ses yeux les critères de la circulaire.

- **Motion du député Serge Melly**

En juillet, le Grand Conseil a voté une motion déposée par le député Serge Melly et demandant au Conseil d'Etat de renoncer par voie de décret à l'application des mesures de contrainte à l'encontre des requérants déboutés sous l'angle des critères de la circulaire Metzler et de les autoriser à exercer une activité lucrative ou à entreprendre une formation. Estimant qu'un tel décret allait à l'encontre du droit fédéral, la majorité du Conseil d'Etat a néanmoins transmis un [projet de décret](#) au Parlement, en novembre, en lui recommandant de ne pas l'adopter.

- **Décisions fédérales de non-entrée en matière (NEM)**

Après une période transitoire allant de leur entrée en vigueur le 1er avril 2004 à la fin de la même année, les nouvelles dispositions fédérales excluant du domaine de l'asile, et des prestations financières qui lui sont liées, toute personne faisant l'objet d'une décision fédérale de non-entrée en matière passée en force (NEM) ont connu quelques modifications dans leur application tant au niveau fédéral que cantonal consécutivement à une décision judiciaire.

Ainsi, en février déjà, le Tribunal fédéral a confirmé un arrêt du Tribunal administratif vaudois, dans le sens que l'article 44a de la loi sur l'asile du 26 juin 1998 (LAsi) pose notamment la condition, pour qu'un requérant débouté par une décision de non-entrée en matière soit soumis à la loi sur le séjour et l'établissement des étrangers et non plus à celle de l'asile, que son renvoi soit exécutoire. Or, cette condition n'est pas remplie dans le cas du recourant qui se voit accorder par les autorités fédérales, une autorisation de demeurer en Suisse dans le cadre d'un recours en procédure extraordinaire.

Cette décision judiciaire a contraint les autorités fédérales à modifier leurs pratiques notamment en matière d'octroi des prestations d'aide sociale liée à l'asile qui étaient, jusqu'à la date de cet arrêt fédéral, considérées comme de l'aide d'urgence à charge des cantons uniquement.

Sur le plan cantonal, le Conseil d'Etat avait adopté, en août 2004, un règlement dans le but d'octroyer une aide d'urgence sous la forme de prestations en nature aux personnes frappées d'une décision fédérale de non-entrée en matière qui ne se conformeraient pas à leur obligation de quitter la Suisse et qui se trouveraient dans le besoin. Cette forme d'aide a été privilégiée afin qu'elle ne constitue pas un élément attractif susceptible d'inciter les personnes concernées à prolonger leur séjour dans notre canton. Une structure d'hébergement a été ainsi ouverte en janvier 2005 dans l'abri de protection civil de Coteau-Fleuri en remplacement de l'abri des Plaines-du-Loup. Elle permettait d'obtenir un lit, l'accès à des installations sanitaires, trois repas quotidiens et des vêtements. Les soins médicaux d'urgence étaient dispensés dans le cadre de la Policlinique médicale universitaire (PMU), en collaboration avec le CHUV et l'Hôpital de l'Enfance.

La voie réglementaire en matière d'aide d'urgence avait été préférée en raison de l'urgence avec laquelle la Confédération avait souhaité la mise en œuvre des nouvelles dispositions légales et dans l'attente d'un projet de révision à l'occasion de l'entrée en vigueur de la loi sur l'aide sociale vaudoise (LASV). Cette solution n'a toutefois pas rencontré l'approbation du Tribunal administratif qui, dans son arrêt du 15 juin 2005, à la suite d'un recours déposé par un requérant frappé d'une décision NEM, a jugé que le règlement du Conseil d'Etat était dépourvu d'une base légale suffisante.

Le [projet de loi sur l'aide aux requérants d'asile et à d'autres catégories d'étrangers \(LARA\)](#) ainsi que celui d'une modification de la LASV, présentés par le Conseil d'Etat au Grand Conseil en septembre 2005 constitueront dès lors une base légale claire à cet égard. Dans l'intervalle, le Conseil d'Etat a mandaté la FAREAS afin que les personnes concernées par un refus fédéral d'entrée en matière touchent les mêmes prestations financières que celles octroyées aux requérants d'asile et soient traitées sur un pied d'égalité. Dès septembre 2005, l'hébergement dans le dispositif de Coteau-Fleuri a été ainsi transféré dans une structure de la FAREAS à Yverdon-les-Bains.

Questions organisationnelles

Le service cantonal du Conseil en vue du retour a quitté le giron de la FAREAS pour être rattaché à la division Asile le 1er janvier 2005. Ce rapprochement tant bien au niveau de la localisation des bureaux que sur l'organigramme a permis une nette amélioration de la répartition des compétences ainsi que du flux des informations avec le secteur Départ de la division.

En cours d'année, la décision a été prise d'étoffer les compétences et l'effectif du secteur Départ, jusqu'alors chargé principalement de la gestion des cas relevant de l'asile, dans le but d'en faire un secteur transversal au sein du Service de la population, appelé également à gérer l'exécution des renvois décidés sous l'empire de la législation de la police des étrangers (LSEE). L'activité de ce nouveau secteur unique a officiellement débuté le 1er septembre 2005. Il devrait être complètement opérationnel dans le courant de l'année 2006.

Finalement, le bureau de la COASI a été transféré du SG-DIRE au SPOP au cours du 2ème semestre de l'année. Il a contribué en particulier:

- à la préparation du Rapport intermédiaire du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur le rapport de la commission de gestion relatif au mandat spécifique de suivi concernant le dossier FAREAS;
- à l'élaboration et la finalisation du [projet de loi sur l'aide aux requérants d'asile et à certaines catégories d'étrangers \(LARA\)](#);
- à l'instruction du litige entre l'Office fédéral des migrations (ODM) et le canton sur le remboursement des décomptes de 2001 à 2004, ainsi qu'aux négociations qui se poursuivent;
- à l'étude d'une nouvelle solution pour l'assurance-maladie des requérants d'asile vers un système "multi-assureurs", par l'appel d'offre pour le choix d'un opérateur, la définition des conditions cadre avec les partenaires et l'élaboration d'un arrêté du Conseil d'Etat pour cet objet;
- à l'élaboration de la réponse du canton à la consultation fédérale sur l'adaptation des forfaits octroyés dans le cadre de l'aide d'urgence.

Il effectue en outre, en collaboration avec le Service de prévoyance et d'aide sociales, le relevé trimestriel des aides allouées aux personnes frappées d'une décision de non entrée en matière entrée en force dans le cadre du "Monitoring" organisé par l'ODM.

Naturalisation

Le 1er mai 2005, la nouvelle [loi sur le droit de cité vaudois](#), adoptée par le Grand Conseil le 28 septembre 2004, est entrée en vigueur. Conformément à la nouvelle Constitution vaudoise, cette loi permet un accès simplifié à la naturalisation. La compétence communale a été confiée à la municipalité, des procédures facilitées ont été créées pour les jeunes étrangers de la deuxième génération ou nés en Suisse, un droit de recours instauré contre les refus de l'autorité communale ou cantonale et la durée de résidence cantonale a été abaissée à trois ans et la durée de la procédure raccourcie.

Parallèlement, le Conseil d'Etat a adopté une nouvelle tarification des émoluments en matière de naturalisation suisse et vaudoise, d'octroi du droit de cité vaudois et divers actes effectués par l'administration. Les nouveaux émoluments cantonaux – échelonnés entre 200 et 450 francs selon les types de procédure – ont été simplifiés et permettent de respecter le principe de la couverture des frais effectifs, tout en tenant compte des caractéristiques du dossier : procédure ordinaire ou facilitée, dossier individuel ou de famille.

En pratique et sur le plan [statistique](#), l'année 2005 a de nouveau vu un nombre croissant de demandes de naturalisations ordinaires et de personnes ayant obtenu une telle naturalisation, quand bien même un léger fléchissement a accompagné la transition de l'ancien vers le nouveau droit cantonal dans ce domaine.

Etat civil

L'année 2005 peut être qualifiée d'année de transition dans le domaine de l'état civil. En effet après les « chamboulements » de 2004 où le nombre d'arrondissements avait été ramené de 57 à 15, où les officiers d'état civil avaient été intégrés dans la structure du personnel de l'Etat de Vaud et les registres d'état civil conventionnels remplacés par un registre informatisé (INFOSTAR), l'année 2005 a permis au personnel de l'état civil de s'acclimater avec ce nouvel environnement. Des formations ont été instruites tout au long de l'année, permettant ainsi aux officiers d'état civil relativement peu familiarisés avec les outils informatiques de mieux maîtriser leur travail quotidien. Plus d'une année après l'introduction d'INFOSTAR, on constate que les officiers d'état civil sont globalement satisfaits de leur environnement et apprécient de plus en plus les possibilités que leur offre le logiciel de référence de l'état civil.

D'autre part, on constate également une grande stabilité en terme d'activité puisque les [statistiques 2005](#) ne varient pratiquement pas avec celles des années précédentes.

2005 a également permis de conduire une étude approfondie sur les activités et les processus liés à l'état civil, permettant ainsi d'aboutir à la seconde étape de la réforme territoriale de l'état civil dont l'objectif principal est d'optimiser la gestion de chaque office. Cette nouvelle réorganisation devra passer inexorablement par une réduction du nombre d'arrondissement et devrait prendre effet dès le printemps 2006.

L'introduction d'un système informatisé de gestion de dossiers est le fait marquant à la direction de l'état civil. Dorénavant, toutes les demandes sont numérisées et chaque collaborateur est en mesure de visualiser ou de traiter les dossiers à partir de son propre ordinateur. Ce nouveau système a permis de définir des procédures et des modèles de courrier pour chaque traitement. Des [statistiques](#) ont également permis d'établir avec précision le nombre de dossiers traités par mois pour chaque demande.

D'autre part, depuis juillet 2005, les événements d'état civil survenus à l'étranger ainsi que les décisions judiciaires et administratives sont dorénavant enregistrées dans le système INFOSTAR par l'office spécialisé qui est rattaché à la direction de l'état civil. Ces activités ne sont par conséquent plus gérées par les offices d'état civil.

Intégration

Depuis le 1er janvier 2005, les activités liées à l'intégration des étrangers et à la prévention du racisme dépendent du SPOP. Un coordinateur chargé de ce secteur d'activité a été engagé.

Service de la population (SPOP)

Projets particuliers

Police des étrangers et asile

- **De nouvelles applications informatiques fédérale et cantonale**

Les deux applications fédérales régissant actuellement le statut des ressortissants étrangers, soit le RCE (Registre Central des Etrangers) et AUPER (registre central des requérants d'asile), seront remplacées, dès fin mai 2006, par une application unique appelée SYMIC et regroupant les bases de données liées à la gestion des étrangers et des requérants d'asile. Par ailleurs, sur le plan cantonal, une nouvelle application permettant également de gérer ces deux types de population sera mis en service vers l'automne 2006.

- **Un nouveau document de légitimation**

L'actuel livret pour étrangers (permis) sera remplacé, vers la fin 2006, par une carte pour étrangers. Ce projet, lancé par l'Office fédéral des migrations (ODM), aura un impact majeur sur les divisions Asile et Etrangers. La production de cette nouvelle carte nécessite l'intégration - sous forme digitalisée dans l'application fédérale SYMIC - de la photo et la signature de chaque étranger. Si les tâches liées à la numérisation de ces éléments sont effectuées sur le même modèle que pour les demandes de documents d'identité suisses, la charge de travail supplémentaire pour la division Etrangers sera considérable puisqu'il s'agira de produire environ 100'000 cartes la première année.

Asile

- **Nouvelle mission: gestion des relations avec la FAREAS**

Dans la ligne du rattachement fonctionnel de la COASI au SPOP opéré en 2005, la division Asile se verra, dès 2006, chargée de la mission de gérer les relations entre l'Etat et la FAREAS, tâche qui est ainsi transférée du SG DIRE à qui elle avait été provisoirement attribuée après son départ du DSAS. Outre l'implication déjà vécue dans l'élaboration du budget 2006 et la FAREAS, le service devra aussi coordonner la préparation de la convention de subventionnement entre l'Etat et ladite fondation ainsi que l'élaboration du cadre réglementaire nécessité par la mise en oeuvre de la [future Loi sur l'aide aux requérants d'asile et à certaines catégories d'étrangers \(LARA\)](#).

Etat civil

- **Deuxième étape de la réforme territoriale**

Après la réduction de 57 à 15 du nombre d'arrondissements opérée en 2004 à l'occasion de la mise en oeuvre de l'informatisation (Infostar) et de la restructuration de l'état civil, la deuxième étape de la réforme territoriale accompagnée d'une démarche de professionnalisation accrue de ce domaine d'activité est déjà planifiée pour l'année 2006. Cette démarche conduira à procéder à de nouveaux regroupements d'offices et doter ainsi les nouveaux offices d'une taille critique permettant d'optimiser leur fonctionnement, voire à centraliser certaines activités essentiellement administratives (émissions d'actes d'état civil, etc.).

- **Commande et paiement des actes de l'état civil par Internet**

Dans le même objectif de poursuivre la modernisation de l'état civil, dans le courant de l'année 2006 la possibilité sera offerte aux citoyens de notre canton d'obtenir des actes d'état civil par l'intermédiaire d'Internet. Il s'agira de la première application informatique de l'administration vaudoise qui permettra à la fois de commander et de payer une prestation en ligne. Il devrait en résulter des gains de productivité non négligeables pour les offices de l'état civil, qui disposeront au demeurant d'une nouvelle solution interne de gestion de ces commandes d'actes.

Documents d'identité

Dans le cadre de l'introduction, dans un premiers temps à titre d'essai durant une période de 5 ans, du futur passeport biométrique, le canton de Vaud a été choisi pour recevoir l'un des 5 centres régionaux qui, à partir de l'automne 2006, pourra enregistrer les demandes pour ce nouveau type de documents d'identité. A cette occasion, il est également prévu que l'administration cantonale reprendra les activités exercées dans ce domaine par la Ville de Lausanne, de façon à éviter aux citoyens lausannois de devoir se rendre à cet effet dans deux endroits différents.

Registre démographique canton-communes (RDCC)

Relancé récemment sous la direction de la Direction de la planification et de la stratégie informatique (DPSI), ce projet vise à disposer, à terme, d'un serveur d'identités pour l'ensemble des services, en lieu et place de gérer les identités de la population vaudoise dans chaque application "métier" de l'administration cantonale. Le SPOP a mis à disposition un répondant, chef de projet "utilisateurs", pour la conduite de dossier, lequel est au bénéfice d'une bonne expérience dans le domaine des serveurs d'identités. Une étude en cours est conduite de concert avec l'Administration des impôts (ACI).

Service de la population (SPOP)

Sources d'informations complémentaires

Migration

Pour plus d'information sur tous les aspects relatifs à la gestion de la population étrangère - statistiques, bases légales, démarches et formulaires dans les domaines de la police des étrangers, de l'asile, de l'intégration et de la naturalisation -, prière de se référer:

soit au site de l'Office fédéral des migrations: <http://www.bfm.admin.ch/index.php?L=1>.

soit au site du SPOP: <http://www.population.vd.ch/>.

Documents d'identité

Pour des informations pratiques concernant l'obtention de documents d'identité, prière de se référer :

soit au site du SPOP : <http://www.population.vd.ch/identite/index.html>

soit au site de l'Office fédéral de la police: <http://www.fedpol.admin.ch/fedpol/de/home.html>

Etat civil

Des informations pratiques détaillées concernant tant les démarches à effectuer que les entités administratives concernées sont disponibles sur le site du SPOP : <http://www.vd.ch/fr/themes/vie-privee/etat-civil/>

Actions du programme de législature

40. Loi sur l'intégration

40. Loi sur l'intégration

Adopter rapidement une loi sur l'intégration.

Le 26 octobre 2005, le Conseil d'Etat a adopté un [projet de loi sur l'intégration des étrangers](#), qui fait suite à un avant-projet mis en consultation le 27 avril 2005. L'examen de ce projet par une commission du Grand Conseil a débuté à fin 2005.

Actions du programme de législature

41. Régularisation des travailleurs clandestins

41. Régularisation des travailleurs clandestins

Entreprendre auprès de la Confédération, en concertation avec d'autres cantons, des démarches propres à définir des critères de régularisation des travailleurs clandestins.

Dans un communiqué de presse du 21 avril 2005, le Conseil d'Etat, s'appuyant sur le [rapport final du Groupe de travail sur les clandestins](#), a précisé la pratique qu'il entend suivre désormais dans ce domaine. Ainsi, le Canton ne présentera plus de demandes de régularisation qui seraient dénuées de chance de succès auprès de l'Office fédéral des migrations (ODM). En effet, les autorités cantonales connaissent maintenant la manière dont l'office fédéral compétent applique la circulaire fédérale du 21 décembre 2001 - qui définit les conditions de régularisation des sans-papiers - et l'ont communiquée à tous les milieux intéressés en publiant le rapport précité. Le Gouvernement évaluera l'opportunité d'intervenir auprès des autorités fédérales s'il constate une réelle contradiction entre les principes contenus dans la circulaire et la pratique de l'ODM. Dans ce contexte, le Conseil d'Etat rappelle sa décision du 11 juin 2003, selon laquelle les clandestins dont la demande de régularisation est en examen sont autorisés à séjourner dans le canton jusqu'à la fin de la procédure, sauf dans les cas manifestement infondés, abusifs ou d'expulsion judiciaire.

Actions du programme de législature

42. PACS

42. PACS

Créer un PACS vaudois

Chargé, avec l'appui du SJL, de préparer la mise en oeuvre de la [loi fédérale sur le partenariat enregistré entre personnes du même sexe](#), dont l'entrée en vigueur a été fixée au 1er janvier 2007, le SPOP a lancé une consultation auprès de l'ensemble des services de l'administration cantonale afin que ceux-ci examinent, dans leur propre sphère d'activité, les éventuelles adaptations à apporter à la législation cantonale. Il s'agit donc ici de la mise en oeuvre du partenariat tel qu'adopté sur le plan fédéral, et non d'un projet propre au Canton de Vaud.

Groupes de prestations
307.0 Administration

307.0 Administration

Gestion et administration.

Descriptif

- Direction et gestion du service.
- Support administratif.
- Support financier et comptable.
- Support RH.
- Bibliothèque et photothèque.
- Codirection de projets stratégiques.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

Collaborateurs du service.

secrétariat général.

Services transversaux.

Groupes de prestations

307.1 Communication, appui et prospective

307.1 Communication, appui et prospective

Communication, appui et prospective (CAP) (=Cellule de recherche et développement).

Descriptif

- Adapter les pratiques et les instruments d'aménagement à l'évolution du contexte.
- Sensibiliser l'opinion publique à la qualité et à la cohérence du territoire.
- Développer une politique de communication vers des partenaires de l'aménagement.
- Conduire des projets prospectifs et/ou transversaux dans ces domaines.
- Répondre aux consultations fédérales.
- Mener les modifications légales à l'aménagement.
- Donner un appui aux collaborateurs du service dans le domaine de l'aménagement y compris juridique.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Pays et cantons voisins.
- Confédération.
- Conseil d'Etat.
- Associations régionales et région frontalière.
- Communes.
- Associations et groupements d'intérêt.
- Bureaux mandataires.
- Autres services de l'Etat.
- Collaborateurs du service.

Groupes de prestations

307.2 Aménagement des régions et des communes

307.2 Aménagement des régions et des communes

Aménagement des régions et des communes (ARC, arrondissement de planification).

Descriptif

- Gestion des contacts avec les communes et les régions en matière de planification.
- Conseil et appui aux communes et régions, anticipation des procédures.
- Participation à l'élaboration des projets pilotes.
- Examen de la conformité légale des documents de planification et suivi des dossiers.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Conseil d'Etat,.
- eaux mandataires.
- Autres services de l'Etat concernés (notamment SR, SBMA, SM, SFFN, SESA, SEVEN).
- Particuliers.

Groupes de prestations

307.3 Aménagement cantonal et observatoire

307.3 Aménagement cantonal et observatoire

Aménagement cantonal et observatoire (ACO).

Descriptif

- Déterminer à l'échelle cantonale les grandes lignes du développement durable du territoire par l'élaboration et la gestion du PDcn.
- Développer les collaborations intercantionales et relations à la Confédération.
- Connaître et faire connaître le territoire (Silt, bibliothèque, geoplanet et observatoire).

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Autres services de l'Etat.
- Communes.
- Confédération.
- Bureaux techniques.
- Particuliers.
- Associations régionales.
- Pays et cantons voisins.
- Associations et groupements d'intérêts.

Groupes de prestations
307.4 Gestion des pôles

307.4 Gestion des pôles

Gestion des pôles de développement et conduite opérationnelle de la promotion du logement.

Descriptif

- Mise en œuvre, en collaboration avec le SELT/DEC pour la promotion des sites, de la politique cantonale des pôles de développement économique.
- Gestion financière du crédit d'engagement des pôles.
- Planification, aménagement et mise en valeur des terrains des pôles de développement.
- Elargissement de la mission du GOP (Groupe opérationnel des pôles) à la promotion du logement et à la gestion opérationnelle des projets de développement prioritaires pour le canton.
- Participation active des membres du GOP dans les organismes de gestion des sites stratégiques.
- Elaboration de démarches et outils opérationnels pour assurer la maîtrise qualitative du développement, de la planification à la réalisation.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Conseil d'Etat.
- Autres départements et services (notamment SELT, SM, SR, SEVEN, SAF, SIL).
- Associations régionales.
- Communes.
- Organismes de gestion des sites stratégiques.
- Autres associations ou sociétés privées.
- Entreprises.
- Particuliers.
- Bureaux techniques.

Groupes de prestations
307.5 Arrondissement rural

307.5 Arrondissement rural

Arrondissement rural (ARU).

Descriptif

- Délivrance des autorisations spéciales pour projets de construction des particuliers hors zone à bâtir.
- Décisions finales sur des études d'impact (EIE).
- Délivrance des autorisations spéciales pour des morcellements du sol.
- Traitement des charges foncières et des mentions au Registre foncier.
- Traitement des constructions illicites hors des zones à bâtir.
- Traitement des recours de cas hors zone à bâtir devant le TA et TF.
- Renseignements et conseils aux collectivités publiques et particuliers en matière de constructions hors zone à bâtir.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Communes.
- Tribunaux.
- Requéranants particuliers.
- Bureaux mandataires.
- Autres services de l'Etat concernés (notamment SAGR, SBMA, SFFN, SESA, SAF).

Événements marquants, évolutions significatives

Service de l'aménagement du territoire (SAT)

Événements marquants, évolutions significatives

Le SAT a été réorganisé en 2005. Les principales innovations sont: nouvelle direction du SAT depuis le 01.03.05 (Daniel Berner, chef de service ad interim et Rebecca Lyon, cheffe de service adjointe), nouvelle organisation du service dès le 01.06.05 ([organigramme](#) refondu, disponible sur Internet), nouvelle organisation de la section ARC (nouveau: chef de section unique, nouvelle répartition des communes avec effectifs réduits), nouvelle mission pour le groupe opérationnel des [pôles de développement](#) (promotion du logement). Annexe [prêts](#), annexe [paiements](#). De plus, les effectifs du service ont été réduits de 3 ETP (3 postes supprimés par décision du GC de décembre 2004).

L'équipe du SAT constate une augmentation importante du nombre de dossiers à traiter (voir [annexe](#) statistiques ARC, dossiers arrondissement [rural](#) et annexe [interventions](#)).

L'étude du projet de fusion SIT-SAT-SAF demandée par le CE est en cours: phase d'analyse en 2005, élaboration de modèles organisationnels fin 2005 et début 2006.

Service de l'aménagement du territoire (SAT)

Projets particuliers

1. Projet MATLO (modifications en aménagement du territoire sur la légalité et l'opportunité): projet terminé fin décembre 2005.
2. Avant-projet définitif du plan directeur cantonal: phase de consultation publique terminée. Préparation du dossier pour le Grand Conseil.
3. Projet d'agglomération Lausanne-Morges: phase de consultation publique terminée.
4. Schéma directeur de l'agglomération nyonnaise: fin des travaux projectuels et préparation de l'approbation début 2006.
5. Schéma directeur de Gland-Vich : choix du projet territorial, consultation et approbation début 2006.
6. Terre Sainte, valorisation de la gare de Coppet : lancement des mandats d'étude parallèles.
7. Lignes directrices pour la révision du plan directeur régional de Nyon: fin des travaux, consultation et approbation début 2006.
8. Pôle de développement d'Yverdon-Centre, conception directrice secteur "Gare-lac": préparation des mandats d'étude parallèles.
9. Début de l'étude du Schéma directeur du Nord lausannois (fin des travaux prévue en 2006).
10. Préparation du rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur l'évaluation de la politique des pôles de développement, entre 2001 et 2005.
11. Mise en service du logiciel CENDO pour la section ARC (gestion des dossiers communaux).
12. Participation de l'arrondissement rural à une étude-test de l'Office fédéral du développement territorial sur la réforme des autorisations spéciales hors zone à bâtir (mandat Hafner), Vaud étant un des 3 cantons pilotes. Rapport rendu fin 2005.
13. Mise en service à la section administrative du logiciel PeopleSoft (programme informatique qui remplace Zadig pour la gestion du personnel)

Service de l'aménagement du territoire (SAT)

Sources d'informations complémentaires

Site Internet du SAT: www.vd.ch/sat en cours de refonte complète

Site spécifique du plan directeur cantonal: www.plandirecteur.vd.ch

Informations concernant les pôles de développement économiques sur les sites: www.invest-switzerland-vaud.ch et www.terrains.vd.ch

Site spécifique du projet d'agglomération Lausanne-Morges www.agglo-lausanne-morges.ch

Rapport annuel de gestion 2005
Département des Institutions et des Relations Extérieures (DIRE)
Service de l'aménagement du territoire (SAT)
Actions du programme de législation

Service de l'aménagement du territoire (SAT)

Actions du programme de législation

Aucune action du programme de législation de vous a été attribuée.

Ministère public

Groupe de prestations

Evénements marquants, évolutions significatives

Ministère public

Evénements marquants, évolutions significatives

Hommage

2005 a vu M. Jean-Marc SCHWENTER, Procureur général depuis le 1^{er} janvier 1984, prendre sa retraite. Ce n'est que justice que de commencer par lui rendre l'hommage qu'il mérite après avoir conduit les destinées du Ministère public durant plus de vingt ans.

Volume de travail et effectifs

Toutes provenances confondues (juges pénaux, juges civils et préfets), le nombre de dossiers enregistrés par le Ministère public a augmenté de plus de 9% par rapport à 2004. Sur les quatre dernières années, l'augmentation constatée atteint ainsi près de 30% (de 14'696 dossiers en 2001 à 19'088 en 2005). Dans le même temps, les ETP de magistrats sont passés de 7,25 à 7, ceux du personnel administratif de 5,95 à 5,55.

Activité dans le domaine pénal

Affaires "Beausire" dans l'Est vaudois, "Mickaël" dans le Nord, "du Grand-Pont" à Lausanne et de la "surfacturation médicale" sur La Côte : voilà quatre exemples de procès concernant des actes graves et par ailleurs médiatisés, qui révèlent la diversité des domaines d'activité de la justice pénale, et ce dans l'entier du canton.

Les interventions en audience devant les tribunaux, qui constituent l'activité la plus visible du Ministère public, ont été plus nombreuses qu'en 2004. On ne saurait voir dans cette augmentation – importante – l'indice d'un changement de cap ou de politique en la matière. Il s'agit seulement de la conséquence normale de l'augmentation constante du nombre d'enquêtes pénales ouvertes dans le canton, constatée par la justice vaudoise depuis plusieurs années. C'est dire que le Ministère public, qui exerce ses compétences de contrôle de l'application de la loi sur un nombre de décisions toujours plus grand, a aussi formé plus d'oppositions à des ordonnances de condamnation et de recours au Tribunal cantonal. Il faut se garder toutefois de rechercher dans ces remises en cause plus nombreuses des décisions prises par les juges une critique du travail de ceux-ci. Au contraire, l'entier de la chaîne pénale – préfets compris - fait face de manière remarquable au volume de travail sans cesse accru qu'il lui incombe de traiter. Il résulte de la seule loi des nombres que, lorsque plus d'affaires sont jugées, plus de recours sont interjetés.

Compétences civiles du Ministère public

Le Parquet s'est vu soumettre un nombre de dossiers civils beaucoup plus élevé que par le passé. Cette augmentation est due pour l'essentiel à la récente réforme des justices de paix, qui incluait une modification des compétences du Ministère public en matière de mesures de limitation de l'autorité parentale et d'interdiction civile. Au nombre de 434 en 2004, les préavis dans ces dossiers sont passés à 849 en 2005.

Quelles perspectives ?

Rien ne permet d'envisager une inversion de la tendance en matière de délinquance comme de cas imposant l'intervention de la justice pour protéger les enfants en danger et les personnes dont la situation nécessite une mesure tutélaire. Aucune des lois récemment adoptées ou en voie de l'être n'entraîne la suppression de compétences attribuées au Ministère public. L'engagement remarquable de tous les collaborateurs a atteint son maximum. C'est donc le réalisme, et non le pessimisme ou l'alarmisme, qui conduit à conclure qu'au carrefour des autorités judiciaires, le Ministère public ne peut que redouter tout nouvel accroissement d'une charge de travail sur laquelle il n'a pas de prise.

Interventions du Ministère public aux débats des tribunaux

Type de causes	2005	2004	2003

Circulation routière (sans blessures ou décès)	4	3	3
Mœurs	27	34	39
Stupéfiants	21	16	25
Délits contre le patrimoine	18	17	13
Délits c/ la vie ou l'intégrité physique (y c. LCR)	47	42	48
Affaires financières	12	10	18
Affaires diverses	4	3	4
Affaires civiles	3	2	1
Total	136	127	151

Affaires pénales et civiles enregistrées

	2005	2004	2003	2002	2001

					
Ordonnances de non-lieu	6'887	6'305	5'684	5'511	5'113
					
					
Ordonnances de condamnation	6'317	6'190	5'418	4'983	5'222
					
Renvois en tribunal de police ou correctionnel	 2'381	 2'219	 2'089	 2'086	 1'969
					
Renvois au tribunal criminel	 4	 10	 9	 11	 9
					
					
Jugements du Tribunal des mineurs	2'185	2'063	1'755	1'676	1'695
					
					
Prononcés préfectoraux	372	356	323	328	305
					
					
Causes civiles	942	564	421	444	383
					
					
Total	19'088	17'707	15'699	15'039	14696
					

Ministère public

Projets particuliers

2005 a vu l'adoption par le Grand Conseil, pour entrer en vigueur respectivement le 1^{er} mai 2005 et le 1^{er} janvier 2006, de quelques modifications de la **loi sur la juridiction pénale des mineurs** et du **code de procédure pénale**. Si ces changements de relativement peu d'importance n'ont pas d'incidence pour lui, le Ministère public, qui avait été associé aux travaux préparatoires, ne peut, en tant qu'autorité chargée de veiller à l'application de la loi, qu'espérer que les instances concernées y trouveront une bouffée d'oxygène pour faire face aux nombreux dossiers qu'elles doivent traiter.

A une date non encore fixée par le Conseil fédéral, mais vraisemblablement en 2007, la **nouvelle partie générale du Code pénal** et le **nouveau droit pénal des mineurs** devraient entrer en vigueur. Le procureur général et ses substituts ont participé aux travaux nécessaires à la future application dans le canton de ces nouvelles dispositions. Le nouveau droit des mineurs ne devrait pas entraîner de modifications importantes de l'activité du Ministère public. Ce dernier sera en revanche beaucoup plus touché par la nouvelle partie générale du Code pénal, qui modifie en profondeur le système des peines et mesures. Les incidences sur les compétences et les procédures sont importantes, pour toutes les autorités de la chaîne pénale dans sa conception la plus large : autorités municipales, préfets, juges d'instruction, tribunaux d'arrondissement, Tribunal cantonal, autorité pénitentiaire. Le caractère judiciaire de certaines décisions amènera celles-ci au Ministère public pour contrôle, de nouvelles voies de recours devant être ouvertes.

Le nouveau droit de fond n'est pas encore appliqué que l'on voit déjà poindre, pour la fin de la décennie, **l'unification de la procédure pénale**. Le système proposé dans le projet soumis aux Chambres fédérales diffère du système vaudois sur de très nombreux points. L'ordre judiciaire, le Service de justice et législation et le Ministère public vont entreprendre dès 2006 la réflexion nécessaire à l'anticipation de ces réformes.

Ministère public

Sources d'informations complémentaires

Informations sur l'ordre judiciaire vaudois : <http://www.vd.ch/fr/autorites/ordre-judiciaire/>

Statistiques sur les délits commis, les enquêtes pénales et les peines prononcées : www.scris.vd.ch et www.police.vd.ch

Nouveau droit pénal des mineurs : www.admin.ch/ch/f/ff/2003/3990.pdf

Nouvelle partie générale du Code pénal : www.admin.ch/ch/f/ff/2002/7658.pdf

Projet de procédure pénale unifiée : www.admin.ch/ch/f/ff/2006/1373.pdf

Projet de procédure pénale applicable aux mineurs : www.admin.ch/ch/f/ff/2006/1543.pdf

Ministère public






Actions du programme de législation

Aucune action du programme de législation de vous a été attribuée.




Table des matières

 Tout afficher / masquer




SECRÉTARIAT GÉNÉRAL (SG-DSAS)

-  Groupes de prestations
-  Événements marquants, évolutions significatives
-  Projets particuliers
-  Sources d'informations complémentaires
-  Actions du programme de législature


SERVICE DES ASSURANCES SOCIALES ET DE L'HÉBERGEMENT (SASH)

-  Groupes de prestations
-  Événements marquants, évolutions significatives
-  Projets particuliers
-  Sources d'informations complémentaires
-  Actions du programme de législature





SERVICE DE PRÉVOYANCE ET D'AIDE SOCIALES (SPAS)

-  Groupes de prestations
-  Événements marquants, évolutions significatives
-  Projets particuliers
-  Sources d'informations complémentaires
-  Actions du programme de législature

SERVICE DE LA SANTÉ PUBLIQUE (SSP)

-  Groupes de prestations
-  Événements marquants, évolutions significatives
-  Projets particuliers
-  Sources d'informations complémentaires
-  Actions du programme de législature

HOSPICES - CHUV

-  Groupes de prestations
-  Événements marquants, évolutions significatives
-  Projets particuliers
-  Sources d'informations complémentaires
-  Actions du programme de législature

Secrétariat général (SG-DSAS)

Groupe de prestations

Question-clé : *Quels sont les domaines d'action du service ?*

Cette rubrique sera automatiquement renseignée par les fiches A issues de la base de données DEFI. Aucune modification n'y sera apportée cette année.

Groupes de prestations

41.1 Appui au chef du département

41.1 Appui au chef du département

- Direction et autres activités de support.
- Appui au chef du département dans la gestion des affaires départementales, dans son activité de membre du CE ou toute autre activité de nature politique.

Descriptif

- Conseil et préparation des dossiers pour le Chef de département.
- Appui au Chef de Département et aux services dans la conception et/ou la mise en oeuvre de projets, décisions, et autres réalisations départementale.
- Coordination et liaison administrative avec les diverses entités de l'Etat et les partenaires extérieurs.
- Préparation et appui à l'élaboration d'EMPC, EMPL-EMPD, appui juridique.
- Gestion des ressources humaines.
- Conception et réalisation de la politique de communication sur les activités du département.
- Relais départemental avec le Grand Conseil.
- Gestion des dossiers ou projets particuliers sur demande du Chef du département.
- Suivi et coordination de la politique en matière de prévention et de lutte contre la toxicomanie.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Chef du département.
- Services du DSAS.
- Autres Départements et/ou Services de l'ACV.

Groupes de prestations
41.2 Ressources humaines

41.2 Ressources humaines

Conseiller le chef de département et les chefs de service dans la gestion des ressources humaines de leurs entités, tant sur le plan opérationnel que stratégique, dans le respect des règles établies et en coordination avec le SPEV. S'assurer que chaque entité dispose de personnel en effectif suffisant, composé de personnes compétentes et motivées, pour fournir les prestations attendues. Veiller au développement des ressources humaines du département compte tenu des besoins de l'organisation et ceux des employés.

Descriptif

- Veiller à l'application de la loi sur le personnel.
- Tâches en relation avec l'appui RH à la Direction (PCE), gestion des absences du service, organisation (effectifs, structures).
- Recrutement au DSAS (1ère sélection, divers tests, entretiens, contrôle).
- Gestion de la Communication RH : Intranet RH DSAS.
- Communication générale au personnel sur les procédures et les lois, collaboration avec Commission personnel.
- Gestion des apprentis du DSAS, anime groupe de Formateurs, Maître d'apprentissage de 5 apprentis (BAP).
- Prestations RH : Mobilité interne, conseil Formation, dossiers en Réinsertion, Tests, Coaching.
- Gestion de la Relève, Suivi et formateur pour les appréciés de la démarche "Entretien d'Appréciation".
- Coordination avec le SPEV au sujet des tous les thèmes/démarches RH du Département.
- Mise à disposition à l'élaboration de projet RH qui seront ensuite en vigueur dans les départements.
- Administration des dossiers du personnel du Secrétariat général.
- Formation : analyser les besoins, préaviser, conseiller, coordonner les programmes d'accueil des nouveaux.
- Organiser des activités "esprit d'équipe", "culture d'entreprise", "communication" sous la forme de : repas, apéros, sorties, jubilaires,- Médiation et "Porte" d'écoute pour le personnel

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Personnel du DSAS.
- Direction du Département et du SG.
- Chefs de section et de Groupe ainsi que les cadres.
- SPEV.

Groupes de prestations
41.3 Informatique

41.3 Informatique

Gestion des ressources informatiques.

Descriptif

- Etablir la vision stratégique départementale en matière informatique.
- Coordonner la mise en oeuvre d'une plate-forme informatique commune entre les différents acteurs des domaines social et sanitaire.
- Assurer par une organisation adéquate, une gestion optimale des ressources humaines et financière, le bon déroulement des activités ainsi que le bon fonctionnement des infrastructures techniques et des logiciels dont font usage les services.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Services utilisateurs des plates-formes applicatives gérée par l'UID-DSAS.
- Communes et associations régionales.
- DPSI, Bedag, CCT, OSIC.
- Sociétés de services informatiques.

Groupes de prestations
41.4 Finances

41.4 Finances

Gestion financière et comptable du département.

Descriptif

- Collaboration technique à la préparation du budget.
- Tenue de la comptabilité générale du Département.
- Collaboration technique à l'exploitation du budget (gestion, contrôle et validation des crédits supplémentaires, autorisations de dépassement de crédit et des reports de crédits).
- Gestion complète (acomptes prévisionnels, décomptes finaux, encaissements, rappels) de la Facture Sociale.
- Préparation et conduite (coordination des services) du bouclage comptable de l'exercice en cours.
- Développement de l'activité de contrôle de gestion.
- Contact avec les services transversaux (ie SAGEFI, CCF) et avec la sous-commission des finances pour le DSAS.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Services du DSAS.
- SAGEFI.
- CCF.
- Conseil d'Etat.
- Commission des Finances.
- Communes Vaudoises (Facture sociale).

Groupes de prestations
41.5 Affaires sociales

41.5 Affaires sociales

Les missions générales imparties à la section Affaires sociales sont doubles :

D'une part, la section doit veiller et contribuer à garantir la cohérence :

des politiques sociales des services sociaux du DSAS (SASH et SPAS) dans le cadre de la politique départementale de la politique familiale cantonale. D'autre part, elle doit collaborer à la planification de leur développement et de leur mise en oeuvre.

Ses missions particulières sont au nombre de deux :

Elle doit fournir l'information stratégique nécessaire pour le pilotage de la politique sociale départementale, étudier, mettre en place et développer les outils et les moyens d'étude, de recherche et de soutien nécessaires à cette fin elle doit développer les moyens nécessaires pour promouvoir la politique familiale à l'échelle du canton et pour en assurer la coordination.

Le Secrétaire général du DSAS a confirmé ces missions en août 2004.

Descriptif

Système d'information :

- Participer à la conception du volet social du Système d'information statistique cantonal (collaboration avec le SCRIS).
- Veiller à la cohérence et à la complétude de la base de données du département.
- Assurer la continuité des informations statistiques lors des changements de base de données du département.
- Assurer l'exploitation des données contenues dans les bases de données du département (statistiques de routine et à la carte, tableaux de bord).

Politique familiale cantonale :

- Développer et mettre en oeuvre les instruments de coordination interdépartementale nécessaires.
- Assurer la représentation du DSAS dans le GT "égalité femmes/hommes".

Affaires intercantionales :

- Appuyer le chef du département pour les dossiers CRASS et CDAS.
- Assurer la représentation du DSAS dans le GT "coordination des affaires intercantionales".
- Assurer les contacts avec d'autres cantons en matière de politique sociale et familiale.

Expertise et organisation :

- Appuyer le chef du département pour animer la Commission consultative des affaires sociales et de la famille (CCASF).
- Appuyer le président du Conseil de politique sociale pour permettre à cette instance d'exercer ses compétences.
- Assurer le suivi du dossier formation.
- Développer et mettre en oeuvre les instruments de coordination interdépartementale nécessaires à la politique JAD.
- Fournir l'expertise en matière de conduite de projet.

Etudes et recherches :

- Concevoir et réaliser ou superviser des projets d'études et de recherches répondant aux besoins du DSAS.
- Apporter un appui méthodologique aux études lancées par d'autres services.
- Participer à des groupes de suivi de recherches réalisées à l'extérieur du DSAS si intérêt pour le département.

Documentation :

- Recueillir, traiter et diffuser l'information documentaire interne et externe.
- Organiser et superviser l'actualisation des données du site internet GSR.
- Superviser la gestion des archives du DSAS.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Conseil d'Etat.
- Chef du département et services sociaux (chefs de service et adjoints).
- Autres services de l'ACV (SCRIS, services concernés par problématique JAD, services concernés par politique familiale, archives cantonales).
- Partenaires institutionnels (Conseil de politique sociale, Commission consultative des affaires sociales et de la famille, autorités communales, Conseil des régions RAS, CSR/CSI, CRASS, CDAS, ARTIAS, organismes actifs dans le domaine de la politique familiale).

Evénements marquants, évolutions significatives

Secrétariat général (SG-DSAS)

Evénements marquants, évolutions significatives

L'année 2005 a été marquée en premier lieu, pour le Secrétariat général, par une intense activité en matière de coordination départementale et de suivi dans le cadre des mesures d'assainissement des finances cantonales, en particulier la démarche DEFI.

En matière de communication, des efforts importants ont été accomplis pour renforcer les contacts avec les médias et améliorer la qualité des informations disponibles. Le principe de la transparence de l'information est devenu une conviction chez les collaborateurs du DSAS, ce qui permet une meilleure visibilité des activités du département. A l'interne, de nouvelles mesures d'information ont été introduites auprès des collaborateurs sur les objectifs départementaux annuels qui permettent de valoriser leurs activités et renforcent le sentiment d'appartenance à un même département.

La Réforme de la péréquation financière et la répartition de tâches entre Confédération et cantons (RPT) est entrée dans une phase de mise en œuvre. Les adaptations légales, financières et organisationnelles à apporter aux dispositifs gérés par le DSAS sont nombreuses et doivent être prêtes pour 2008. Le Secrétariat général gère la coordination, l'information et le controlling de cet important chantier.

Une nouveauté a été introduite en ce qui concerne la facture sociale, par la mise sur pied de deux informations annuelles supplémentaires à l'intention des communes afin de les tenir au courant de l'évolution des dépenses de l'année en cours par rapport au montant de la facture sociale annoncé lors du budget et qu'elles payent sous forme d'acomptes. L'Unité Financière Départementale (UFD) a également investi du temps pour se familiariser avec d'importantes nouveautés législatives (loi sur les finances, loi sur les subventions et loi sur les participations), afin d'assurer une information optimale à l'intérieur du département.

De janvier à avril, un groupe de travail a été mis sur pied sous l'égide du Secrétariat général et a été chargé d'élaborer le règlement d'application de la loi sur les EMS, finalement rejetée par le peuple vaudois le 19 avril.

L'activité de la Section Affaires sociales a été fortement marquée par l'entrée en activité du Conseil de politique sociale (tâches d'organisation et de coordination pour en assurer le secrétariat), l'entrée en vigueur de la nouvelle législation sociale en 2006 (LASV, LRAPA), le développement de différents projets en lien avec la politique familiale et le redéploiement de son centre de documentation (cf aussi point 3 ci-dessous).

Au chapitre des ressources humaines, il y a lieu de citer l'augmentation substantielle du nombre d'apprentis (70%), suivant la volonté du Chef du département. Nous voulons montrer ainsi l'exemple et donner par là un signe fort d'encouragement à l'économie du pays pour qu'elle crée de nouvelles places d'apprentissage pour nos jeunes. Une autre décision importante qui a été prise, c'est celle de rattacher le responsable RH du DSAS au SPEV, à l'instar de ce qu'ont fait deux autres départements, avec effet au 1er janvier 2006. Notons encore que le Secrétaire général adjoint a été "prêté" au SPAS pendant une bonne partie de l'année, puisqu'il a assumé, du 1er mai au 31 décembre, la fonction de Chef de service ad interim, ce qui n'a pas été sans poser quelques problèmes d'organisation au sein du Secrétariat général ; ses tâches ont été assumées en partie par la Section Juridique.

Du côté de l'Unité informatique départementale enfin, outre sa contribution à ce vaste chantier que constitue la réorganisation de l'informatique cantonale, l'exercice a été marqué par le changement du partenaire principal pour le développement du progiciel social PROGRES et la prise en charge de l'informatique du CSR de Renens.

Projets particuliers

Secrétariat général (SG-DSAS)

Projets particuliers

Cinq projets méritent ici une attention particulière :

- Elaboration de directives départementales portant sur les mesures de contrainte en institution spécialisée. Ces directives posent le principe général de l'interdiction, tout en fixant les procédures, conditions et limites par rapport à des situations de danger grave pour le résident ou son entourage, pour lesquelles une telle mesure peut être exceptionnellement admise.
- Révision complète du site Internet du DSAS (qui se poursuivra en 2006), qui a notamment pour objectif, conformément à la nouvelle Charte Internet de l'ACV, d'orienter l'information en direction du " client " (présentation par prestation et non plus par service).
- Mise sur pied, en marge du groupe d'experts (GEX) désigné par le Conseil d'Etat, d'une cellule de communication interdépartementale pilotée par le secteur communication du DSAS.
- Développement et mise en œuvre de l'application informatique relative à l'introduction du revenu d'insertion (RI).
- Mise en place du Datawarehouse Finance.

Par ailleurs, les collaboratrices et collaborateurs de la section Affaires sociales ont développé un certain nombre de projets ou y ont été fortement impliqués, parmi lesquels :

- Nouvelles normes d'avances sur pensions alimentaires ;
- Redéploiement du dispositif d'insertion sociale du RI ;
- Intégration dans l'analyse PROGRES-RI des besoins en information pour statistiques et tableaux de bord ;
- Révisions de la loi sur les allocations familiales et du dispositif cantonal d'allocation de maternité ;
- Prestations non monétaires offertes aux familles ;
- Volet social de la nouvelle politique cantonale du logement ;
- Migration de la base de données du cDoc sur le serveur du CDSP ;
- Epuration du fonds documentaire (documents anciens non inventoriés).

Secrétariat général (SG-DSAS)

Sources d'informations complémentaires

Affaires sociales

- Annuaire statistique du SCRIS ;
- Annuaire santé-social du SCRIS ;
- Rapport annuel sur l'Aide sociale vaudoise ;
- Rapport annuel sur le RMR ;
- [Guide social romand : 2e et 3e étages](#) ;
- [Dossier ARTIAS décembre 2005 : Le RI, un revenu pour l'insertion](#) ;
- Prestations non monétaires offertes aux familles avec enfants dans le canton de Vaud (rapport EESP) ;
- [Compétences sociales et intégration professionnelle \(rapport IDHEAP\)](#).

Informatique

- http://intranet.etat-de-vaud.ch/prod/wss/acv_wssi_p.nsf/key/frameset?opendocument

Actions du programme de législation

Secrétariat général (SG-DSAS)

Actions du programme de législation

Aucune action du programme de législation de vous a été attribuée.

Service des assurances sociales et de l'hébergement (SASH)

Groupe de prestations

Question-clé : Quels sont les domaines d'action du service ?

Cette rubrique sera automatiquement renseignée par les fiches A issues de la base de données DEFI. Aucune modification n'y sera apportée cette année.

Groupes de prestations

42.0 Administration générale du SASH

42.0 Administration générale du SASH

Conduite, gestion du service et fonctions support.

Descriptif

- Organisation, direction du service yc gestion stratégique, communication institutionnelle.
- Gestion juridique, affaires intercantionales et fédérales (consultations), système d'information.
- Ressources humaines, gestion financière, classement, archivage, logistique, intendance, documentation.
- Réponses aux multiples sollicitations internes à l'Etat et externes (Grand Conseil).
- Représentation du canton auprès des institutions délégataires (CGAF, OCC, CCAVS, OMSV, OAI), Suivis administratif et politique des dossiers.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

Collaborateurs et collaboratrices du SASH, chef DSAS, SPEV, SAGEFI, autres autorités cantonales, autorités communales, CCAVS, OCC, OAI, RP, OMSV, CGAF, associations diverses (AVDEMS, FEDEREMS, FHV, etc...), conférences intercantionales (GLAS, CRASS, etc...).

Groupes de prestations

42.1 Assurance-maladie et accidents

42.1 Assurance-maladie et accidents

Allocation des subsides aux primes d'assurance maladie pour les assurés de condition économique modeste.

Descriptif

- Valider les montants de l'enveloppe à destination des subsides aux primes d'assurance maladie.
- Préavisier le montant de l'enveloppe à retenir.
- Elaborer les hypothèses de répartition de l'enveloppe et proposer au Conseil d'Etat le projet d'arrêté fixant les conditions d'octroi des subsides.
- Elaborer les tableaux de bord et suivre l'évolution des dépenses en cours d'année.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Subsidés.
- OCC.
- assureurs.

Groupes de prestations

42.2 Prestations complémentaires AVS/AI

42.2 Prestations complémentaires AVS/AI

Allocation des PC AVS/AI aux ayants droit.

Cette tâche est confiée à la Caisse cantonale AVS (CCA VS) de Clarens

Descriptif

- Analyser la situation des rentiers AVS ou AI.
- Préaviser pour le Conseil d'Etat sur les limites de revenu ou les déductions où les cantons disposent d'une marge de manoeuvre.
- Réaliser les travaux conduisant à fixer les tarifs reconnus par les PC AVS/AI en home.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

Caisse cantonale AVS, rentiers AVS, rentiers AI, résidents en EMS, associations d'EMS.

Groupes de prestations
42.3 Hébergement

42.3 Hébergement

Aider les personnes recourant à l'hébergement médico-social.

Descriptif

- Proposer les dispositions légales ou réglementaires fixant les conditions d'octroi de la LAPRHEMS ou de l'aide sociale.
- Octroyer ces aides.
- Autorisation d'exploiter des homes non médicalisés.
- Fixer les tarifs des EMS.
- Négociations et attribution de subvention, controlling des EMS, Soutenir, informer et aider les résidents ou leurs proches.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- EMS.
- Réseaux de soins.
- Associations d'EMS et divisions C.
- Associations de patients (RESID'EMS).
- Société vaudoise de médecine (SVM).
- Assureurs (santésuisse, AI, AM, AA)
- Syndicats.
- SSP.
- Offices fédéraux (OFAS et OFSP).

Groupes de prestations
42.4 Hospitalisation

42.4 Hospitalisation

Financer les coûts d'hospitalisation de personnes indigentes et non assurées.

Descriptif

- Valider les factures reçues des hôpitaux.
- Valider le fait que les personnes concernées ne sont pas assurées.
- Etablir la preuve de l'indigence des personnes concernées.
- Payer les factures aux hôpitaux

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Hôpitaux.

Groupes de prestations

42.5 Participation à des charges fédérales d'AVS/AI

42.5 Participation à des charges fédérales d'AVS/AI

Participation à des charges fédérales d'AVS/AI.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Confédération.

Groupes de prestations

42.6 Politique familiale et autres régimes sociaux

42.6 Politique familiale et autres régimes sociaux

Politique familiale et autres régimes sociaux.

Groupes de prestations

42.7 Promotion du maintien à domicile

42.7 Promotion du maintien à domicile

Promouvoir le maintien à domicile et les prestations sociales en milieu ouvert en faveur des personnes âgées ou handicapées.

Descriptif

- Animation de la commission consultative pour le maintien à domicile des personnes handicapées.
- Coordination et gestion des projets associés à cette démarche.

Domaines :

- Transports, service de relève, personnes handicapées/employeurs, guide info, subventions, évaluation des projets, élaboration et mise en oeuvre

OMSV :

- Subventionnement des activités d'aides à domicile, mandats de prestations de l'OMSV.
- Contrôles des comptes.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- OMSV.
- AVIVO.
- Pro Senectute.
- Pro Infirmis.
- Association des services bénévoles.
- THV.
- SAMIR (transports adaptés pour le Nord vaudois).
- MDA.
- Fondation Coup d'Pouce.
- Projet PHARE.
- Service d'auxiliaires de vie.

Evénements marquants, évolutions significatives

Service des assurances sociales et de l'hébergement (SASH)

Evénements marquants, évolutions significatives

LAPRAMS

La LAPRAMS, loi d'aide aux personnes recourant à l'action médico-sociale, instaure d'abord un régime social. Elle accorde une aide financière individuelle aux personnes bénéficiant du maintien à domicile ou hébergées en établissement. Cette aide est subsidiaire aux assurances et régimes sociaux fédéraux et cantonaux.

La loi fixe ensuite les bases légales des conventions tarifaires. Le but principal est de limiter les prix des prestations facturées aux bénéficiaires et aux régimes sociaux.

Enfin, la loi règle les conditions et les modalités d'octroi des subventions aux organismes contribuant au maintien à domicile. Elle se conforme ainsi au projet de loi sur les subventions.

Ce projet de loi abroge la loi sur l'aide aux personnes recourant à l'hébergement médico-social, la LAPRHEMS, mise en vigueur en janvier 1992. L'exposé des motifs commence par décrire le maintien à domicile et le subventionnement des organismes qui en favorisent la réalisation. Il aborde ensuite l'hébergement, matière de la loi actuelle.

En définitive, la LAPRAMS, en particulier pour un ensemble de mesures incitatives, veut favoriser l'extension des solutions alternatives à l'hébergement et complémentaires aux services d'aide et de soins à domicile; notamment, elle contribue à l'ouverture des EMS sur l'extérieur.

LVLAMal

Le Grand Conseil a adopté une modification de la loi d'application vaudoise de la loi fédérale sur l'assurance-maladie (LVLAMal), entrée en vigueur le 1er janvier 2006, qui, en tant que conséquence de la nouvelle taxation fiscale postnuméro, donne au Conseil d'Etat la compétence de fixer par arrêté la période fiscale à prendre en considération lors du renouvellement annuel des subsides pour la réduction des primes de l'assurance-maladie.

Cette modification garantit aux assurés l'obtention du subside en concordance avec les échéances de paiement des primes à leurs assureurs, malgré le fait que l'ACI ne puisse de son côté taxer l'ensemble des dossiers pour le mois d'octobre, époque du renouvellement des subsides pour l'exercice suivant. Pour 2006, l'arrêté du 19 octobre 2005 s'est fondé sur la période fiscale de référence de 2004 (revenus acquis en 2003). Dans un proche avenir, le traitement plus rapide des dossiers fiscaux devrait permettre de prendre appui sur une période fiscale plus rapprochée.

Première partie de l'application LaMal

La 2ème révision partielle LAMal concernant la réduction des primes a été adoptée le 18 mars 2005. Elle prévoit que les subsides pour la réduction des primes s'élèveront à 50% au moins de la prime pour les enfants et les jeunes en formation des familles à bas et moyens revenus (art. 65 al. 1bis). Les cantons appliquent la révision dans un délai d'une année, soit au plus tard le 1er janvier 2007.

Dans le canton de Vaud, le régime des subsides a été adapté par voie d'arrêté pour répondre dès 2006 au critère du 50%. Une seconde étape, qui entrera en vigueur en 2007, prévoit que la limite de revenu donnant droit aux subsides sera augmentée pour les enfants et les jeunes en formation.

Présidence de la commission qui a négocié les mesures en faveur du personnel touché par la mise en oeuvre des économies à hauteur de 18 millions dans les EMS.

La commission avait pour mandat de trouver les solutions limitant au maximum les effets sur le personnel des économies décidées dans le secteur des EMS et réalisées à hauteur de 18 millions; ces solutions ont permis de limiter les licenciements à 70. Pour les personnes concernées par le licenciement, un plan d'indemnisation a été négocié sous la présidence du SASH.

Développement des structures intermédiaires visant à renforcer le maintien à domicile

- Logement protégés

En 2005, le SASH a signé la première convention relative au "remboursement par les régimes sociaux des prestations fournies dans des logements protégés".

Il s'agit de la Fondation Beau-Séjour pour les logements protégés de la Résidence la Cité à Vevey.

Le cadre de référence défini pour ce type de prise en charge sera fondé légalement avec l'entrée en vigueur de la LAPRAMS.

- Court-séjours

Le SASH a également signé deux conventions relatives au "financement complémentaire des lits dédiés au court-séjour et gérés par le BRIO - Bureau Régional d'Information et d'Orientation".

Il s'agit;

- du réseau de soins ARCOS et du BOUM BRIO ainsi que les 4 EMS lausannois à savoir : la Fondation Clémence, l'Institution de Béthanie, la Fondation de l'Orme, la Fondation Pré-Pariset (Haute-Combe) et;
- du réseau de soins Nord-Broye et du BRIO (antenne de Pompaples) avec l'EMS Fondation Contesse.

Actualisation de l'outil d'évaluation des prestations socio-hôtelières (SOHO) en tenant compte entre autres des derniers barèmes salariaux et des frais généraux selon les reportings 2004.

Préavis sur les primes d'assurance obligatoire des soins 2006

Chaque année, les primes dans l'AOS sont approuvées par l'autorité fédérale (OFSP). Conformément à l'art. 61 al. 5 LAMal, les cantons peuvent se prononcer dans le cadre de cette procédure. Le canton de Vaud use de ce droit et émet un préavis.

En 2005, le préavis du canton de Vaud a notamment relevé le problème des écarts de primes entre les régions et un montant excessif des réserves détenues par les assureurs.

Soutien à la modernisation informatique des EMS.

En 2005, le SASH a coordonné la réalisation d'un outil informatique destiné à automatiser la statistique fédérale des EMS. Un allègement sensible de cette charge administrative sera perceptible dès 2006 pour les établissements. Ces travaux ont été partiellement financés par le fonds de gestion de la Commission financière d'hébergement.

Participation aux négociations sur l'accord salarial du secteur sanitaire

Le SASH a alimenté en informations les parties à la négociation et a participé à la séance qui a permis de conclure un accord.

Actualisation des directives réglementant l'information financière, sociale et des activités (Reporting des comptes)

Le règlement du 18 décembre 2003 (RCCMS) a fait l'objet de commentaires par article afin de préciser notamment les règles générales et les conditions minimales à respecter dans le cadre de l'élaboration et de la vérification de la formule de Reporting. De plus, la rédaction de principes comptables et d'évaluation fondamentaux ainsi que des recommandations liées à l'organisation comptable et à des objets spécifiques complètent la nomenclature du plan des comptes commentée. Ces directives constituent donc un nouvel outil de référence du gestionnaire oeuvrant dans la branche médico-sociale.

Projets particuliers

Service des assurances sociales et de l'hébergement (SASH)

Projets particuliers

Promotion des transports des personnes à mobilité réduite au Grand Lausanne

A l'instar de l'expérience menée avec le service de coordination des transports au Nord Vaudois (SAMIR), une organisation a été mise en place en 2005 au Grand Lausanne, sous l'égide de l'OMSV, pour évaluer les personnes à mobilité réduite vivant à domicile et attribuer un fournisseur de transports adapté à leurs besoins et à leur niveau d'aide nécessaire. Ceci a nécessité la diversification de l'offre régionale des transports adaptés, qu'aujourd'hui compte désormais sur des services de transports bénévoles, une compagnie de taxis et un service de transports spécialisé. Les cartes de légitimation octroyées aux personnes à mobilité réduite sont actuellement reconnues par les payeurs des prestations de transports, dont les communes chargées de l'aide financière en faveur des courses loisirs, qui ont accepté de passer un accord de collaboration avec le canton pour reconnaître les prestations des taxis en 2005. L'évaluation des résultats au 1er trimestre 2006, permettra de finaliser l'organisation définitive, tant au plan des services que des aides financières. Une extension aux autres régions du canton est prévue à moyen terme.

Information sociale

L'édition 2005 du "Guide-Info destiné aux familles avec un enfant handicapé ou atteint d'une maladie de longue durée à domicile (48 pages)", imprimée en 5'000 exemplaires, a été distribuée aux principales associations de parents d'enfants handicapés et d'entraide, aux services sociaux spécialisés, aux centres médico-sociaux, ainsi qu'aux professionnels de la santé et du milieu socio-éducatif.

Service des assurances sociales et de l'hébergement (SASH)

Sources d'informations complémentaires

Site internet du service

Dès mai 2005, mise en ligne du nouveau portail internet du SASH : www.sash.vd.ch

Actions du programme de législature

24. Assurance maternité

24. Assurance maternité

Préparer la création d'une assurance maternité cantonale, en fonction de l'avancement des travaux d'élaboration de l'assurance maternité sur le plan fédéral. Ne pas exclure que l'assurance maternité cantonale puisse voir le jour avant le délai imposé par la nouvelle Constitution.

Le DSAS a été chargé de répondre à la motion de Madame la Députée Mariela Muri-Guirales déposée en décembre 2000 et demandant l'élaboration d'une loi "pour une véritable assurance-maternité dans le canton de Vaud". Cette motion a été transformée en postulat en séance du Grand Conseil de mai 2001.

Dès lors un comité de pilotage a été mis sur pied et a débuté ses travaux en août 2001.

Deux événements importants, survenus postérieurement au dépôt du postulat, sont venus influencer les travaux du COPIL. Au niveau fédéral, l'initiative parlementaire, dite Triponez de " Révision de la loi sur les allocations pour perte de gain. Extension du champ d'application aux mères exerçant une activité lucrative " (LAPG) a été déposée en juin 2001.

Au niveau cantonal, la Cst-VD, entrée en vigueur le 14 avril 2003 enjoint au canton de mettre sur pied un dispositif d'assurance-maternité cantonale en l'absence d'une assurance maternité fédérale.

Remplissant le mandat octroyé, le département a préparé un projet de loi, prêt à être envoyé en consultation au cas où la révision de la LAPG aurait été refusée par le peuple suisse.

Le 26 septembre 2004, le peuple suisse a accepté cette révision. Celle-ci introduit l'allocation pour perte de gain en cas de maternité pour les femmes exerçant une activité lucrative et prévoit le versement de l'allocation à 80% du revenu moyen de l'activité lucrative exercée avant la perte de gain, durant 14 semaines. Dès lors, le projet cantonal n'a pas été soumis.

La révision de la loi fédérale est entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2005 et le Conseil d'Etat a répondu au postulat Muri-Guirales par un rapport adopté par le Grand Conseil le 9 décembre 2004.

Service de prévoyance et d'aide sociales (SPAS)

Groupe de prestations

Question-clé : *Quels sont les domaines d'action du service ?*

Cette rubrique sera automatiquement renseignée par les fiches A issues de la base de données DEFI. Aucune modification n'y sera apportée cette année.

Groupes de prestations
43.0 Administration

43.0 Administration

Gestion et administration du service.

Descriptif

- Direction du service.
- Support accueil clientèle.
- Support administratif.
- Support RH.
- Support en projets informatiques.
- Support financier et comptable.
- Support juridique.
- Support logistique.
- Support en projets de politique sociale.
- Support en information et études.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Conseil d'Etat et Grand Conseil.
- Chef du département.
- Cheffe du service et sections.
- Collaborateurs du service.
- Secrétariat général du département.
- Autres services de l'ACV.
- Conseil de politique sociale.
- Commission consultative des affaires sociales et de la famille.
- Les autorités d'application (CSR, CSIR, CSC, FVP).
- Les organismes ou institutions subventionnées.
- Les communes et les ARAS.

Autres partenaires institutionnels :

- GRAS, CRASS, CDAS, CSIAS, ARTIAS.
- Les organismes actifs dans la politique sociale (Caritas, CSP, etc).
- Autres cantons.
- Confédération.
- Médias.

Groupes de prestations

43.1 ASV et RMR

43.1 ASV et RMR

- Concevoir, mettre en œuvre et coordonner les programmes d'action sociale dont l'ASV et le RMR (la prévention, l'appui social et le RI, dès le 1er janvier 2006) pour les personnes en difficulté sociale et/ou financière.
- Attribution et supervision de l'attribution de l'aide sociale vaudoise (ASV) et du revenu minimum de réinsertion (RMR)

Descriptif

- Préavis, proposition, études.
- Elaboration du cadre légal, des normes, directives et procédures pour l'attribution des prestations sociales par les autorités, d'application.
- Attribution de l'ASV et du RMR (appui social et RI dès 1er janvier 2006) aux personnes à risques ou en difficulté (réfugiés statutaires, sans domicile fixe, rapatriés, pupilles OTG).
- Préavis sur demandes d'aides exceptionnelles en provenance des autorités d'application.
- Réponse au courrier de personnes s'adressant à la direction du département (plaintes, informations complémentaires, etc.).
- Information, conseils, formation à l'intention des autorités d'application, des partenaires de l'action sociale.
- Développement et gestion de l'insertion sociale du RMR (RI dès 1er janvier 2006).
- Décisions sur recours RMR, de remboursement ASV.
- Dépôt de plaintes pénales (RMR/ASV) et suivi des procédures.
- Production des créances ASV dans les faillites et successions des bénéficiaires.
- Support juridique aux autorités d'application.
- Déterminations pour le Tribunal administratif.
- Notification et Refacturation aux cantons, à la France et à l'Allemagne, à la Confédération, après contrôle.

Gestion administrative des dossiers ASV et RMR (RI dès 1er janvier 2006) :

- Décomptes, remboursement, paiement garantie de loyer.
- Suivi et ajustement du subventionnement des organismes privés partenaires de l'action sociale.
- Coordination et supervision de l'attribution de l'assistance (en nature) aux NEM et aux autres personnes en situation irrégulière.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- CSR.
- Communes.
- Autres Cantons, France et Allemagne.
- Organismes privés partenaires de l'action sociale.
- Les personnes à risques ou en difficulté (y. c. réfugiés statutaires, sans domicile fixe, rapatriés, pupilles,...).
- Les requérants d'asile frappés d'une décision de non entrée en matière (NEM).
- Les autres personnes en situation irrégulières.
- Le SPOP.
- L'Office des Réfugiés (Berne).
- Etat de Vaud.
- Bénéficiaires d'aide (RMR).

Groupes de prestations
43.2 Pensions alimentaires

43.2 Pensions alimentaires

- Concevoir et mettre en oeuvre le cadre légal cantonal relatif aux avances sur pensions alimentaires.
- Avancer les pensions alimentaires aux créanciers d'aliments en situation économique difficile et procéder au recouvrement des avances et des pensions alimentaires.

Descriptif

- Elaboration du cadre légal et réglementaire.
- Prestations financières (octroi des avances).
- Décisions.
- Déterminations pour le Tribunal administratif.
- Procédures judiciaires (poursuites, cessions de salaires, plaintes pénales, de recouvrement).
- Informations, conseils aux créanciers d'aliments sans dossier ouvert.
- Permanences dans les Centres sociaux régionaux.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Créanciers d'aliments au bénéfice de pensions alimentaires fixées par décision judiciaire, totalement ou partiellement impayées par le débiteur.
- Etat de Vaud.
- Tribunal administratif.
- Collaborateurs du service.
- Régions.
- Débiteurs

Groupes de prestations

43.3 Institutions spécialisées

43.3 Institutions spécialisées

Définir, mettre en œuvre et coordonner une politique d'accompagnement socio-éducatif, d'aide financière, d'hébergement, d'emploi protégé, d'aide à la réinsertion pour adultes handicapés et en difficulté (handicap mental, physique, psychique, difficultés sociales et psychologiques, alcoolisme et toxicomanie), en collaboration avec les organismes et institutions spécialisées.

Descriptif

- Préavis, propositions.
- Statistiques, études.
- Surveillance socio-éducative et financière.
- Médiations, négociations.

Gestion financière :

- Subventions et aides individuelles.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Personnes handicapées ou en grandes difficultés sociales (dont 2'142 hébergées en institutions et/ou occupées en ateliers protégés).
- Organismes, institutions, ateliers, subventionnés par AI et/ou SPAS.
- OFAS, OFCL, OFSP.
- Etat de Vaud, SSP, SESAF, SPJ.
- AVOP.
- FAH.

Groupes de prestations

43.4 Aide aux victimes d'infractions

43.4 Aide aux victimes d'infractions

Elaborer, négocier et contrôler les budgets et les comptes du centre LAVI et contrôler la justification des aides immédiates et à moyen terme remises au profit des bénéficiaires.

Descriptif

- Elaboration, négociation et contrôle des budgets et comptes du Centre LAVI.
- Contrôle et octroi des aides individuelles immédiates et à moyen terme.
- Coordination des actions avec les autres cantons.
- Concertation avec les collaborateurs du Centre LAVI pour l'application des recommandations de la Conférence suisse des organes de liaison (CSOL) et directives cantonales.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Victimes LAVI (vaudoises, éventuellement domiciliées dans d'autres cantons).
- SJIC.
- Polcant.
- SPJ.
- Office fédéral de justice.
- Fondation Profa / Centre LAVI.

Groupes de prestations

43.5 Régionalisation de l'action sociale

43.5 Régionalisation de l'action sociale

Suivi de la régionalisation de l'action sociale (RAS).

Descriptif

- Support administratif et juridique aux instances intercommunales.
- Développement, suivi, contrôle et coordination de projets spécifiques.
- Elaboration du budget, suivi comptable et financier, contrôle de gestion et établissement des reportings, développement d'outils de gestion.
- Versement des subventions aux associations régionales d'action sociales (ARAS) et à la Ville de Lausanne.
- Formation des autorités d'application.
- Communication.
- Collaboration interinstitutionnelle.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Services concernés par la RAS (publics et privés).
- Associations régionales RAS + Ville de Lausanne (par son CSR).
- CSR, CSI.
- Bénéficiaires de prestations selon la LPAS.

Service de prévoyance et d'aide sociales (SPAS)

Evénements marquants, évolutions significatives

Préparation de l'entrée en vigueur au 1er janvier 2006 des nouvelles lois sociales adoptées par le Grand Conseil entre décembre 2003 et février 2004

- Loi sur l'action sociale vaudoise (LASV)

La loi ayant été adoptée par le Grand Conseil en 2003, les cadres normatifs afférents ont été rédigés et validés en étroite collaboration avec les régions d'action sociale (RAS), à savoir : le règlement d'application adopté par le Conseil d'Etat le 26.10.2005, les normes RI, les directives ainsi que les processus y relatifs. De même, ont été créés et adoptés les outils de travail et les modèles nécessaires à l'entrée en vigueur du nouveau régime d'aide, le revenu d'insertion (RI), qui remplace l'ASV et le RMR. En outre, le service a procédé à la définition et la contractualisation de nouvelles mesures d'insertion sociale du RI, en particulier pour les jeunes adultes en difficulté (JAD).

- Loi sur les mesures d'aide et d'intégration pour personnes handicapées (LAIH)

Cette loi a été adoptée en 2004 et son règlement d'application rédigé en 2005. Le passage du règlement au Conseil d'Etat est prévu pour le 1er trimestre 2006.

- Loi sur le recouvrement et les avances sur pensions alimentaires (LRAPA)

Cette loi a aussi été adoptée en 2004. Le Conseil d'Etat a adopté son règlement d'application le 30.11.2005. La procédure de médiation prévue par la loi, à titre expérimental pendant deux ans, a été mise en oeuvre. Le but de cette médiation est d'éviter aux deux parties en présence (créancier et débiteur) d'aggraver leurs différends par des procédures judiciaires.

Plan directeur RAS (2004-2005)

Ce programme de 10 projets simultanés (informatique, comptabilité, financement, contrats de prestations, contentieux, organisation, formation,...) a débuté en janvier 2004 avec une durée de 2 ans. Son but était permettre la participation des régions d'action sociale aux travaux et aux décisions nécessaires à l'entrée en vigueur de la LASV, conformément au contrat de collaboration entre l'Etat de Vaud (représenté par le DSAS) et le Conseil des régions du 26.03.2004. Le Plan directeur a permis la réalisation, concertée avec les autorités régionales de l'action sociale, des projets prioritaires pour la mise en oeuvre des prestations prévues dans la LASV, notamment le nouveau régime d'aide pour les personnes en difficulté sociale et/ou financière, le RI.

Il a pris fin en décembre 2005 avec la clôture de l'ensemble des projets.

Enquête administrative

A la demande du chef du département, une enquête a été réalisée auprès de deux établissements pour personnes handicapées pour suspicion de maltraitance. Des recommandations ont été émises à l'égard des institutions ainsi que des services de l'Etat chargés de la surveillance de ces établissements. En 2005, la majorité des recommandations a été ratifiée au sein des institutions et du département, notamment la directive départementale sur les mesures de contrainte en institution et le renforcement du contrôle.

Projets particuliers

Service de prévoyance et d'aide sociales (SPAS)

Projets particuliers

Projets informatiques

1. Projet LASV : ce projet qui avait pour principal objectif d'assurer la gestion informatisée du RI et de l'Appui social est en production depuis le 01.01.2006. Seuls quelques lots dont la mise en oeuvre pouvait être différée sont encore en cours d'analyse. Il s'agit, essentiellement, des besoins du secteur juridique (suivi des recours ; suivi des plaintes pénales déposées ; suivi du contentieux) ; du lot Datawarehouse (tableaux de bord et pilotage) et des exigences statistiques de l'OFS. A relever que l'un des lots de ce projet permet l'échange de données informatisé entre les autorités d'application et les ORP, dans le cadre de la collaboration interdépartementale (DSAS-DEC) prévue dans la LASV.^
2. Projet LAIH : ce projet qui avait pour objectif d'intégrer les évolutions de la nouvelle loi dans le module Progrès APHAGI est achevé depuis la mi-décembre 2005. A la demande de la section APHAGI, il sera mis en production le 01.02.2006.
3. Projet LRAPA : ce projet ayant pour objectif d'intégrer les évolutions de la nouvelle loi dans le module Progrès BRAPA est en production depuis le 01.01.2006.
4. Projet Comptabilité CSR : ce projet est en production depuis le 01.04.2005. Il avait pour principal objectif de généraliser la mise en oeuvre du logiciel comptable ProConcept et de son interface avec Progrès, dans l'ensemble des autorités d'application (AA). Un volet très important de ce projet - abandon des modules lausannois GEASV et GERMR - visant à satisfaire la recommandation 3 du rapport d'audit du Contrôle cantonal des finances de juillet 2002 sur les prestations du CSR de Lausanne, a été mis en oeuvre au 01.01.2005.
5. Projet Interface OCC : ce projet permettant à l'OCC d'accéder à certaines données des dossiers Progrès ASV et RMR est en production depuis le 15.10.2005.

Projet Directives de financement

Ce projet avait pour objectifs l'élaboration des directives de financement cantonales pour les frais de fonctionnement des associations RAS (ARAS) et de la ville de Lausanne et la mise en place d'un système de financement efficace, rationnel et équitable tenant compte des activités des régions et des contraintes financières de l'Etat. Une directive unique adoptée par le chef du DSAS est entrée en vigueur en janvier 2006. Les travaux menés en collaboration avec les régions ont conduit à la mise en place d'un système de financement rationnel simplifiant les procédés administratifs. Un bilan de l'efficacité de ce mode de financement sera effectué courant 2006. Il pourra conduire, cas échéant, à une adaptation de la directive pour 2007 et 2008.

Projet Formation des autorités d'application

Ce projet avait pour but la formation de tous collaborateurs des AA nécessaire à l'application de la nouvelle loi sur l'action sociale vaudoise et du nouveau régime cantonal, le revenu d'insertion (RI). Il a pris fin en décembre 2005, comme prévu, avec la réalisation des séances de formation pour l'ensemble des collaborateurs (assistants sociaux et administratifs). A partir de 2006, le service assurera en collaboration avec les autorités régionales les formations initiale et continue des collaborateurs des AA.

Projet Forum LASV

Création d'un forum d'échanges (questions/réponses) entre le service et les autorités d'application dans le but de faciliter l'application de la LASV. Ce forum est opérationnel à partir de janvier 2006. Il permettra de traiter de manière rapide et efficace les questions liées aux prestations prévues dans la loi et aux cadres normatifs cantonaux.

Projet site Extranet SPAS

Mise à disposition des autorités d'application et du canton, via ce site spécialement créé, de la totalité des documents et outils indispensables à l'entrée en vigueur de la LASV et des cadres normatifs afférents. Le but étant de faciliter l'accès des AA à la documentation cantonale en la matière.

Projet RIV-2007

Réalisation de la 2ème étape du projet RIV-2007 dont le but initial était d'adapter le réseau institutionnel vaudois à l'horizon 2007 pour

absorber les conséquences du PAB (programme d'allègement des finances fédérales) . La cible a pu être atteinte sans avoir recours à des licenciements pour des raisons économiques par l'intégration des économies prévues dans le budget 2006 des institutions.

Projet OCESE

Elaboration d'un nouveau concept de surveillance des institutions spécialisées pour personnes handicapées ou en grandes difficultés qui intègre des visites inopinées régulières des établissements concernés. L'effectif cantonal de surveillance sera renforcé en conséquence à partir de 2006.

Service de prévoyance et d'aide sociales (SPAS)

Sources d'informations complémentaires

Brochure sur le revenu d'insertion (RI)

Actions du programme de législation

49. Bénévolat

49. Bénévolat

Reconnaître et soutenir le bénévolat organisé complétant l'action des services publics.

La promotion du bénévolat relève de deux services, le SASH (service leader dès 2006) et le SPAS. En 2005 plusieurs actions et travaux ont été réalisés.

Au niveau du SASH :

Une convention cantonale entre l'Association des services bénévoles vaudois et l'Etat de Vaud a été signée le 25 avril 2005. Cette convention fixe une collaboration fructueuse et confirme le soutien de l'Etat aux groupes bénévoles actifs dans les domaines du maintien à domicile, des transports et de l'entraide.

Dans le cadre de la promotion des transports des personnes à mobilité réduite, une campagne de recrutement de chauffeurs bénévoles a été lancée au grand Lausanne, sous l'égide de l'ASBV.

Au plan juridique, le projet de loi d'aide aux personnes recourant à l'action médico-sociale, adopté le 24 janvier 2006, prévoit désormais un article spécifique pour le soutien de l'entraide dans le cadre du maintien à domicile.

Au niveau du SPAS :

Le mandat donné à Action Bénévole pour la conduite du projet Plate-formes bénévolat a pris fin en décembre 2005. Les constats et les résultats de ce projet vont vers une centralisation de la prestation de recrutement des bénévoles tant individuel que collectif.

Service de la santé publique (SSP)

Groupe de prestations

Question-clé : *Quels sont les domaines d'action du service ?*

Cette rubrique sera automatiquement renseignée par les fiches A issues de la base de données DEFI. Aucune modification n'y sera apportée cette année.

Groupes de prestations
48.0 Conduite SSP

48.0 Conduite SSP

Conduite, gestion du service et fonctions support.

Descriptif

- Organisation, direction du service yc gestion stratégique, communication institutionnelle.
- Gestion juridique, affaires intercantionales et fédérales, système d'information, Ressources humaines, gestion financière, classement, archivage, logistique, intendance, documentation.
- Préparation de discours, réponses aux multiples sollicitations internes à l'Etat.
- Suivis administratif et politique des dossiers.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

Collaborateurs et collaboratrices du SSP, chef DSAS, SPEV, SAGEFI.

Groupes de prestations
48.1 Hôpitaux et urgences

48.1 Hôpitaux et urgences

Prestations aux hôpitaux, aux cliniques et au dispositif cantonal des urgences préhospitalières.

Descriptif

Suivi et adaptation des politiques :

- Evaluation des besoins et de l'évolution des pratiques.
- Propositions aux autorités en vue d'adapter l'organisation hospitalière et les dispositifs de secours au quotidien et en cas de catastrophes.
- Projets de loi, de règlements, de conventions.
- Programmes d'investissement.
- Changements de mission.
- Gestion de commissions cantonales.
- Réponses aux consultations fédérales, coordination avec autres cantons.

Pilotage et encadrement :

- Planification hospitalière et préhospitalière.
- Liste LAMal.
- Restructurations, fusions, changements de missions.
- Constructions nouvelles.
- Médecine de pointe.
- Contrat de prestations Hospices.
- Nouveaux principes de planification et de financement liés à la LAMal (sortie de l'enveloppe).
- Promotion et contrôle qualité; adaptation du dispositif préhospitalier, yc garde médicale.

Négociation, attribution de subvention, controlling :

- Subventions d'investissement et d'exploitation aux hôpitaux d'intérêt public, aux services de secours préhospitaliers et autres partenaires.
- Négociation de tarifs avec les assureurs et de conventions avec d'autres cantons.

Autorisations, surveillance et sanctions :

- Délivrance des autorisations d'exploiter, surveillance et procédure administrative.
- Législation sur le droit des patients, dispositif de médiation et de traitement des plaintes.
- Application de l'article 41.3 LAMal.

Information et communication :

- Partenaires concernés et publics-cibles.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Hospices-CHUV.
- Hôpitaux privés reconnus d'intérêt public.
- Cliniques privées.
- Services de secours préhospitaliers.
- Centrale 144.
- Fondation pour la garde médicale.

- Médecins travaillant en milieux hospitaliers.
- Fédération des hôpitaux vaudois (FHV).
- Commission pour les mesures sanitaires d'urgence.
- Association vaudoise des cliniques privées (AVCP).
- Société vaudoise de médecine (SVM).
- Assureurs (santésuisse, AI, AM, AA).
- Les Hôpitaux de Suisse (H+).
- Syndicats.
- Préfectures.
- Communes vaudoises.
- Polices cantonale et communales.
- Pompiers.
- Services de santé publique des autres cantons.
- Office fédéral de la santé publique (OFSP).
- Conférences intercantionales.
- IAS.
- Service sanitaire coordonné.

Groupes de prestations

48.2 Services médico-sociaux

48.2 Services médico-sociaux

Prestations en faveur des services médico-sociaux, de la santé mentale et de la coordination des soins .

Descriptif

Suivi des adaptations des politiques medico-sociale et de santé mentale :

- Evaluation des besoins.
- Projets de lois, de règlements, d'arrêtés, de conventions.
- Programmes d'investissement.
- Changements de mission.
- Réponses à des consultations fédérales.
- Gestion de commissions cantonales.

Pilotage et encadrement :

- Planification de l'offre médico-sociale.
- Liste LAMal.
- Elaboration de normes architecturales, de confort minimum et de normes de sécurité et de qualité des soins.
- Evaluation d'établissements.
- Constructions nouvelles et modernisation, commissions de construction.
- Mandats de prestations de l'OMSV et des réseaux de soins.
- Révision du financement lié à la LAMal.
- Promotion de la qualité, prévention de la maltraitance.

Negociations, attribution de subvention, controlling :

- Subventions aux EMS, aux UAT, à l'OMSV et aux réseaux de soins.

Autorisations, surveillance et sanctions :

- Autorisations d'exploiter (EMS et organisations de soins à domicile).
- Contrôles de conformité des bâtiments.
- Contrôle CIVEMS de la qualité et de la sécurité de la prise en charge.
- Législation sur le droit des patients.
- Dispositif de médiation et de traitement des plaintes.
- Procédures administratives.

Conduite de programmes cantonaux :

- Orientation des patients et soins palliatifs.

Information et communication :

- Partenaires concernés et publics-cibles.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Organisme médico-social vaudois (OMSV).
- Association suisse des services d'aide et de soins à domicile (SPITEX).
- Réseaux de soins, Coordination des réseaux de soins vaudois (CORES).

Commission cantonale de coordination psychiatrique (CCCP).

- EMS, associations d'EMS et divisions C (AVDEMS, FEDEREMS, FHV).
- Associations de patients (RESID'EMS).
- Bureau cantonal de médiation santé et commission d'examen des plaintes pour les EMS.
- Société vaudoise de médecine (SVM).
- Assureurs (santésuisse, AI, AM, AA).
- Syndicats.
- SASH.
- Office fédéral des assurances sociales (OFAS).
- Communes vaudoises.
- Conférences intercantionales.

Groupes de prestations

48.3 Professionnels et autres agents

48.3 Professionnels et autres agents

Prestations aux professionnels, aux polycliniques, aux centres médico-chirurgicaux, aux instituts, aux pharmacies et à d'autres agents.

Descriptif

Suivi et adaptation de la politique concernant les professionnels et les autres agents :

- Analyse de l'évolution de la situation.
- Propositions de lois et de mesures aux autorités politiques.
- Réponses aux consultations fédérales.
- Coordination avec d'autres cantons.

Pilotage et encadrement :

- CCT.
- DECFOsanté.
- Lutte contre la pénurie de personnel.
- Politique de formation.
- Registre des médecins.
- Analyse de la démographie médicale et des professions de la santé.
- Nomination/perfectionnement des médecins et dentistes scolaires ainsi que des médecins délégués.
- Financement de la formation et de professionnels en application de la loi sur la protection de la population.

Autorisations, surveillance et sanctions :

- Autorisations de pratiquer et de facturer.
- conduite des procédures disciplinaires.
- Droit des patients.
- Plaintes et médiation.
- Expertises sur factures de constat de décès.
- Levée du secret médical.
- Contrôle des agents thérapeutiques, des stupéfiants, des produits sanguins.
- Surveillance de la recherche biomédicale, des pharmacies, des fabricants et grossistes de médicament.
- Inspection des établissements ambulatoires.
- Application de la loi fédérale sur la procréation médicalement assistée.
- Application de la législation cantonale sur les inhumations et entreprises de pompes funèbres.

Information et communication :

- Partenaires concernés et publics-cibles.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Professionnels de la santé dans le public et le parapublic.
- Jeunes en formation (étudiants et apprentis).
- Cadres en formation, médecins, physiothérapeutes, chiropraticiens, dentistes, ostéopathes et autres professionnels de la santé en libre pratique.
- Médecins, dentistes et infirmières/infirmiers scolaires.
- Instituts de recherche.

Laboratoires d'analyses.

- Grossistes et fabriques de médicaments.
- Pharmacies.
- Entreprises de pompes funèbres.
- Bureau cantonal de médiation santé et Commission d'examen des plaintes de patients.
- Société vaudoise de médecine (SVM).
- Association suisse des médecins assistants et chefs de clinique.
- Section Vaud (ASMAV).
- Société vaudoise de pharmacie et autres associations de professionnels de la santé.
- Assureurs (santésuisse, AI, AM, AA).
- Centre d'information des professions de la santé (CiPS).
- Centre romand d'éducation permanente (CREP).
- Communes vaudoises, DFJ, SPEV, Hospices/CHUV et affiliés.
- Services de santé publique des autres cantons.
- Conférences intercantionales.

Groupes de prestations
48.4 Prévention et population

48.4 Prévention et population

Prestations en faveur de la promotion de la santé et de la prévention des maladies et des actions orientées populations.

Descriptif

Encadrement d'actions sur le terrain :

- Mise en oeuvre du cadre cantonal de prévention 2002-2007
- Déploiement des programmes nationaux.
- Travailleurs sociaux de proximité.
- Interruption de grossesse chez les migrantes, campagnes de vaccinations, prévention des maladies cardio-vasculaires.
- Services sanitaires en cas de catastrophe et mesures de protection de la population; coordination des services de secours.
- Surveillance des maladies transmissibles.

Négociations, attribution de subventions, controlling :

- OMSV, Profa, Ligues de la santé, Espace-prévention, Fondation dépistage du cancer du sein, service sanitaire pour les requérants d'asile.
- Multiples institutions actives dans la prévention et la prise en charge de l'alcoolisme, des dépendances, du SIDA.
- Gestion de Fonds (Dîme de l'alcool, prévention, toxicomanie).

Autorisation, surveillance et sanctions :

- Hospitalisations d'office, placements à des fins d'assistance, interdictions civiles; application de la législation sur l'interruption de grossesse.
- Médiation santé et traitement des plaintes; autorisations de cures de substitution (méthadone).
- Surveillance vaccinale.

Conduite de programmes cantonnals et intercantonaux :

- Prévention et contrôle des infections, prévention des maladies transmissibles, prévention du tabagisme, prévention des accidents domestiques chez les enfants, 50+santé, fourchette verte.

Information et communication :

- Actions en vue de contribuer à des comportements individuels responsables en matière de santé et de recours aux soins (émissions télévisées, information sur les urgences, sur les primes d'assurances, sur les droits des patients...).
- Partenaires concernés et publics-cibles.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Profa.
- Ligues de la santé.
- Espaces prévention.
- OMSV.
- Fondation vaudoise pour le dépistage du cancer du sein.
- Institutions actives dans la lutte contre les drogues illégales.
- La lutte contre l'alcoolisme et la prévention du SIDA.
- Service sanitaire pour les requérants d'asile.
- Fédération romande des consommateurs (FRC).
- Commission cantonale de prévention.

- Institut universitaire de médecine sociale et préventive (IUMSP).
- Institut universitaire romand de santé au travail (IST).
- Service cantonal de la protection de la jeunesse.
- Office des écoles en santé (ODES), Service de l'emploi.
- Service de la prévoyance et de l'aide sociale.
- Population vaudoise.
- Corps médical.
- Polices cantonale et communales, pompiers, centrales d'appel, CHUV, médecins délégués ,TSR, presse écrite, agences de relations publiques.
- BIC.
- Promotion Santé Suisse.
- Communes vaudoises.
- Office fédéral de la santé publique (OFSP).
- Promotion Santé Suisse (PSS).
- Autres services cantonaux de la santé publique.
- Conférences intercantionales.

Groupes de prestations
48.5 Médecine du personnel

48.5 Médecine du personnel

Médecine du personnel de l'Administration cantonale vaudoise.

Descriptif

- Préavis et expertise en cas d'arrêt de travail.
- Coordination des mesures de santé et de sécurité au travail .

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

Collaboratrices et collaborateurs de l'Administration cantonale vaudoise (ACV), SPEV, CPEV, autres services de l'ACV, médecins installés.

Service de la santé publique (SSP)

Evénements marquants, évolutions significatives

Révision de la LAMal aux Chambres fédérales

Suite à l'échec du projet de révision de la LAMal devant les Chambres fédérales à fin 2004, la Commission de la sécurité sociale et de la santé du Conseil des Etats a présenté un nouveau projet portant sur le financement non seulement du domaine hospitalier mais aussi de l'ambulatoire. Ce projet s'est cependant heurté à l'opposition unanime des cantons en raison des conséquences financières qui en découlaient pour eux, de l'absence d'outils de pilotage efficaces et de l'insuffisance des dispositions facilitant la transmission des données. Le message des cantons a été entendu et la commission du Conseil des Etats a entrepris l'étude d'un nouveau modèle, sur lequel les cantons se prononceront début 2006.

Ces décisions recouvrent des enjeux considérables liés à la répartition du financement de la facture hospitalière, à la garantie de l'accès de la population à des soins de qualité et à l'autonomie des cantons en matière de planification sanitaire.

Pandémie grippale

La menace de pandémie grippale a conduit à la mise sur pied d'un groupe d'experts dit GEX, qui a pour mission d'élaborer des mesures préparatoires en application de la loi fédérale sur les épidémies et de la loi cantonale sur la santé publique. Ce groupe d'experts, composé de médecins du CHUV et du Service de la santé publique, s'est réuni dès le mois de juin. Son existence a été officialisée par le Conseil d'Etat au mois de novembre avec mission de mettre sur pied un plan de pandémie pour le canton de Vaud. Il a pris contact avec les partenaires concernés au sein de l'Etat, y compris l'Etat-major de conduite du Plan ORCA et, à l'extérieur, avec les prestataires de soins ou leurs associations.

Projets particuliers

Service de la santé publique (SSP)

Projets particuliers

Investissements hospitaliers conservatoires

Le Grand Conseil a adopté quatre décrets pour réaliser des investissements dans les hôpitaux de Nyon, de la Riviera, de Morges et d'Yverdon-les-Bains. Il s'agit d'adapter les bâtiments existants aux normes (radioprotection, ventilation, hygiène hospitalière, sécurité), de procéder à des travaux d'entretien lourds et d'adapter les bâtiments et installations médico-techniques à l'augmentation des besoins découlant de l'évolution démographique. A Yverdon-les-Bains, le projet tient compte du changement de mission de l'Hôpital de St-Loup, dont les services mère-enfant seront transférés à Yverdon. Les hôpitaux concernés ont mis à disposition une participation financière substantielle.

Soins palliatifs

Par décret du 25 juin 2002, le Grand Conseil a institué le programme de développement des soins palliatifs, qui fait l'objet d'une évaluation par l'Institut universitaire de médecine sociale et préventive. En 2005, les 4 équipes mobiles de soins palliatifs prévues sont en place, dans chacune des grandes régions du canton. Elles offrent des interventions d'évaluation, de conseil, de supervision et d'orientation, principalement au bénéfice des soignants de première ligne. Différentes formations spécifiques ont été mises sur pied à l'intention des professionnels. Une brochure a été diffusée pour mieux faire connaître les associations de bénévoles actives dans le domaine de l'accompagnement des personnes gravement malades. Une équipe pédiatrique cantonale de soins palliatifs et de soutien est en voie de constitution. Une nouvelle chaire universitaire de soins palliatifs, commune aux cantons de Vaud et de Genève et financée par la Fondation Leenards, a été créée et son titulaire désigné.

Un numéro unique pour la garde médicale et le dentiste de garde dans le canton

Depuis le mois de novembre, le No 0848 133 133 permet d'atteindre un médecin ou un médecin dentiste de garde. Il remplace 26 numéros différents rien que pour la garde médicale. Un effort de communication particulier a été consenti afin de faire connaître ce nouveau numéro, qui doit inciter les patients à éviter d'avoir recours aux services d'urgences hospitaliers chaque fois que c'est possible. La centrale qui répond aux appels est desservie par des infirmières bilingues ou polyglottes aptes à donner des conseils et à orienter judicieusement les appels qui seront de l'ordre de 12'000 par année.

Publication d'une brochure romande sur les droits des patients

Cette brochure a été publiée par les cantons de Berne, Fribourg, Jura, Neuchâtel, Valais et Vaud en collaboration avec l'Institut du droit de la santé à Neuchâtel. Le travail de concertation et de réalisation est le fait de Sanimedia, qui assure les actions de communication en santé publique à la population vaudoise. 70'000 exemplaires ont été distribués par les cantons aux hôpitaux, EMS, centres médico-sociaux et autres lieux de soins à l'intention des patients et de leur entourage. Cette réalisation intercantonale constitue une première dans le domaine de l'information en santé publique.

Reporting-controlling des hôpitaux

Un règlement a été promulgué par le Conseil d'Etat afin de fixer des normes relatives à la comptabilité, au système d'information et au système de contrôle interne des hôpitaux reconnus d'intérêt public. Ce règlement, entré en vigueur le 1er juillet, vise à améliorer le système de reporting périodique relatif à l'activité, au personnel et aux données financières des hôpitaux. Dans ce but, les directives et le plan comptable actuels ont été complétés afin que les comptes annuels donnent une image fidèle du résultat et de la situation patrimoniale des hôpitaux. De plus, l'analyse des informations issues de la nouvelle formule de reporting permettra au Service de la santé publique de procéder à des comparaisons entre hôpitaux et de détecter d'éventuelles situations financières à haut risque. La transition entre l'ancien et le nouveau système de reporting sera effectuée sur l'exercice 2005. Le nouveau système sera intégralement appliqué à l'exercice 2006 et il devrait en résulter une transparence accrue de la situation financière des hôpitaux.

Service de la santé publique (SSP)

Sources d'informations complémentaires

Deux sites Internet :

- www.santepublique.vd.ch
- www.sanimedia.ch

Actions du programme de législature

5. Organisation hospitalière

5. Organisation hospitalière

Poursuivre la mise en œuvre de la planification hospitalière en concertation avec les régions et leur population selon les axes suivants: offre cohérente, équilibre dans les prestations, coûts contenus.

Suite au changement de mission de l'Hôpital de St-Loup, des travaux d'agrandissement ont été menés à l'Hôpital d'Yverdon-les-Bains pour agrandir les services mère-enfant. En effet, ce secteur sera transféré de St-Loup à Yverdon, de même que les urgences chirurgicales de la nuit et du week-end.

Dans l'Est vaudois, les études préliminaires relatives à l'Hôpital mono-site du Chablais vaudois et valaisan se sont poursuivies. Il s'est agi de vérifier le potentiel des sites hospitaliers existants et d'étudier la forme juridique du futur établissement.

Actions du programme de législature

6. Equipements médicaux lourds

6. Equipements médicaux lourds

S'agissant des équipements médicaux lourds de pointe, en dehors du domaine hospitalo-universitaire, l'Etat veille à la rationalité des acquisitions à travers le subventionnement des investissements périodiques.

Le Conseil d'Etat a décidé de présenter en 2006 un projet de loi introduisant la clause du besoin pour l'acquisition des équipements médicaux lourds dans le canton.

Actions du programme de législature
7. CCT dans le secteur parapublic

7. CCT dans le secteur parapublic

Inciter à l'élaboration de CCT pour le secteur parapublic, en améliorant les conditions de travail du personnel, notamment hospitalier et para-hospitalier.

Sous l'égide du chef du Département de la santé et de l'action sociale, les organisations d'employeurs et de travailleurs des EMS et des hôpitaux régionaux vaudois se sont entendues pour fixer un salaire minimum de 3'500 francs par mois dès le 1er janvier 2006. La conclusion d'un tel accord constitue une première historique et concerne 1'000 des 10'000 collaborateurs du secteur parapublic de la santé. Les négociations ont été menées parallèlement à l'élaboration d'une convention collective de travail qui se poursuit.

Actions du programme de législature

8. Personnel soignant

8. Personnel soignant

Prévenir les pénuries de personnel soignant en revalorisant les conditions de travail.

Un dispositif de réinsertion des infirmières diplômées ayant cessé précédemment leur activité professionnelle a été mis sur pied. Il a rencontré un vif succès: 158 candidates se sont inscrites. La remise des certificats aux 35 infirmières ayant terminé un cursus complet de réinsertion a eu lieu le 8 décembre. A cette date, 20 de ces 35 infirmières avaient trouvé un emploi.

Actions du programme de législature

9. Médecins assistants

9. Médecins assistants

Améliorer les conditions de travail et de rémunération des médecins assistants, selon le protocole d'accord entre le Conseil d'Etat et l'ASMAV (Association des médecins assistants et chefs de clinique).

Le Protocole d'accord a été appliqué.

Actions du programme de législature
25. Alternatives à l'hébergement médico-social

25. Alternatives à l'hébergement médico-social

Pour faire face au vieillissement de la population, offrir des alternatives à l'hébergement (structures intermédiaires, appartements protégés et sécurisés, bénéficiant des réseaux).

Les moyens alloués pour l'exercice n'ont pas permis de mettre en oeuvre des projets d'Habitats groupés sécurisés. Toutefois, le concept a été précisé, dans la perspective d'une mise en oeuvre par des promoteurs privés de telles solutions alternatives à l'hébergement.

Actions du programme de législature
26. Logement des personnes âgées

26. Logement des personnes âgées

Encourager la construction de logements compatibles avec les besoins des personnes âgées.

Cf. SASH, Evénements marquants, point 5.

Actions du programme de législature
27. Construction d'EMS

27. Construction d'EMS

Favoriser la construction de nouveaux EMS.

Le projet de loi sur les EMS (LEMS) a été rejeté en votation populaire le 17 avril. Cette loi entendait mettre en oeuvre un cadre législatif complet et cohérent en matière d'hébergement médico-social. Elle prévoyait en particulier un nouveau système uniforme de de financement des infrastructures des EMS en transférant sur le résident la charge économique contrôlée. Par ailleurs, la LEMS donnait, pour l'essentiel, suite aux recommandations de la CEP EMS en matière de mesures de contrôle de la sécurité et de la qualité des prestations tout en assurant une maîtrise des coûts.

Ce refus a remis en cause la réalisation du PIMEMS - Programme d'investissements de modernisation des EMS - à l'exception de deux EMS, la Clairière à Mies et Silo à Echichens, pour lesquels un décret a été promulgué le 28 juin 2005. Le DSAS a organisé trois séances de concertation avec ses partenaires du domaine médico-social afin de trouver des solutions de financement pour réaliser le PIMEMS. D'autre part, un projet de modification de la loi sur la planification et le financement des établissements sanitaires d'intérêt public a été mis en consultation, portant sur un renforcement des moyens d'intervention de l'Etat sur les établissements sanitaires, en particulier les EMS. Ces bases devraient permettre de soumettre au Grand Conseil un nouveau paquet législatif et des projets de décrets pour relancer PIMEMS.

Actions du programme de législature
28. Normes de sécurité dans les EMS

28. Normes de sécurité dans les EMS

Veiller à mettre aux normes ECA le parc existant.

A fin 2004, une première série de 22 EMS a été mise en conformité avec les normes de défense incendie. Les travaux se poursuivent dans deux autres. Une seconde série de 24 bâtiments a été retenue d'entente avec l'Etablissement cantonal d'assurance incendie (ECA) pour être mis en conformité à leur tour. Les études ont été menées avec leurs exploitants, leur architecte, le représentant régional de l'ECA et le Service de la santé publique. Les travaux seront entrepris en 2006.

Hospices - CHUV

Groupe de prestations

Question-clé : Quels sont les domaines d'action du service ?

Cette rubrique sera automatiquement renseignée par les fiches A issues de la base de données DEFI. Aucune modification n'y sera apportée cette année.

Evénements marquants, évolutions significatives

Hospices - CHUV

Evénements marquants, évolutions significatives

L'activité est demeurée soutenue tout au long de l'année dans l'ensemble des secteurs somatiques et psychiatrique, hospitalisation et ambulatoire. Les services de médecine enregistrent toujours des taux d'occupation de l'ordre de 90% à plus de 100%. Il a été nécessaire de recourir aux transferts de patients dans des cliniques privées et d'autres établissements hospitaliers, du réseau sanitaire vaudois. Face à cette situation, il a été décidé d'ouvrir progressivement, compte tenu des disponibilités de personnel, des locaux et des ressources financières, une douzaine de lits supplémentaires.

Dans un contexte de vieillissement de la population, l'insuffisance des possibilités d'hébergement et de traitement de réadaptation (manque de lits d'EMS et CTR) s'est fortement faite ressentir sur la gestion des flux de patients. En moyenne, une trentaine de patients devraient pouvoir bénéficier plus rapidement de telles infrastructures.

Pour l'ensemble des Hospices-CHUV, la dotation en personnel 2005 représente 6010 EPT. Par rapport à l'année antérieure, l'augmentation est de 86 PPT. Pour la première fois depuis plusieurs années, les effectifs budgétisés ont pu être repourvus. On relève même un dépassement de 0.5% dû à l'ouverture de lits en cours d'année. Les dotations se répartissent comme suit :

- personnel médical et soignant 66%
- personnel logistique 18%
- personnel administratif 13%
- personnel autres 3%

Le personnel a élu ses commissions :

- CHUV
- Département de médecine et santé communautaires
- Secteur psychiatrique Nord

La démarche qualité institutionnelle s'est poursuivie. On relèvera en particulier la certification ISO 9001 :2000 et SPEQ soins aigus des services de médecine. Pour sa part, le service de formation continue des soins a lui aussi obtenu sa certification EDUQUA.

Depuis le 31 mai 2005, les Hospices-CHUV sont un " lieu de santé sans fumée ". Des mesures d'accompagnement ont été mises en place tant pour les patients que pour les collaborateurs afin de les sensibiliser, le cas échéant de les aider pour l'arrêt de fumer.

Dans le domaine de la recherche et des essais cliniques, mentionnons en particulier : les essais cliniques de phase I portant sur de nouveaux vaccins contre le SIDA et le paludisme.

Hospices - CHUV

Projets particuliers

Le Conseil d'Etat a adopté le " Règlement du 16 novembre 2005 sur la gestion du domaine de l'enseignement et de la recherche en biologie et en médecine par l'UNIL et les Hospices cantonaux-CHUV ". Ledit règlement instaure un Conseil de direction UNIL-CHUV pour le traitement des objets de compétence commune aux deux institutions. Il crée la base pour la formation d'une direction de la recherche et de la formation au sein du CHUV et pour l'élaboration d'une procédure de financement des activités universitaires séparées des activités de soins et de tâches particulières.

A la suite d'une initiative du CHUV, du Bureau de l'Egalité du canton de Vaud et de la Fondation Leenards, une permanence de professionnels avait été mise sur pied à titre de projet pilote. Elle avait pour mission d'assurer durant le week-end, suite à l'intervention des professionnels de l'urgence ou de la police et à la demande des personnes concernées, l'orientation et le suivi de situations de violence ou de maltraitance chez l'adulte pour Lausanne et sa région. Suite à cette première expérience pilote qui s'est terminée à fin 2004, il a été décidé de réorienter le projet et de le gérer par les Hospices-CHUV par le biais de la création d'une unité spécialisée au sein de l'Institut de médecine légale (DUMSC). Cette nouvelle unité de " médecine des violences " a pour objectif d'offrir des prestations ambulatoires visant à soutenir et traiter les victimes de violence, de même qu'à établir le constat de " coups et blessures ".

- le renforcement de l'unité d'hospitalisation pédopsychiatrique ;
- le développement d'une consultation ambulatoire des troubles alimentaires ;
- la constitution d'un programme thérapeutique en faveur des personnes souffrant de troubles de la personnalité avec comportement suicidaire.

A l'occasion de la catastrophe naturelle provoquée par un tsunami en Asie du Sud-est, le CHUV a dépêché sur place les Professeurs Michel Roulet, Chef de l'Unité de nutrition clinique et Bertrand Yersin, Chef du Centre des urgences. Sous l'égide d'une mission de l'OMS confiée au Corps suisse d'aide en cas de catastrophe, ils étaient chargés d'une évaluation des besoins de santé. Pour sa part, le Dr Marc Bollmann, de l'Institut de médecine légale, a rempli une mission en Thaïlande dans le cadre du DVI Team (Disaster Victim Identification). Par la suite, des contacts multiples ont été pris avec la Direction du développement et de la coopération et la Croix Rouge suisse, afin de poursuivre les réflexions et si possible identifier un projet dans lequel le CHUV pourrait s'impliquer. Il en est clairement ressorti qu'un partenariat d'aide médico-hospitalière ne pouvait se faire qu'au travers des organes d'entraides reconnus. Enfin, les projets suisses ont davantage ciblé des opérations de reconstruction que le secteur hospitalier. Cependant, les contacts sont maintenus afin d'évaluer les besoins qui pourraient encore survenir dans ce dernier domaine.

Le pôle " cardiovasculaire et métabolisme " a été officiellement créé en octobre 2005 sous le nom de CARDIOMET. La présidence du Conseil est assumée par le Professeur L.-K. Von Segesser. Le pôle fédère dans une organisation transversale des unités du CHUV et de la Faculté de biologie et de médecine actives dans les domaines cardiovasculaire et métabolisme et leur fournit des plate-formes commune en recherche clinique et fondamentale. Le pôle a pour but d'améliorer encore la prise en charge des patients souffrant de ces pathologies et de renforcer la recherche déjà très active dans ces domaines. Parmi les projets qui ont été concrètement initiés depuis le 2ème semestre 2005 et qui se poursuivront en 2006, on peut citer :

- Le choix et la mise en œuvre de protocoles de soins communs et interdisciplinaires pour des pathologies importantes et fréquentes ;
- La création d'une école doctorale romande cardio-vasculaire et métabolisme entre Genève, Fribourg et Lausanne ;

Le Grand Conseil a adopté un crédit d'ouvrage de Fr. 5'185'500.- dont Fr. 2'500'000.- pris en charge par une fondation privée, destiné à l'augmentation de la capacité d'accueil de la division de néonatalogie et à la création de locaux d'accueil pour les familles. C'est ainsi que la capacité d'hospitalisation en néonatalogie qui est actuellement de 28 lits pourra être portée progressivement selon les besoins à 40 lits.

Une étude relative aux soins intensifs de médecine et de chirurgie (SIM et ISC) a été réalisée débouchant sur la décision d'une fusion des deux services. Cette fusion est entrée dans sa phase de mise en œuvre.

Hospices - CHUV

Sources d'informations complémentaires

Hospices - CHUV






Actions du programme de législature

Aucune action du programme de législature de vous a été attribuée.


Table des matières

 Tout afficher / masquer

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL (SG-DEC)

-  Groupes de prestations
-  Événements marquants, évolutions significatives
-  Projets particuliers
-  Sources d'informations complémentaires
-  Actions du programme de législature






SERVICE DE L'ÉCONOMIE, DU LOGEMENT ET DU TOURISME (SELT)

-  Groupes de prestations
-  Événements marquants, évolutions significatives
-  Projets particuliers
-  Sources d'informations complémentaires
-  Actions du programme de législature






SERVICE DE L'EMPLOI (SDE)

-  Groupes de prestations
-  Événements marquants, évolutions significatives
-  Projets particuliers
-  Sources d'informations complémentaires
-  Actions du programme de législature

SERVICE DE L'AGRICULTURE (SAGR)

-  Groupes de prestations
-  Événements marquants, évolutions significatives
-  Projets particuliers
-  Sources d'informations complémentaires
-  Actions du programme de législature

SERVICE VÉTÉRINAIRE (SVET)

-  Groupes de prestations
-  Événements marquants, évolutions significatives
-  Projets particuliers
-  Sources d'informations complémentaires
-  Actions du programme de législature

SERVICE DE L'ÉDUCATION PHYSIQUE ET DU SPORT (SEPS)

-  Groupes de prestations
-  Evénements marquants, évolutions significatives
-  Projets particuliers
-  Sources d'informations complémentaires
-  Actions du programme de législation

 BUREAU DE L'ÉGALITÉ ENTRE FEMMES ET HOMMES (BEFH)

-  Groupes de prestations
-  Evénements marquants, évolutions significatives
-  Projets particuliers
-  Sources d'informations complémentaires
-  Actions du programme de législation

Secrétariat général (SG-DEC)

Groupe de prestations

Question-clé : *Quels sont les domaines d'action du service ?*

Cette rubrique sera automatiquement renseignée par les fiches A issues de la base de données DEFI. Aucune modification n'y sera apportée cette année.

Groupes de prestations

51.1 Etat-major

51.1 Etat-major

Etat-major : appui à la Cheffe du département dans la gestion du Département, dans son activité de membre du Conseil d'Etat et dans toute autre activité de nature politique.

Traitement des recours hiérarchique de son niveau de compétence.

Descriptif

- Préparation des dossiers, analyse, synthèse et recommandations pour la Cheffe de département.
- Appui à la gestion du département, planification, mise en œuvre et suivi des décisions.
- Coordination et liaison administrative avec les diverses entités de l'Etat et les partenaires extérieurs.
- Relais départemental avec le Grand Conseil.
- Conception et réalisation de la politique de communication du département.
- Gestion de projets particuliers sur instruction de la Cheffe de Département.
- Secrétariat, agenda, correspondance, classement, archivage, déplacements.
- Traitement des recours hiérarchiques.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Cheffe du département.
- Conseil d'Etat.
- Chancellerie.
- Services du DEC.
- Autres Départements et/ou Services de l'ACV.
- Recourants.

Groupes de prestations
51.2 Ressources humaines

51.2 Ressources humaines

Appui aux services : gestion des ressources humaines du département.

Descriptif

- Appui technique et administratif aux services en matière de processus LPers, de recrutement, de formation, de gestion des conflits et de mobilité professionnelle.
- Gestion des effectifs du département.
- Gestion prévisionnelle des ressources humaines.
- Coordination et suivi des entretiens d'appréciation.
- Relais entre le SPEV et le DEC pour tout projet ou dossier RH.
- Suivi des données nécessaires aux questions du personnel (système d'information RH).
- Développement de la fonction RH départementale.
- Systèmes de gestion du temps de travail (Mobatime).
- Gestion des locaux y.c. la sécurité (Caroline 11).

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Services et offices du DEC.
- Cadres et collaborateurs du DEC.
- Stagiaires et apprentis.
- SPEV, BRM.
- Candidats externes.
- Les RP (bailleurs).
- SIL.

Groupes de prestations
51.3 Finances

51.3 Finances

Appui aux services : gestion financière du département.

Descriptif

- Tenue de la comptabilité des services SG, SELT, BEFH, SEPS.
- Préparation du budget (consolidation, arbitrages).
- Exploitation du budget (gestion, contrôle et validation des crédits supplémentaires, des dépassements et des reports de crédit).
- Boucllement comptable.
- Contacts avec les services transversaux (SAGEFI, CCF) - suivi des rapports du CCF.
- Contacts avec la sous-commission des finances pour le DEC.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Services du DEC.
- SAGEFI.
- CCF.
- Conseil d'Etat.
- Commission des finances.
- Fournisseurs.

Groupes de prestations
51.4 Informatique

51.4 Informatique

Gestion des ressources informatiques.

Descriptif

- Gestion du parc matériel et logiciel.
- Assistance à la maîtrise de projets informatiques.
- Maintenance applicative pour les logiciels métier Support aux utilisateurs pour les applications métier.
- Garantie de la cohérence du système d'information départemental.
- Coordination avec les centres d'exploitation et de télécommunication.
- Centre de compétences transversal Lotus Notes, Mobatime, e-learning.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Utilisateurs de l'informatique du département.
- DPSI, Bedag, CCT, OSIC.
- Sociétés de services informatiques.
- Communes et associations régionales.
- Confédération et autres Cantons.
- CEP.

Groupes de prestations
51.5 Activités spécifiques

51.5 Activités spécifiques

Activités spécifiques.

Descriptif

- Surveillance de l'application de la Lex Friedrich par la Commission foncière II et intervention en cas de non-respect de la loi.
- Surveillance de l'application du droit foncier rural par la Commission foncière I et intervention en cas de non-respect de la loi.
- Secrétariat de l'office de conciliation et d'arbitrage en cas de conflits collectifs du travail.
- Réception départementale (y.c. tâches administratives en faveur des services du DEC).

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Ressortissants étrangers, acquéreurs ou propriétaires d'immeubles, notaires, avocats.
- Commission foncière II.
- Argiculteurs, acquéreurs ou propriétaires de terrains agricoles, notaires, avocats.
- Commission foncière I.
- Office fédéral de la justice.

Partenaires sociaux :

- Employeurs, associations patronales, travailleurs, syndicats, directions d'entreprise.
- Visiteurs du DEC (particuliers, entreprises, fournisseurs, députés,...) & services du DEC.

Secrétariat général (SG-DEC)

Événements marquants, évolutions significatives

L'année 2005 a été marquée par les différentes démarches d'assainissement financier de l'Etat

DEFI/DEC 2006 : le secrétariat général avait la tâche de piloter et de coordonner la démarche DEFI au sein du département. Au final, 36 mesures représentant frs 2.728 mio (frs 1.399 mio de réduction de charges et frs 1.329 mio de recettes nouvelles) ont été inscrits dans l'EMPL DEFI 2006.

Mesures d'assainissement suite au résultat des votations du 17 avril 2005 : suite à l'acceptation des référendums fiscaux, le Conseil d'Etat a demandé à l'administration des mesures immédiates sur le budget 2005. Au DEC, 15 mesures pour frs 891'000.- ont été adoptées.

Démarche « 300 postes » : pour la seconde année consécutive, le secrétariat général a piloté la démarche de réduction d'effectif au sein du département. Grâce notamment à une gestion prospective des effectifs, la cible allouée au DEC a pu être dépassée et 3.95 postes ont été supprimés au titre de cette démarche (au total, 6.15 postes ont été supprimés au DEC en 2005).

Dossiers stratégiques

Le 15 mars 2005, le Grand Conseil a accepté le décret portant sur le rachat des bons de participation de la BCV. Le système choisi permet le rachat par la banque des bons de participation souscrits en 2003 par l'Etat au moment de recapitaliser la BCV. Une prime cumulative de 2 % rémunère le risque pris par l'Etat. Une première tranche de frs 201 mio a été rachetée par la banque en 2005.

Le 25 octobre 2005, le Grand Conseil a accepté la Convention intercantonale sur la surveillance, l'autorisation et la répartition du bénéfice des loteries et des paris exploités sur le plan intercantonal ou sur l'ensemble de la Suisse. Cette convention est en cours de ratification par l'ensemble des Cantons. Elle a été proposée suite au retrait par le Conseil fédéral de son projet de nouvelle loi sur les loteries. Elle préserve la compétence des Cantons dans le domaine des loteries.

Lors de sa création en 2002 le principe d'une évaluation du DEWS (Development economic Western Switzerland) avait été convenu. Cette évaluation a été menée durant l'année écoulée par l'Institut de recherches économiques et régionales (IRER) de l'Université de Neuchâtel. Ses conclusions ont amené le Conseil du DEWS à annoncer en décembre 2005 différentes mesures destinées à améliorer la gouvernance et la structure de l'organisme de promotion économique exogène des cantons concernés (Vaud, Neuchâtel, Valais, Jura).

En 2005, le secrétariat général a assuré pour la troisième année consécutive le secrétariat de la Conférence des chefs de département de l'économie publique de Suisse occidentale (CDEP-SO). Ce mandat, prolongé d'une année, sera transmis en même temps que la présidence de la Conférence au Canton de Neuchâtel en 2006.

LFAIE – Loi sur l'acquisition d'immeubles par les personnes à l'étranger (Lex Koller)

L'année 2005 a été marquée par une pénurie des autorisations LFAIE, la demande dépassant le nombre d'autorisations disponibles annuellement (160 + 80). Après consultation, le secrétariat général a défini une clé de répartition géographique des autorisations qui est entrée en vigueur en automne et qui a été reconduite pour 2006, la pénurie s'étant encore accentuée.

Dans le cadre de la démarche DEFI, le secrétariat général a proposé la centralisation du secrétariat administratif de la Commission foncière II (CF-II) chargée d'appliquer la Lex Koller. Faisant jusqu'ici l'objet d'un mandat auprès de Prométerre, ce secrétariat administratif est assuré depuis le 1er janvier 2006 par l'Inspectorat du Registre foncier, ce qui représente une économie nette de frs 148'000.-.

En fin d'année, le Département fédéral de l'économie adressait aux Cantons une consultation sur l'abrogation de la LFAIE. Le secrétariat général a lancé une large consultation auprès des milieux intéressés vaudois au terme de laquelle il s'avère que cette abrogation est favorablement reçue et que les mesures d'accompagnement dans le domaine de l'aménagement du territoire sont nécessaires mais doivent encore être précisées.

Nouvelle décision d'organisation du secrétariat général du Département de l'économie

Le secrétariat général a été redimensionné en 2005 par les mesures suivantes :

- la suppression de 1 poste suite à un amendement du Grand Conseil au budget 2005,
- la suppression de 0,2 poste dans le cadre des mesures d'économie suite à la votation du 17 avril 2005,

- la suppression de 0,7 poste d'assistante RH,
- le rattachement de l'Unité RH au Service du personnel de l'Etat (SPEV) ; cette centralisation a été suivie en fin d'année par une redéfinition des tâches des différents collaborateurs des RH qui ne maintient que le RRH directement dédié au département.

L'ensemble de ces modifications, ainsi que la reclassification de 2 postes à un niveau inférieur, ont été consignées dans une nouvelle décision d'organisation entrée en vigueur en juillet 2005.

Projets particuliers

Secrétariat général (SG-DEC)

Projets particuliers

En prévision de l'entrée en vigueur au 1er janvier 2006 de la Loi sur l'emploi et l'aide aux chômeurs (LEAC), l'Unité informatique du Département de l'économie a géré le développement, les tests, l'implantation et la formation des utilisateurs de l'application Revenu d'insertion (RI) – volet professionnel. Utilisée principalement par les ORP du canton, cette application permet de gérer les dossiers des bénéficiaires du RI inscrits dans les ORP. Elle couvre tout le processus de suivi du bénéficiaire, depuis l'octroi des mesures d'insertion professionnelle jusqu'à leur paiement, en intégrant un volet d'échange de données avec les Centres sociaux régionaux.

En marge des importants travaux entrepris par le propriétaire dans le bâtiment de Caroline, l'unité RH du secrétariat général a défini, mis en place et diffusé auprès des collaborateurs les procédures à suivre en cas d'incendie. Ce dispositif a été l'occasion de désigner et de former des correspondants d'étage en charge de veiller la bonne application de ces consignes en cas d'alerte.

Dans le cadre de l'élaboration d'un projet de loi cantonale sur l'agriculture, un important support légistique a été fourni au Service de l'agriculture pour lui permettre de mettre en consultation un projet au premier semestre 2006.

La mise en consultation de l'EMPL sur les Eglises et communautés religieuses a fait l'objet d'un examen approfondi au secrétariat général du Département de l'économie. Différentes notes, des correspondances et une prise de position circonstanciée ont été rédigées sur ce dossier.

Secrétariat général (SG-DEC)

Sources d'informations complémentaires

Dans le cadre de ses missions de support à la Cheffe de département et à la direction départementale, le secrétariat général du Département de l'économie a assuré les prestations suivantes :

- la préparation des dossiers du Conseil d'Etat (rédaction de 282 notes de synthèse sur les dossiers à l'ordre du jour des séances hebdomadaires du Gouvernement – [voir graphique](#)),
- 38 débriefings destinés aux chefs de services du DEC,
- 10 séances de suivi des effectifs du départementaux avec les chefs de services du DEC l'organisation de 15 bilatérales entre la Cheffe de département et les chefs de service, y.c. la tenue des procès-verbaux,
- l'organisation et l'animation d'un séminaire extra-muros au Daley consacré à la gestion du changement,
- la planification des objets majeurs du DEC pour le Conseil d'Etat,
- le suivi des interventions parlementaires attribuées au DEC,
- les relations avec la CoGest et la CoFin, notamment l'organisation des programmes de visites dans le département,
- la participation à de nombreux groupes de travail ou comité de pilotage (Mise en œuvre de la RPT, réorganisation informatique, Comité de validation informatique, COPIL pour future loi sur la formation professionnelle, COPIL Préfets, Commission statistique cantonale, Conseil de fondation du CEP, Conseil de fondation de l'IDHEAP, etc...),
- le secrétariat de l'Office de conciliation des conflits collectifs de travail (OCC), soit 18 séances et 9 nouveaux conflits annoncés durant l'année écoulée,
- l'instruction de 162 nouveaux recours hiérarchiques adressés à la Cheffe du département,
- 48 communiqués de presse,
- 10 conférences de presse.

Actions du programme de législation

Secrétariat général (SG-DEC)

Actions du programme de législation

Aucune action du programme de législation de vous a été attribuée.

Groupes de prestations
59.0 Direction du service

59.0 Direction du service

- Gestion et administration du service.
- Centre de compétences en matière de développement économique et des conditions-cadres.
- Représentation du service dans des instances cantonales, intercantionales, nationales.
- Mandats divers de représentation dans des entreprises et institutions.

Descriptif

- Direction du service.
- Support administratif.
- Support RH.
- Support informatique.
- Support financier et comptable.
- Support logistique.
- Représentation du service.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Collaborateurs du service.
- Secrétariat général.
- Services transversaux.
- Divers organismes.
- Cantons.
- Confédération.

Groupes de prestations
59.1 Promotion économique

59.1 Promotion économique

Promotion économique endogène et exogène du Canton de Vaud.

Descriptif

- Prospection et présentation des atouts du canton à l'étranger.
- Accueil, conseils et aiguillage des entreprises désireuses de s'implanter dans le canton et suivi des implantations.
- Soutien à la création et le développement de PME.
- Soutien aux partenaires et organismes chargés d'aider les créateurs d'entreprises et les PME.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Développement économique vaudois (DEV) et le Développement économique Western Switzerland (DEWS).
- Grandes fiduciaires internationales et les grandes études d'avocats.
- Organismes scientifiques, académiques et techniques ainsi que les associations économiques et sectorielles.
- Entreprises / PME.
- Organisme d'aide à la création d'entreprises.
- CVCI, SCRIS, FPV.

Groupes de prestations

59.2 Promotion touristique et développement économique touristique

59.2 Promotion touristique et développement économique touristique

Appui à la promotion de la place touristique cantonale et appui au financement d'infrastructures d'importance cantonale pour l'économie touristique.

Descriptif

- Mise en oeuvre de la politique touristique.
- Coordination des différents acteurs subventionnés.
- Supervision de l'Office du Tourisme du Canton de Vaud (OTV).
- Perception de la taxe cantonale de séjour et la taxe cantonale de tourisme et surveillance.
- Financement d'installations touristiques et d'équipements hôteliers.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- OTV.
- Conseil du tourisme.
- Etablissements hôteliers et entreprises touristiques.
- Communes.

Groupes de prestations

59.3 Développement régional et pôles de développement et de logement

59.3 Développement régional et pôles de développement et de logement

Appui au développement économique des agglomérations et des régions périphériques du canton.

Descriptif

- Etudes économiques.
- Actions de promotion économique.
- Aide financière pour le développement d'équipements collectifs.
- Mise à disposition de terrains aux entreprises.
- Soutien au développement régional et aux collaborations interrégionales.
- Soutien aux projets de la coopération technique internationale.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Communes, associations et les privés ayant des projets d'utilité publique.
- SAT.
- UCV.
- CODEV.
- CVCI.
- DEV.
- GOP.

Groupes de prestations

59.4 Police cantonale du commerce

59.4 Police cantonale du commerce

Police cantonale du commerce.

Descriptif

- Haute surveillance des examens professionnels pour la tenue d'un établissement.
- Délivrance de patentes diverses et surveillance.
- Autorisation et surveillance de manifestations artistiques.
- Autorisation et surveillance de lotos, loteries, tombolas, machines à sous.
- Indication des prix.
- Commerce d'occasion.
- Dérogation son et autorisation laser.
- Courtage matrimonial transnational.
- Prostitution.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Communes et préfectures.
- Administrés.
- Commerçants, restaurateurs.
- Organisateurs de manifestations, loteries.
- Guides de montagnes.
- Etc...

Groupes de prestations
59.5 Logement

59.5 Logement

- Promotion de la construction de logements dans le marché libre.
- Aide cantonale pour la création de logements subventionnés.
- Surveillance du parc de logements.
- Gestion de l'instance de conciliation en matière de droit du bail.

Descriptif

- Etude de la problématique du logement dans le canton et définition de la politique du logement.
- Encouragement à la construction et à la rénovation de logements à loyer modérés.
- Gestion du parc de logements subventionnés.
- Mesures personnalisées (aides individuelles).
- Mesure pour l'amélioration du logement dans les régions rurales et de montagne.
- Contrôles sur l'aliénation de logements loués.
- Contrôles sur la démolition, la transformation, la rénovation et les changements d'affectation de maisons d'habitation.
- Contrôles sur l'habitabilité des logements mis à disposition des employés par l'employeur.
- Conseils/formation en matière de droit du bail et soutien aux instances concernées.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Services concernés, SAT, SAF et SCRIS, plus particulièrement, SVLM.
- Partenaires du logement, notamment ASLOCA, CVI, SVR et milieux intéressés.
- Investisseurs.
- Communes, préfectures.
- Sociétés coopératives, fondations, sociétés anonymes.
- Locataires et propriétaires.
- Propriétaires de fermes ou de logements de montagne.
- Notaires et architectes.

Service de l'économie, du logement et du tourisme (SELT)

Événements marquants, évolutions significatives

2005 a été marquée par les événements principaux suivants :

Promotion économique

L'évaluation des activités de la promotion économique cantonale, prévue dans la loi sur la promotion économique, a été complètement réalisée. La promotion endogène a fait l'objet d'une évaluation spécifique par une société externe. Une dizaine de recommandations d'améliorations ont été identifiées, dont la mise en oeuvre par le SELT a été initiée.

La promotion exogène a été également évaluée. Les pistes d'améliorations identifiées par l'évaluateur ont fait l'objet d'une décision de principe de la part du Conseil du DEWS, qui les mettra en oeuvre en 2006.

Un rapport synthétique de cette opération importante a été rédigé par le Conseil d'Etat à l'intention du Grand Conseil qui l'examinera en 2006.

Tourisme

Le tourisme vaudois est confronté à un accroissement général de la concurrence internationale. Il en résulte une perte de compétitivité relative, dont il convient d'analyser les causes. Ce travail a été initié avec sérieux et rigueur par les organes de pilotage du tourisme cantonal : l'Office du tourisme du Canton de Vaud (OTV) et le Conseil du Fonds d'équipement touristique cantonal (FET).

Sur le plan régional, une démarche similaire a été entamée dans les Alpes vaudoises, dans le but d'identifier les éléments permettant une diversification de l'offre touristique de la région, pour l'instant très tributaire de la filière ski et sports de neige.

Ce travail d'analyse, qui a eu lieu en 2005, a pour objectif principal de fournir les axes permettant une modification consensuelle des conditions-cadres de l'économie touristique. Il est envisagé de modifier, notamment, la loi sur le tourisme dans les meilleurs délais.

Glacier 3000 SA a été vendu à un groupe d'investisseurs, qui ont annoncé une reprise des investissements sur le site.

Politique régionale

Le projet de révision fondamentale de la politique régionale de la Confédération, le projet "NPR", a mobilisé les esprits en 2005.

Le projet fédéral, révisé suite au processus de consultation, a été transmis aux Chambres fédérales pour examen en 2006. Quelques points demeurent sensibles pour le Canton de Vaud, qui s'efforcera de faire entendre sa voix et ses propositions concrètes de modification en 2006.

Dans l'intervalle, il convient de poursuivre le travail, entamé en 2005, de préparation à une modification majeure du dispositif cantonal, à savoir la loi cantonale sur les investissements dans les régions de montagne (LIM) et la loi cantonale sur le développement régional (LDR). Il s'agit, en effet, d'être prêts, pour l'entrée en vigueur du nouveau dispositif fédéral, dont la mise en oeuvre est prévue en 2008.

A signaler, une modification importante de la pratique cantonale de mise en oeuvre de la LDR. Les prêts sans intérêts aux communes pour la réalisation d'infrastructures de base ont été supprimés. Les capacités financières de la LDR sont désormais utilisées exclusivement pour co-financer des projets améliorant la vitalité économique de la région concernée.

Pôles de développement

La deuxième évaluation de la politique des pôles de développement a été réalisée à l'interne en 2005, permettant ainsi de mettre en évidence une forte montée en puissance de son efficacité. Le rapport met ainsi la contribution majeure, en terme d'emplois et d'investissements, de cette politique des pôles au développement économique du canton.

Le rapport du Conseil d'Etat sur cet objet sera examiné par le Grand Conseil en 2006, en coordination avec le rapport sur l'évaluation de la promotion économique cantonale.

Logement

L'exposé des motifs sur la politique cantonale du logement et les projets de modification de la loi vaudoise sur le logement et de la loi sur les améliorations foncières ont été transmis fin décembre 2005 par la Commission au Secrétariat du Grand Conseil. Cet objet y sera donc traité en 2006.

Le projet prévoit une importante modernisation législative, en phase avec le projet de nouveau plan directeur cantonal. Il est accompagné de propositions permettant de profondes mutations sur le plan de la gestion administrative de la politique du logement, notamment dans le domaine des aides au logement.

Police cantonale du commerce

Deux dossiers doivent être mis en évidence en 2005 :

- l'adoption par le Grand Conseil de la nouvelle loi sur les activités économiques (LAE), qui remplace la loi sur la police du commerce ;
- la négociation, sur le plan fédéral, d'un nouveau régime de délivrance des autorisations de loterie, permettant ainsi aux cantons de conserver leurs compétences et leur autonomie dans ce secteur sensible.

La nouvelle LAE entrera en vigueur en 2006. Elle transmet plusieurs compétences aux communes, ainsi que le processus ETACOM l'avait décidé. Elle simplifie et coordonne la teneur de plusieurs fichiers, celui des autorisations et celui des entreprises, aux plans communal et cantonal, en lien avec le système fédéral.

La nouvelle organisation de délivrance des autorisations pour les loteries sera mise en oeuvre en 2006. Sur le plan cantonal, il sera nécessaire de procéder à certains ajustements au niveau de l'organisation. Aucune modification légale n'est prévue dans ce dossier.

L'application de la loi sur les auberges et débits de boissons (LADB) a été modifiée en 2005 sur plusieurs points, grâce à l'adaptation du règlement d'application. Les premières mesures d'inspections liées à la vente d'alcool à des mineurs et au travail au noir ont été intensifiées au cours de l'année. Des sanctions ont été prises dans les cas les plus graves.

Le respect des normes sociales par les titulaires de licences a également fait l'objet d'un soin particulier, en collaboration avec le Service de l'emploi.

Communication

Une révision en profondeur du site Internet du SELT www.economie.vd.ch a été réalisée. L'objectif principal était de fournir une information plus concrète et fortement charpentée autour des objectifs de cyber-administration et d'améliorer notablement la lisibilité de l'action menée par les collaboratrices et collaborateurs du SELT.

Service de l'économie, du logement et du tourisme (SELT)

Projets particuliers

Service de l'économie, du logement et du tourisme (SELT)

Sources d'informations complémentaires

Le site Internet du SELT www.economie.vd.ch recueille l'ensemble des informations permettant de connaître les activités du SELT.

Un rapport d'activité complet, portant sur l'année 2005, comprenant un descriptif des actions menées en matière de développement économique sera publié pour la première fois.

Actions du programme de législature
29. Création de logements

29. Création de logements

Adopter une politique cantonale d'incitation à la création de logements coordonnée avec le plan directeur cantonal, encourageant la mise à disposition de logements à loyers modérés, en créant des pôles de logement (avec facilitation des procédures) et en densifiant les centres urbains.

Le projet de nouvelle politique du logement, qui répond aux principes fixés par la Nouvelle Constitution, a été transmis au Grand Conseil fin 2005, pour examen en 2006.

Actions du programme de législature

38. Politique régionale

38. Politique régionale

En relation avec la mise en œuvre du plan directeur cantonal, étudier en profondeur le phénomène du manque d'attrait relatif de régions périphériques et son incidence sur leur population. User pleinement des instruments de politique régionale prévus dans différentes politiques sectorielles.

Il convient de signaler que la concrétisation rapide de la disposition constitutionnelle est indispensable en raison de la réforme en profondeur de la politique régionale de la Confédération. Sous l'appellation NPR (Nouvelle Politique Régionale), ce projet de réforme a fait l'objet de concertations parfois tendues avec les cantons. Un projet de loi fédérale est prévu pour 2006. L'adaptation du dispositif cantonal vaudois doit être planifiée avec rigueur, de manière à être parfaitement en phase avec la planification fédérale.

Ce processus de refonte de la politique régionale a été initié par le SELT en 2005 et sera poursuivi en 2006. Une proposition concrète de modification de la loi sur le développement régional et de la loi sur les investissements dans les régions de montagne, en phase avec une révision de la loi sur le tourisme est ainsi planifiée pour 2007.

Service de l'emploi (SDE)

Groupe de prestations

Question-clé : *Quels sont les domaines d'action du service ?*

Cette rubrique sera automatiquement renseignée par les fiches A issues de la base de données DEFI. Aucune modification n'y sera apportée cette année.

Groupes de prestations
52.0 Gestion et administration du service

52.0 Gestion et administration du service

Gestion et administration du service.

Descriptif

- Direction du service.
- Support administratif.
- Support RH.
- Support financier et comptable.
- Support logistique.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Collaborateurs du service.
- Secrétariat général.
- Service transversaux.

Groupes de prestations

52.1 Contrôle et régulation du marché du travail

52.1 Contrôle et régulation du marché du travail

- Protection des travailleurs.
- Lutte contre le travail au noir.
- Régulation de la main-d'oeuvre extra-européenne.
- Contrôle des bureaux privés de placement.
- Gestion litiges assurés/ORP et décisions RHT et INTEMP.

Descriptif

- Informations sur les conditions de travail, conseils et contrôles.
- Délivrance d'autorisations (permis de travail, dérogations, construction).
- Examen des demandes d'autorisations de travail en faveur de la main-d'oeuvre extra-européenne.
- Accompagnement à la libre circulation des personnes.
- Examen des demandes des bureaux privés de placement et délivrance d'autorisation de pratiquer.
- Traitement des oppositions des assurés (entreprises et chômeurs) aux décisions rendues par les ORP.
- Décision en matière de réduction de l'horaire de travail (RHT) et de chômage en cas d'intempéries (INTEMP).
- Contrôle des entreprises dans le cadre de la lutte contre le travail au noir.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Demandeurs d'emploi.
- Entreprises.
- Partenaires sociaux.
- SUVA.

Groupes de prestations

52.2 Mesures cantonales de réinsertion professionnelle et participation cantonale au coût de l'assurance chômage fédérale

52.2 Mesures cantonales de réinsertion professionnelle et participation cantonale au coût de l'assurance chômage fédérale

Mesures cantonales de réinsertion professionnelle et participation cantonale au coût de l'assurance chômage fédérale.

Descriptif

- Conseil, suivi et placement des RMRistes.
- Mise en oeuvre de la mesure Table Ronde par les RMRistes 50 ans et plus.
- Démarches auprès de l'Autorité fédérale visant à obtenir 120 indemnités de chômage supplémentaires pour les chômeurs domiciliés dans le canton.
- Offre de mesures de réinsertion aux RMRistes : cours, stages, ETS, aide à une activité indépendante, AUR (allocation unique de réinsertion) etc.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Demandeurs d'emploi.

Groupes de prestations

52.3 Gestion du chômage (remboursement assurance-chômage)

52.3 Gestion du chômage (remboursement assurance-chômage)

Gestion du chômage (remboursement assurance-chômage).

Descriptif

- Réinsertion des demandeurs d'emploi (LACI) dans le monde du travail.
- Négociation avec les instituts de formation.
- Gestion et coordination des offices régionaux de placement.
- Contacts avec les entreprises.
- Contact de prestation avec les instituts.
- Contrôle de qualité des cours dispensés.
- Adaptation des effectifs des ORP aux exigences du marché.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Demandeurs d'emploi (LACI).
- Entreprises.

Groupes de prestations

52.4 Versement des indemnités de chômage

52.4 Versement des indemnités de chômage

Versement des indemnités de chômage.

Descriptif

Contrôle, taxation et versements des indemnités aux chômeurs.

Contrôle, calculs et versements aux entreprises des prestations prévues par le T.A.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Chômeurs et entreprises.

Service de l'emploi (SDE)

Événements marquants, évolutions significatives

Nouvelle loi sur l'emploi et son Règlement d'application

Fin 2005, le Conseil d'Etat a adopté le règlement de la nouvelle loi cantonale sur l'emploi, qui est entrée en vigueur le 1er janvier 2006. Les principaux objectifs que vise la loi sont le renforcement de la lutte contre le travail illicite, les mesures d'accompagnement sur la libre circulation des personnes ainsi que la collaboration entre les partenaires sociaux. Elle permet en outre de réunir, dans le cadre d'une loi unique, toutes les législations relatives à l'emploi.

Mise en œuvre des mesures d'accompagnement à la libre circulation des personnes

La mise en œuvre des mesures d'accompagnement s'est renforcée par l'engagement de 1,5 emploi plein temps. La collaboration avec les partenaires sociaux et les membres de la commission tripartite s'est poursuivie de façon positive et constructive. Malgré les nombreux contrôles effectués, aucun cas avéré de dumping social et salarial n'a été relevé.

Introduction de gestion électronique des documents à la Caisse cantonale de chômage (CCh)

La gestion électronique des documents (GED) consiste à transformer les documents papiers qui composent un dossier d'assuré en documents électroniques. Avec ce système, tous les intervenants de la CCh peuvent accéder et intervenir sur le dossier en même temps et indépendamment les uns des autres. La GED supprime l'archivage des dossiers et rationalise l'espace des bureaux.

Certification de la Caisse cantonale de chômage

La Caisse cantonale de chômage (CCh) seule caisse romande à bénéficier d'un label de qualité a réussi l'audit de certification Iso 9001 : 2000. Cet audit prolonge la certification de la CCh pour la période 2005 - 2008. La CCh démontre ainsi qu'elle dispose d'une organisation structurée et transparente et que la qualité de ses prestations et la satisfaction de ses clients sont ses préoccupations premières.

Nouvelle méthodologie des contrôles dans les entreprises

Cette méthode développe une approche plus rationnelle et plus systématique des contrôles des conditions de travail, en matière de santé et de sécurité au travail, tout en s'adaptant à la diversité des entreprises et à leurs problématiques spécifiques. Testée par le canton de Vaud dans le cadre d'une expérience pilote organisée par le seco, elle devrait servir, pour les inspecteurs-trices du travail, d'outil de conseil, de contrôle et de formation continue. La Confédération finance la version pilote de l'informatisation de l'outil.

Préparation à l'entrée en vigueur du nouveau revenu d'insertion (RI)

Ce régime résulte de la fusion du revenu minimum de réinsertion (RMR) et de l'aide sociale vaudoise (ASV). Le versement du RI n'est plus limité dans le temps ; les montants versés ne sont plus remboursables, ni imposables. Le RI est géré par une base de données (PROGRES) qui partage les informations entre CSR et ORP tout en allouant des espaces spécifiques aux différentes catégories d'utilisateurs. Cet outil a pour vocation de renforcer la coopération entre ces deux entités.

Renforcement de la stratégie de placement des demandeurs d'emploi

Les offices régionaux de placement (ORP) passent d'une organisation par office à une organisation par région. Quatre grandes régions sont définies. Elles correspondent aux principales implantations des entreprises du canton. Cette réorganisation territoriale concentre les forces de prospection et de placement là où elles sont nécessaires et dynamise la collaboration inter ORP. Les conseillers en personnel accèdent désormais à l'ensemble des demandeurs d'emplois vaudois enregistrés dans le système PLASTA. Cet accès élargit l'offre potentielle pour repourvoir les places vacantes.

Restructuration de l'offre des mesures du marché du travail (MMT)

L'offre MMT est segmentée en cinq grands groupes. Les trois premiers sont clairement calibrés sur l'axe temporel. Les délais d'inscription différenciés visent à réduire, dès le début d'une période de chômage, les freins à l'engagement et ainsi raccourcir notablement la durée moyenne du chômage. Ainsi, les cours de techniques de recherche d'emploi, d'initiation à l'informatique et de français sont prescrits au plus tard dans les 2 mois suivant l'inscription à l'ORP. Les cours orientés en fonction d'une profession ou d'une branche économique sont prescrits au plus tard dans les 6 mois. Les stages en entreprise d'entraînement et en emploi temporaire subventionné sont prescrits dans les 12 mois et leur durée passe de 6 à 3 mois.

Mesures d'accompagnement à la libre circulation des personnes

Les craintes de dumping salarial liées à la libéralisation des mouvements des travailleurs ont nécessité la mise en place de mesures d'accompagnement. La commission cantonale tripartite a poursuivi les activités engagées en 2004 en mettant l'accent sur les contrôles dans les domaines non conventionnés, et en renforçant la collaboration avec les partenaires sociaux.

Intensification de la lutte contre le travail illicite

Les contrôles de l'inspection cantonale du travail se sont renforcés dans le secteur de l'hôtellerie - restauration. L'intensification de la lutte contre le travail au noir et son extension à d'autres secteurs d'activité s'est poursuivie tout au long de l'année 2005, aussi bien dans le secteur de l'agriculture (intensification des contrôles) que dans celui de l'hôtellerie - restauration. Une même tendance a été observée dans le domaine du bâtiment / génie civil.

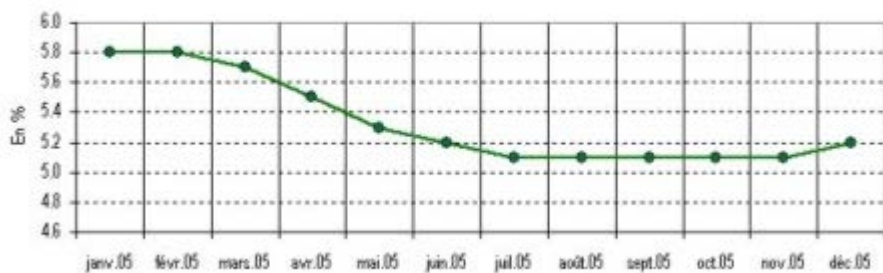
Service de l'emploi (SDE)

Projets particuliers

Le seul objectif quantifié formulé pour 2005 était de "faire passer le taux de chômage en dessous de la barre des 5%". Comme l'atteste le graphique ci-dessous, cet objectif a presque été atteint puisque le taux de chômage le plus bas de l'année s'est maintenu à 5.1 % de juin à novembre inclus et a légèrement remonté dès décembre 2005.

Taux de chômage, canton de Vaud

Source: Pista (peco) / SDE/LG



Service de l'emploi (SDE)

Sources d'informations complémentaires

Principes et pratiques du placement

Cette brochure est destinée aux conseillers en personnel ORP. Elle leur rappelle les règles à suivre dans le cadre du placement des chômeurs en entreprise.

Je cherche un emploi

Ce support d'information est destiné aux demandeurs d'emploi. Il contient toutes les informations utiles lors de l'inscription à l'assurance chômage.

Etudes sectorielles

Elles sont à disposition sur le site de l'Observatoire romand et tessinois de l'emploi à l'adresse www.observatoire-orte.ch

Bulletins mensuels

Les statistiques et les représentations graphiques du chômage sont publiées sur le site Internet du Service de l'emploi à l'adresse www.emploi.vd.ch

Rapports

Le Service de l'emploi a produit plusieurs rapports et études disponibles à l'adresse www.emploi.vd.ch

Actions du programme de législature
19. Permis pour main-d'oeuvre étrangère

19. Permis pour main-d'oeuvre étrangère

Entreprendre auprès de la Confédération, en concertation avec d'autres cantons, des démarches propres à fournir (sur la base d'un statut régulier assurant le respect des conditions de travail) des permis de courte durée pour la main-d'œuvre étrangère extra européenne, spécialement dans les secteurs de l'agriculture et de l'hôtellerie.

Les Chambres ont adopté la loi fédérale sur les étrangers et le Souverain a adopté l'extension à la libre circulation des personnes. Ces deux éléments rendent caduque la démarche entreprise en 2003 et cette action est abandonnée.

20. Inspection du travail

Renforcer l'inspection du travail et étendre son champ d'activité à tous les secteurs, en concertation avec les organisations professionnelles concernées.

Les contrôles de l'inspection cantonale du travail se sont renforcés dans le secteur de l'hôtellerie - restauration. L'intensification de la lutte contre le travail au noir et son extension à d'autres secteurs d'activité s'est poursuivie tout au long de l'année 2005, aussi bien dans le secteur de l'agriculture (intensification des contrôles) que dans celui de l'hôtellerie - restauration. Une même tendance a été observée dans le domaine du bâtiment / génie civil.

Actions du programme de législature
21. Libre circulation des personnes

21. Libre circulation des personnes

Mettre en œuvre les mesures d'accompagnement à la libre circulation des personnes, notamment prévenir le dumping salarial.

La mise en œuvre de mesures d'accompagnement se poursuit. Un palier supplémentaire est franchi avec l'entrée en vigueur de la libre circulation des personnes ainsi que l'extension des mesures d'accompagnement, notamment le renforcement des mesures de contrôle, l'engagement de ressources supplémentaires et le cofinancement canton - confédération.

Groupes de prestations

Service de l'agriculture (SAGR)

Groupe de prestations

Question-clé : *Quels sont les domaines d'action du service ?*

Cette rubrique sera automatiquement renseignée par les fiches A issues de la base de données DEFI. Aucune modification n'y sera apportée cette année.

Groupes de prestations
54.1 Agriculture

54.1 Agriculture

Mise en oeuvre et application de la politique agricole fédérale.

Descriptif

- Elaboration d'une politique agricole vaudoise à l'usage du DEC et du CE en fonction des exigences de la politique agricole fédérale.
- Versement des contributions fédérales et cantonales (paiements directs, contributions écologiques, soutien à l'élevage...).
- Surveillance et formation professionnelle en matière d'arboriculture et de culture maraîchère vaudoises.
- Promotion des produits agricoles, du tourisme rural et soutien à l'économie alpestre.
- Mise en place, exécution et surveillance de l'application sur l'ensemble du territoire vaudois du droit foncier rural, du droit sur le bail à ferme agricole, du financement de l'agriculture par des prêts sans intérêts.
- Etablissement de préavis techniques à l'attention du Service de l'aménagement du territoire pour les projets de constructions agricoles situés hors des zones à bâtir.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Autorités politiques cantonales, intercantionales et fédérales.
- Instances et organisations officielles et professionnelles de la branche agricole, de l'élevage, de l'économie laitière et de la formation professionnelle agricole cantonales, intercantionales et nationales.
- Personnel du Service et agents extérieurs.
- Agriculteurs vaudois (toutes branches confondues).
- Station cantonale de la culture des champs.
- Commissaires régionaux et suppléants.
- Préposés agricoles.
- Office Eco'Prest (Prométerre).
- Contrôleurs PER, BIO, SRPA-SST, OQE.
- Office Central Vaudois de la Culture Maraîchère.
- Maraîchers et arboriculteurs professionnels.
- Office arboricole professionnel, comité et direction.
- Union fruitière lémanique, comité et membres.
- OFAG, SRVA, Station cantonale de protection des plantes (SPP), UMS, FUS, USL, FVPL, UFL.
- Association pour la promotion des produits agricoles.
- Association vaudoise pour le tourisme rural, OTV, FTRSR, ADNV, ADPE.
- Groupe TEVA et Centre romand de compétences du tourisme rural.
- Propriétaires d'immeubles situés en milieu rural.

Groupes de prestations
54.2 Enseignement agricole

54.2 Enseignement agricole

Enseignement professionnel agricole et gestion des domaines de Grange-Verney.

Descriptif

- Formation professionnelle agricole en général à l'Ecole d'agriculture de Grange-Verney.
- Formation professionnelle agricole en général dans l'Ecole d'agriculture de Marcelin.
- Gestion de stations cantonales pour assurer les tâches légales ou déléguées par le SAGR.
- Administration, accueil et intendance des centres d'enseignement.
- Gestion des domaines de Grange-Verney (Marcelin fait l'objet du groupe de prestations viticulture).
- Participation à l'enseignement pratique des apprentis, élèves et des agriculteurs en formation continue.
- Préparation et suivi des essais pour le compte de la recherche et de la vulgarisation.
- Recherche et valorisation de nouveaux produits.
- Gestion du domaine agricole, des vergers et jardin, de la ferme et de la porcherie de manière à en faire des références.
- Mise à disposition de références techniques et économiques.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Elèves des centres d'enseignement (ECAGV, ECAM, CEPM).
- Participants aux formations modulaires/formations continues.
- Agriculteurs, viticulteurs, cavistes, arboriculteurs, maraîchers, horticulteurs.
- Enseignants et vulgarisateurs des professions concernées.
- Organisations professionnelles.

Stations et services à disposition des agriculteurs:

- Station de Protection des Plantes, Station pour la culture des champs.
- Station cantonale de zootechnie.
- Service cantonal de prévention des accidents dans l'agriculture.
- Laboratoire d'analyse des sols et des fourrages.
- Station cantonale d'arboriculture.
- Centre d'enseignement des métiers de l'économie familiale.

Groupes de prestations
54.3 Viticulture

54.3 Viticulture

Office cantonal de la viticulture : économie, contrôles et conseils vitivinicoles, régie des Domaines de Marcelin.

Descriptif

- Gestion et tenue à jour du cadastre viticole et du registre cantonal des vignes.
- Organisation et exécution du contrôle de la vendange, de la maturation et des stocks.
- Organisation et gestion de l'action de blocage-financement des vins vaudois.
- Contrôle et surveillance de l'état phytosanitaire du vignoble.
- Analyses et conseils œnologiques.
- Assistance et conseils aux exploitants vaudois dans la culture de la vigne.
- Régie et exploitation des Domaines de Marcelin.
- Organisation, suivi, valorisation et vulgarisation des essais.
- Participation à l'enseignement pratique aux élèves des écoles du site de Marcelin.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Office fédéral de l'agriculture.
- Propriétaires et copropriétaires viticoles.
- Communes viticoles.
- Interprofession viti-vinicole vaudoise.
- Office des vins vaudois.
- Commission des appellations.
- Encaveurs (négociants, coopératives, et indépendants).
- Laboratoire cantonal.
- SCRIS.
- SAGEFI.
- SFFN.
- Consommateurs en général.
- Médias spécialisés.
- Stations fédérales de recherches en production végétale (Agroscope).
- Pépiniéristes-viticulteurs.
- Domaines de l'Etat.
- Acheteurs de plants de vigne.
- Ecoles d'agriculture cantonales vaudoises.
- Ecole d'ingénieurs de Changins.
- Confrérie des vigneron de Vevey.
- Association vaudoise des cafetiers, restaurateurs et hôteliers.
- Elèves des centres d'enseignement : ECAM, CEMEF, CEPM
- Participants aux formations modulaires/formations continues Associations professionnelles arboricoles, maraîchères et horticoles.
- Clientèle privée.
- grossistes et détaillants.

Groupes de prestations
54.4 CEMEF

54.4 CEMEF

CEMEF, Centre d'enseignement des métiers de l'économie familiale.

Descriptif

Assurer la formation professionnelle initiale et la formation professionnelle supérieure des métiers de l'économie familiale, de la paysanne et de l'agritourisme.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

1. Jeunes et adultes en formation.
2. Apprenties EEF et GEF.
3. Paysannes.
4. Adultes du monde rural.
5. Elèves du Centre d'enseignement.
6. Participants aux formations supérieures modulaires/formations continues.

Groupes de prestations
54.5 EFILM

54.5 EFILM

EFILM, Ecole de fromagerie et d'industrie laitière de Moudon.

Descriptif

- Formation professionnelle initiale en technologie de l'industrie laitière.
- Formation professionnelle supérieure en technologie de l'industrie laitière.
- Administration et intendance du centre d'enseignement.
- Exploitation de la fromagerie d'enseignement, de démonstration et d'essai.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Elèves du centre d'enseignement.
- Participants aux formations modulaires/formations continues.
- Praticiens de l'industrie laitière, de l'économie fromagère et de l'industrie agro-alimentaire.
- Instances professionnelles de l'industrie laitière.

Service de l'agriculture (SAGR)

Événements marquants, évolutions significatives

AGRICULTURE

- PAIEMENTS DIRECTS ET PRESTATIONS DE L'AGRICULTURE

Audit par la Confédération sur les paiements directs versés à l'agriculture dans le canton.

En 2005, le secteur des Prestations agricoles du SAGR a été soumis à un audit de l'Inspectorat des finances de l'Office fédéral de l'agriculture: Au niveau de l'efficacité générale des paiements directs à l'agriculture, le rapport relève qu'avec ses 107'897 hectares de surfaces agricoles utiles et plus de 4'000 exploitations agricoles, le Canton de Vaud est l'un des plus grands cantons agricoles. Bien que les entreprises agricoles vaudoises aient des structures nettement plus grandes, comparées à la moyenne suisse, leur nombre a diminué plus fortement au cours des 8 dernières années. Cette diminution résulte de la pression croissante qui oblige les entreprises à s'agrandir encore, la mise en place de structures efficaces étant un élément clé pour pouvoir conserver à l'avenir une agriculture viable. Par rapport à la moyenne suisse, le nombre d'emplois a reculé plus fortement dans l'agriculture vaudoise. Ceci est dû, d'une part, aux cessations d'exploitation en plus grand nombre et, d'autre part, à la plus grande mécanisation des exploitations, qui a suscité d'énormes changements ces dernières années. De plus, un nombre considérable de producteurs de lait a abandonné la garde d'animaux pour se tourner vers la production extensive et exercer une activité en dehors de l'exploitation.

Tout compte fait, les paiements directs sont un élément clé essentiel pour les exploitations agricoles qui leur permet de compenser en partie la baisse des prix des produits et de maintenir tant bien que mal leur capacité de rendement. Si la suppression des mesures de soutien du marché se poursuit sans compensation correspondante via les paiements directs, le canton craint qu'un nombre croissant de surfaces ne soit plus exploité; cela n'est heureusement pas le cas jusqu'à présent. Dans ce contexte, on craint aussi que l'occupation décentralisée du territoire ne puisse justement plus être maintenue dans les régions périphériques. Il en va de même de l'importance de l'exploitation agricole dans les régions touristiques, où l'attrait d'un paysage entretenu joue un rôle de premier plan. De plus, il est rappelé qu'un emploi dans l'agriculture génère la création d'environ dix emplois dans le secteur privé.

- ECONOMIE RURALE

Pour organiser l'action de promotion il convenait de fédérer plusieurs initiatives et groupes d'action régionaux, ce qui a pu être réalisé cette année par la fondation de la Fédération "Pays de Vaud, pays de terroirs" à laquelle la compétence de mettre sur pied la promotion des produits et ses différentes actions a été déléguée.

D'autre part, on a procédé à la consolidation du financement cantonal de l'agriculture par des crédits agricoles avec un élargissement des interventions de la Fondation d'investissement rural (par une modification du règlement d'exécution) et en faisant La subvention annuelle qui permet le fonctionnement de l'Office vaudois de cautionnement agricole (OVCA) a été reconduite par un décret soumis au Grand Conseil.

- CULTURES SPECIALES

Arboriculture

Sur le plan économique, les producteurs, soumis à diverses formes de mise en concurrence, peinent à obtenir des prix à la production qui couvrent les frais de production, assurent le revenu de l'arboriculture et laissent une marge d'autofinancement, même lorsque l'offre correspond au volume du marché.

La couverture des cultures avec des filets paragrêle se poursuit; cet investissement vise à garantir en tout temps une qualité élevée et constante des produits de l'arboriculture vaudoise, 3^{ème} en importance sur le plan national.

Sur le plan sanitaire, les arboriculteurs n'ont pas été confrontés à une virulence particulière du feu bactérien; par contre, la résistance de carpocapse des pommes aux moyens de lutte exige de modifier la stratégie de cette lutte. Les maladies de quarantaine telles la Sharka et le Xanthomonas n'ont pas été découvertes sur notre territoire alors qu'elles l'ont été en Valais.

Culture maraîchère

Sur le plan économique, il y a lieu de faire le même constat qu'en arboriculture. On a constaté une production d'oignons indigènes réduite en 2005 en raison de la météorologie de cet exercice; on relève par ailleurs une surproduction de carottes résultant d'une trop grande extension des surfaces vouées à ce légume.

- POLITIQUE AGRICOLE

En réponse à cette consultation sur l'évolution de la politique agricole (PA 2011), le Conseil d'Etat entre en matière en émettant de sérieuses réserves et pose des conditions fermes à l'acceptation de ce projet, ceci afin de le rendre supportable pour l'avenir du secteur agricole. L'accélération brutale donnée à la restructuration menace à terme l'agriculture dans son existence même.

Ainsi, le Conseil d'Etat demande que le crédit-cadre soit reconduit dans le même montant qu'actuellement, en y ajoutant l'indexation et en refusant la conversion systématique du soutien aux marchés en paiements directs, qui ont un effet statique sur l'évolution économique. Il s'oppose encore aux modifications proposées du droit foncier rural et du bail à ferme, qui risquent de relancer la spéculation.

Par rapport à PA 2007, PA 2011 se caractérise par une nouvelle accélération, qui peut conduire à un démantèlement de l'agriculture suisse. Sous prétexte d'anticiper les effets de l'application des accords de l'OMC, on dissimule mal une volonté d'appliquer un libéralisme théorique ne tenant aucun compte de la situation dégradée du revenu agricole. La volonté d'alléger les finances fédérales allourdit la menace qui pèse sur ce secteur, qui vit de et sur les ¾ de notre territoire national en l'entretenant et approvisionnant le pays en denrées alimentaires de haute qualité.

L'enveloppe financière de 4 ans (2008-2011) est revue à la baisse par rapport à celle de 2004-2007 (13,548 milliards contre 14,092). Il est vrai qu'on augmente le crédit aux paiements directs de 1,2 milliard (10 auparavant) mais en comptant sur la diminution du nombre d'exploitations. Les soutiens aux marchés et les crédits structurels en font les frais.

Vaud, grenier à céréales et betteraves, souffrira de ce transfert aux paiements directs. L'attractivité de ces cultures disparaissant quasiment, les surfaces correspondantes seraient transformées en prairies extensives, dont la seule mise en valeur possible sera la production de viande bovine, secteur soumis à forte concurrence d'importations, ce qui exercera une importante pression sur la production porcine. Des exploitations viables risquent de disparaître, dépeuplant encore les campagnes.

Les solutions préconisées pour le droit foncier rural et le droit du bail à ferme vont à fin contraire des objectifs déclarés. Elever le seuil en dessous duquel une entreprise peut être démantelée revient à en reporter la responsabilité sur les cantons, qui pourraient garder le seuil actuel, provoquant ainsi une disparité dans l'application du droit. Cela contribuera aussi à vider le droit successoral paysan de sa substance. En outre, abolir le contrôle des prix relance la spéculation foncière et la hausse des fermages, sans plus aucune référence légale unique. Enfin, la seule disposition opportune qui permet à l'agriculture de partager le poids du foncier est implicitement supprimée.

Quant à la politique incitative pour la mise en valeur des bio-carburants, outre l'introduction d'une contribution, il faut sortir du strict cadre de la Loi sur l'agriculture et intervenir dans le débat sur l'énergie. Le Conseil d'Etat demande, pour cette transformation des productions concernées, une part de la taxe sur le CO₂ et l'exonération des productions de bioéthanol de la taxe sur les carburants.

VITICULTURE

- Grêle à Lavaux

Le 18 juillet 2005 entre 15 heures 30 et 16 heures, toute la région de Lavaux est frappée par une tempête de grêle d'une exceptionnelle violence et d'une étendue rare. Les vignobles des appellations Dézaley, Saint-Saphorin et Chardonne sont en large partie anéantis; ceux de Lutry, Villette, Epesses et Vevey-Montreux ne sont pas épargnés, mais globalement moins atteints et de manière plus irrégulière. Dans l'épicentre de la zone sinistrée, il ne reste plus aucune feuille ni grappe; seuls des lambeaux de sarments subsistent, conférant à cette région un aspect de paysage lunaire et hivernal...

Le 29 juillet, toutes les appellations de l'Est de Lavaux à partir du Dézaley sont à nouveau grêlées, mais dans une moindre mesure.

Traduits en chiffres, les dégâts portent sur :

Plus de 500 hectares de vignobles endommagés sur les 827 que compte la région de Lavaux;

3,5 millions de litres de vin perdus, soit un manco de 43,3 % par rapport aux quotas de production autorisés pour le millésime 2005 à Lavaux;

En termes de chiffres d'affaires, manque à gagner d'environ 20 millions de francs en 2006;

580 demandes d'indemnisation déposées auprès de la Société suisse d'assurance contre la grêle (près de 90% des exploitants et 80% des surfaces assurés).

Mesures prises

Prélèvement d'une somme de Fr. 250'000.-- sur le Fonds de prévoyance pour les risques non assurables autorisé par le Conseil d'Etat pour financer en 2007 une campagne promotionnelle de l'Office des vins vaudois ciblée sur Lavaux pour le millésime 2006;

Demandes de l'Office cantonal de la viticulture (OCV) acceptées par l'Office fédéral de l'agriculture de prolonger les délais d'inscription pour les contributions à la reconversion et d'utilisation des fongicides sur les parcelles sans récolte;

Octroi par le Chimiste cantonal d'un quota doublé d'acquisition de vin clair, de raisin ou de moût (soit 40 hl)

en faveur des vigneron-encaveurs dont la récolte a été détruite à raison de 50% ou plus. Seules 6 requêtes ont été présentées;

Préavis positifs du Service de l'emploi pour 12 demandes de réduction des horaires de travail;

Aménagements d'ordre fiscal convenus avec l'ACI;

Mesures de soutien financier prises par l'Office vaudois de cautionnement agricole, la Fondation d'investissement rural et le Fonds d'investissements agricoles.

- Pour l'avenir

Les difficultés d'ordre économique que subit notre économie vitivinicole depuis quelques années risquant de se prolonger, il est à prévoir que l'OCV soit encore plus lourdement chargé sur le plan administratif, notamment en matières de blocage-financement, d'octroi d'aides du Fonds de prévoyance pour les risques non assurables et de gestion des contributions à la reconversion.

FORMATION PROFESSIONNELLE AGRICOLE

Le facteur majeur de changement est la nouvelle loi fédérale sur la formation professionnelle qui contraint toutes les professions à créer une organisation du monde du travail unique sur le plan suisse (OMT ou ORTRA), alors que, en général et à ce jour, une fédération professionnelle romande et une fédération suisse (-alémanique) coexistaient. Le monde de l'agriculture et de ses professions spéciales et celui de la viticulture ont créé une organisation faîtière sous le nom d'AgriAliForm.

Service de l'agriculture (SAGR)

Projets particuliers

AGRICULTURE

- POLITIQUE AGRICOLE : Législation cantonale vaudoise

Un projet de loi cantonale vaudoise sur l'agriculture a été élaboré; il réunit huit lois distinctes actuellement en vigueur dans un document unique qui s'inscrit dans le prolongement de l'article constitutionnel cantonal sur l'agriculture et la sylviculture. Ce projet met également la législation cantonale par rapport au droit fédéral. Les propositions seront mises en consultation au cours du premier semestre 2006, puis soumises au Grand Conseil. Ce projet répondra à la motion P.-A. Pidoux concernant une loi-cadre cantonale unique sur l'agriculture.

- PAIEMENTS DIRECTS ET PRESTATIONS DE L'AGRICULTURE :

Contrôles des prestations requises, de la qualité de la production et dans le secteur laitier : Les contrôles et inspections dans la production et la transformation laitières vont faire l'objet de changements profonds, ce qui met en question l'existence des services d'inspection et de consultation en matière d'industrie laitière (SICL) régis par l'ordonnance fédérale sur la qualité du lait (OQL). D'autre part, la Confédération a revu une série d'ordonnances relatives à la production dans le secteur agro-alimentaire. Enfin, elle prévoit la mise en place d'une coordination étroite au niveau cantonal des contrôles agronomiques des prestations écologiques requises avec ceux de la production animale et laitière, voire ceux de la transformation artisanale des produits agricoles. Un projet de plate-forme pour la Suisse occidentale (BE, FR, GE, NE, VS et VD) a échoué. En conséquence on a étudié sur les plans institutionnel, organisationnel, financier et du partenariat ce que devait devenir l'actuel SRICL - VD-GE sis à Moudon (Service régional Vaud-Genève). L'étude du projet englobe la question des autres contrôles dans l'agriculture et de la façon d'en assurer une coordination renforcée, d'abord au bénéfice des agriculteurs contrôlés (éviter les doublons) mais aussi pour satisfaire la coordination que la Confédération souhaite voir mise sur pied par les cantons ou des groupements de cantons. On envisage sérieusement la création d'une agence régionale pour la qualité et l'hygiène alimentaire à Moudon (ARQHAM) sur le site du SRICL VD-GE et de l'école cantonale de fromagerie aujourd'hui fermée. Cette agence opérerait au moins pour les cantons de Genève et de Vaud. Les partenaires au projet sont les professionnels concernés (producteurs et transformateurs) et les services compétents pour les denrées alimentaires, les contrôles vétérinaires et les contrôles des prestations écologiques (et éthologiques) requises .

- ECONOMIE RURALE : Fédération "Pays de Vaud, pays de terroirs" et Art de vivre "nouvelle formule".

Piloté par le Service de l'agriculture, le projet de fédérer sous une même bannière les différents partenaires vaudois actifs sur le front de la promotion des produits agricoles du terroir et d'en déléguer, par convention, la gestion aux acteurs de la profession a abouti le 18 avril 2005 par la création de l'association "Pays de Vaud, pays de terroirs, Fédération pour la promotion des produits agricoles vaudois".

Cette réorganisation a pour but d'assurer une promotion coordonnée des produits agricoles vaudois, tout en insérant celle-ci dans le concept plus large de "Art de vivre, nouvelle formule", plate-forme faîtière de la promotion de l'image du Canton de Vaud en partenariat avec le tourisme et les vins vaudois, assurant par là une présence professionnelle univoque de la promotion de l'économie agricole vaudoise et de ses produits sur la scène romande, confédérale, voire même internationale.

Enregistrement de la "Poire à Botzi" en appellation d'origine contrôlée AOC

Le DEC a formé une opposition contre la demande d'enregistrement dont les conditions portent préjudice à la commercialisation d'une partie des producteurs vaudois de cette variété de poire.

Enregistrement des marques collectives "Saucisson vaudois" et "Saucisse aux choux vaudois"

L'Etat de Vaud a accordé, avec délégation de la gestion des licences, le droit d'afficher l'écusson des armoiries cantonales sur les plombs d'identification à la profession charcutière, dans le cadre de l'inscription des marques "Saucisson vaudois" et "Saucisse aux choux vaudois" dans le registre des marques de l'Institut fédéral de la propriété intellectuelle, pour les produits répondant aux exigences IGP (Indication Géographique de Provenance).

Vacherin Mont-d'Or AOC

Prise de position en faveur du projet de modification du cahier des charges du Vacherin Mont-d'Or AOC.

Inventaire du patrimoine culinaire suisse

Lancement de la participation au recensement retraçant l'histoire et présentant les caractéristiques des produits du patrimoine

culinaire vaudois, dans le cadre de l'inventaire du patrimoine culinaire suisse.

Olma 2008

Elaboration à l'attention du Conseil d'Etat d'un premier concept de présentation du Canton de Vaud à la Foire suisse de l'agriculture et l'alimentation OLMA de Saint-Gall, en qualité d'hôte d'honneur 2008.

- **CULTURES SPECIALES :**

Arboriculture : La Station d'arboriculture a mis sur pied un réseau d'observation de la maturité des fruits avec des producteurs de toutes les régions de production; les résultats sont régulièrement diffusés par le bulletin d'information arboricole et sur les pages arboricoles du site du service. Cela doit permettre aux producteurs de mieux cerner la période optimale pour la récolte.

Culture maraîchère : 5 entreprises vaudoises (sur 19 entreprises pour toute la Suisse) ont participé au projet pilote suisse de certification Swissgap (swiss good agricultural practices); cette certification privée est requise par les chaînes de distribution opérant sur le marché suisse; ce certificat doit garantir la traçabilité des produits et le respect de conditions qualitatives et environnementales de production; le système se révèle très lourd administrativement au quotidien; il est coûteux pour sa mise en place et exige des mises à niveau des infrastructures de production (investissements) très importants, notamment pour la séparation des flux de matière.

VITICULTURE

- **Grand cru vaudois**

Le règlement sur les appellations d'origine des vins vaudois prévoit qu'une réglementation spéciale pourrait permettre aux crus qui y répondent de porter l'appellation "Grand cru vaudois".

Cette appellation doit être élitaire mais accessible à tous, et reposer sur des critères viticoles et oenologiques concrets, objectifs et contrôlables; elle doit couronner les meilleurs vins d'appellation d'origine contrôlée (AOC) et s'inscrire dans le cadre des objectifs de développement de l'économie vitivinicole vaudoise et de son intérêt général.

Dès 1997 déjà, le Service de la viticulture a constitué un groupe de travail (GT) chargé d'étudier ce dossier; il a siégé jusqu'en mai 1998.

Dès cette date - en raison de sa composition idoine - le GT a été affecté à l'étude des terroirs viticoles vaudois et des cépages, unanimement jugée prioritaire.

Achevée en début d'année 2005, le GT a ainsi pu être réorienté sur sa mission initiale dès le second semestre.

Formé de 11 membres issus de chaque milieu composant l'interprofession et de 2 membres représentant l'OCV, le GT - avec l'appui juridique du président de la Commission des appellations des vins vaudois - a progressé de manière significative dans l'élaboration de critères relatifs aux zones, terroirs, exigences pratiques, modalités et organes de contrôle; son mandat devrait ainsi pouvoir s'achever en fin d'année 2006.

- **Nouvel arrêté sur les pépiniéristes-viticulteurs autorisés**

Le Conseil d'Etat a adopté un nouvel arrêté sur les pépiniéristes-viticulteurs autorisés, abrogeant ainsi sa version précédente datant de 30 ans.

Les modifications introduites portent essentiellement sur la reconnaissance de diplômes suisses et étrangers autres que celui de l'Ecole spécialisée de Changins, une réduction de la durée des stages pratiques, la possibilité de les effectuer hors canton et territoire suisse, une simplification des tâches administratives tant pour la profession que pour l'Etat, l'abandon de l'astreinte à une formation continue et l'introduction d'une requête de collaboration avec le Département de l'économie en cas de nécessité (dépistage de maladies, expérimentation de matériel végétal et enquêtes économiques ponctuelles par exemple).

- **Espaces verts du site de Marcelin**

Le mandat d'entretien des nouveaux espaces verts et du terrain de sport liés à la construction du Gymnase et du Centre d'enseignement professionnel a été confié à la Section "Jardin et arboriculture" de la Régie des Domaines de Marcelin.

Il en résulte une utilisation optimale des ressources humaines et du matériel déjà disponibles sur place, et un recours à des techniques culturelles modernes et respectueuses de l'environnement.

FORMATION PROFESSIONNELLE

- **Ecoles d'agriculture :** l'élément majeur est l'adoption par le Conseil d'Etat du rapport sur l'avenir de la formation professionnelle agricole vaudoise qui fixe les orientations pour les prochaines années. Les traits déterminants sont :
 - le pronostic fiable de maintien des effectifs en formation, notamment en raison de la subordination de l'octroi des paiements directs à la possession d'un titre de formation professionnelle agricole pour les nouveaux exploitants;
 - la nécessité d'exploiter une école, mais sur deux sites, pour respecter leurs vocations naturelles, mais aussi pour utiliser au mieux les locaux existants;

- le développement des synergies avec les autres écoles, en particulier sur le site de Marcelin;
 - la nécessité de rénover le bâtiment principal à Morges, mais au profit de toutes les institutions présentes sur le site.
- CEMEF : le Centre d'enseignement des métiers de l'économie familiale est appelé à assumer la formation des apprenti(e)s assistant(e)s socio-éducatif(ve)s dès la rentrée d'août 2006; trois classes de pré-apprentissage ont été ouvertes en août 2005.

S'agissant d'un nouveau métier régi par une ordonnance fédérale de formation entièrement nouvelle, ce projet exige une planification et une préparation complète de l'organisation, du programme et du contenu des cours professionnels; ce métier est celui de collaborateurs des institutions pour personnes âgées, du handicap et de l'accueil de l'enfance. Le projet est mis sur pied sous la direction et en collaboration avec la Direction de la formation professionnelle vaudoise (DFPV) et en collaboration avec le Centre professionnel du Nord vaudois (CPNV) à Yverdon.

Service de l'agriculture (SAGR)

Sources d'informations complémentaires

AGRICULTURE :

Service de l'agriculture, rue Caroline 11, 1014 Lausanne
www.agriculture.vd.ch
[info.sagr\(at\)vd.ch](mailto:info.sagr(at)vd.ch)

VITICULTURE :

Brochure "Registre cantonal des vignes 2005"

Brochure "Contrôle officiel de la vendange 2005"

Enquête sur l'état des stocks au 31 décembre 2005

Office cantonal de la viticulture, Avenue de Marcelin 29, case postale 849, 1110 Morges 1
www.viticulture.vd.ch
[info.viticulture\(at\)vd.ch](mailto:info.viticulture(at)vd.ch)

FORMATION PROFESSIONNELLE AGRICOLE :

Ecole et stations agricoles de Grange-Verney, 1510 Moudon
www.grange-verney.vd.ch
[grange.verney\(at\)ecagv.vd.ch](mailto:grange.verney(at)ecagv.vd.ch)

Ecole cantonale d'agriculture de Marcelin, Av. de Marcelin 29, 1110 Morges

Station cantonale d'arboriculture, Av. de Marcelin 29, 1110 Morges
www.agriculture.vd.ch
[station.arboriculture\(at\)ecam.vd.ch](mailto:station.arboriculture(at)ecam.vd.ch)

Centre d'enseignement des métiers de l'économie familiale, CEMEF, Av. de Marcelin 29, 1110 Morges
[info.cemef\(at\)vd.ch](mailto:info.cemef(at)vd.ch)

Actions du programme de législation
4. Formation professionnelle agricole

4. Formation professionnelle agricole

Réorganiser la formation professionnelle agricole dispensée dans le canton de Vaud en tenant compte des collaborations intercantionales à développer, du potentiel existant et des filières possibles, afin de faire du canton un centre de compétences reconnu en matière de métiers verts.

La formation professionnelle est marquée par une refonte de la législation et de certains modes de fonctionnement au niveau suisse. A ce titre, la nouvelle loi fédérale sur la formation professionnelle répartit les compétences en matière de formation professionnelle dans un triangle constitué par la Confédération, les cantons et les organisations du monde du travail (OMT). Pour répondre à ces exigences, huit organisations actives dans la formation professionnelle agricole ou représentantes des branches spéciales de l'agriculture se sont fédérées dans une OMT sous le nom rassembleur d'AgriAliForm. Ce nouveau partenaire de la Confédération et des cantons assure notamment les tâches de coordination de la formation professionnelle initiale et continue pour l'ensemble de la Suisse.

La politique agricole a une incidence importante sur l'attractivité des métiers de l'agriculture. Enfin, une formation professionnelle dispensée sur deux sites est une option qui a maintes fois fait l'objet d'interrogations tant par les milieux professionnels que par les milieux politiques. Il importait d'examiner les effets des changements évoqués comme la pertinence des structures actuelles par rapport à ce futur imminent. Le résumé du rapport approuvé par le Conseil d'Etat figure ci-après.

RESUME ET CONCLUSIONS

- Politique de la formation

L'avenir de la formation professionnelle agricole vaudoise est déterminé par :

- des effectifs qui doivent au moins se maintenir vu les besoins de la relève à la tête des exploitations et les exigences de qualification professionnelle reconnue pour obtenir la reconnaissance de l'exploitation et pour bénéficier des paiements directs et/ou des aides à l'investissement ;
- des programmes et offres de formation qui pourront être adaptés sans problème aux nouvelles dispositions fédérales ;
- une formation agricole complète (production animale, végétale et économie alpestre) ;
- une formation viti-vinicole complète ;
- des spécialisations complémentaires pour les cultures spéciales, l'arboriculture par exemple ;
- un effort de formation professionnelle supérieure (brevet et maîtrise) qui doit être poursuivi pour assurer des places d'apprentissage en nombre suffisant ;
- la formation à la maturité professionnelle orientation sciences naturelles qui doit permettre d'assurer la relève au niveau des HES ;
- le besoin impératif d'entreprendre une promotion active renforcée des métiers de l'agriculture, initiative qui doit émaner de la profession et que l'Etat se doit d'encourager ;
- la collaboration avec les cantons romands doit être développée ; cette collaboration ne doit pas conduire à un affaiblissement de la formation vaudoise par excès de spécialisations abandonnées aux cantons voisins.

D'une façon plus générale, il faut souligner que la nouvelle politique agricole représente le principal défi pour les agriculteurs, ce qui exige une amélioration constante des capacités professionnelles des chefs d'exploitation et des employés agricoles qualifiés.

- Politique de site

Les deux sites de Marcelin et Grange-Verney sont particulièrement représentatifs des secteurs de la production de la terre dans le canton et des professions qui y sont liées, agriculture et cultures spéciales.

Au vu des effectifs, il ne serait pas possible de concentrer la formation agricole sur le seul site de Grange-Verney sans investissements considérables pour y créer au moins 8 classes. Sur le site de Marcelin, la place occupée par la formation agricole ne doit pas entraver le développement du Gymnase, du CEPM ou du CEMEF au risque de perdre les synergies développées avec ces établissements. Si on voulait y concentrer toute la formation professionnelle agricole, il faudrait y créer des classes, des laboratoires et exclure l'accueil de toute organisation professionnelle dont certaines pourraient alors être captées par l'Institut agricole de Grangeneuve par exemple.

Le maintien des deux sites au sein d'une seule institution de formation permet d'exploiter au mieux les potentiels naturels et immobiliers. Tout en préservant l'identité de l'agriculture, cela favorise son ouverture vers le monde des autres professions et

voies de formation.

- Rôle des domaines

Les domaines cantonaux des écoles sont leur carte de visite envers les professionnels et le grand public.

Les domaines cantonaux constituent un outil pédagogique de la formation professionnelle au service des métiers de la terre.

Vu ces fonctions principales et spécifiques avérées, une étude complémentaire de leur mode de gestion ne saurait être conduite sans une analyse comparable des autres exploitations cantonales agricoles et viticoles.

Actions du programme de législature
22. Désendettement agricole

22. Désendettement agricole

Créer un fonds cantonal de désendettement agricole, financé paritairement par les pouvoirs publics et les organisations professionnelles.

L'endettement de l'agriculture exerce des effets néfastes sur le revenu des exploitants et la capacité d'autofinancement des entreprises d'une part, et sur la prévoyance professionnelle des familles paysannes à l'heure de remettre l'exploitation d'autre part. Les changements profonds de la politique agricole de ces dix dernières années et les perspectives de ceux à venir ont rendu beaucoup plus sensible ce problème qui a été soulevé tant sur le plan fédéral que sur le plan cantonal.

La création d'un fonds cantonal de désendettement proprement dit n'a pas été étudiée, faute de perspectives financières favorables et réalistes. De plus, le principe d'un désendettement, actif et paritaire, de l'agriculture est rejeté tant par les milieux professionnels agricoles que par d'autres secteurs d'activités, tout aussi endettés, qui n'en bénéficieraient pas. La Confédération a d'ailleurs refusé à plusieurs reprises d'entrer en matière sur des propositions parlementaires de désendettement agricole direct. Elle s'est contentée de développer l'instrument de la conversion de dettes, coûtant intérêts, en prêts sans intérêts, remboursables beaucoup plus rapidement.

Dans le Canton de Vaud, l'adoption par le Conseil d'Etat de la modification du 5 octobre 2005 du règlement d'application concernant l'activité de la Fondation d'investissement rural (FIR) a permis d'élargir les mesures cantonales de financement agricole par des prêts sans intérêts. Cette forme de financement, remboursable en une quinzaine d'années, allège d'autant le fardeau de l'endettement bancaire traditionnel portant intérêts. Il constitue indirectement une contribution substantielle, en complément du dispositif fédéral, au désendettement agricole à moyen terme, tout en préservant la capacité de répondre aux besoins d'investissements des entreprises encore en lice.

De plus, un soutien important est apporté par l'Etat à l'Office vaudois de cautionnement agricole (OVCA). Cet appui a été confirmé par les décrets du 24 novembre 2003 (garantie financière) et du 20 septembre 2005 (subvention annuelle). Cette institution complète judicieusement le dispositif des crédits agricoles publics. Le cautionnement très professionnel de crédits bancaires en comptes-courant par l'OVCA permet d'éviter préventivement l'endettement progressif qui peut résulter de l'accumulation de dettes chirographaires ou de factures impayées lors de difficultés passagères de trésorerie de l'exploitation agricole.

Enfin, une perspective plus large de désendettement agricole réside dans l'idée de créer une caisse de pension pour les agriculteurs. Comme la politique agricole relève de la Confédération, c'est à cet échelon qu'une telle institution devait d'abord être étudiée, notamment à la suite de plusieurs initiatives parlementaires cantonales déposées par certains cantons, dont Vaud. Cette idée a néanmoins été écartée d'emblée et à plusieurs reprises par le Parlement fédéral. Au niveau cantonal, la Commission extraparlamentaire pour la politique agricole vaudoise, suite à la motion P.-A. Pidoux, a demandé de poursuivre les réflexions sur un financement paritaire (Etat - profession) d'une caisse de prévoyance professionnelle agricole, ceci au travers de la Charte sociale agricole. Cette réflexion a donc été intégrée dans le cadre de l'élaboration du projet de loi cantonale sur l'agriculture qui sera discutée en 2006.

A ce jour, deux pistes pour apporter une contribution à ce problème ont été à l'étude en relation avec le projet de loi sur l'agriculture : d'une part, l'idée de pérenniser le crédit agricole cantonal au travers de la Fondation d'investissement rural et d'en étendre le champ d'action; d'autre part, celle de pouvoir renforcer les mesures sociales existantes sous l'égide de la Charte sociale agricole par un effort paritairement consenti.

Groupes de prestations
55.0 Tous les groupes de prestations

55.0 Tous les groupes de prestations

Tous les groupes de prestations permettant de répondre à toutes les missions du SVET.

Descriptif

- Lutte contre les épizooties
- Protection des animaux.
- Protection du consommateur (hygiène des viandes dans les abattoirs, contrôles vétérinaires officiels dans les exploitations agricoles).
- Laboratoire d'analyses vétérinaires (Institut Galli-Valerio).

Prestations diverses :

- Pratique de la médecine vétérinaire.
- Professions paravétérinaires.
- Contrôle de l'usage des médicaments vétérinaires.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

Bénéficiaires :

- Public en général (dans le domaine des zoonoses et dans le cadre de la police des chiens).
- Détenteurs d'animaux (privés et professionnels).
- Chercheurs pour les expériences sur animaux.
- Marchands de bétail.
- Préfets.
- Communes.
- Vétérinaires praticiens.
- Autres laboratoires d'analyses vétérinaires.
- Consommateurs (viande).
- Abattoirs et Artisans bouchers.

Partenaires :

- Services du DSE (SFFN, protection civile).
- SEVEN.
- SESA.
- Police cantonale et Laboratoire cantonal).
- Service de l'agriculture (DEC).
- Société vaudoise pour la protection des animaux (SVPA).

Groupes de prestations

55.1 Lutte contre les épizooties

55.1 Lutte contre les épizooties

Le SVET veille à la santé des animaux par la prévention et la lutte contre les maladies contagieuses, y compris les maladies transmissibles de l'animal à l'homme, appelées zoonoses. Est comprise dans cette lutte le contrôle du trafic des animaux, la surveillance de l'élimination des sous-produits animaux, la formation des marchands de bétail et l'octroi des patentes de commerce de bétail.

Descriptif

- Surveillance ponctuelle ou régulière de l'état sanitaire des animaux par des analyses
- Cours de formation pour les marchands de bétail
- Surveillance des manifestations réunissant des animaux (expositions, marchés, concours cynologiques, etc.)
- Surveillance des déplacements d'animaux
- Contrôle de l'importation et de l'exportation d'animaux et de produits d'origine animale
- Décisions de séquestre, de mise en quarantaine, d'abattage et d'élimination
- Surveillance des filières d'élimination et des (10) Centres de collecte de sous-produits animaux (CCSPA)
- Contrat avec une société d'élimination (actuellement GZM) pour les déchets dont le canton est responsable
- Contrôle et répartition des frais d'élimination des sous-produits (factures GZM) sur les remettants de sous-produits (CCSPA, CAB et autres cantons)
- Administration de la Caisse d'assurance du bétail (CAB)

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Exploitants agricoles propriétaires de bétail de rente (bovins, équins, ovins, caprins et porcins).
- Détenteurs d'animaux de toutes espèces.
- Marchands de bétail et courtiers.
- Importateurs et exportateurs d'animaux ou de produits d'origine animale.
- Associations de communes gérant les CCSPA et les détenteurs de sous-produits animaux (cadavres d'animaux et déchets d'abattage).

Groupes de prestations

55.2 Protection des animaux et police des chiens

55.2 Protection des animaux et police des chiens

Protection des animaux :

- Le SVET doit garantir le bien-être et prévenir les mauvais traitements.

Police des chiens :

- Le SVET enquête lors d'agressions ou lorsqu'il y a doute sur la dangerosité d'un chien (chien agressif), fait procéder à une évaluation comportementale du chien et propose aux municipalités concernées des mesures à l'égard de l'animal ou du propriétaire, afin d'éviter toute récidive ou tout passage à l'acte.

Descriptif

- Enquêtes.
- Visites.
- Contrôles.
- Information.
- Sanctions.
- Dénonciations.
- Mises en fourrière.
- Autorisations d'expériences sur animaux vivants.
- Autorisations de commerce d'animaux et le commerce de bétail.
- Autorisations de détention d'animaux sauvages.
- Surveillance d'établissement de formation de gardiens d'animaux.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Le public dans le cadre de la police des chiens
- Les détenteurs privés d'animaux de rente, de compagnie et sauvages
- Les chercheurs pratiquant des expériences sur les animaux
- Les membres de la Commission de surveillance des expériences sur animaux vivants
- Les commerces d'animaux, marchands de bétail
- Les gardiens d'animaux
- Les préfets
- Les communes
- Les animaux

Groupes de prestations

55.3 Protection des consommateurs

55.3 Protection des consommateurs

Protection des consommateurs, dans le cadre du concept de contrôle "de l'étable à la table", dans 3 domaines :

- Hygiène des viandes dans les abattoirs.
- Contrôle vétérinaires officiels dans les exploitations agricoles détenant des animaux de rente.
- Enquêtes lors de la détection de substances inhibitrices dans les viandes (antibiotiques et autres médicaments).

Descriptif

- Collaboration technique à la préparation du budget
- Collaboration technique à l'exploitation du budget (suivi budgétaire, gestion, contrôle et validation des crédits supplémentaires, des autorisations de dépassement de crédit, et des reports de crédits)
- Appui aux services du DSE pour la tenue de la comptabilité et contrôle interne
- Conduite du bouclage comptable de l'exercice précédent et préparation du bouclage de l'exercice en cours
- Analyses financières
- Contacts avec les services transversaux (not. SAGEFI, CCF) et avec la sous-commission des finances pour le DSE

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Services du DSE
- SAGEFI
- CCF
- Conseil d'Etat
- Commission des finances

Groupes de prestations

55.4 Laboratoire d'analyses vétérinaires (Institut Galli-Valerio)

55.4 Laboratoire d'analyses vétérinaires (Institut Galli-Valerio)

Le SVET veille à offrir une large gamme d'analyses adaptée à ses besoins ainsi qu'aux besoins des clients externes, afin de cerner les causes des maladies chez les animaux, les causes des maladies transmissibles à l'homme (zoonoses), permettant de lutter contre les épizooties, de mieux soigner les animaux et les hommes qui en dépendent et de mieux les protéger, notamment en apportant un support à la lutte contre les épizooties.

Ces analyses permettent également de dépister les agents de zoonoses et les résidus dans les denrées alimentaires d'origine animale.

Le SVET mandate l'IGV, dans le cadre de la fondation Galli-Valerio, pour étudier les maladies des animaux domestiques et sauvages et des questions concernant le gibier et la pisciculture.

Descriptif

L'IGV réalise des analyses vétérinaires dans les domaines suivants :

- Microbiologie (bactériologie et mycologie).
- Parasitologie.
- ESB - encéphalite spongiforme bovine (maladie de la vache folle).
- EST - encéphalites spongiformes transmissibles (petits ruminants).
- Pathologie (autopsies).
- Histologie.
- Sérologie.
- Recherche et développement à l'unité de biologie moléculaire.
- L'IGV exploite le laboratoire national de référence des maladies des abeilles.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Partenariat privilégié avec le SFFN, en particulier dans le domaine des maladies du gibier et de la télé-anesthésie
- Vétérinaires cantonaux, gardes-faune, inspecteurs des ruchers, vétérinaires praticiens, propriétaires d'animaux, Office vétérinaire fédéral et Université de Lausanne

Groupes de prestations

55.5 Surveillance en matière de médecine vétérinaire

55.5 Surveillance en matière de médecine vétérinaire

Surveillance en matière de médecine vétérinaire.

Descriptif

- Autorisations de pratiquer la médecine vétérinaire.
- Contrôle du commerce des médicaments vétérinaires.
- Surveillance des laboratoires d'analyses vétérinaires.
- Surveillance des cliniques vétérinaires.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Les vétérinaires praticiens.
- Les clients des vétérinaires.
- Les consommateurs de denrées alimentaires d'origine animale.
- Les laboratoires d'analyses vétérinaires.
- Les cliniques vétérinaires.

Partenaire :

- Le Service de la santé publique, en particulier le Pharmacien cantonal.

Événements marquants, évolutions significatives

Service vétérinaire (SVET)

Événements marquants, évolutions significatives

Epizooties

La grippe aviaire, dont les premiers foyers ont été découverts dans le Sud-Est Asiatique dès 1996, a progressé considérablement en 2005, d'abord en direction de la Chine et de la Sibérie, puis vers l'Europe de l'Est et le Moyen-Orient.

Le Conseil fédéral décidait le 21 octobre de prendre des mesures préventives urgentes destinées à empêcher l'introduction de la peste aviaire classique en Suisse, soit d'interdire l'élevage des volailles en plein air et de rendre obligatoire l'annonce dans les 2 semaines suivantes de la détention de tels animaux.

Le SVET a ainsi recensé 1572 détenteurs de volailles, en plus des 862 exploitations agricoles déjà connues comme détentrices. Les préposés agricoles ont été alors sollicités pour réaliser des contrôles. Seules quelques détentions non annoncées firent l'objet de rappels et d'avertissements. Ces mesures préventives urgentes ont pu être levées le 15 décembre, compte tenu de la fin de la migration d'automne des oiseaux.

Chiens dangereux

Suite au rapport intermédiaire du CE au Grand Conseil, en automne 2004, proposant de reporter de 3 ans, pour des raisons budgétaires, soit à janvier 2008, l'entrée en vigueur du projet de loi sur la police des chiens, et à l'interpellation Surer (mai 2005) demandant une mise en vigueur urgente de la loi, le Grand Conseil fait une contre-proposition de traiter définitivement le projet en janvier 2006.

Le CE retire alors son rapport intermédiaire et propose en octobre 2005 un nouvel EMPL, en amputant le projet de 90% de ses coûts (tous les coûts en personnel et la plupart des dispositions d'annonce, de prévention et de formation).

La commission parlementaire commence ses travaux d'examen de l'EMPL le 12 décembre 2005 dans le contexte sensible de l'accident mortel survenu le 1er décembre à un enfant dans le canton de Zürich (Oberglatt).

Protection du consommateur

- Médicaments vétérinaires et médecine vétérinaire

Dans le contexte de l'entrée en vigueur, le 1er septembre 2004, de la nouvelle ordonnance sur les médicaments vétérinaires, qui suscitait des remous dans les milieux vétérinaires dès janvier 2005, la motion Surer demandant une révision de la loi sur la santé publique afin d'autoriser les médecins-vétérinaires pratiquant dans le canton de Vaud de dispenser des médicaments en tout légalité était renvoyée le 1er mars 2005 en commission.

Lors de la séance du 12 mai 2005 de la commission précitée, la question de l'opportunité de rédiger une loi vétérinaire séparée de la loi sur la santé publique (LSP) a resurgi (telle que l'avait proposé le député Surer en mai 2000 dans un postulat, auquel le CE avait répondu en préconisant un toilettage de la LSP, accompagné par l'élaboration d'un règlement sur la médecine vétérinaire, réponse acceptée par le GC).

Les milieux vétérinaires se sont déclarés favorables à une loi sur la médecine vétérinaire, en insistant sur la nécessité de donner un cadre plus large à cette future loi, afin d'éviter de devoir réviser séparément la loi cantonale sur les épizooties et de pouvoir rattacher à une seule loi plusieurs règlements épars, tel que le règlement sur la protection des animaux. Le futur projet de loi représente une application pratique intelligente de ce qu'on appelle aujourd'hui l'hygiène publique vétérinaire (VPH / Veterinary Public Health) -

La rédaction de cette nouvelle loi a débuté à la fin de l'année 2005.

Parallèlement, la députée Peters a posé en octobre 2005 une question sur l'état d'avancement du projet de loi sur la médecine vétérinaire.

- Evolution des pratiques en matière d'hygiène et de contrôle des viandes.

Le remaniement complet de la législation européenne sur les denrées alimentaires, avec entrée en vigueur au 1er janvier 2006, a induit une révision complète de la législation suisse sur les denrées alimentaires, dans le but de garantir l'équivalence des dispositions légales, de part et d'autre, pour les principales denrées alimentaires exportées.

Dans le cadre de cette révision, plusieurs ordonnances traitant du contrôle des animaux avant et après l'abattage ainsi que de l'hygiène de l'abattage ont été fortement remaniées en tenant compte des exigences du droit européen. Ces nouvelles exigences auront pour conséquence de diminuer à moyen terme le nombre de contrôleurs des viandes dans le canton,

d'augmenter les temps de présence de ceux qui resteront, induisant ainsi des coûts supplémentaires et des difficultés croissantes de pouvoir procéder au contrôle des viandes en fonction des programmes d'abattage, définis jusqu'ici en fonction de chaque abattoir en fonction de ses besoins.

D'autre part, une nouvelle ordonnance concernant la professionnalisation des organes du contrôle des viandes a été mise en chantier. Les difficultés esquissées ne pourront être résolues que par le biais d'une cantonalisation du contrôle des viandes, à moyen terme, c'est-à-dire dans les 2 à 3 prochaines années.

Ces développements vont en effet bouleverser tout le système de contrôle en place depuis 1995, voire même remettre en cause la viabilité de certains abattoirs.

Institut Galli-Valerio

La restructuration prévue du Service vétérinaire a pu se réaliser dès l'arrivée du nouveau directeur le 1er avril 2005. De plus, dès l'été 2005, des démarches ont été entreprises pour rapprocher l'Institut Galli-Valerio de l'Université, pour donner au premier une impulsion décisive par de nouvelles collaborations et offrir aux deux institutions de nouvelles perspectives dans les domaines de recherche qui leur sont communs. Il s'agit bien par ce moyen de garantir la pérennité de l'Institut Galli-Valerio, institution vaudoise de tradition et particulièrement utile par les temps qui courent (grippe aviaire).

Service vétérinaire (SVET)

Projets particuliers

Service vétérinaire (SVET)

Sources d'informations complémentaires

De nombreuses informations peuvent être trouvées sur le site internet de l'Office vétérinaire fédéral

<http://www.bvet.admin.ch/index.html?lang=fr&PHPSESSID=817677aff68edff9731510336ca>

Actions du programme de législation

Service vétérinaire (SVET)

Actions du programme de législation

Aucune action du programme de législation de vous a été attribuée.

Groupes de prestations
56.4 Equipements sportifs

56.4 Equipements sportifs

Planification, conseils, contrôles et coordination en matière d'équipements sportifs.

Descriptif

- Analyse des dossiers de construction ou de transformation.
- Contrôle de l'application des normes et recommandations, et reconnaissance des travaux.
- Conseils aux maîtres d'ouvrage et aux maîtres d'oeuvre.
- Participation aux travaux de commissions et de jurys.
- Etudes particulières en matière de conception des installations sportives.
- Mise à disposition de la documentation technique et des recommandations.
- Coordination avec les cantons et la Confédération.
- Détermination du matériel et des équipements sportifs scolaires.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Département formation et jeunesse.
- Département des infrastructures.
- Ecoles.
- Communes.
- Associations et clubs sportifs.
- Mandataires (architectes, maîtres d'Etat).

Groupes de prestations
56.3 Promotion du sport

56.3 Promotion du sport

Promotion du sport.

Descriptif

- Organisation et développement du mouvement Jeunesse + Sport.
- Gestion, exploitation et distribution du Fonds de sport.
- Etudier et conduire des projets d'actions de soutien au sport.
- Former l'encadrement.
- Informer.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Etablissements d'enseignement.
- Associations sportives.
- Clubs sportifs.
- Moniteurs et experts J+S.
- Organisations de jeunesse.
- Communes.
- Service de la police cantonale.
- Public.

Groupes de prestations
56.2 Education physique

56.2 Education physique

Contrôle et animation de l'éducation physique dans les établissements d'enseignement et collaboration au perfectionnement des enseignants.

Descriptif

- Orientation et animation de l'éducation physique et de la rythmique.
- Conception, développement et diffusion des moyens d'enseignement et des documents pédagogiques.
- Participation aux actions en faveur de la santé, de la sécurité et de la prévention des accidents.
- Contribution au développement des activités sportives scolaires.
- Développement des structures Sport - Etudes - Formation.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Services du département de la formation et de la jeunesse (DFJ).
- Etablissements de la scolarité obligatoire et post-obligatoire, de l'enseignement professionnel et de l'enseignement spécialisé (176).
- Maîtres d'éducation physique, de rythmique et de natation (580) et maîtres généralistes (env. 6200).
- Elèves et apprentis du canton.
- Autorités communales.

Groupes de prestations

56.1 Organismes sportifs internationaux

56.1 Organismes sportifs internationaux

Favoriser l'accueil et l'implantation sur territoire vaudois des organismes sportifs internationaux.

Descriptif

- Contribuer à l'accueil de fédérations et d'organismes internationaux dans le domaine du sport.
- Favoriser l'organisation de manifestations sportives internationales et de congrès en relation avec le sport sur le territoire vaudois.
- Accorder des soutiens financiers.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Divers services de l'administration cantonale (8).
- Communes.
- Organismes sportifs nationaux et internationaux.
- Organismes de manifestations sportives internationales.
- Administration fédérale.
- Office fédéral du sport (OFSP).

Groupes de prestations
56.0 Administration

56.0 Administration

Gestion et administration du service.

Descriptif

- Direction du service.
- Support administratif.
- Support RH.
- Support informatique.
- Support financier et comptable.
- Support juridique.
- Support logistique.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Collaborateurs du service.
- Secrétariat général.
- Services transversaux.

Service de l'éducation physique et du sport (SEPS)

Événements marquants, évolutions significatives

L'année 2005 a été déclarée Année internationale du sport et de l'éducation physique par l'ONU. Le SEPS s'est fortement mobilisé dans ce cadre afin, d'une part, de favoriser la pratique sportive par la population vaudoise (avec une priorité accordée aux élèves des écoles) et, d'autre part, de sensibiliser aux bienfaits de l'activité physique et aux méfaits de la sédentarité. Deux actions sont à relever ici de par leur ampleur, d'une part la participation exemplaire des écoles vaudoises au programme fédéral "L'école bouge" - le Canton de Vaud a terminé sur la seconde marche des 26 cantons en terme de participation ! - et la présence du SEPS au Comptoir Suisse 2005 de Beaulieu-Lausanne dont le thème était justement le sport. Le SEPS y a tenu un stand qui a connu un grand succès et animé, avec la collaboration des clubs et associations sportives, deux aires de sport installées dans l'enceinte du Comptoir. Nous revenons plus en détail sur les opérations menées par le SEPS dans le cadre de l'Année internationale du sport et de l'éducation physique sous la rubrique "projets particuliers" de ce même rapport annuel de gestion.

Hormis les activités récurrentes du service, différents dossiers importants ont connu une évolution marquante durant l'année 2005. On peut notamment citer :

Le lancement d'une grande étude statistique, en collaboration avec le SCRIS, sur les activités physiques et sportives des jeunes vaudois durant leurs loisirs. Cette enquête menée auprès d'environ 10'500 jeunes Vaudois âgés pour la plupart entre 5 et 20 a été préparée et testée en 2004. Les questionnaires ont été distribués, remplis, récoltés, dépouillés et analysés durant cette année 2005. Les résultats seront rendus publics lors du premier semestre 2006.

Assurant le secrétariat et l'animation du Fonds du sport, le SEPS a coordonné les efforts de la Commission cantonale du Fonds du Sport et du Conseil de la Fondation vaudoise d'aide aux jeunes sportifs permettant désormais d'aider de manière substantielle les meilleurs sportifs d'élite vaudois. Une convention signée entre les deux partenaires ci-dessus instaure en effet une aide annuelle de frs 7'000.-, prélevée sur le Fonds du Sport, pour tout sportif vaudois au bénéfice d'une carte or, argent ou bronze de Swiss Olympic. Les Vaudois concernés étaient au nombre de 18 en 2005, parmi lesquels Stanislas Wawrinka, Laurence Rochat, Catherine Borghi, Sergei Aschwanden. Ces bourses seront reconduites automatiquement chaque année tant que le sportif reste titulaire d'une carte Swiss Olympic.

Au niveau des fédérations sportives internationales, l'arrivée de la Fédération internationale de hockey sur gazon (FIH) s'est concrétisée avec l'installation de celle-ci dans ses bureaux de Lausanne en janvier 2005. D'autre part, l'annonce a été faite à la presse que la Commune de Nyon, le Canton de Vaud et la Fédération internationale de basket-ball ont trouvé un accord pour l'installation de cette dernière à Nyon. Le Conseil communal de Nyon a accepté le droit de superficie à une large majorité. Un référendum devrait être déposé d'ici le 13 février 2006 et ce sera donc le peuple qui tranchera.

Au niveau de l'éducation physique scolaire, outre le débat politique tenu à l'occasion du vote du budget 2006 par le Grand Conseil à propos du nombre d'heures de sport dans les gymnases, on peut mettre en avant la réalisation, par le secteur pédagogique du SEPS, d'un CD-ROM destiné prioritairement aux enseignants et qui met à leur disposition une foule de textes, d'images et de renseignements divers leur permettant d'expliquer, lors de conférences ou de soirées de parents, les buts et l'organisation de l'EPS, les bienfaits du sport, les méfaits de la sédentarité, etc.

Service de l'éducation physique et du sport (SEPS)

Projets particuliers

Parmi les projets particuliers, il convient surtout de se pencher sur les actions menées par le SEPS dans le cadre de l'Année internationale du sport et de l'éducation physique décrétée en 2005 par l'ONU et soutenue par la Confédération.

Un grand nombre d'opérations ont été menées à bien dans ce cadre, ayant pour initiateur la Confédération, le Canton, des communes, des partenaires privés ou institutionnels, des établissements scolaires. Le SEPS a soutenu les actions qu'il estimait dignes d'intérêt, pris part à d'autres. Il en a aussi organisé certaines. Pour résumer, on peut citer les opérations suivantes:

Participation au programme fédéral "L'école Bouge" qui consistait à faire en sorte que des classes s'engagent, par une inscription dans une base de données fédérale, à faire bouger tous les élèves quotidiennement 20 minutes durant trois mois. Le SEPS a fait une promotion particulière de cette action auprès des classes du cycle primaire, considérant que l'âge des enfants et l'organisation de l'enseignement (un seul et même professeur durant toute la semaine) s'y prêtait le mieux. Au final, 177 classes vaudoises ont participé à l'Ecole Bouge, avec des retours très positifs. Le Canton de Vaud s'est ainsi classé au 2e rang des cantons suisses, derrière Berne et devant Zurich.

Seconde action d'envergure, la participation du SEPS au Comptoir suisse 2005 dont le thème principal était le sport. Le SEPS a d'une part tenu un stand de 27m², et d'autre part animé deux aires de démonstrations sportives. Le stand, financé par le Fonds du Sport et construit avec des matériaux de récupération et des éléments mis gracieusement à notre disposition par nos différents contacts dans les milieux sportifs, avait pour vocation: 1) d'expliquer les méfaits de la sédentarité (via un DVD, différents panneaux explicatifs et une documentation ad hoc); 2) de proposer aux visiteurs du comptoir, en collaboration avec le Centre d'Analyse Sport et Santé de l'UNIL, des tests médicaux sportifs rapides (cardio-scan, calcul du BMI, volume respiratoire, pression artérielle, densité du stress...); 3) de présenter les activités du service public cantonal au profit de l'activité physique; 4) de faire bouger les visiteurs par le biais d'un jeu vidéo permettant de se mettre à la place virtuelle d'un gardien de but de football et en grim pant à la perche installée pour l'occasion. Chaque montée se signalait par le retentissement d'une cloche qui apportait frs 5.- à la Fondation d'aide aux sportifs vaudois par le Fonds du sport. Plus de 2200 montées ont été comptabilisées durant la durée du Comptoir. On peut dire que ce stand, très bien placé, eut un très grand succès puisqu'il a même fallu "fermer" alternativement une animation ou l'autre pour cause de "surpeuplement" dudit stand.

Sur les deux aires d'animation (une extérieure et une intérieure), clubs et associations sportives cantonales avaient été invités à venir présenter leurs activités et à proposer des initiations au public. Chaque jour, deux sports différents étaient mis en évidence. On peut citer entre autres: le footbag, le tennis de table, l'escrime, le volleyball, la gymnastique, le trampoline, le sport pour handicapés, la capoeira, le tchoukball, les claquettes, etc.

Troisième action: la semaine "Miroirs du sport" mise sur pied début avril 2005 à l'Université de Lausanne par l'Institut des Sciences du Sport et de l'Éducation Physique (ISSEP), en collaboration avec le groupe "Miroirs du sport", qui réunit le SEPS, le Service des sports de l'Université de Lausanne et de l'EPFL, l'ISSEP et l'Association vaudoise d'éducation physique scolaire. Outre des stands conçus et animés par des étudiants de l'ISSEP autour des thèmes sport et santé, sport et paix, sport et activités physiques, sport et éducation, sport en Suisse, plusieurs conférences ont été mises sur pied, ainsi qu'une grande table ronde en présence d'Adolf Ogi, ainsi que plusieurs représentants du CIO, des sportifs professionnels, des mondes académique, administratif et politique.

Enfin, il convient de noter que plusieurs communes ou établissements scolaires ont mis sur pied des projets spécifiques. Lorsqu'ils ont fait appel au SEPS, celui-ci leur a apporté un léger appui logistique ou financier, dans la mesure de ses moyens. L'action la plus spectaculaire à relever est probablement celle de l'établissement secondaire de Payerne qui a organisé sur deux jours "Bouge pour ta santé", c'est à dire un grand espace de présentation de toutes les sociétés sportives de Payerne et environs avec présentation à tous les élèves avant que ceux-ci ne se lancent dans une randonnée de 20 kilomètres.

Trois autres projets menés à terme en 2005 méritent d'être signalés:

Pour avoir plus de visibilité et pour des raisons d'économies au sein du SEPS, l'événement fair play est, depuis 2005, intégré à la Cérémonie des Mérites Sportifs Vaudois et se déroule dorénavant chaque année au début du mois de décembre. Cette manifestation permet le lancement du calendrier fair play de l'année suivante ainsi que la nomination du vainqueur du Prix fair play attribué par les Panathlons-clubs vaudois.

Le lancement du Pass'sport 50+, en collaboration avec les Ligues de la santé et Pro Senectute Vaud, en vue d'inciter les gens de plus de 50 ans à faire des activités physiques. Pour 30 francs, ceux-ci peuvent se procurer ce passeport qui donne droit à un bon de réduction pour un dépistage des facteurs de risques cardiovasculaires, des offres de rabais dans certains magasins d'articles de sport, des réductions de tarif dans des centres de fitness, des piscines et clubs de tennis, des tarifs préférentiels pour l'inscription à de multiples manifestations sportives.

En collaboration avec la LICRA-section Vaud, l'Association vaudoise d'éducation physique scolaire et l'Association cantonale

de football, la mise sur pied d'une action de prévention contre le racisme lors de la Journée vaudoise de football scolaire. Ce jour-là, les quelque 1000 participants âgés de 10 à 16 ans ont reçu leur maillot de match frappé du logo "Tous ensemble on est plus sport". Ils ont été amenés à réfléchir à la tolérance et l'enrichissement par la différence par leur enseignant-accompagnant ainsi que lors d'une discussion avec différents intervenants du monde du football d'élite (Bernard Challandes, Oscar Londono, etc.).

Service de l'éducation physique et du sport (SEPS)

Sources d'informations complémentaires

Site internet www.seps.vd.ch

Rapport annuel du SEPS (4 pages A4 recto-verso - sortie prévue: fin février 2006)

Rapport annuel de gestion de la Commission cantonale du Fonds du Sport (sortie prévue: fin mars 2006).

Service de l'éducation physique et du sport (SEPS)

Actions du programme de législature

Aucune action du programme de législature de vous a été attribuée.

Bureau de l'égalité entre femmes et hommes (BEFH)

Groupe de prestations

Question-clé : *Quels sont les domaines d'action du service ?*

Cette rubrique sera automatiquement renseignée par les fiches A issues de la base de données DEFI. Aucune modification n'y sera apportée cette année.

Groupes de prestations
53.3 Places d'accueil de la petite enfance

53.3 Places d'accueil de la petite enfance

Gestion de l'offre de places d'accueil de la petite enfance pour les collaborateurs et collaboratrices ACV..

Descriptif

Prise en charge des enfants de 3 mois à 7 ans, dont l'un des parents au moins travaille dans l'ACV.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Collaborateurs et collaboratrices ACV.
- Familles.

Groupes de prestations

53.2 Harcèlement psychologique et sexuel

53.2 Harcèlement psychologique et sexuel

Lutte contre le harcèlement psychologique et sexuel à l'ACV (Groupe Impact).

Descriptif

- Prévention du harcèlement au travail et information aux collaborateurs, aux collaboratrices et aux cadres sur le harcèlement et la gestion des conflits.
- Ecoute et conseils aux collaborateurs et collaboratrices.
- Soutien et conseil à la hiérarchie, Gestion de conflits par la médiation.
- Investigations sur dépôt de plainte pour harcèlement faite par personne victime, autorité d'engagement ou par saisie d'office du groupe IMPACT.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Services de l'Etat de Vaud.
- Collaborateurs et collaboratrices de l'Etat.
- Cadres et autorité d'engagement.

Groupes de prestations

53.1 Égalité entre hommes et femmes

53.1 Égalité entre hommes et femmes

Promotion de l'égalité entre hommes et femmes (dans l'emploi, dans l'enseignement et la formation et dans l'administration cantonale) et lutte contre la violence à l'égard des femmes.

Descriptif

- Conseils et informations aux particuliers, aux services et aux autorités.
- Formulation de préavis destinés aux tribunaux en cas de litiges fondés sur la LEg.
- Mise sur pied et coordination des mesures actives en vue d'encourager l'égalité dans les domaines de l'emploi, de la formation et de l'enseignement.
- Mise en oeuvre du Plan pour l'égalité dans l'administration cantonale vaudoise (décision CE du 23 décembre 2004).
- Elaboration des rapports et analyses sur les discriminations relevées et sur toute question relative à la problématique de l'égalité.
- Coordination entre les associations, les milieux concernés et les autorités.
- Collaboration de travail et de réflexion avec la commission consultative à l'égalité.
- Lutte contre la violence à l'égard des femmes.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Population vaudoise.
- Services de l'Etat.
- Employé-e-s de l'ACV.

Groupes de prestations
53.0 Administration

53.0 Administration

Gestion et administration du service.

Descriptif

- Direction du service.
- Support administratif.
- Support RH.
- Support informatique.
- Support financier et comptable.
- Support juridique.
- Support logistique.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Collaborateurs et collaboratrices du service.
- Secrétariat général.
- Services transversaux.

Bureau de l'égalité entre femmes et hommes (BEFH)

Événements marquants, évolutions significatives

Durant l'année 2005, le BEFH a poursuivi son action en matière de promotion de l'égalité dans l'emploi, dans la formation, au sein de l'administration cantonale vaudoise et de lutte contre la violence conjugale ou domestique. Par ailleurs, il a continué de diriger les activités des garderies cantonales (Carambole et Mosaïque) ainsi que celles du Groupe Impact.

Egalité dans l'emploi

Ce volet est abordé sous deux angles : lutte contre les discriminations et promotion de modèles nouveaux. Du point de vue de la lutte contre les discriminations, le secteur juridique du BEFH a été largement sollicité pour des informations. Du point de vue de la promotion de nouveaux modèles, le BEFH a été le service-leader dans l'organisation de stages pour les garçons dans les métiers de la santé. Comme en 2004, les stages ont eu lieu dans les établissements hospitaliers du Nord vaudois en collaboration avec plusieurs partenaires, et en particulier avec le Centre d'Orientation Scolaire et Professionnelle et le Centre d'Information des Professions de la Santé. Les stages ont pour but de favoriser la diversité et la mixité professionnelles. Une trentaine de jeunes hommes y ont pris part. La satisfaction a été élevée tant du côté des stagiaires que des organismes partenaires. Le BEFH a en outre participé avec un stand au salon Planète Métiers. Cette année, l'accent a été mis sur l'organisation d'animations qui ont permis aux jeunes d'expérimenter certains métiers traditionnellement exercés par le sexe opposé. Les animations proposées par de jeunes femmes et de jeunes hommes exerçant des métiers atypiques ont pour but non seulement de favoriser une dimension expérimentale mais d'offrir des modèles d'identification.

Egalité dans la formation

La Journée Oser tous les Métiers (JOM) a été réservée cette année aux degrés 5-6-7 dans la mesure où les degrés 8-9 bénéficient d'autres actions. La participation s'est élevée à 12'000 jeunes, soit plus de la moitié des effectifs. Le principe croisé (garçon avec femme et fille avec homme) était appliqué dans plus de 80% des cas. Pour la première fois, le BEFH a mis sur pied des activités pour les enfants des employé-e-s de l'ACV. Il s'agissait d'une part de la découverte du monde de la politique pour les filles, dans le cadre d'un Parlement des filles, et d'autre part d'une initiation aux métiers de la santé pour les garçons. Près de 120 jeunes ont participé à ces activités et ont manifesté un taux de satisfaction élevé. Les député-e-s d'un jour ont même voté à l'unanimité la reconduction de l'activité en 2006. Par ailleurs, les institutions partenaires (Grand Conseil et écoles en soins infirmiers) ont également été très satisfaites de ces activités. La soirée, ouverte à tout le monde, a rassemblé près de 200 personnes autour d'une animation théâtrale permettant aux jeunes de s'exercer à déjouer les stéréotypes.

Egalité dans l'ACV

La mise en œuvre du plan pour l'égalité suit son cours. La mesure 7, concernant la rédaction épïcène, est entrée en vigueur, sans attirer d'attention particulière.

Lutte contre la violence conjugale

Les brochures continuent d'être demandées. Un deuxième tirage du Protocole d'intervention à l'usage du monde professionnel a été planifié (premier tirage en 2003 à 1500 exemplaires). Le groupe de parole, financé conjointement avec le Centre d'accueil MalleyPrairie, a trouvé son rythme de croisière. Ce groupe peut accueillir une dizaine de personnes et couvre les besoins du public cible.

Garderies

Les garderies cantonales fonctionnent toujours au maximum de leurs capacités et ne peuvent absorber toutes les demandes. En 2004 elles ont été à même d'offrir 122 places au personnel de l'ACV. Toutefois, environ 170 familles identifiées restent en attente de place(s) pour leur(s) enfant(s). Pour une gestion plus optimale encore des disponibilités et des demandes, les garderies cantonales se sont associées à la Ville de Lausanne pour gérer la liste d'attente et les attributions de place, via le système informatique Icare, qui offre par ailleurs de nombreuses fonctionnalités, en termes de facturation et de contrat pour les familles, etc. Les garderies cantonales ont par ailleurs pris l'option de commander de façon collective les repas, ce qui représente un certain nombre d'avantages : diminution des coûts, développement d'une alimentation équilibrée (Label Fourchette verte), etc.

Impact

Au cours de l'exercice écoulé, le Groupe Impact a effectué 305 entretiens, 23 médiations, 9 investigations ainsi que 64 présentations dans les services et entités de l'ACV ainsi que dans des institutions parapubliques. Il faut souligner une nette augmentation de l'activité de médiation, que l'on peut imputer à l'information qui a été donnée sur les conflits et leur gestion. Après une analyse portant sur une possible externalisation de la structure, le Conseil d'Etat s'est prononcé pour son autonomisation avec un rattachement administratif à la Chancellerie. Cette mesure prendra effet au 1er janvier 2006.

Bureau de l'égalité entre femmes et hommes (BEFH)

Projets particuliers

Egalité dans l'emploi

Le BEFH a élaboré un dépliant destiné à favoriser la diversité et la mixité professionnelles, intitulé : Plus de 600 métiers à l'horizon. Ce dépliant est destiné à être diffusé en 2006 dans les salons de la formation professionnelle, par les offices d'orientation professionnelle et lors de la Journée Oser tous les Métiers (JOM).

Egalité dans la formation

Sous l'égide de la Conférence latine des délégué-e-s à l'égalité, le BEFH pilote un projet intitulé L'école de l'égalité. Ce projet concerne toute la scolarité obligatoire et pré-obligatoire (degrés -2 à +9) ; il peut se pratiquer dans le cadre des activités ordinaires d'une classe (français, mathématiques, allemand, histoire, etc.), sans ajout au programme ; il est de conception et d'orientation intercantonale ; il intègre les visées du Plan d'études cadre romand PECARO ; il est stimulant mais facultatif. Actuellement en cours de validation par la Conférence Inter cantonale de l'Instruction Publique (CIIP), le projet L'école de l'égalité suscite l'intérêt d'autres partenaires à Zurich et en Belgique notamment. La mise en œuvre dans les classes est prévue pour la rentrée d'août 2006.

Lutte contre la violence conjugale

Le BEFH pilote un projet fédérateur qui consiste en l'élaboration d'un site romand de lutte contre la violence conjugale (www.violencequefaire.ch) offrant une répondeance en ligne aux différents publics concernés par la problématique (victime, auteur-e, entourage, professionnel-le-s, jeunes, etc.). A cette fin, il a mis en réseau différents services d'aide spécialisés. Outre la répondeance, le site a également une mission d'information et de prévention primaire (par rapport au public jeune), secondaire (par rapport aux populations à risque) et tertiaire (par rapport aux victimes et aux auteur-e-s avéré-e-s qu'il faut amener à se protéger de la récidive). Le Conseil d'Etat a par ailleurs institué une Commission interdépartementale de lutte contre la violence domestique; le BEFH en assurera la présidence et le secrétariat.

Garderies

Le BEFH a achevé la préparation du rattachement de La Récré, ancienne halte-garderie pour les visites du CHUV. Ce rattachement permettra de développer la nurserie-garderie (création de 15 nouvelles places) tout en maintenant des possibilités d'accueil pour les visites. A partir du 1er janvier le BEFH gère la structure, tandis que le CHUV continue de prendre en charge la totalité des frais d'exploitation. Cette nouvelle organisation permet une exploitation plus rationnelle et répond mieux aux besoins, en particulier du personnel médical et infirmier des Hospices-Chuv. En 2006, les garderies cantonales seront à même d'offrir 137 places au personnel de l'ACV et Hospices-CHUV ainsi que 8 places en halte-jeu.

Impact

Le Groupe Impact a été sollicité pour intervenir dans plusieurs institutions parapubliques. Fin 2005, un accord de collaboration a été signé avec l'une d'entre elles.

Bureau de l'égalité entre femmes et hommes (BEFH)

Sources d'informations complémentaires

La description des activités du BEFH ainsi que les documents qu'il publie sont aisément accessibles sur son site :

www.egalite.vd.ch

Bureau de l'égalité entre femmes et hommes (BEFH)






Actions du programme de législation

Aucune action du programme de législation de vous a été attribuée.




Table des matières

 Tout afficher / masquer




SECRÉTARIAT GÉNÉRAL (SG-DINF)

-  Groupes de prestations
-  Evénements marquants, évolutions significatives
-  Projets particuliers
-  Sources d'informations complémentaires
-  Actions du programme de législature






UNITÉ DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (UDD)

-  Groupes de prestations
-  Evénements marquants, évolutions significatives
-  Projets particuliers
-  Sources d'informations complémentaires
-  Actions du programme de législature






SERVICE DES ROUTES (SR)

-  Groupes de prestations
-  Evénements marquants, évolutions significatives
-  Projets particuliers
-  Sources d'informations complémentaires
-  Actions du programme de législature

SERVICE DE L'INFORMATION SUR LE TERRITOIRE (SIT)


-  Groupes de prestations
-  Evénements marquants, évolutions significatives
-  Projets particuliers
-  Sources d'informations complémentaires
-  Actions du programme de législature

SERVICE DES BÂTIMENTS, MONUMENTS ET ARCHÉOLOGIE (SBMA)

-  Groupes de prestations
-  Evénements marquants, évolutions significatives
-  Projets particuliers
-  Sources d'informations complémentaires
-  Actions du programme de législature

SERVICE DE LA MOBILITÉ (SM)

-  Groupes de prestations
-  Evénements marquants, évolutions significatives
-  Projets particuliers
-  Sources d'informations complémentaires
-  Actions du programme de législation

 SERVICE DES AMÉLIORATIONS FONCIÈRES (SAF)

-  Groupes de prestations
-  Evénements marquants, évolutions significatives
-  Projets particuliers
-  Sources d'informations complémentaires
-  Actions du programme de législation

 DIRECTION, PLANIFICATION ET STRATÉGIE INFORMATIQUE (DPSI)

-  Groupes de prestations
-  Evénements marquants, évolutions significatives
-  Projets particuliers
-  Sources d'informations complémentaires
-  Actions du programme de législation

Groupes de prestations

61.1 Etat-major

61.1 Etat-major

Etat-major:

- Appui au chef du département dans la gestion du département, dans son activité de membre du Conseil d'Etat et tout autre activité de nature politique
- Traitement des recours hiérarchiques de son niveau de compétence.

Descriptif

- Préparation des dossiers, analyse, synthèse et recommandations pour le chef de département.
- Appui à la gestion du département, planification, mise en oeuvre et suivi des décisions.
- Coordination et liaison administrative avec les diverses entités de l'Etat et les partenaires extérieurs.
- Relais départemental avec le Grand Conseil.
- Conception et réalisation de la politique de communication du département.
- Gestion de projets particuliers sur instruction du chef de département.
- Secrétariat, agenda, correspondance, classement, archivage, déplacements.
- Traitement des recours hiérarchiques.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Chef du département.
- Services du DINF.
- Autres départements et/ou services de l'ACV.

Groupes de prestations
61.2 Ressources humaines

61.2 Ressources humaines

Gestion des ressources humaines du département.

Descriptif

- Appui technique et administratif aux services en matière de recrutement, de formation, de mobilité professionnelle et de processus LPers.
- Gestion des effectifs du département.
- Coordination et suivi des entretiens d'appréciation.
- Gestion prévisionnelle des ressources humaines.
- Relais entre le SPEV et le DINF pour tout projet ou dossier traitant du personnel.
- Suivi des données nécessaires aux questions du personnel.
- Développement de la fonction RH départementale.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Chef du département.
- Services et offices du DINF.
- Cadres et collaborateurs du DINF, stagiaires et apprentis.
- SPEV.
- BRM.
- Candidats externes.

Groupes de prestations
61.3 Informatique

61.3 Informatique

- Assistance à la conception, à la mise en place et à l'utilisation d'outils informatiques.
- Maintenance et support des outils informatiques.
- Coordination des projets informatiques, géomatiques et de la formation.
- Centre de compétence transversal dans le domaine de la Géomatique (gestion de données géoréférencées = géodonnées).

Descriptif

- Garantir la cohérence du système d'information pour que les données qui s'échangent soient exploitables et utiles.
- Maîtriser le savoir-faire dans le domaine géomatique et mettre à disposition ces compétences d'autres département (Centre de compétence transversal).
- Assister les service dans la maîtrise de leurs projets informatiques, Maîtriser techniquement et financièrement l'évolution du système d'information et des applications.
- Assurer la sécurité des applications et des données selon les principes de confidentialité, intégrité et disponibilité.
- Assurer une communication claire et efficace, en proportion avec les projets et demandes en cours.
- Coordonner les activités avec les centres d'exploitation, de télécommunication et l'office de la sécurité informatique.
- Offrir un support adéquat aux utilisateurs pour les applications métier
- Assurer la maintenance applicative des logiciels et applications métier
- Coordonner la formation informatique des utilisateurs du département

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Utilisateurs de l'informatique du Département.
- Utilisateurs de l'informatique d'autres département (DFIN, DEC, DIRE, DSE).
- DPSI.
- CCV.
- CCT.
- OSIC.
- Sociétés de service partenaire.
- Collaboration intercantonale romande dans le domaine géomatique.
- Collaboration avec l'association pour le système d'information du territoire vaudois, ASIT-VD.

Groupes de prestations
61.4 Finances

61.4 Finances

- Gestion financière du département-
- Elaboration et appui aux services au niveau budgétaire, comptable et contrôle de gestion.
- Coordonne et conduit les activités précitées ainsi que des projets spécifiques.

Descriptif

- Collaboration technique à la préparation du budget.
- Collaboration technique à l'exploitation du budget (gestion, contrôle et validation des crédits supplémentaires, des autorisations de dépassement de crédit, et des reports de crédits).
- Tenue de la comptabilité et/ou validations comptables des opérations.
- Aide aux services pour des opérations comptables particulières (facturation, TI, OD, fiche PP etc).
- Conduite et/ou réalisation du bouclage comptable de l'exercice.
- Développement de l'activité de contrôle de gestion.
- Conseil et appui dans le domaine financier.
- Contacts avec les services transversaux (not. SAGEFI, CCF) et avec la sous-commission des finances pour le DINF.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Services du DINF.
- SAGEFI.
- CCF.
- Conseil d'Etat.
- Commission des finances.
- Commission de gestion.
- Fournisseurs.
- Débiteurs.
- usagers.

Groupes de prestations
61.5 Activités spécifiques

61.5 Activités spécifiques

- Mise en oeuvre d'un programme de développement durable pour l'ensemble des prestations de l'Etat.
- Suivi et coordination de l'application de la législation sur les marchés publics.
- Application de la législation sur les procédés de réclame.
- Application de la législation sur la prévention des accidents de chantier.

Descriptif

Développement durable :

- Assurer la mise en œuvre du programme de développement durable (Agenda 21) selon l'action 35 du programme de législature.
- Assurer le suivi et la coordination de la mise en œuvre du développement durable.
- Information, communication, représentation auprès des tiers.
- Diffuser les activités/expériences liées au DD auprès des collectivités publiques, associations ou tiers.

Marchés publics :

- Suivi et contrôle de l'application de la législation.
- Conseil aux services, aux communes et mandataires.
- Préparation des développements législatifs et réglementaires.
- Récolte des statistiques.
- Animation du centre de compétences du site internet de publication.
- Participation aux groupes de travail intercantonaux.

Procédés de réclame :

- Examen et approbation des règlements communaux.
- Appui et conseil aux voyers des routes, chefs d'entretien des routes et aux communes en matière d'application de la loi.
- Rédaction de préavis cantonaux, d'interventions et de déterminations sur des dénonciations.
- Préparation des développements législatifs et réglementaires.

Prévention accidents de chantier :

- Organisation des séances de la commission.
- Organisation de journées de formation pour les préposés communaux.
- Appui et conseils aux communes, entreprises et bureaux.
- Préparation des développements réglementaires.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Services de l'Etat, communes, entreprises, entités parapubliques, confédération, cantons, associations, ONG.
- Services de l'Etat, communes, entreprises, bureaux.
- Services de l'Etat, communes, public.
- Services de l'Etat, communes, entreprises, bureaux.

Groupes de prestations
61.6 CAMAC

61.6 CAMAC

Traitement des dossiers de demandes de permis de construire et des autres types de dossiers et processus pour le compte des services de l'ACV.

Descriptif

- Gestion des demandes de permis de construire.
- Saisie et contrôle des dossiers.
- Mise en circulation des dossiers.
- Recueil des déterminations des services.
- Synthèse et notification aux communes.
- Publication des avis d'enquête.
- Support, statistiques et formation des partenaires.
- Prestations à tiers.
- traitement des autres types de dossiers et processus pour le compte des autres services de l'ACV.
- Mise en circulation des autres types de dossiers.
- Recueil des déterminations et notification des synthèses brutes aux services demandeurs.
- Mise à disposition et gestion de la plate-forme centralisée pour le traitement des autres types de dossiers et flux (CenDO).
- Gestion des projets d'intégration des nouveaux dossiers et flux dans CenDo.
- Support et formation des services utilisateurs de la plate-forme.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Services et département de l'ACV.
- Communes.
- Mandataires (architectes, bureau d'ingénieurs, constructeurs, etc..).
- Public et citoyens.

Secrétariat général (SG-DINF)

Événements marquants, évolutions significatives

Centrale des autorisations (CAMAC)

Projet InteCom: Intégration des communes dans le processus " cyberadministration " de la CAMAC. Mise en place de la gestion des autorisations municipales et possibilités pour les communes de produire des documents officiels (ex. permis de construire/habiter, etc..) directement depuis le site de la CAMAC.

Intégration de la gestion des dossiers du service de l'aménagement du territoire (SAT) dans la plate-forme CAMAC-CenDO

Modification du règlement sur les émoluments administratifs en matières d'autorisation de construire permettant une meilleure équité dans la répartition des coûts proportionnellement à la taille et la complexité du dossier.

Unité Ressources humaines

A la fin du 1er semestre 2005, l'entité ressources humaines du Service des routes composée de 2 personnes a rejoint celle du Secrétariat général pour consolider l'unité ressources humaines départementale. Ce regroupement vise à pouvoir répondre aux exigences de la Loi sur le personnel et aux demandes des services.

La fin du printemps a vu le lancement de la première enquête de satisfaction du personnel du département dont les résultats encourageants ont été traités et restitués au personnel de chaque service durant le dernier trimestre de l'année.

Secrétariat général (SG-DINF)

Projets particuliers

DECTER

Dès septembre 2003, le Conseil d'Etat a décidé de tout mettre en oeuvre pour pouvoir disposer du nouveau découpage territorial dans la perspective des élections cantonales d'avril 2007.

Durant l'année 2005, les principes définitifs de découpage ont été décidés, plusieurs variantes élaborées pour aboutir enfin à un projet de découpage avec 2 variantes à 8 et 10 districts. Ce projet a été mis en consultation très large et a débouché sur un choix de la variante à 10 districts. Le Conseil d'Etat a adopté le projet définitif début janvier 2006.

Marchés publics

Le guide romand sur les marchés publics est paru officiellement en juin. Ce guide a été conçu par un groupe de spécialistes architectes, ingénieurs et juristes de toute la Suisse romande et vise à harmoniser les pratiques. Le guide est déposé sur le site www.simap.ch aux pages vaudoises et peut être commandé sous la forme d'un classeur.

Camac: statistiques de la construction et projet SIBAT

Mise en place de l'environnement permettant :

- la collecte des statistiques de la construction dans le cadre du processus des demandes de permis de construire (fusion de deux processus: administratif et statistique)
- d'alimenter et de mettre à jour automatiquement le registre des bâtiments et logement (futur référentiel cantonal des bâtiments et logements, cf. projets du SIT)

Intérim à la direction du SR

Suite à la démission de M.Daucher, CS du SR, le SG a délégué le secrétaire général adjoint à la direction ad intérim du service avec M.Gruaz, chef de la division entretien, pendant tout le 2ème semestre. L'objectif principal a été d'assurer la transition jusqu'à la nomination du nouveau chef de service qui est entré en fonction au 1er janvier 2006.

Direction de la task force 40 tonnes

Le SG a dirigé la task force mise en place après l'entrée en vigueur des interdictions de circuler sur certains ouvrages d'art jusqu'à l'adoption par le Grand Conseil d'un décret de 14.01 mio de francs pour une première série de travaux de mise à niveau du réseau principal.

Secrétariat général (SG-DINF)

Sources d'informations complémentaires

Le site www.camac.vd.ch offre la publication de toutes les mises à l'enquête, ainsi que leur saisie en ligne et tous les formulaires qui s'y réfèrent.

Le site www.simap.ch permet la consultation de tous les avis marchés publics des adjudicateurs vaudois, ainsi que leur saisie en ligne et divers documents ayant trait à la passation des marchés.

Actions du programme de législation

Secrétariat général (SG-DINF)

Sources d'informations complémentaires

Aucune action du programme de législation de vous a été attribuée.

Unité de développement durable (UDD)

Groupe de prestations

Question-clé : *Quels sont les domaines d'action du service ?*

Cette rubrique sera automatiquement renseignée par les fiches A issues de la base de données DEFI. Aucune modification n'y sera apportée cette année.

Unité de développement durable (UDD)

Evénements marquants, évolutions significatives

Une démarche de développement durable d'une collectivité ou d'une administration donne les structures et les moyens pour s'orienter vers un développement qui soit durable, de manière à lui permettre d'agir en prenant en compte le niveau local autant que le global, le court terme autant que le long terme, et de considérer à la fois l'efficacité économique, l'équité sociale et la préservation de l'environnement.

Responsable de la mise en œuvre de ce programme depuis octobre 2004, l'Unité de développement durable a travaillé en 2005 essentiellement sur le suivi de projets en cours et sur la stratégie de mise en œuvre d'actions concrètes au sein des services. Grâce à une collaboration étroite avec la délégation interdépartementale du développement durable, les secrétaires généraux et certains chef-f-es de service, des séances de présentation du développement durable et de la stratégie de mise en œuvre pour l'Etat ont été organisées. L'objectif étant qu'une dizaine de chefs de services choisisse une ou deux actions en relation avec les missions de leur service en 2006.

En parallèle, l'Unité de développement durable a travaillé comme leader sur les **projets principaux** qui figurent dans le tableau ci-dessous. L'Unité a également collaboré ou assuré un appui aux services qui ont mené des actions de développement durable spécifiques dans le cadre de leurs missions. L'Unité assurera le travail d'information et ces actions seront petit-à-petit décrites et documentées sur le site internet www.vd.ch/durable.

Ce schéma permet de mettre en perspective la mise en œuvre de l'Agenda 21 de manière structurée et d'intégrer les différentes actions:

Question de base	Le contenu attendu de la réponse	PROJETS PRINCIPAUX DE L'UDD
Où veut-on aller?	Il s'agit de définir explicitement les objectifs pour favoriser la transparence et permettre à tous les acteurs d'avoir la même compréhension des buts du projet.	<p>Vision sur le long terme</p> <ul style="list-style-type: none"> - Stratégie <p>Au niveau du canton:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réponse au du CE au postulat Zwahlen - <i>Agenda 21 cantonal simplifié (2007)</i> - Définition du développement durable - Champs thématiques
Où est-on?	L'audit de la durabilité permet le monitoring du développement durable au niveau d'un territoire ou d'une région. Cet état des lieux régulier permet de déceler les tendances à moyen terme et de mesurer le chemin effectif parcouru.	<ul style="list-style-type: none"> - Construction d'indicateurs du développement durable. - Au niveau national: projet MONET <p>Au niveau du canton:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Indicateurs centraux - 2005 - Monitoring du développement durable 05/06
Dans quelle direction allons-nous?	Ce sont les projets qui favorisent ou non le développement durable. Leur évaluation ne dit pas si nous sommes dans une situation durable ou non, mais indique si le projet nous mène dans la bonne direction	<p>Outils d'évaluation</p> <ul style="list-style-type: none"> - Evaluation de la Route cantonale RC 177 - Introduction du développement durable dans les critères d'adjudication - Analyse développement durable de la politique forestière - Analyse développement durable de

DEFI

-
 [Boussole du développement durable](#)
- SCAN
DD

- Outils d'évaluation de processus

- Communication sur les décisions prises
- Communication élargie sur les projets
- Formation au développement durable
- Formation pour les outils d'évaluation
- Publication
- Sensibilisation à la problématique

Actions 2005:

- - <font
color="#0000ff"> [Information sur le papier recyclé](#)
- Journée d'accueil des nouveaux collaborateurs
- Journée internationale de la forêt
 - Centre culturel Suisse à Paris- conférence sur le climat
 - Banque WIR plus
 - Association KOBATY
 - TVRL - gestion des déchets/papier recyclé

Dispose-t-on des moyens adéquats pour atteindre notre but? Le développement durable est possible grâce à l'utilisation d'outils et des nouvelles méthodes de travail liées au processus.

Communiquons-nous assez, la formation et la sensibilisation au DD sont-elle suffisante? Ce sont les expériences pratiques réussies, la formation continue et l'information qui favorisent le développement durable.

La communication sur les meilleurs projets, les outils, les processus et les méthodes de travail est essentielles.

Cercles indicateurs

En Suisse, plusieurs systèmes d'indicateurs de développement durable ont été développés à l'échelle des cantons, des villes et des communes. De ce constat est né le projet Cercle Indicateurs lors d'un Forum développement durable en 2003. Le but était de trouver des indicateurs centraux pour évaluer l'état actuel et l'évolution au cours du temps du développement durable. Les cantons de BE, GE, SO, BL, AG, ZH, GR et VD y ont participé, ainsi que 14 villes. Le projet a été accompagné par l'OFS, l'OFEFP et l'OFSP. Aujourd'hui, les résultats ont été publiés. Il est désormais du devoir des cantons et des villes de les analyser et de mener une réflexion sur les améliorations possibles. Les données seront actualisées tous les quatre ans. Enfin, à noter que le projet de Monitoring du développement durable du canton de Vaud développé par l'UDD et le SCRIS reprend les indicateurs du Cercle Indicateurs qui sont pertinents pour mettre en évidence des spécificités cantonales.

Pour en savoir plus: http://www.are.admin.ch/are/fr/nachhaltig/Indikatoren_Kantone/index.html

Evaluation de la Route Cantonale RC 177

La RC 177 est une route qui est en phase de projet. Elle permettra de relier le pôle de développement d'Aclens à l'autoroute en évitant les communes de Penthaz et de Vufflens-la-Ville. L'Unité de développement durable a été appelée en 2005 pour évaluer certaines variantes de tracés selon des critères de développement durable en collaboration avec les services des routes. A ce stade, le tracé global était dessiné, mais des parties pouvaient encore être optimisées.Le résultat attendu était de donner aux décideurs une vue d'ensemble des avantages et les inconvénients des différentes variantes et de choisir les plus propices en connaissance de cause.

Pour mener à bien ce projet, l'Unité de développement durable a recherché les outils d'évaluation existants pour le domaine des routes. Nous avons choisi de travailler avec NISTRA, instrument d'évaluation de développement durable pour des projets de routes développés par l'Office fédéral des routes. LUDD a assuré le pilotage de l'évaluation des variantes des tronçons "Venoge" et "Penthaz". Cette expérience permettra d'évaluer le projet selon des critères DD pour les différentes phases qui suivront. Il est prévu de travailler avec Nistra sur d'autres projets menés au sein du SR.

Evaluation développement durable de la Politique forestière

Dans le cadre de la mise en œuvre du développement durable au sein de l'Etat, l'Unité de développement durable a travaillé avec l'outil "Evaluation du développement durable" (EDD) qui a été développé par l'office fédéral du développement territorial. Il permet d'évaluer la durabilité de projets selon différents objectifs en vue de les optimiser. Ce travail doit faciliter l'identification des déséquilibres entre les dimensions de l'environnement, de la société et de l'économie, de mettre en évidence les possibilités d'optimisation et d'atteindre un équilibre durable entre ces dimensions.

La politique forestière vaudoise 2006-2015 (Polfor) prend en compte la nouvelle orientation de la politique forestière fédérale. Elle est basée sur la multifonctionnalité de la forêt définie selon trois axes: l'axe économique (viabilité des exploitations forestières et de l'économie du bois), l'axe sociétal (protection contre les dangers naturels, usages de la forêt) et l'axe environnemental (biodiversité, paysage).

En vue de sa validation politique, l'Unité du Développement Durable (UDD) en étroite collaboration avec le Service de la Forêt, de la Faune et de la Nature (SFFN) a procédé à son évaluation. L'objectif de cette évaluation est de mettre Polfor dans un contexte plus vaste et de la confronter à des objectifs globaux reconnus internationalement afin d'obtenir des bases de décision transparentes pour la suite du processus politique. Cette démarche permet de détecter les éventuels conflits et impacts négatifs attendus. Cela permet également une gestion de projet plus efficace ainsi que la prise en compte du développement durable en amont du processus.

Le rapport final sera remis au CE en parallèle avec le rapport final POLFOR suite à la consultation.

Pour en savoir plus sur l'EDD: <http://www.are.admin.ch/are/fr/nachhaltig/beurteilen/index.html>

Evaluation des mesures DEFI 2005

Dans le cadre de la démarche DEFI, l'Unité de développement durable a été appelée à évaluer les mesures proposées par l'ensemble des services lorsqu'elles pouvaient potentiellement agir en faveur ou en défaveur d'un développement durable.

L'outil utilisé est la "boussole du développement durable". Il a été adapté et inséré dans la base Lotus afin de profiter d'un certain nombre d'information contenue dans les fiches de mesure. L'analyse d'une cinquantaine de mesures a permis de montrer que dans l'ensemble la démarche DEFI 2005 n'a globalement pas été défavorable à un développement durable, sachant que le premier objectif est d'assainir les finances cantonales, ce qui est favorable au DD. Au niveau de certaines mesures spécifiques, le développement durable était même favorisé. Par exemple, dans le cas de la proposition de développer le système du carsharing à l'ensemble de l'Etat. Certaines mesures étaient défavorable, mais avec un impact négligeable à l'échelle du canton.

L'utilisation de ce outil en 2005 permettra une implémentation au sein de l'administration pour l'évaluation courante des projets. Ce outil a été optimisé pour mieux prendre en compte les besoins des différentes personnes appelées à l'utiliser. Il sera disponible dans sa version définitive dans le cadre de DEFI 2006-2007.

Pour en savoir plus: [La Boussole du développement durable](#)

Unité de développement durable (UDD)

Projets particuliers

Monitoring du développement durable dans le canton de Vaud

Lors du Sommet de la Terre en 1992, le programme d'action appelé Agenda 21, dont le chapitre 40 appelle à l'élaboration d'indicateurs de développement durable aux échelles nationale et internationale, a été largement diffusé. La Suisse, qui s'est alors engagée à faire un Agenda 21 comprenant un système d'indicateurs consacré à l'évaluation et au suivi du développement durable. Il s'agit du projet [MONET](#) finalisé en 2003. Aujourd'hui, le résultat de ce travail ainsi que celui du "[Cercle indicateurs](#)" est complété par un set d'indicateurs spécifiques pour le canton de Vaud. Il est élaboré en collaboration avec le Service cantonal de recherche et d'information statistique et de certain-e-s collaboratrices et collaborateurs de l'administration cantonale. Le but est d'informer la population et les décideuses et décideurs de la situation et des tendances de l'état du développement durable quant à ses trois dimensions sociale, économique et environnementale dans le canton. Le set d'indicateurs sera disponible en été 2006

Introduction du développement durable dans les critères d'adjudication

En Suisse, la collectivité achète des biens et des services pour environ 30 à 40 milliards par an. Les conditions de mise en soumission et l'attribution des marchés stimulent l'innovation et la dynamique des entreprises. Aujourd'hui, le critère de la valeur économique est complété par des critères qui donnent les garanties aux maîtres d'œuvre qu'une entreprise ou un bureau honorera son mandat dans les règles de l'art. Concernant le développement durable, le groupe de travail romand sur les marchés publics a inséré des critères d'adjudication spécifiques aux pôles environnemental et social dans le guide romand. Il s'agit de la "contribution de l'entreprise à la composante environnementale du développement durable" et de la "contribution de l'entreprise à la composante sociale du développement durable". Aujourd'hui, les appels d'offre du département des infrastructures les intègrent systématiquement. Ainsi, les entreprises pro actives dans le domaine peuvent valoriser leurs actions et celles qui n'ont encore rien entrepris sont incitées à le faire.

Pour en savoir plus: www.simap.ch

La boussole du développement durable

L'outil "La boussole du développement durable" a été fait par l'Office de la coordination pour la protection de l'environnement du canton de Berne. Il a été affiné par l'Unité de développement durable les besoins du Canton de Vaud dans le cadre de de DEF1. Cet outil met en évidence les modifications induites par un projet en rapport au statu quo (situation sans le projet). Ceci peut se réaliser dans différentes phases. Par exemple, lorsque les connaissances des impacts du projet sont encore faibles ou alors comme évaluation à la fin d'un projet pour en tirer des informations. Il est également possible d'utiliser l'outil pour améliorer un projet en cours ou pour comparer des variantes. La boussole du développement durable est conçue pour trois échelons décisionnels distincts: niveau stratégique sur le long terme, niveau conceptuel et niveau de projet. L'analyse ne nécessite aucune donnée chiffrée et reste entièrement qualitative.

La personne qui l'effectue ne doit pas avoir de connaissances particulières en matière de développement durable, mais doit par contre bien connaître son projet et toutes ses caractéristiques. L'outil contient 117 indicateurs organisés par thèmes dans les trois pôles du développement durable (économie, environnement et société). L'impact du projet est traduit par des graphes faisant ressortir ses forces et ses faiblesses. L'évaluation est qualitative: très défavorable, favorable, incertain, défavorable, très favorable, veto.

Séance d'information sur le papier recyclé à l'intention des communes

C'est en 2003 que le Conseil d'Etat a décidé que le papier pour l'administration cantonale devait être issu de papier recyclé pour tous les documents courants. Sachant que le papier recyclé nécessite six fois moins d'eau et deux fois moins d'énergie que le papier blanc pour sa fabrication et qu'il permet de préserver des forêts au niveau mondial, il est certain que cette décision est très positive en terme de développement durable. Aujourd'hui, 87% du papier utilisé à l'ACV est du papier recyclé, ce qui représente 1880 palettes de 750 à 800 Kg chacune en moyenne par année est de 150 à 200 Kg par poste de travail. C'est aussi jusqu'à 80% des déchets de l'administration.

Chargée d'informer les communes intéressées à initier une démarche de développement durable et à diffuser les actions réussies au sein de l'Etat, l'Unité de développement durable a organisé une matinée d'information sur le papier recyclé en collaboration avec la CADEV, Xerox et le canton de Genève. Quinze communes sont venues, représentant environ 43% de la population du canton. Depuis, le suivi de cette opération par l'Unité de développement durable a permis d'évaluer cette démarche. Aujourd'hui, la commune

de Rolle a profité des informations fournies pour acheter des enveloppes et du papier recyclé, la commune de Prilly achète des enveloppes à double fenêtre à la CADEV et utilise du papier recyclé, la commune de la Tour-de-Peilz va passer à une consommation de 60 à 80% en papier recyclé, la commune de Pully achète du papier blanc mais certifié FSC, la commune de Nyon est passée entièrement au papier recyclé, et la commune de Morges ont profité des informations pour préparer ce changement. Cette rencontre a clairement permis d'inciter certaines communes à faire opter pour le papier recyclé en profitant de connaissances acquises à l'Etat.

 Pour en savoir plus: [Le papier recyclé: un choix qui s'impose!](#)

Unité de développement durable (UDD)

Sources d'informations complémentaires

Des plus amples information sur l'Agenda 21 cantonal, sur les actions entreprises au sein des services et sur les activités de l'Unité de développement durable sont disponibles sur le site internet <http://www.vd.ch/durable/>

Actions du programme de législature

35. Programme cantonal de développement durable

35. Programme cantonal de développement durable

Mettre en œuvre un Programme cantonal de développement durable (Agenda 21).

L'Unité de développement durable (UDD) est responsable de la mise en œuvre du programme de développement durable, appelé également Agenda 21 cantonal. En 2005, l'UDD sur le suivi de projets en cours, sur la stratégie de mise en œuvre d'actions concrètes au sein des services et sur la rédaction du programme de développement durable. L'objectif est de présenter l'Agenda 21 cantonal au Conseil d'Etat en 2006. Ce programme renseignera sur les actions existantes ou en cours au sein des services, il présentera des propositions d'actions pour l'ensemble des départements accompagnées de principe de mise en œuvre et d'un planning.

Groupes de prestations
62.0 Support

62.0 Support

Gestion et administration du service.

Descriptif

- Direction.
- Ressources humaines.
- Secrétariats.
- Informatiques.
- Gestion financière.
- Achats économat.
- Ateliers.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Collaborateurs du service.
- Secrétariat général du DINF.
- Services transversaux du Canton.
- Offices de la Confédération.
- Autres groupes du contrat.

Groupes de prestations
62.1 Planification

62.1 Planification

Planification stratégique, trafic.

Descriptif

- Préparation de la planification stratégique du Canton.
- Études préliminaires.
- Surveillance des routes.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Communes.
- Usagers de la route, Département des infrastructures.
- Autres services de l'Etat (SAT, SMOB, SEVEN, SAF, SBMA, RF).
- Bureaux techniques.

Groupes de prestations
62.2 Études, projets

62.2 Études, projets

Études, projets, directions des travaux.

Descriptif

- Dossiers de projets en matière de développement et de constructions nouvelles.
- Dossiers d'exécution et direction de travaux en matière de développement et de constructions nouvelles.
- Dossiers de projets en matière d'amélioration et de renouvellement.
- Dossiers d'exécution et direction de travaux en matière d'amélioration et de renouvellement.
- Dossiers de projets en matière de conservation et de gros entretien.
- Dossiers d'exécution et de direction de travaux en matière de conservation et de gros entretien.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Confédération.
- Cantons.
- Communes.
- Privés (usagers, bordiers).
- Mandataires.
- Services industriels .

Groupes de prestations
62.3 Exploitation

62.3 Exploitation

Exploitation des réseaux des routes nationales et cantonales et de leurs annexes.

Descriptif

- Travaux d'amélioration et de renouvellements au budget de fonctionnement.
- Travaux de conservation et de gros entretien au budget de fonctionnement.
- Voirie, Zones vertes.
- Service hivernal.
- Équipements.
- Service accidents et événements naturels.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Usagers de la route.
- Collectivité publiques et privées.
- Entreprises.
- Canton.
- Communes.
- Service industriels.
- Privés (individuels et collectifs).

Groupes de prestations
62.4 Services

62.4 Services

Services aux clients.

Descriptif

- Services à l'administration cantonale vaudoise.
- Services à des tiers externes à l'administration cantonale vaudoise.
- Gérance du domaine public.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Autres services de l'Etat.
- Canton.
- Entreprises privées.
- Usagers.
- Communes.
- Entreprises.
- Associations.
- Riverains.

Evénements marquants, évolutions significatives

Service des routes (SR)

Evénements marquants, évolutions significatives

Départ de M. Daucher

M. Bernard Daucher, chef du Service des routes, est parti à la retraite anticipée au 31 décembre 2005, après 24 ans d'activité au SR dont 11 à sa tête. Le Conseil d'Etat a désigné M. Pierre-Yves Gruaz, responsable de la division entretien du Service, pour lui succéder à partir du 1er janvier 2006.

Gestion des ressources humaines

La gestion des ressources humaines a été un des défis majeurs de l'année 2005. Le transfert de 225 km de routes aux communes, les différentes mesures d'économie impliquant le personnel ont nécessité la mise en place d'une gestion extrêmement rigoureuse des ressources humaines. Par des mesures de transferts internes, de restrictions d'engagement, de nouvelle répartition des tâches, le Service a largement atteint son objectif 2005. L'exercice se poursuivra en 2006, mais on peut d'ores et déjà affirmer que la réduction de plus de 40 postes au SR se fera sans licenciement.

Fin des travaux de Glion

La sécurisation des tunnels de Glion a débuté le 15 avril 2004 pour se terminer le 3 novembre 2005. La fin des travaux nous donne l'occasion de faire un bilan succinct.

- Au plan technique, une gestion pointue des délais associée à des incitations financières ont permis d'être en avance sur les plannings initiaux.
- Au plan trafic, les moyens investis au plan communication de décembre 2004 à mars 2005 ont permis de réduire, pendant les travaux du second tube, les perturbations de trafic. Les temps d'attentes ont été sensiblement réduits.

L'objectif qui consistait à éviter un engorgement du trafic sur la route cantonale entre Rennaz et Vevey a été atteint.

Les expériences acquises au plan de la gestion de projet, la communication et la concertation sont un acquis positif et durable pour le Service des routes. Les acquis sont exploités au quotidien dans la gestion de plusieurs projets importants du Service.

Mise en conformité du réseau cantonal au trafic de 40 t

Le réseau routier suisse a été ouvert au trafic 40 t le 1er janvier 2005. Les travaux de renforcement et d'assainissement des ouvrages d'art des routes cantonales se sont poursuivis en 2005. Ils ont été financés principalement par renoncement à d'autres travaux et une gestion rigoureuse du budget de fonctionnement.

- 4 ouvrages d'art ont été renforcés et assainis définitivement (Pont / Talent à Echallens, Estacade de Pré Camuz aux Clées, pont du Creux à Vallorbe, estacade de Rossinière)
- 8 ouvrages d'art ont été renforcés provisoirement.
- Le renforcement de 3 ouvrages d'art prévu en 2005 (pont / Venoge à La Sarraz, PS / CFF à Villeneuve, PS / CFF à Roche) a dû être reporté en 2006 pour raison d'opposition à l'enquête ou de coordination avec les CFF. Un report de crédit a été accordé au Service des routes.

Par décret du 8 novembre 2005, le Grand Conseil a accordé au Conseil d'Etat un crédit d'investissement de Fr. 14'010'000.- pour le renforcement de 22 ouvrages d'art sur le réseau routier cantonal prioritaire pour le trafic 40 t. Les travaux à entreprendre concernant principalement les ouvrages d'art de la route des Mosses sont planifiés sur 5 ans.

De nombreux recours avaient été déposés début 2005 contre les limitations de tonnage de plusieurs ouvrages d'art publiées dans la FAO avant l'ouverture du réseau routier aux 40 t. A fin 2005, 13 recours sont encore pendants.

Service hivernal 1ère partie de l'année, pénurie de sel, jours de bise

Les conditions météorologiques ont été particulièrement rigoureuses durant la période concernée :

- Du 25 au 27 janvier 2005 une forte bise s'est mise à souffler après d'importantes chutes de neige. Les moyens à disposition renforcés par des fraiseuses et des engins de chantier sont intervenus sans discontinuer.
- Le 17 avril alors que la saison semblait terminée de fortes chutes de neige mouillée ont encore entraîné des dépenses importantes.
- Les salines de Bex se sont trouvées en rupture de stock. La consommation routes cantonales et nationales 2005 s'élève à 22'900

tonnes pour une moyenne décennale de 13'700 tonnes.

- Le coût des prestations payées à des tiers ainsi que l'achat de sel s'élève, pour les routes cantonales, à CHF 10'930'000 pour CHF 4'340'000 portés au budget.

Comptage CH 2005

La campagne de recensement du trafic routier en Suisse, qui se déroule tous les cinq ans, a débuté le 14 mars 2005. Ce relevé périodique de la composition du trafic motorisé constitue, avec les comptages automatiques permanents, un des éléments essentiels pour la planification des routes et du trafic, ainsi que pour la politique des transports. Ces données servent de références pour les enquêtes portant sur l'environnement, l'énergie, la sécurité routière et l'économie. Les comptages ont été faits manuellement pendant trois jours ouvrables (14 mars, 17 juin et 10 août) et deux dimanches (24 juillet et 30 octobre). Les données seront à disposition mi 2006.

Assurance-qualité : renouvellement de la certification

Cette année a vu un audit de recertification se dérouler au Service des routes les 16 et 17 novembre 2005. L'objectif de cet audit était de vérifier que le système de management est conforme aux exigences du référentiel (Norme ISO 9001/2000), documenté et effectivement mis en œuvre et qu'il permet d'atteindre les objectifs et la politique de l'organisme. Sur la base des résultats de l'audit, de l'efficacité et de la maturité du système de management, l'auditeur (SGS) a renouvelé la certification ISO 9001/2000 au Service des routes.

Arrêt du contrat de prestations

Après 3 ans passés sous contrat de prestations, le Service des routes regrette l'abrogation par le Conseil d'Etat, à partir de l'exercice 2005, du décret de décembre 1999 sur les contrats de prestations. Ce type de gestion est une approche très motivante des problèmes budgétaires qui permet une gestion responsable des services et donne un très bon reflet de leurs activités. Afin de ne pas perdre l'acquis et l'important investissement en ressources effectué pour sa mise en place, le SR poursuit cette approche en parallèle à sa gestion budgétaire habituelle, en particulier pour la gestion et le suivi des heures du personnel.

Service des routes (SR)

Projets particuliers

SR 05 : Evolution de l'organisation du Service des routes

SR 05 est un projet interne au Service, visant à analyser l'organisation et le fonctionnement de ce dernier. Au vu de l'ensemble des démarches d'économies accumulées ces dernières années, SR 05 se veut être un canevas, un support qui permette au Service de gérer, voire de "digérer" la totalité des mesures en ayant une vision globale de leur impact sur son fonctionnement.

La clarification des tâches, leur positionnement dans l'organigramme ainsi qu'une redéfinition des compétences transversales sont quelques axes de cette réflexion.

L'évolution de l'environnement général dans lequel évolue le Service, la complexification et la "globalisation" des problématiques, la future organisation des routes nationales dans le cadre de la RPT et le transfert de 225 km de routes aux communes sont également quelques éléments qui ont guidé notre réflexion tout au long du processus.

La phase de mise en œuvre qui s'annonce va nécessiter un réel effort d'adaptation de chaque collaborateur. Elle ne pourra réussir que si chacun d'entre nous met au centre de ses préoccupations l'intérêt du Service avant son intérêt personnel. Cette phase va faire l'objet d'un calendrier détaillé précisant les étapes clés et les "jalons" incontournables du processus.

Les groupes de travail poursuivent actuellement leur réflexion sur les "fiches emplois" des nouveaux postes et des postes ayant subi de profondes mutations, en étroite collaboration avec le SPEV. Ces fiches emplois permettront de définir les cahiers des charges des postes concernés sur une base "DECFO compatible", ensuite seulement, les décisions d'organisation pourront être réajustées.

Cette phase de mise en œuvre est bien évidemment le point d'orgue de la démarche SR 05 et va nécessiter un soin tout particulier. L'information aux collaboratrices et collaborateurs devra notamment être soignée. Les lignes directrices du schéma directeur micro.conception devront être clairement expliquées, afin que chacun puisse comprendre les enjeux d'une mise en œuvre rapide mais réaliste !

L'évolution de ce dernier durant cette deuxième phase est basée sur des analyses détaillées du fonctionnement des différentes entités du SR. Que ce soit le fonctionnement du niveau stratégique, appuyé par différentes entités de soutien entièrement repensées, le regroupement en 4 régions des sites décentralisés de la division entretien, la création des bureaux techniques "génie civil" et "géomatique", la définition de la gestion par projet comme mode de fonctionnement, ainsi que la formalisation du processus de changement initié depuis 2 ans aux routes nationales, tout a été organisé dans le but de garantir une efficacité maximale au Service des routes.

L'année 2005 a été mise à profit pour terminer la deuxième phase du projet SR 05. Même si tout n'est pas entièrement finalisé, notamment les organigrammes et les cahiers des charges des "nouveaux" postes, cette deuxième étape a permis de faire valider au COPIL les nouvelles lignes directrices du schéma directeur version micro.conception.

Remise des RC aux communes

Dans le but d'assainir les finances cantonales le Conseil d'Etat a décidé de transférer un certain nombre de kilomètres de routes cantonales aux communes. Le Grand Conseil a adopté un rapport de minorité prévoyant l'extension des traversées de localités, à charge des communes, aux panneaux de début et de fin de localité.

Les communes ont été consultées le 16 février 2005 selon art. 3 de la loi du 10 décembre 1991 sur les routes. Les notifications de la décision du Département des infrastructures ont été adressées aux communes en plusieurs temps les 15 juin, 10 août et 14 septembre 2005. Vingt-huit communes ont recouru au Tribunal administratif. Les recours ont été rejetés par ce dernier le 21 décembre 2005.

La totalité des transferts est ainsi exécutée au 1.01.2006, sous réserve d'un recours au Tribunal fédéral.

La nouvelle situation se présente comme suit

	Etat de Vaud	Communes	Total
Après le transfert	1518 km	608 km	2126 km

L'impact de cette mesure d'assainissement est une diminution du budget du SR (routes cantonales) de CHF 8.2 mio répartie entre le personnel pour environ 40 postes et les prestations externalisées pour environ CHF 4.2 mio.

Service des routes (SR)

Sources d'informations complémentaires

Actions du programme de législation
17. Autoroute A5

17. Autoroute A5

Achever l'autoroute A5.

Le 12 mai 2005, le dernier tronçon vaudois de l'A5, long de 9.9 km, était inauguré. Il prolongeait un premier tronçon de 9 km, ouvert en 1984, contournant Yverdon par un viaduc et se raccordant à Corcelles (Grandson) par une chaussée unique rétrécie à 3 voies. Ces derniers 3 km ont été élargis en 2004/2005 pour donner à l'ensemble les caractéristiques d'une autoroute de 2^{ème} classe, soit 2 chaussées de 10 m, incluant une bande d'arrêt de 2,50 m, séparées par un terre-plein central arborisé de 2 m.

Le tronçon inauguré a connu une longue histoire. En 1976 déjà, un premier projet général était déposé par les cantons de Vaud et Neuchâtel. Dès 1987, le réexamen de plusieurs tronçons autoroutiers en Suisse retardait l'approbation de ce projet. De variantes nouvelles en contre-projets, de tracés nord ou sud, ce n'est que le 14 février 1996 que le Conseil fédéral approuvait le projet général avec une galerie de 600 m' à Onnens, les tunnels de Concise et la Rochelle et une jonction à Vaumarcus.

Le projet définitif, ajusté et amputé des tunnels de la Rochelle, accompagné de plus de 40 mesures de compensation écologiques, fut approuvé le 23 octobre 1998 après 25 ans d'études et tergiversations.

L'inauguration du 12 mai n'a pas marqué pour autant la fin des travaux. Plusieurs chantiers importants, hors tracé AR, se sont déroulés jusqu'à fin 2005 et se prolongent encore jusqu'en juin 2006. Il s'agit entre autres de chemins, routes, d'aménagements de parcelles et de la finalisation de centaines mesures environnementales.

Le coût de l'ensemble des travaux, y compris l'élargissement du tronçon à 3 voies, s'élèvera à 580 mio dont 28 mio pour l'électromécanique, 75 mio pour l'archéologie et 12 mio pour l'environnement.

18. Route H 144

Réaliser la liaison routière H 144 (Rennaz – Les Evouettes).

L'OFROU subventionne ce projet à raison de CHF 43 mio mais exige que les travaux démarrent en 2006, ou avant l'entrée en vigueur de la RPT. Le DINF s'est fixé comme objectif l'ouverture du chantier en octobre 2006.

Etat d'avancement du projet

Une structure de projet (organigrammes organisationnels) est en préparation. Les 4 concours de projet pour les ouvrages d'art ont été lancés en 2005, les résultats sont attendus pour le printemps 2006.

Procédure

La levée des oppositions a occasionné le dépôt de 5 recours au Tribunal administratif. Traitement en cours.

Acquisition des terrains

Un Syndicat d'améliorations foncières a été constitué en décembre 2003. Les enquêtes relatives au périmètre et à la taxation auront lieu en 2006.

Une structure de projet (organigrammes organisationnels) est en préparation. Les 4 concours de projet pour les ouvrages d'art ont été lancés en 2005, les résultats sont attendus pour le printemps 2006.

Groupes de prestations
68.0 Administration

68.0 Administration

Gestion et administration du service.

Descriptif

- Direction du service.
- Support administratif.
- Support TH.
- Support financier et comptable.
- Support logistique.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Collaborateurs du service.
- Secrétariat général.
- Services transversaux.

Groupes de prestations

68.1 Exécution de la mensuration officielle

68.1 Exécution de la mensuration officielle

Planification et supervision de l'exécution de la mensuration officielle.

Descriptif

- Direction de l'exécution de la mensuration officielle.
- Contrôle, entretien et renouvellement des points fixes (points fixes planimétriques, points fixes altimétriques).

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Confédération.
- Communes vaudoises.
- Services de l'administration cantonale vaudoise.
- Ecoles polytechniques, universités, écoles.
- Bureaux d'ingénieurs, d'architectes, d'urbanistes.
- Entreprises de distribution d'énergie, sociétés privées.
- Public.
- Registres fonciers du Canton.
- Régies fédérales.

Groupes de prestations

68.2 Données de la mensuration officielle

68.2 Données de la mensuration officielle

Mise à jour et diffusion des données de la mensuration officielle.

Descriptif

- Mise à jour de la base de données cadastrale officielle.
- Insertion des géodonnées des services de l'ACV et d'autres prestataires dans le datawarehouse.
- Diffusion des données de la mensuration officielle et des autres géodonnées.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Confédération.
- Communes vaudoises.
- Services de l'administration cantonale vaudoise.
- Ecoles polytechniques, universités, écoles.
- Bureaux d'ingénieurs, d'architectes, d'urbanistes.
- Entreprises de distribution d'énergie, sociétés privées.
- Public.
- Registres fonciers du Canton.
- Régies fédérales.

Groupes de prestations
68.3 Système d'information sur le territoire

68.3 Système d'information sur le territoire

Coordination et développement du système d'information sur le territoire.

Descriptif

- Coordination et pilotage des projets relatifs au système d'information sur le territoire de l'ACV.
- Conseil aux services et aide au suivi de projets.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Services de l'administration cantonale.
- ASIT-VD.

Service de l'information sur le territoire (SIT)

Événements marquants, évolutions significatives

Initié en 2004, le renouvellement complet du système informatique pour la gestion de la base de données cadastrales officielle constitue l'un des projets majeurs mené par le service durant l'année 2005. Des technologies de pointe ont été mises en oeuvre pour la gestion et la distribution électronique du patrimoine de géodonnées de l'Etat de Vaud. Ce système est l'un des éléments essentiels de la chaîne de traitement qui permet à tout client interne ou externe de disposer de géodonnées à jour et fiables.

Appliquer les standards, fournir des directives complètes aux mandataires oeuvrant pour la mensuration officielle, contribuer à l'accroissement de l'offre en données de la mensuration officielle et en géodonnées dans d'autres domaines sont les axes prioritaires du service.

Les géodonnées sont publiées dans un guichet cartographique constamment enrichi par de nouvelles thématiques (www.geoplanet.vd.ch)

Service de l'information sur le territoire (SIT)

Projets particuliers

Projet SIBAT

Un référentiel unique pour les bâtiments et les logements est en cours de constitution grâce à la collaboration étroite du SCRIS, du registre foncier, de la CAMAC et du SIT. Ce registre sera l'un des éléments fondamentaux du système d'information de l'administration cantonale vaudoise. Une première étape a été franchie avec succès. Elle consiste à collecter les données relatives aux bâtiments et aux logements en utilisant le portail de la CAMAC (www.camac.vd.ch). Cette collecte est réalisée durant le processus de demande de permis de construire par le mandataire et par les communes.

Service de l'information sur le territoire (SIT)

Sources d'informations complémentaires

Service de l'information sur le territoire (SIT)

Actions du programme de législation

Aucune action du programme de législation de vous a été attribuée.

Groupes de prestations

64.0 Gestion et administration du service (SBMA)

64.0 Gestion et administration du service (SBMA)

Gestion et administration du service.

Descriptif

Direction du service :

Architecte cantonal :

- Appui au Chef DINF et au CE (dans les domaines de l'architecture et de l'urbanisme) et promotion des échanges d'informations au sein des groupes intercantonaux impliqués dans la construction et de l'immobilier.

Chef de service :

- Prise en charge de la sauvegarde des intérêts du patrimoine monumental et archéologique vaudois.
- Application du PQM (plan management de la qualité) et controlling de la planification, la construction et l'entretien des bâtiments sous la responsabilité du SBMA et de la démarche pour bâtir dans une perspective de développement durable.
- Support administratif.
- Support RH.
- Support informatique.
- Support financier et comptable.
- Support juridique.
- Support logistique.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Départements et services (Hospices et Unil exceptés).
- Autres services constructeurs vaudois et hors canton.
- Associations professionnelles.
- Architectes et ingénieurs mandataires des services constructeurs.
- Les sociétés, associations et fondations dépendant de l'Etat (Hospices et Unil exceptés).
- Les communes vaudoises.
- Collaborateurs du service.
- Secrétariat général.
- Services transversaux.
- Entreprises.

Groupes de prestations

64.1 Planification stratégique et direction de projets de construction, expertises scolaires

64.1 Planification stratégique et direction de projets de construction, expertises scolaires

Planification stratégique et direction de projets de construction, expertises scolaires.

Descriptif

Stratégie de planification des bâtiments de l'état :

- Représentation du maître de l'ouvrage dans toutes les phases stratégique des opérations de réalisation d'ouvrages importants.
- Planification des constructions et de leurs incidences financières.
- Contrôle des besoins des services, établissement du programme des constructions ou des surfaces louées et études de faisabilité.
- Recherche des terrains adéquats et conduite des études et démarches urbanistiques nécessaires

Pilotage opérationnel des opérations de construction :

- Obtention des crédits et subventions
- Organisation des procédures de marchés publics et concours pour l'acquisition de prestations, ainsi que pour les travaux de construction.
- Gestion administrative et financière des chantiers.
- Relations avec les autorités.
- Arbitrage de conflits.
- Bouclage financier et archivage.
- Evaluation.

Instruments de travail et conseils :

- Fédérer les règles communes aux services constructeurs de bâtiments (SBMA, BUD, Hospices, SSP).
- Conseils aux services et aux fondations.
- Représentation du DINF.

Expertises de construction scolaires communales :

- Préavis sur tous les dossiers des constructions scolaires communales en vue de la délivrance par le DFJ de l'autorisation cantonale spéciale.
- Contrôle de la conformité des constructions.
- Tenue de statistiques scolaires.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Autres services constructeurs vaudois et hors canton.
- Associations professionnelles.
- Architectes et ingénieurs mandataires des services constructeurs.
- Les sociétés, associations et fondations dépendant de l'Etat.
- Les communes vaudoises.

Groupes de prestations

64.2 Gestion d'ouvrage - pilotage, direction, conseil et expertise

64.2 Gestion d'ouvrage - pilotage, direction, conseil et expertise

Gestion d'ouvrage - pilotage, direction, conseil et expertise.

Descriptif

Stratégie de conservation du parc immobilier de l'état et de ses aménagements extérieurs par :

- Diagnostic technique et physique des ouvrages.
- Maintien de la valeur du parc immobilier.
- Détermination des besoins et des moyens financiers et techniques (obtention des crédits et subventions auprès des instances politiques - CE + GC).
- Optimisation de l'utilisation des surfaces.
- Planification, contrôle et suivi des installations techniques des bâtiments.
- Réduction des consommations d'énergie et augmentation de la production d'énergie renouvelable.
- Valorisation des abords des bâtiments en favorisant la biodiversité.
- Contrôle de la sécurité des ouvrages.
- Pilotage et direction des opérations d'entretien (maintenance et réparation) et de modification d'exploitation. (organisation des procédures de marché public, gestion administrative et financière des chantiers, relations avec les autorités et arbitrages des conflits).
- Bouclage et archivage des dossiers techniques et administratifs sous forme numérique et papier.

Maîtrise d'oeuvre :

- Projet et réalisation de travaux d'entretien (maintenance et réparation) et de modification d'exploitation.
- Surveillance technique des installations, maintien du confort.
- Tenue à jour de la documentation technique, des méthodes d'analyse et de statistiques.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Autres services constructeurs vaudois et hors canton.
- Associations professionnelles.
- Architectes et ingénieurs mandataires des services constructeurs.
- Les sociétés, associations et fondations dépendant de l'Etat.
- Locataires et usagers des bâtiments locatifs.

Groupes de prestations
64.3 Monuments et sites

64.3 Monuments et sites

Monuments et sites.

Descriptif

Connaissance et identification de patrimoine cantonal :

- Contrôle du recensement fédéral des sites construits (ISOS).
- Production et tenue à jour des recensements cantonaux des sites construits et des objets (immeubles et meubles).
- Production de l'inventaire des monuments d'art et d'histoire (en collaboration avec la PBC).

Mesures Préventives :

- Documentation et détermination, en cas d'intervention, de l'intérêt des objets protégés.
- Mise sous protection (inventaire et classement) des sites et des monuments présentant un intérêt au sens de la LPNMS.
- Application des dispositions fédérales en matière de protection des biens culturels (PBC).
- Participation à l'établissement des instruments légaux régissant l'aménagement du territoire.

Contrôle et conseils :

- Contrôle des projets affectant des objets protégés, délivrance de préavis et autorisations spéciales.
- Octroi de subventions à tiers pour des travaux de documentation, de conservation et de restauration.
- Réquisition pour l'Etat et les tiers de subventions fédérales pour les travaux de documentation, de conservation et de restauration.

Transmission des connaissances :

- Mise en valeur du patrimoine matériel et immatériel (Journées du patrimoine, publications, etc...).

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Propriétaires des objets (Confédération, canton, communes, collectivités de droit public ou privé, privés).
- Autorité de tutelle, confédération, autres services de l'Etat, communes.
- CAMAC.
- Etat de Vaud (SAT, SRA).
- Communes.
- Service de l'aménagement du territoire.
- Service des routes et autoroutes.
- Service des activités culturelles.
- Visiteurs et usagers du patrimoine vaudois.

Groupes de prestations
64.4 Archéologie cantonale

64.4 Archéologie cantonale

Archéologie cantonale.

Descriptif

Détermination du patrimoine archéologique cantonal :

- Etablissement et tenue à jour de l'inventaire des sites archéologiques
- Gestion et mise à disposition des données.
- Prospection, détection et évaluation des sites archéologiques.

Protection du patrimoine archéologique cantonal :

- Prises de mesures de surveillance, de protection et de conservation.
- Contrôle des projets de construction et d'aménagement.
- Rédaction de préavis, délivrance des autorisations spéciales.
- Dénonciation d'infractions.
- Autorisations, organisation, contrôle, réalisation de fouilles archéologiques préventives ou de sauvetage.
- Conservation et restauration de monuments archéologiques, notamment ceux qui appartiennent à l'Etat.
- Gestion financière, gestion du personnel auxiliaire.
- Gestion de subventions cantonales et fédérales pour l'archéologie.
- Etudes, rapports sur les investigations, publications et informations publiques.

Réalisation des tâches de la confédération dans le domaine de l'archéologie :

- Organisation et réalisation des fouilles pour le compte de la Confédération (accomplissement de ses tâches pour le patrimoine archéologique).

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Propriétaires (Etat, communes, privés).
- Services de l'administration, en particulier SAT, PN, SESA, SERAC, UNIL, EPFL.
- DINF.
- SG, CAMAC, SR, SIT, DDC.
- Entreprises.
- Archéologues.
- musées.
- instituts universitaires.
- sociétés scientifiques.
- Collaborations avec instances et services analogues, en Suisse et à l'étranger.
- Collaborations avec les services fédéraux concernés (OFC).
- Visiteurs de sites et de monuments, touristes, écoles, public intéressé.
- Services fédéraux (OFROU, CFF, OCF, OFC, La Poste, notamment).
- Bénéficiaires et usagers du patrimoine vaudois.

Groupes de prestations

64.5 Gestion du patrimoine construit et des terrains de l'Etat

64.5 Gestion du patrimoine construit et des terrains de l'Etat

- Gérance des immeubles.
- Gestion des baux, fermages et droits de superficie pour les parcelles.
- Gestion des places de parc attribuées aux collaborateurs de l'Etat.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Service de l'Etat.
- Locataires privés.
- Collaborateurs bénéficiaient d'un logement de fonction.
- Collaborateur disposant d'une place de parc.
- Communes et Confédération.
- L'administré.

Groupes de prestations
64.6 Assurances

64.6 Assurances

Gestion opérationnelle des assuranciers choses, patrimoine et responsabilité civile.

Descriptif

- Procédure en cas de sinistre.
- Relation avec les services de l'ACV dans le domaine des assurances choses, patrimoine et RC.
- Application des règles (directives) destinées aux services.
- Gestion de la facturation interne des primes d'assurance aux services.
- Gestion de l'unité budgétaire dédiée aux primes d'assurance.
- Gestion du fonds (ou provision) pour risques auto-assurés.
- Suivi des relations avec l'ECA.
- Suivi des relations et coordination avec les différents intervenants au sein de l'Etat.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Services de l'Etat.
- Assureurs.
- Personnes lésées.

Groupes de prestations
64.10 Centrale d'achats

64.10 Centrale d'achats

Achats et Centre d'édition.

Descriptif

- Achats, approvisionnement.
- Impression et acheminement des scrutins spécifiquement communaux.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Services de l'Etat et clients subventionnés.
- Service de justice, intérieur et cultes.
- Communes.
- Electeurs.

Groupes de prestations

64.9 Bâtiments administratifs et d'enseignement

64.9 Bâtiments administratifs et d'enseignement

Gestion de l'exploitation des surfaces occupées par les services et les pôles d'enseignement professionnel.

Descriptif

- Définition et application des standards de nettoyage.
- Optimisation du nettoyage in/outsourcing.
- Conduite et encadrement du personnel de conciergerie.
- Approvisionnement en machines, matériel et fournitures.
- Optimisation de la maintenance des installations techniques,- Elaboration et négociation de contrats cadre.
- Gestion, valorisation et tri des déchets produits par l'Administration cantonale.
- Approvisionnement en énergies, suivi des charges et taxes diverses.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Services de l'Etat (y compris les établissements d'enseignement).
- Sociétés distributrices d'énergies.
- Entreprises de maintenances.
- Fournisseurs.

Groupes de prestations
64.8 Gestion financière et RH (SIL)

64.8 Gestion financière et RH (SIL)

Gestion financière et RH :

L'entité finance s'occupe de la gestion financière et budgétaire du service ainsi que de la gestion administrative du personnel fixe et auxiliaire. Son activité est en grande partie celle de support pour les autres sections.

Descriptif

- Préparation et suivi du budget.
- Paiements et facturations divers.
- Gestion du personnel auxiliaire.
- Gestion du personnel.
- Gestion des loyers de l'ACV (pmts/suivi).
- Gestion comptable.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Collaborateurs du service.
- Service transversaux.

Groupes de prestations

64.7 Surfaces louées auprès de tiers

64.7 Surfaces louées auprès de tiers

Surfaces louées auprès de tiers pour le logement des services de l'Administration cantonale.

Descriptif

- Examen des besoins en surfaces annoncés par les services.
- Prospection de locaux disponibles.
- Négociations des conditions de location, travaux, aménagements, etc...
- Vérification et préavis des baux à loyer avant signature par le chef du département concerné.
- Gestion des baux en vigueur (hausse de loyer, décomptes de charges, etc.).
- Administration des loyers.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Services de l'Etat, y compris les établissements d'enseignement.
- Propriétaires.
- Gérances immobilières.
- CCT.
- SBMA.

Service des bâtiments, monuments et archéologie (SBMA)

Evénements marquants, évolutions significatives



Concours international d'architecture pour un nouveau Musée des beaux-arts à Lausanne

En choisissant d'ouvrir le marché à tous les candidats intéressés de Suisse et de tous les états signataires de l'accord OMC sur les marchés publics, l'Etat de Vaud a expressément opté pour une procédure organisée en deux phases permettant de sélectionner au premier degré des partis architecturaux susceptibles d'être développés dans un deuxième degré, où les exigences du maître d'ouvrage ont très clairement été explicitées aux plans programmatique, du développement durable et écologique, financier et d'exploitation.

Lancé en février 2004, un jury international composé de professionnels de renom, nommé par l'Etat de Vaud et présidé par Philippe Biéler, a reçu 249 projets, en provenance de 15 pays, qui ont été examinés en juillet 2004. Début 2005, le jury a analysé les 9 projets finalistes et désigné à l'unanimité les jeunes lauréats zurichois Berrel Wülser Kräutler, auteurs du projet Ying Yang. Le 10 mars 2005, le jury et son président ont procédé à la remise des prix au Palais de Rumine en présence de la Présidente du Conseil d'Etat en fonction, Anne-Catherine Lyon, du directeur du Musée cantonal des Beaux-Arts, Yves Aupetitallot, et de l'architecte cantonal, Eric Perrette.

Le futur bâtiment implanté à Bellerive, en bordure immédiate du rivage, dialogue par sa présence discrète et lumineuse avec les eaux du Léman tout en ouvrant grande une fenêtre sur le lac. De l'avis du jury unanime, ce projet de très haute qualité architecturale répond au plus près aux exigences fonctionnelles et environnementales du cahier des charges. Son coût de construction correspond au budget prévu de 54 millions (y compris le second crédit d'études). Le futur Musée s'inscrit dans un plan d'affectation cantonal (PAC) et devrait ouvrir ses portes à la fin de la décennie.



Centre d'entretien des routes nationales à Bursins - L'Etat de Vaud reçoit la première distinction eco-bau (*) pour une construction durable - Une première en Suisse - Septembre 2005

Le Conseiller d'Etat François Marthaler, chef du DINF et représentant du maître de l'ouvrage, a reçu le 27 septembre 2005 la distinction de l'association eco-bau qui récompense un bâtiment réalisé selon un mode de construction exemplaire. Dès le début de ce projet, dont la deuxième étape de construction est en cours, le développement durable y a été pris en compte.

Sous l'impulsion de l'ancien Conseiller d'Etat Philippe Biéler et de l'architecte cantonal Eric Perrette, le projet de démolition et de reconstruction du Centre d'entretien des routes nationales à Bursins, qui abrite également le centre d'intervention régional de la gendarmerie et le bureau du voyer, a été placé sous le signe du développement durable qui, pour la première fois en Suisse romande, figurait parmi les critères d'appréciation du concours d'architecture.

Les objectifs du développement durable que sont l'efficacité économique, la responsabilité socio-culturelle et le respect de l'environnement ont été atteints par une économie de moyens (sol, matières, énergie et ressources financières), une vérité des coûts (prise en compte de l'ensemble des coûts sur la durée de vie du bâtiment), la satisfaction des besoins des usagers et le respect des caractéristiques du paysage (orientation des bureaux, intégration du bâtiment au site protégé de la Côte et compensation des parties bétonnées par des aménagements extérieurs naturels et des toitures végétalisées), ainsi que le respect de l'environnement (respect des standards Minergie, chauffage combiné bois/solaire, valorisation des ressources locales, énergie solaire, utilisation du bois du Jura, réutilisation du matériau de l'ancien centre et récupération du bois coupé le long des autoroutes pour le chauffage).

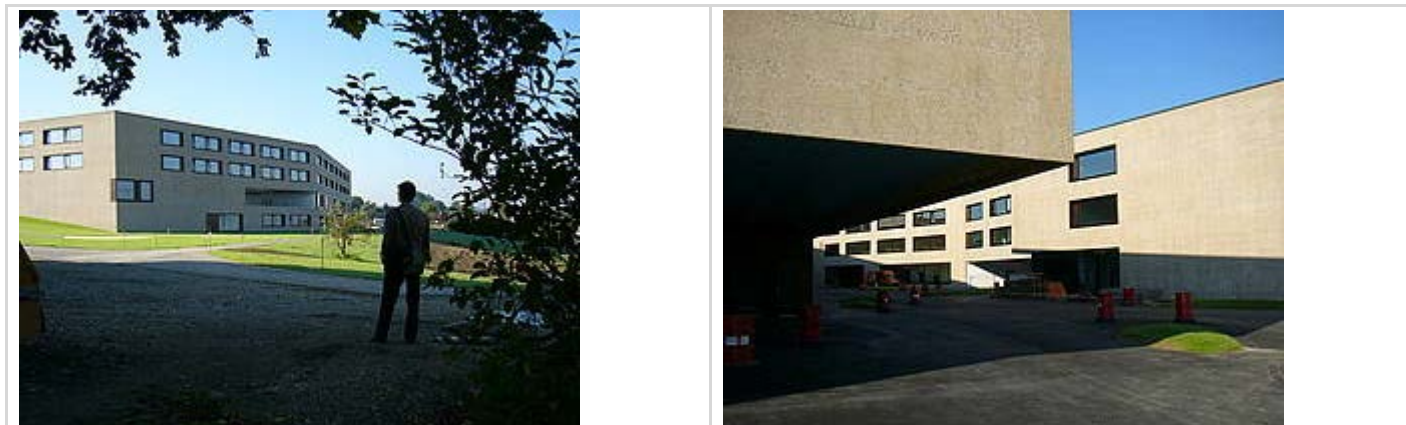


(*) association eco-bau : plate-forme commune des offices et services de construction de la Confédération, des cantons et des villes



Service des bâtiments, monuments et archéologie (SBMA)

Projets particuliers



Gymnase intercantonal de la Broye à Payerne

Le Gymnase intercantonal de la Broye (GYB) a accueilli ses premiers élèves le 29 août 2005 et a été inauguré officiellement le 30 septembre 2005 en présence de plusieurs représentants des autorités cantonales, fédérales et communales.

L'aventure de la création du GYB a commencé en 1990 par la constitution d'un groupe de travail au sein de la Communauté régionale de développement de la Broye fribourgeoise et vaudoise (COREB) et une demande officielle auprès des conseillers chargés de l'instruction publique des deux cantons. Conscients des besoins futurs en matière de constructions scolaires et de l'intérêt social et économique d'un tel établissement pour la région, les conseils d'états fribourgeois et vaudois y ont donné une suite immédiate en désignant un groupe intercantonal chargé d'examiner tous les aspects concrets de ce projet.

Pour le choix du terrain, plusieurs sites étaient en lice présentant divers avantages (gratuité, situation à cheval sur la frontière des deux cantons ou constructibilité immédiate), mais la priorité a été mise sur l'étendue de la zone concernée, son accessibilité par les transports publics et ses qualités spatiales et environnementales. Le terrain de la Blancherie, trop vaste pour n'accueillir que le gymnase et non constructible en l'état car en zone intermédiaire, a nécessité de trouver des modalités de collaboration et de partage avec la Commune de Payerne et l'élaboration d'un Plan Directeur Localisé (PDL) et d'un Plan Partiel d'Affectation (PPA), également en constante relation avec les voisins du site et la station d'aérologie, ceci avant de pouvoir lancer le concours d'architecture.

La profonde conviction, animant ces multiples collaborations, d'œuvrer pour un projet essentiel a permis de parcourir ce long processus sans obstacles, ni oppositions, avec, à la clé, une votation populaire au score exceptionnel en faveur du crédit de construction de 69,4 millions. Le chantier a pu débuter immédiatement après le référendum. Grâce à la compétence des groupes de mandataires et à la bonne entente au sein de la Commission de construction, les travaux se sont déroulés comme prévu, dans des délais très courts, et le budget a été parfaitement respecté. Pour couronner cette réussite, le bâtiment a reçu le label Minergie.

Protection du vignoble de Lavaux - Inscription sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO

Constitué à l'issue d'un véritable marathon de six mois, le dossier de candidature de Lavaux à l'inscription sur la liste du patrimoine mondial a été transmis à l'Office fédéral de la culture le 15 décembre 2005 et déposé par la Confédération auprès de l'UNESCO à Paris le 21 décembre suivant. La décision de l'UNESCO n'est pas attendue avant 2007.

La Préfète du district de Lavaux et le Conservateur cantonal des monuments et sites représentaient l'Etat de Vaud auprès du comité de l'Association pour la candidature de Lavaux, maître de l'ouvrage.

La large adhésion du peuple vaudois à l'initiative "Sauver Lavaux" II, le 27 novembre 2005, constituera sans doute un des atouts importants de cette candidature vis à vis de l'UNESCO.



Découvertes archéologiques à Nyon

Une intervention marquante a eu lieu à Nyon en 2005. Elle a produit des découvertes remarquables, qui enrichissent le Musée romain communal, qui présente les découvertes faites dans le site. Les étapes de construction d'un vaste parking souterrain dans le quartier de Rive ont été précédées de sondages de contrôle et de fouilles préventives, requises par le DINF/SBMA. Des découvertes importantes ont été faites pour la compréhension de l'urbanisme de la cité gallo-romaine de Nyon. Une large voie conduisant du port romain à la ville haute a été mise au jour, ainsi qu'une partie d'une étonnante construction monumentale, associée à un système de captage des eaux. Un riche ensemble de sculptures en pierre et de statuettes de bronze a été également découvert.

Projet : Société du Parking de la Duche S.A., Nyon / Intervenant pour l'archéologie : Entreprise Archéodunum S.A., Gollion - Les investigations sont l'objet d'une subvention cantonale et fédérale / Illustration, photo : Statuettes de divinités romaines en bronze, découvertes dans le parking de la Duche à Nyon : Apollon, Vénus et Hécate (photos Fibbi-Aeppli) / Pour en savoir davantage sur les activités de l'archéologie cantonale et sur les découvertes archéologiques dans le canton de Vaud, voir : La Chronique archéologique, dans la Revue historique vaudoise de chaque année (des tirés à part peuvent être obtenus sur demande à la section de l'archéologie cantonale. Chronique archéologique, dans l'Annuaire de la société Archéologie Suisse (ancienne Société suisse de préhistoire et d'archéologie).

Amiante

Le Grand Conseil a donné son accord sur l'Exposé des motifs et projet de décret pour un Crédit cadre de 8,9 millions destiné à la première étape de désamiantage des bâtiments. Les études pour le Centre professionnel du Nord vaudois et le Gymnase d'Yverdon-les-Bains ont pu démarrer. Le désamiantage du restaurant du Gymnase d'Yverdon-les-Bains a été réalisé.

Energie et environnement

Le développement et la valorisation des activités du Groupe Energie ont été assurés, en particulier par la mise en place d'un suivi des projets depuis l'élaboration des cahiers des charges jusqu'à la mise en service des bâtiments.

La collaboration intercantonale a été développée par l'intermédiaire de l'association eco-bau au niveau national et de la cellule romande sur l'Eco-construction au niveau romand. Dans ce cadre, les outils développés par le SBMA ont pu être valorisés, que ce soit Albatros pour la planification ou Tener pour le suivi des consommations énergétiques.

Service des bâtiments, monuments et archéologie (SBMA)

Sources d'informations complémentaires

Actions du programme de législature
48. Autorités cantonales

48. Autorités cantonales

Construction d'une nouvelle salle du Grand Conseil, à la suite de l'incendie de 2002. Pour améliorer le fonctionnement du Conseil d'Etat, pour soumettre l'intérêt départemental à l'intérêt général et pour disposer d'une vue d'ensemble, les conseillers d'Etat se regrouperont dans des locaux à aménager dans l'ancienne Ecole de chimie. Les deux autorités se retrouveront ainsi logées à la Cité.

Construction d'une nouvelle salle du Grand Conseil à la suite de l'incendie 2002

Une motion du député Eric Golaz avait demandé la création d'un collège gouvernemental dans l'ancienne Ecole de chimie afin de rapprocher physiquement les pouvoirs exécutif et législatif. Mais, afin de ne pas pérenniser ce bâtiment de valeur architecturale modeste et de pouvoir le réaffecter après une rénovation douce, il retournera à son affectation scolaire originelle en s'appropriant à héberger dès 2006 la nouvelle ESSANTE, ainsi qu'une équipe d'archéologues du SIPAL



Le bâtiment sera occupé selon trois pôles principaux :

- les espaces d'enseignement théorique occupant les premier et deuxième étages, bénéficiant des lieux offrant le plus de souplesse, avec des partitions spatiales légères dans le registre du mobilier;
- l'espace administratif occupant le rez supérieur, en relation avec l'entrée, selon une position centrale articulant les espaces de théorie dans les étages et les espaces de pratique dans le socle du bâtiment;
- les espaces d'enseignement pratique investissant le rez inférieur, l'ancienne mezzanine partiellement conservée servant à distribuer les installations techniques nécessaires aux laboratoires;
- une cafétéria occupant l'aile sud du socle afin de profiter de l'accès à la terrasse-jardin;
- l'archéologie occupant le reste de l'étage du socle.

Concernant la nouvelle salle parlementaire devant remplacer le bâtiment Perregaux détruit en 2002, le moratoire décidé à fin 2003 par le Grand Conseil est échu et une motion du député Bertrand Clot enjoint le Conseil d'Etat à relancer le projet.

Groupes de prestations
66.0 Administration

66.0 Administration

Gestion et administration du service.

Descriptif

- Direction du service.
- Support administratif.
- Support Ressources humaines.
- Support financier et comptable.
- Support juridique.
- Support logistique.
- Support informatique.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Collaborateurs du service.
- Secrétariat général.
- Services transversaux.

Groupes de prestations

66.1 Planification des transports publics et privés

66.1 Planification des transports publics et privés

Planification des transports publics, des privés et des mobilités douces (piétons et deux roues).

Descriptif

- Analyser la demande en déplacements dans le canton et élaborer les projections d'évolution de la mobilité.
- Initier et gérer les études de transports cantonaux, régionaux, d'agglomération et particulières.
- Contribuer à l'élaboration du plan directeur cantonal et à sa mise à jour et plans directeurs d'agglomération (Lausanne-Morges, Genève,...).
- Concevoir les principes de l'offre de transports publics à moyen et à long terme et planifier les infrastructures nécessaires.
- Assurer la planification du réseau routier et de schémas directeurs d'aménagement routier.
- Valoriser les espaces publics dans les projets d'aménagement et de constructions d'infrastructures de transport.
- Promouvoir des mesures incitatives de mobilité visant les principes du développement durable.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Population cantonale.
- Usagers des transports.
- Autorités fédérales, cantonales et communales.
- Entreprises de transports publics.

Groupes de prestations
66.2 Gestion des transports publics

66.2 Gestion des transports publics

Gestion des transports publics.

Descriptif

- Planifier l'offre de transport public en fonction des objectifs du marché et de la production.
- Conduire les procédures de consultation des horaires.
- Négocier les indemnités pour les coûts non couverts des prestations.
- Développer les communautés tarifaires d'agglomération (Mobilis pour Vaud, UNIRESO pour Genève, etc.), fixer les règles de répartition des recettes entre entreprises et encourager la coordination des systèmes de distribution.
- Participer à la promotion de l'offre de transport public avec les entreprises.
- Contrôler le bon usage des contributions publiques et effectuer les analyses de risque des entreprises.
- Poursuivre le regroupement des entreprises par bassins régionaux de transport, Assurer le renouvellement et le développement des infrastructures de transport public.
- Délivrer les autorisations de transports, élaborer et transmettre les préavis du canton dans les procédures de compétences fédérales, voire cantonales (concessions, constructions - autobus, chemins de fer, navigation, installations à câbles, aviation, chemins de randonnée pédestre, campings et caravanings résidentiels).

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Usagers des transports publics.
- Autorités fédérales, cantonales et communales.
- Entreprises de transports publics.

Evénements marquants, évolutions significatives

Service de la mobilité (SM)

Evénements marquants, évolutions significatives

2005 a marqué la deuxième année d'existence du Service de la mobilité dans sa nouvelle structure. Les missions du service se caractérisent par une approche globale des différentes mobilités (mobilités douces : piétons et deux-roues, transports publics, transports individuels motorisés) et par le renforcement de la coordination entre la planification des transports, l'aménagement du territoire, le développement économique et la protection de l'environnement.

La bonne intégration des nouveaux collaborateurs a constitué l'objectif prioritaire. La "nouvelle culture de service" est fondée sur l'échange et "l'esprit d'équipe" entre les membres du service dans leurs domaines de compétences et de responsabilités respectives. L'opportunité de la nouvelle structure s'est confirmée par l'engagement intensif du service dans d'importants projets cantonaux et régionaux touchant à la mobilité et à la planification des transports, tels le Plan directeur cantonal, le Projet d'agglomération Lausanne-Morges (PALM), le Schéma directeur de l'ouest lausannois (SDOL), le Schéma directeur du nord lausannois (SDNL), le Plan directeur de la région de Nyon, le Plan des mesures OPair ou encore le projet d'agglomération franco-valdo-genevois, notamment.

Un axe important est la promotion d'actions incitatives, tels que le soutien aux mobilités douces et la mise en oeuvre de plans de mobilité d'entreprise. L'année 2005 a été marquée à l'échelle planétaire par l'augmentation très forte du prix du pétrole, mais aussi par des événements climatiques fortement médiatisés. Ce contexte confirme la nécessité d'une démarche à long terme favorisant l'urbanisation compacte et les mobilités durables, selon les principes proposés dans le nouveau plan directeur cantonal.

Dans le domaine des transports publics, le service fut concerné par divers projets fédéraux présentant des incidences financières importantes pour le canton. En particulier, le projet de Réforme 2 des chemins de fer visait à distinguer le financement de l'infrastructure des lignes ferroviaires d'intérêt national, entièrement à charge de la Confédération, et celles d'intérêt cantonal, entièrement à charge du canton. De concert avec la Conférence des transports de Suisse occidentale (CTSO) regroupant les départements cantonaux en charge des transports, le service a préparé les interventions nécessaires auprès des députés aux Chambres fédérales pour obtenir finalement le renvoi de ce projet insatisfaisant pour le canton. Les principes de financement en vigueur devraient ainsi être maintenus pour la période 2007-2010 dans le cadre de mandats de prestations d'infrastructure passés avec les entreprises ferroviaires.

La Réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches (RPT) qui entre en vigueur en 2008 aura également des incidences financières pour les transports publics régionaux. Le service a ainsi étudié de nouveaux modèles de répartition des charges entre l'Etat et les communes qui pourront le cas échéant servir de base pour une modification de la loi cantonale sur les transports publics (LTPu).

Le service s'est engagé dans le cadre de la CTSO pour soutenir le projet d'arrêté fédéral concernant le raccordement de la Suisse occidentale au réseau ferroviaire européen. Cet arrêté a été approuvé le 8 mars 2005 et prévoit des aménagements sur l'axe Lausanne-Vallorbe-Dijon afin de réduire le temps de parcours entre Lausanne et Paris d'environ un quart d'heure. Le service a suivi la préparation du message du Conseil fédéral sur le fonds d'infrastructure en défendant les projets urgents d'agglomération qui seront financés par le fonds. Le message du Conseil fédéral du 2 décembre 2005 a ainsi retenu parmi les projets urgents : le projet de métro m2 (120 MCHF de contribution fédérale supplémentaire), les investissements d'infrastructure liés au réseau tl 08 (20 MCHF) et le développement du RER Vaudois à l'horizon de décembre 2010 dont la nouvelle gare de Malley (40 MCHF). En novembre 2005, le département a pris position lors de la consultation fédérale sur le plan sectoriel des transports de la Confédération, en soulignant la priorité d'améliorer la capacité du réseau ferroviaire sur les lignes Lausanne – Genève et Lausanne – Yverdon-les-Bains. Ces investissements nécessaires doivent être décidés en 2007.

Le nouvel horaire 2005 des transports publics, mis en service en décembre 2004, a donné généralement satisfaction sous réserve de quelques problèmes de manque de capacité, nécessitant ajout de wagons sur les trains concernés. Ce nouvel horaire (horaire Rail 2000, 1ère étape) a apporté d'importants changements sur l'ensemble des lignes de chemins de fer et de bus du réseau vaudois. Les premières tendances indiquent une croissance réjouissante du trafic sur la ligne Genève – Lausanne. En revanche, la cadence horaire sur la ligne du Pied du Jura avec la circulation de trains en rafale devient aujourd'hui insuffisante. Le service a ainsi conduit une étude avec les cantons de Berne, de Neuchâtel et du Jura pour présenter aux Chemins de fer fédéraux (CFF) une proposition de cadence à la demi-heure entre Lausanne, Yverdon-les-Bains, Neuchâtel et Bienne. Le développement des communautés tarifaires Mobilis et Unireso, intervenu également en décembre 2004, s'inscrit dans la perspective d'offrir un " produit global " de transport public dans le bassin lémanique en voie de " métropolisation ". Le changement d'horaire de décembre 2005 a apporté une seule innovation : la mise en service d'une nouvelle ligne de bus Morges – Saint-Prex – Etoy avec une cadence horaire.

Service de la mobilité (SM)

Projets particuliers

Le Service de la mobilité assure la conduite de six actions du programme de législature qui constituent les projets prioritaires du service. Il s'agit des projets suivants qui sont présentés de manière plus détaillée dans les pages relatives aux actions du programme de législature :

- 10: [Métro m2](#).
- 11 : [Projet d'agglomération Lausanne-Morges](#) (en collaboration avec les Services de l'aménagement du territoire (SAT/DIRE) et le Service de l'économie, du logement et du tourisme (SELT/DEC).
- 12 : [Communauté tarifaire de la région lausannoise Mobilis](#).
- 13 : [Communauté tarifaire de l'agglomération genevoise Unireso](#) .
- 14 : [Ligne Lausanne - Vallorbe - Dijon et liaisons TGV Paris - Lausanne](#) .
- 15 : [Rail 2000](#), 2ème étape, programme fédéral désigné aujourd'hui sous le nom ZEB (pour *Zufunftige Entwicklung der Bahnprojekte*).
- 16 : [Développement du RER Vaudois](#).

Parmi les autres projets importants conduits en 2005, on relève les projets suivants :

Réaménagement de la Place de la Gare d'Aigle : par décret du 28 juin 2005, le Grand Conseil a approuvé la contribution vaudoise pour le réaménagement de la Place de la gare d'Aigle des Transports publics du Chablais (TPC) et la nouvelle entrée en Ville d'Aigle du chemin de fer Aigle - Ollon - Monthey – Champéry (AOMC). Les installations actuelles dataient du début du XX^{ème} siècle. La ligne AOMC longera sur 1.1 km les voies des CFF permettant ainsi de supprimer 11 passages à niveau sur le tracé existant. La contribution cantonale vaudoise s'élève à un montant de 5.2 MCHF sur un devis total de 19.6 MCHF, le solde du financement étant assuré par la Confédération, le canton du Valais et les fonds propres des TPC.

Compagnie générale de navigation sur le Léman : la réalisation du programme d'investissement décidé en automne 2003 a progressé. En fin d'année, les deux petites unités de 200 places le " Morges " et le " Lavaux " ont été livrées. Enfin, la rénovation complète du bateau à vapeur "Savoie " avance conformément au calendrier fixé.

Elaboration du schéma directeur routier de la RC 601 : Epalinges - Croisettes – Chalet-à-Gobet : avec la participation du Service des routes et des communes de Lausanne et d'Epalinges, un schéma directeur de réaménagement a été élaboré pour cette route cantonale. L'objectif est de planifier la transformation de cet important axe de communication en une route désormais située dans un territoire urbanisé, tenant compte de l'ensemble des modes de transports, dont les mobilités douces (piétons et deux-roues) et les transports publics. Le schéma propose une " porte d'entrée " dans le périmètre urbain au Chalet-à-Gobet et de nouveaux raccordements routiers au secteur de l'Ecole hôtelière au Chalet-à-Gobet.

Service de la mobilité (SM)

Sources d'informations complémentaires

Actions du programme de législation
10. Métro M2

10. Métro M2

Réaliser le métro M2 Ouchy – Epalinges.

Le programme des travaux du métro m2 est respecté avec un objectif de mise en service commercial dès août 2008, suivi en décembre 2008 de la réorganisation complète du réseau des lignes des Transports publics de la région lausannoise, lors du changement d'horaire national. A terme, le nouveau métro reliant Ouchy à Epalinges doit transporter 25 millions de voyageurs par an. Grâce à une fréquence de 3 minutes entre la gare CFF et le Sallaz, plus de 6'600 personnes seront transportées par heure dans chaque sens.

Au 31 décembre 2005, le 81% de la longueur des tunnels est excavé, soit 2348 m pour une longueur totale de 2882 m. A titre comparatif, au 31 décembre 2004, le 20% des tunnels était creusé. Les travaux de percement des tunnels doivent s'achever en septembre 2006. Le 22 février 2005, le chantier a été marqué par un éboulement important survenu à la Place St-Laurent, heureusement sans victimes. Les mesures d'organisation prises permettront de maintenir les délais. Les tunnels suivants ont été percés : Falaises (13 juillet 2005), Autoroute (16 septembre 2005), Perdonnet (16 septembre 2005) et Route de Berne (9 novembre 2005).

Diverses modifications de projet ont été décidées : couverture de la tranchée à Vennes ainsi que celle en direction du dépôt-atelier de Vennes, remblai sous le Pont du Vallon, adaptations diverses de stations.

Le premier train sera livré à Lausanne en février 2006. Le montage final est assuré sur le site de Valenciennes de l'entreprise d'Alstom. Chaque train mesure une longueur de 30 mètres et est formé de deux voitures de 2.50 m de large avec une intercirculation. Les caractéristiques retenues sont celles du métro automatique sur pneus de Paris (projet Météor ou ligne 14) avec des adaptations liées à la pente de 12% du tracé m2 et une longueur réduite des trains. La livraison des 15 trains s'échelonna jusqu'en décembre 2006.

Les premiers travaux de pose de la voie ont débuté dans le secteur du dépôt-atelier de Vennes en décembre 2005.

Par décret du 15 novembre 2005, le Grand Conseil a accordé une garantie d'emprunt pour un montant de 116 millions de francs destiné au financement des coûts liés au renchérissement jusqu'au terme des travaux en 2008. Le budget de référence adopté en 2002 aux prix de 1999/2000 s'élève à 590 millions de francs. Il convient encore de noter qu'en date du 2 décembre 2005, le Conseil fédéral a approuvé le message aux Chambres fédérales sur le fonds d'infrastructure. Ce message prévoit une contribution fédérale complémentaire pour le métro m2 de 120 millions de francs financée par ce nouveau fonds, qui viendrait en supplément au montant de 70 millions de francs déjà alloué par la Confédération.

Chantier de construction du m2 : Pont Saint-Martin sous le Pont Bessières (c) t-I M. Schobinger



Rame de métro m2 en construction (c) t-I/J. - B. Sieber



Actions du programme de législature
11. Agglomération Lausanne–Morges

11. Agglomération Lausanne–Morges

Dans le cadre du projet pilote « Agglomération lausannoise » et de la réflexion sur Morges, en lien avec les différentes études sectorielles en cours, définir les infrastructures nécessaires (nouvelles jonctions et/ou liaisons autoroutières, nouvelles lignes de transports publics , etc) à moyen terme.

Le projet d'agglomération Lausanne-Morges (PALM) qui a pour but d'améliorer le cadre de vie urbain, prévoit d'harmoniser l'organisation des transports et la localisation des nouveaux habitants. Le projet a fait l'objet d'une large procédure de consultation en novembre et décembre 2005.

Ce projet entre dans le cadre de la politique des transports de la Confédération. Celle-ci entend encourager et susciter de telles initiatives en accordant, aux agglomérations qui répondent à ses exigences, un financement des projets d'infrastructures de transport.

Le projet comprend deux volets : l'harmonisation entre urbanisme et mobilité et la création d'une entité responsable de sa mise en oeuvre. Ces objectifs, par ailleurs conformes aux principes du nouveau plan directeur cantonal actuellement en consultation, répondent aux exigences fédérales pour bénéficier des aides au trafic d'agglomération de la Confédération.

Pour que l'organisation des transports et l'accueil des habitants soient cohérents et efficaces, il est nécessaire de coordonner les divers projets dans ces domaines sur un territoire dépassant les frontières communales. C'est la vocation du projet d'agglomération Lausanne-Morges. Celui-ci préconise de concentrer les investissements, notamment pour les transports, là où ils seront les plus efficaces : dans les sites bien dotés en équipements, qui accueilleront les emplois et les nouveaux habitants. Cette approche permet d'éviter l'éparpillement des bâtiments sur de grands territoires, de valoriser les potentiels de construction, d'accroître l'efficacité des infrastructures de transports, d'encourager la mobilité douce (marche à pied, vélo), d'augmenter la qualité des espaces publics et d'élargir l'offre en logements diversifiés. Elle favorisera également la réduction des nuisances (pollution, embouteillages) et une meilleure rentabilité des investissements publics.

Selon le message du Conseil fédéral du 2 décembre 2005 sur le fonds d'infrastructure, les infrastructures de transport du trafic d'agglomération figurant dans le projet d'agglomération pourront bénéficier d'une contribution fédérale de 50% de l'investissement.

Actions du programme de législature
12. Communauté tarifaire de la région lausannoise

12. Communauté tarifaire de la région lausannoise

Etendre l'entente tarifaire de la région lausannoise au réseau CFF, en décembre 2004.

La communauté tarifaire vaudoise Mobilis a été introduite le 12 décembre 2004, simultanément au nouvel horaire national, marquant la fin des travaux de Rail 2000, 1ère étape, et l'exploitation de l'ensemble des nouvelles infrastructures.

La communauté tarifaire Mobilis " met en réseau " toutes les lignes de transport public dans le périmètre autour de l'agglomération Lausanne – Morges. Le tarif est basé sur un système par zones. Mobilis donne au voyageur le choix du meilleur parcours pour atteindre sa destination, quelle que soit l'entreprise de transport. Ce périmètre s'étend à Morges, à Bussigny, à Bercher, à Moudon, à Oron et à Chexbres, qui comprend les réseaux urbains de Lausanne, de Morges et de Bussigny. Les partenaires de Mobilis sont les Transports publics de la région lausannoise (tl), les Chemins de fer fédéraux (CFF), les Cars postaux Vaud-Fribourg, le Chemin de fer Lausanne-Echallens-Bercher (LEB) et les Transports publics Morges-Bière-Cossonay (MBC).

Le chiffre d'affaires 2005 de la communauté tarifaire Mobilis est d'environ 70 millions de francs. La mise en service de Mobilis s'est réalisée de manière très satisfaisante, grâce à l'engagement des Transports publics de la région lausannoise (tl) qui assure le mandat d'entreprise gérante.

Vu ces résultats satisfaisants, le Service de la mobilité a engagé avec les entreprises partenaires le projet d'extension du périmètre actuel à la Riviera, à l'ensemble du bassin de transport "Morges-Cossonay" et au secteur Rolle-Allaman-Aubonne-Gimel. L'objectif est de mettre en oeuvre cette étape en décembre 2007.

A l'extérieur des zones Mobilis, les voyageurs pendulaires disposent de l'offre "Inter" qui combine l'abonnement de parcours des entreprises suisses de transports et les zones urbaines centrales de Lausanne ou de Morges. Un titre de transport analogue est offert pour un déplacement journalier, le "City Ticket". Ces titres de transport ont rencontré un important succès.

Logo Mobilis (c) site Mobilis



Plan des zones Mobilis (c) site Mobilis



Actions du programme de législature
13. Communauté tarifaire Unirés0

13. Communauté tarifaire Unirés0

Etendre la Communauté tarifaire genevoise Unirés0 vers Gland, en décembre 2004.

En décembre 2004, la Communauté tarifaire genevoise Unires0 a introduit une nouvelle offre tarifaire régionale dans le bassin franco-valdo-genevois. Un tarif par zones est offert aux usagers pour des billets et des abonnements de parcours (communauté tarifaire intégrale). "Unires0 régional" est étendu au secteur de Coppet-Céligny (zone 55).

Pour les voyageurs en provenance ou à destination du centre urbain de Genève, les entreprises de transport offrent un abonnement combiné de parcours comprenant les zones centrales Unires0, appelé abonnement "Inter". Une offre semblable existe pour des déplacements journaliers, le "City Ticket". Ces produits ont rencontré un développement positif.

D'entente avec la direction d'Unires0, le Service de la mobilité a engagé le projet d'une première extension d'Unires0 Régional limité aux communes de Terre Sainte, à l'horizon de décembre 2006.

Une extension complète d'Unires0 Régional est envisagée pour l'ensemble du district de Nyon à l'échéance de décembre 2008. Cette extension implique en effet le remplacement de l'ensemble des distributeurs à billets du réseau genevois pour proposer un nombre suffisant de zones (système actuellement limité à 6 zones), mesure planifiée pour 2008 dans le cadre du programme de renouvellement de ces appareils par l'opérateur genevois.

Plan des zones Unires0 régional : la zone 55 concerne Coppet (c) site Unires0



Actions du programme de législature

14. Ligne Lausanne–Dijon

14. Ligne Lausanne–Dijon

Obtenir l'amélioration de la ligne Lausanne-Dijon-Paris (TGV + trafic marchandises) dans les meilleurs délais.

Les Chambres fédérales ont approuvé le 8 mars 2005 l'arrêté fédéral relatif au crédit d'engagement pour la 1ère phase du raccordement de la Suisse au réseau ferroviaire européen à haute performance. Cet arrêté s'inscrit dans le cadre de la réalisation et du financement des grands projets ferroviaires dont le principe fut accepté en votation populaire le 29 novembre 1998. Pour ces raccordements, 1.2 milliard CHF est prévu.

Grâce à un travail de "lobbying" actif des cantons, dont le canton de Vaud, les Chambres fédérales ont finalement engagé un montant de 1.09 milliards CHF, alors que le Conseil fédéral proposait une première étape pour un montant de 665 MCHF.

Le crédit comprend notamment les objets suivants :

- Renforcement de l'alimentation électrique et améliorations de la ligne entre Frasné et Dijon : 40 MCHF (auxquels s'ajoutent 40 MCHF financés par la France). Une contribution de 30 MCHF est allouée au "Noeud de Lausanne".
- Genève – Bourg-en-Bresse : 205 MCHF (auxquels s'ajoutent 205 MCHF financés par la France)
- Participation au TGV Rhin-Rhône : 100 MCHF
- Doublement de tronçons sur la ligne Berne – Neuchâtel : 100 MCHF

Le 25 août 2005, M. Moritz Leuenberger, conseiller fédéral, a signé un accord avec le Ministre français des transports pour assurer le co-financement, par la Suisse, de la modernisation de la ligne ferroviaire Paris-Dijon-Dole-Lausanne/Neuchâtel-Berne (Arc jurassien). La vitesse de circulation y sera augmentée à l'aide de plusieurs mesures telles qu'une meilleure alimentation en courant électrique ou des redressements ponctuels de la ligne. Ce projet permet de gagner 15 minutes entre Lausanne ou Berne/Neuchâtel et Paris. La Suisse prendra en charge 50% des coûts estimés à 37 millions d'euros (état des prix en 2004). Le commencement des travaux est prévu pour le début de 2006, dès que la convention réglant la mise en œuvre détaillée, les prestations, les coûts et les délais sera signée.

La décision des Chambres fédérales permet de valoriser des axes internationaux qui disposent encore de réserves de capacité, tel l'axe Lausanne – Vallorbe – Dijon – Paris, plutôt que de concentrer le trafic sur des axes et nœuds ferroviaires saturés, notamment sur les "portes d'entrée" de Genève et de Bâle, comme envisagé initialement.

TGV en Gare de Lausanne (c) SM



Actions du programme de législature
15. Rail 2000

15. Rail 2000

Dans le cadre de Rail 2000, 2ème étape, obtenir les investissements nécessaires pour accroître les capacités du réseau ferroviaire, principalement sur les axes Genève-Lausanne et Lausanne-Bienne.

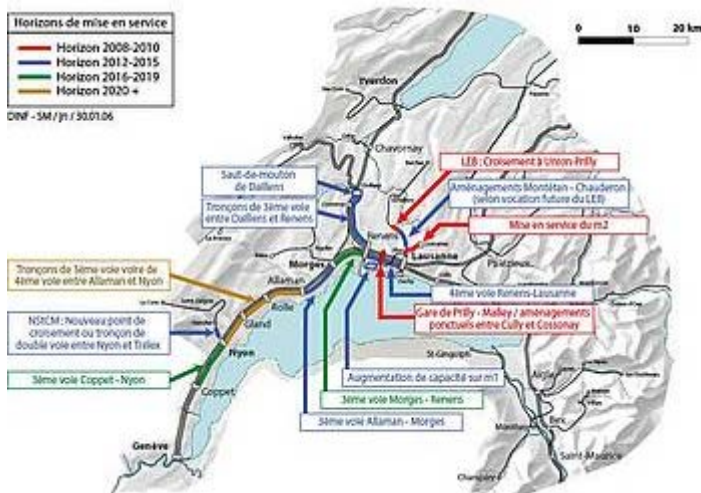
Le développement de la 2ème étape de RAIL 2000 a pris du retard au niveau fédéral en raison de la priorité accordée par le Conseil fédéral à la réalisation des nouvelles transversales ferroviaires à travers les Alpes et au raccordement au réseau européen. Le financement est en effet assuré par le Fonds pour les grands projets ferroviaires (FTP).

Avec ce fonds, la Confédération finance les grands projets ferroviaires, notamment les NLFA, Rail 2000, le raccordement de la Suisse orientale et de la Suisse occidentale au réseau ferroviaire européen à grande vitesse (TGV) et les mesures d'assainissement acoustique aux abords des lignes de chemin de fer.

Le projet de "Développement futur des projets ferroviaires" (programme ZEB pour Zukünftige Entwicklung der Bahnprojekte, en cours d'élaboration par l'OFT) prépare une vue d'ensemble des futurs grands projets ferroviaires, qui déterminera un ordre de priorités pour les investissements. ZEB est la nouvelle désignation de Rail 2000, 2ème étape. Le Conseil fédéral lancera une procédure de consultation sur ce projet en 2006 et soumettra aux Chambres le message correspondant en 2007. Ce programme sera financé par les ressources résiduelles du fonds FTP.

Vu les contraintes actuelles de capacité, le canton doit obtenir la réalisation entre 2012 et 2020 de : la 4ème voie entre Lausanne-Renens, la 3ème voie Allaman- Morges- Renens, de tronçons de 3ème voie entre Bussigny et Daillens et enfin la 3ème voie Coppet-Nyon.

Schéma des investissements prioritaires souhaités par le canton



Actions du programme de législature
16. Réseau express vaudois

16. Réseau express vaudois

Développer progressivement le Réseau express vaudois (REV) (liaisons transversales, cadences, gares, parkings d'échange) et obtenir une participation financière de la Confédération aux investissements.

La progression démographique ainsi que la maîtrise de la croissance du trafic routier dans l'agglomération Lausanne – Morges, et de manière plus large sur le bassin lémanique, nécessitent l'amélioration de l'offre CFF à l'horizon de fin 2010, six ans après la mise en service de Rail 2000, 1^{ère} étape.

Le projet de développement du RER Vaudois et de la Gare de Prilly-Malley a été retenu par le Conseil fédéral au titre des projets urgents pour le trafic d'agglomération, dans le cadre de son message aux Chambres fédérales du 2 décembre 2005 concernant le fonds d'infrastructure. Un montant de 80 millions de francs est retenu, dont 40 millions de francs seraient financés par le projet d'agglomération et 40 millions à charge du canton de Vaud.

Le budget de la future gare de Prilly – Malley est basé sur l'étude préliminaire sommaire confiée à un bureau d'ingénieurs lausannois qui a déposé son rapport en décembre 2005.

Le projet de gare de Prilly-Malley s'inscrit dans la perspective d'optimiser l'offre ferroviaire régionale actuelle en créant un véritable RER Vaudois en décembre 2010 avec des cadences à 30 minutes sur les lignes principales et à 15 minutes entre Cossonay et Cully, avec notamment un nouveau matériel roulant adapté aux exigences du trafic d'agglomération avec des larges portes et des planchers au niveau des quais (offrant un gain de temps de 15 % environ par rapport aux rames-navette actuelles) et permettant la desserte systématique de la plupart des stations dont la nouvelle gare de Prilly-Malley. Le budget de 80 MCHF comprend un montant de 60 MCHF pour l'aménagement de la nouvelle gare et de 20 MCHF pour les améliorations locales nécessaires entre Cully et Cossonay : aménagements de voies et quais (cf concept de train d'agglomération de Zoug).

La gare peut être réalisée sans la 4^{ème} voie Lausanne – Renens, mais en l'exploitant avec un matériel roulant moderne de type " Flirt " à l'exemple du RER de Zoug. Le projet réserve l'implantation future de la 4^{ème} voie.

Selon le processus de décision prévu dans le message du Conseil fédéral, la réalisation du projet doit débuter en 2008 pour être achevée à fin 2010.

Matériel roulant moderne pour trafic d'agglomération exploité à Zoug (c) SM 2006



Schéma du réseau RER Vaudois à l'horizon de décembre 2010

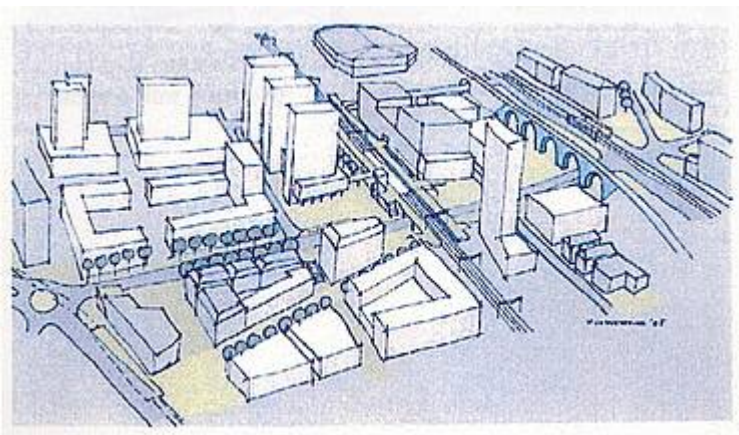
Concept de desserte d'agglomération
Objectif 2010

- RE** Lausanne - Genève (Grandes lignes)
- RER1** Yverdon - Lausanne - Palézieux
- RER2** La Brassus / Valorbe - Lausanne - Payerne
- RER3** Allaman - Lausanne - Villeneuve
- RER10** Cossonay - Lausanne - Cully
- BAM** Bâle - Apples - Morges et Apples - L'Isle
- LEB** Lausanne - Echallens - Bercher

100 m



Gare de Prilly-Malley (c) SDOL



Groupes de prestations
69.0 Gestion et administration du service

69.0 Gestion et administration du service

Gestion et administration du service.

Descriptif

- Direction du service.
- Support administratif.
- Support financier et comptable.
- Support logistique et informatique.
- Suivi des processus (gestion interne des dossiers).
- Suivi des procédures (AG, enquêtes, etc.).
- Communication.
- Appui et prospective.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Collaborateurs du service.
- Entreprises AF.
- Secrétariat général.
- Services transversaux.

Groupes de prestations

69.1 Haute surveillance des procédures et des travaux AF

69.1 Haute surveillance des procédures et des travaux AF

Haute surveillance des procédures et des travaux AF.

Descriptif

- Suivre les études préliminaires.
- Assister la constitution des syndicats.
- Fournir assistance et conseil en matière administrative, juridique, comptable et technique.
- Contrôler et organiser la consultation des services et les enquêtes publiques.
- Surveiller et contrôler les travaux géométriques.
- Suivre la procédure d'approbation des périmètres, secteurs et sous-périmètres.
- Suivre la procédure d'approbation des APTC et préparer l'approbation finale par le Conseil d'Etat.
- Suivre la procédure du nouvel état.
- Suivre la procédure d'exécution des travaux.
- Suivre la procédure d'autorisation de mise en chantier.
- Surveiller et contrôler la réalisation des travaux.
- Coordonner l'abornement AF et la mensuration cadastrale.
- Suivre la procédure de répartition des frais et de dissolution.
- Suivre le fonctionnement des entreprises individuelles.
- S'assurer de la constitution de syndicats d'entretien et en surveiller le fonctionnement.
- Gérer les délais de garantie des ouvrages.
- Contrôler l'entretien des ouvrages AF.
- Préaviser les règlements communaux.
- Suivre les dossiers de correction de limite.
- Mettre à jour les normes et la démarche qualité.
- Conseiller les communes et les particuliers en matière de gestion foncière.
- Etablir des statistiques relatives aux travaux réalisés.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Conseil d'Etat.
- Chef du DINF.
- Autres services de l'Etat.
- Office fédéral de l'agriculture (OFAG).
- Syndicats AF.
- Communes.
- Particuliers concernés.

Groupes de prestations

69.2 Haute surveillance financière des entreprises AF

69.2 Haute surveillance financière des entreprises AF

Haute surveillance financière des entreprises AF.

Descriptif

- Assurer le suivi interne financier des entreprises AF.
- Suivre la procédure de ratification des contrats passés avec les syndicats.
- Organiser les mises en soumission.
- Gérer les demandes et le versement des subventions VD et CH (y.c. décomptes).
- Traiter les charges foncières et suivre l'existence des conditions de subventionnement (EI).

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Conseil d'Etat.
- Syndicats AF.
- Communes.
- Particuliers concernés.

Groupes de prestations
69.3 Morcellement et faisabilité foncière

69.3 Morcellement et faisabilité foncière

Traitement des demandes de morcellement et de désaffectation du sol, y compris la gestion des mentions AF et les demandes de restitution de subvention.

Statuer sur la faisabilité foncière des documents d'aménagement du territoire (PGA, PQ, etc.).

Descriptif

- Traiter les demandes d'autorisation de morcellement du sol et requérir la restitution éventuelle des subventions.
- Autoriser les changements de destination de biens-fonds et requérir la restitution éventuelle de subvention.
- Traiter les mentions AF.
- Analyser la faisabilité foncière des projets d'aménagement du territoire.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Chef du département.
- Autres services de l'Etat.
- Commission foncière.
- Communes.
- Notaires et géomètres.
- Particuliers concernés.

Groupes de prestations

69.4 Formation continue et information

69.4 Formation continue et information

Formation continue et information des partenaires du SAF, des communes et des organes des syndicats AF tant sur le plan technique que sur le plan des procédures.

Descriptif

- Organisation et/ou participation à des conférences, des séminaires ou des ateliers.
- Participation à diverses commissions spécialisées, soit dans le domaine des AF, soit dans le contexte professionnel.
- Etudes ou mandats à des tiers.
- Action d'information et de communication.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Conseil d'Etat.
- Chef du DINF.
- Services de l'Etat.
- Commissions de classification.
- Syndicats AF.
- Communes.
- Propriétaires privés.
- Bureaux techniques.
- Autres partenaires (banques par exemple).

Evénements marquants, évolutions significatives

Service des améliorations foncières (SAF)

Evénements marquants, évolutions significatives

Les entreprises en cours

En 2005, le SAF a assumé la haute surveillance de plus de 200 entreprises AF, dont 56 syndicats agricoles, 25 syndicats liés à des grands travaux, 20 syndicats liés à des terrains à bâtir ou des pôles de développement économiques, 30 syndicats d'entretien, 29 entreprises communales, 27 dossiers de bâtiments ruraux et 20 dossiers de fosses à purin.

Les travaux subventionnés

Les travaux réalisés à titre d'aide structurelle dans l'agriculture (desserte, assainissement, adduction d'eau, constructions rurales, aménagement écologiques et paysagers, travaux géométriques de remaniement parcellaires) ont bénéficié d'un montant de subvention cantonale de 7'583'625 FrS.

Les travaux de consolidation des sols en vue de la lutte contre les éboulements de rochers et les glissements de terrain ont bénéficié d'une subvention de 1'392'693 FrS.

Dans le cadre du soutien à la mise en conformité des installations de stockage des engrais de ferme, 21 dossiers ont été traités en 2005, pour un montant de subvention de 418'806 FrS.

Les études préliminaires

Les études préliminaires réalisées avant toute décision sur le lancement et/ou le financement d'une entreprise AF, subventionnée ou non, sont au nombre de 20, dont 7 sont relatives à des travaux agricoles, 5 à des projets d'ensemble au niveau communal, 2 à des grands travaux (RC 177 et GESORBE) et 6 relatives à des terrains à bâtir (plans de quartier).

Les autorisations de morcellement du sol

Le SAF a également rendu 286 décisions concernant des demandes de morcellement du sol, dont 96 ont donné lieu à une demande de restitution de subventions pour un montant de 171'074.30 FrS.

La faisabilité foncière

Les dossiers CAMAC pour lesquels le SAF doit se déterminer quant à la faisabilité foncière sont en constante augmentation et sont au nombre de 96 pour l'année 2005.

Les ressources humaines et l'organisation

Suite à la suppression d'un poste supplémentaire décidée lors du vote sur le budget 2005, la dotation du SAF se monte à 14.5 ETP, soit environ 10 % de moins que l'objectif retenu lors de la réorganisation du service entrée en vigueur le 1.01.2004. Cette situation, ajoutée à la non réalisation des mesures prévues dans le schéma directeur informatique par manque de moyens financiers, met le SAF dans l'impossibilité de remplir l'ensemble des missions qui lui sont légalement attribuées et provoque des retards dans le traitement de nombreux dossiers.

Le SAF est également impliqué directement dans la démarche de rapprochement des services territoriaux lancée par le Conseil d'Etat.

Service des améliorations foncières (SAF)

Projets particuliers

Les projets particuliers sont réalisés par des communes, des syndicats AF, des associations ou des propriétaires privés à titre individuel. De nombreux projets réalisés en 2005 ont une importance marquante au niveau cantonal, comme par exemple la création du syndicat AF pour la réalisation de la route cantonale H144 ou le lancement des travaux d'implantation du centre COOP dans le pôle de développement économique de Vufflens-Aclens (SIVA), ainsi que le lancement de l'étude préliminaire AF lié à l'étude de la RC 177.

Service des améliorations foncières (SAF)

Sources d'informations complémentaires

- Démarches foncières en Pays de Vaud - Guide à l'usage des communes et des entreprises AF
- Brochure "Fonctionnement et financement des syndicats AF"

Service des améliorations foncières (SAF)

Actions du programme de législation

Aucune action du programme de législation de vous a été attribuée.

Groupes de prestations
63.0 Administration

63.0 Administration

Gestion et administration du service.

Descriptif

- Administration du service.
- Support administratif (secrétariat, RH, logistique).
- Support financier et comptable.
- Support communication et relations internes/externes.
- Coordination en matière de sécurité.
- Coordination avec la centrale d'achat.
- Coordination avec le support juridique.
- Coordination avec le support de formation (base et support métier par les services).
- Standardisation des processus de conduite de projets informatiques et contrôle de leur application.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Collaborateurs du service.
- Ensemble des services de l'ACV.
- Tous utilisateurs internes et externes de l'informatique cantonale.

Groupes de prestations
63.1 Système d'information

63.1 Système d'information

Pilotage du système d'information.

Descriptif

- Supervision de l'élaboration des schémas directeurs des services.
- Cartographie des applications.
- Formalisation et mise à jour du schéma directeur du système d'information cantonal.
- Coordination et priorisation des projets informatiques (objectif d'harmonisation et de mutualisation des solutions).
- Assistance à la maîtrise de projets transversaux à forts enjeux.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Ensemble des services de l'ACV.
- Tous utilisateurs internes et externes de l'informatique cantonale.

Groupes de prestations
63.2 Infrastructure et exploitation

63.2 Infrastructure et exploitation

Coordination des infrastructures et de l'exploitation.

Descriptif

- Définition et contrôle des prestations liées à l'exploitation, à la centrale d'appels et au support sur site.
- Support processue et qualité.
- Exploitation, maintenance et développement de l'infrastructure de télécommunications.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Ensemble des services de l'ACV.
- Tous utilisateurs internes et externes de l'informatique cantonale.

Groupes de prestations
63.3 Etudes techniques et développement

63.3 Etudes techniques et développement

Coordination des études techniques et du développement.

Descriptif

- Définition et contrôle des normes en matière d'architecture, d'outils et de méthodes.
- Etudes spécifiques.
- Coordination/suivi des développement d'applications.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Ensemble des services de l'ACV.
- Tous utilisateurs internes et externes de l'informatique cantonale.

Direction, planification et stratégie informatique (DPSI)

Événements marquants, évolutions significatives

2005 a été marqué par une forte volonté de quitter le modèle d'organisation en vigueur basé sur le modèle fédéral 99 pour un modèle dit centralisé qui sera mis en place au début de 2006. Pour travailler les différents modèles d'organisation, les unités informatiques départementales et la Direction de la planification et de la stratégie informatique ont travaillé ensemble. Un rapport a été validé par la CVI et le Conseil d'Etat donnant, de ce fait, le départ des travaux de réalisation de la nouvelle organisation qui englobera environ 200 personnes.

Le programme de législature 2008 - 2012 basé sur la modernisation et la simplification de l'Etat mettra, considérablement, à contribution cette nouvelle organisation en terme de projets informatiques pouvant faciliter et soutenir toutes les démarches qui seront entreprises.

Les années 2006 et 2007 devront préparer l'informatique et les télécommunications du Canton de Vaud à la nouvelle législature sans pour autant que les projets en cours et le service aux utilisateurs n'en souffrent.

Direction, planification et stratégie informatique (DPSI)

Projets particuliers

Autant la DPSI que les UID ont contribué avec réussite aux projets des utilisateurs, cette rubrique se limite, cependant, uniquement aux projets majeurs menés par la DPSI.

Logiciel libre

En plus d'une mise à oeuvre dans certaines applications, de composants dit libres, des initiatives ont été prises dans ce domaine. Par exemple, la mise à disposition de Typo3 qui permet d'éditer des textes comme celui-ci sur des sites Web et de son environnement technique réalisé entièrement sur le concept du logiciel libre, permettra de migrer les 50'000 pages de l'administration en 2006.

Des travaux autour de la licence CeCILL française permettant un échange facilité de logiciels de cette catégorie ont été entrepris pour avoir une documentation légale pour les échanges, par exemple, intercantonaux.

Cyberadministration

Le projet RDCC, registre démographique Canton - Communes, a commencé et une première phase d'évaluation a été finie en décembre 2005. Ce registre servira de socle à la Cyberadministration dont le Conseil d'Etat a admis le développement futur.

Exploitant de l'infrastructure informatique de l'ACV

Les négociations commencées en 2004 ont pu être finalisées en 2005 amenant à la signature des accords de niveaux de service nécessaires à la gestion des prestations fournies et du contrat BEDAG ainsi qu'à l'obtention d'un rabais annuel de 3 millions jusqu'en 2009. Les accords de prestations seront graduellement mis en place en 2006.

Pour permettre une mise en concurrence de ce prestataire selon la loi sur les marchés publics, une résiliation du contrat pour le mois de juillet 2009 a été signée en juillet 2005. Des travaux pour l'établissement de l'appel d'offre devront être effectués en 2007.

PKI (Public Key Infrastructure)

Le Département de Justice et Police voulant renforcer la sécurité autour de l'accès aux données mises à disposition des cantons et des communes, a exigé l'emploi d'une infrastructure particulière (PKI) qui doit être fonctionnelle en juin 2006. La première phase du projet s'est terminée en décembre 2005 par l'adjudication.

Direction, planification et stratégie informatique (DPSI)

Sources d'informations complémentaires

Remarque

Les documents mis à disposition dans cette section le sont à titre informatif. Ils font partie de la première phase d'un projet de tableau de bord accompagnant la réorganisation. Leur contenu (analyse, agrégation des résultats, etc) sera optimisé en 2006.

[Dictionnaire des indicateurs](#)

[Indicateurs de la DSI - 2005](#)

[Contact](#)

Direction, planification et stratégie informatique (DPSI)






Actions du programme de législation

Aucune action du programme de législation de vous a été attribuée.




Table des matières

 Tout afficher / masquer




SECRÉTARIAT GÉNÉRAL (SG-DFIN)

-  Groupes de prestations
-  Événements marquants, évolutions significatives
-  Projets particuliers
-  Sources d'informations complémentaires
-  Actions du programme de législature






REGISTRE FONCIER

-  Groupes de prestations
-  Événements marquants, évolutions significatives
-  Projets particuliers
-  Sources d'informations complémentaires
-  Actions du programme de législature






ADMINISTRATION CANTONALE DES IMPÔTS (ACI)

-  Groupes de prestations
-  Événements marquants, évolutions significatives
-  Projets particuliers
-  Sources d'informations complémentaires
-  Actions du programme de législature

SERVICE D'ANALYSE ET DE GESTION FINANCIÈRES (SAGEFI)


-  Groupes de prestations
-  Événements marquants, évolutions significatives
-  Projets particuliers
-  Sources d'informations complémentaires
-  Actions du programme de législature

SERVICE DU PERSONNEL DE L'ÉTAT DE VAUD (SPEV)

-  Groupes de prestations
-  Événements marquants, évolutions significatives
-  Projets particuliers
-  Sources d'informations complémentaires
-  Actions du programme de législature

SERVICE DE RECHERCHES ET D'INFORMATION STATISTIQUES (SCRIS)

-  Groupes de prestations
-  Evénements marquants, évolutions significatives
-  Projets particuliers
-  Sources d'informations complémentaires
-  Actions du programme de législation

 SERVICE IMMOBILIER ET LOGISTIQUE (SIL)

-  Groupes de prestations
-  Evénements marquants, évolutions significatives
-  Projets particuliers
-  Sources d'informations complémentaires
-  Actions du programme de législation

Groupes de prestations
702.1 Etat-major

702.1 Etat-major

Appui au Chef de département et aux services dans la gestion des affaires départementales, dans les activités de membre du CE ou toute autre activité de nature politique.

Descriptif

- Conseil et préparation des dossiers pour le Chef de département.
- Appui au Chef de Département et aux services dans la conception et/ou la mise en oeuvre de projets, décisions, et autres réalisations départementales.
- Coordination et liaison administrative avec les diverses entités de l'Etat et les partenaires extérieurs.
- Appui en gestion RH et en matière de politique de personnel.
- Relais départemental avec le Grand Conseil.
- CPEV – participation aux séances du CA, reporting financier, coordination avec représ.
- Suivi des rapports du CCF, lien avec les commissions permanentes du GC.
- Préparation et appui à l'élaboration d'EMPL-EMPD, appui juridique.
- Analyses économiques.
- Conception et réalisation de la politique de communication du département.
- Secrétariat, agenda, déplacements.
- Traitement des demandes d'exonérations fiscales.
- Gestion des dons de l'Etat de Vaud à des tiers.
- Secrétariat de la Conf. rom. des dir. des finances.
- GT Assurances de l'Etat.
- LORO, représentation à l'organe et au comité de répartition VD.
- Salines de Bex – secrét. du CA, lien avec représ.
- Participation au GT Finance Police 2000.
- Participation COPIL Info 2006 (ACI).
- Secrétariat, comptes et budget du service.
- Support informatique, logistique et économat.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Chef du département.
- Services du DFIN.
- Autres services cantonaux.
- Divers organismes para-étatiques (CdF, RP, CVI...).

Groupes de prestations

702.2 Ressources humaines - URH DFIN

702.2 Ressources humaines - URH DFIN

Gestion des Ressources Humaines du département - fonction transversale.

Descriptif

- Appui technique et administratif aux services en matière de recrutement, de formation, de mobilité professionnelle et de processus, LPers.
- Gestion des effectifs du département.
- Coordination et suivi des entretiens d'appréciation.
- Gestion prévisionnelle des Ressources Humaines.
- Relais entre le SPEV et DFIN pour tout projet ou dossier traitent du personnel.
- Suivi des données nécessaires au traitement des questions liées au personnel.
- Développement de la fonction RH départementale.
- Gestion, coordination et formation des apprentis et des stagiaires.
- Suivi des auxiliaires.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Chef du département.
- Services et offices du DFIN, dont le SPEV en tant que service.
- Cadres et collaborateurs du DFIN, stagiaires et apprentis, auxiliaires.
- SPEV, BRM en tant que partenaires.
- Candidats externes.
- CEP.

Groupes de prestations
702.3 Informatique départementale

702.3 Informatique départementale

- Assurer la maîtrise d'oeuvre - soit mise en oeuvre des projets informatiques et leur évolution.
- Assister à la maîtrise d'ouvrage - soit étude des besoins, schéma directeur, cahier des charges et conception.

Descriptif

- Conseil et assistance aux services et aux projets.
- Assistance à Maîtrise d'ouvrage (AMOA).
- Maîtrise d'œuvre des projets (MOE).
- Conception, réalisation et maintenance.
- Architecture technique.
- Intégration & Diffusion de Documents Electroniques (IDDE).
- Gestion de la Sécurité informatique.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

Bénéficiaires :

- Services du département.
- Autres départements et services pour les applications transverses (Finances, RH).
- Autres services ACV (OCBE, SJIC, SVIT).
- Autres services hors état (Hospices, OCC, CEP).
- Communes (Contrôle des habitants->Registre, Fiscalité).
- Employeurs (dans le cadre de Impôt Source et Certificat de salaire Fédéral).

Partenaires :

- CCV, CCT, DPSI, OSIC, CADEV - Centre d'édition, autres UID (DINF, DIRE, OJV, DFJ).
- Sociétés de Services en Informatique.

Groupes de prestations
702.4 Activités spécifiques

702.4 Activités spécifiques

Activités spécifiques.

Descriptif

- Liquidation des successions dévolues à l'Etat.
- Conseils et renseignements relatifs à l'application de la loi cantonale sur les fichiers informatique et la protection des données.
- Pensions des anciens CE et Juges cantonaux.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Administration cantonale vaudoise.
- Etablissements de droit public.
- Communes.
- Particuliers.
- Population.
- Entreprises.
- Anc. CE/juges cantonaux.

702.5 Office du registre foncier

Gestion du registre foncier.

Descriptif

14 Offices décentralisés du registre foncier dirigés par un conservateur :

- Garantie de l'état des droits et charges sur les immeubles en vertu du principe de la publicité foncière (réquisitions, expropriations, remaniement parcellaires, mise à jour de l'état descriptif ensuite de mensuration numérique et numérisation).
- Estimation fiscale des immeubles.

Inspectorat du registre foncier :

- Surveillance de la gestion des conservateurs (recours, information, coordination) et soutien informatique "métier".
- Instruction des dossiers d'expropriation pour le Chef du département et contrôle des dossiers de mutation ensuite d'expropriation.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Public.
- Notaires, ingénieurs géomètres.
- Communes et services de l'Etat.
- Professionnels de l'immobilier (Banques, gérances, fiduciaires principalement).

Evénements marquants, évolutions significatives

Secrétariat général (SG-DFIN)

Evénements marquants, évolutions significatives

Rattachement de l'URH départementale au SPEV avec effet au 1er juillet 2005

Mise sur pied de journées de formation au Centre d'éducation permanente (CEP), sur la loi sur les participations de l'Etat et des communes aux personnes morales, auxquelles a participé la Secrétaire générale du DFIN.

Participation de la Direction de l'UID-DFIN aux études et aux groupes de travail de la réorganisation de l'informatique cantonale

Secrétariat général (SG-DFIN)

Projets particuliers

Elaboration des projets de lois suivantes

- La loi sur les subventions du 20 février 2005

Cette loi a pour but de doter les autorités d'une vision d'ensemble des subventions accordées par les entités de l'Etat, afin notamment de mettre à leur disposition des moyens de gérer efficacement les subventions.

- La loi sur les participations de l'Etat et des communes aux personnes morales et la modification de l'article 108 de la Constitution vaudoise; cette dernière a été acceptée le 27 novembre 2005 par le peuple.

Première loi de ce genre en Suisse, cette loi vise à assurer un meilleur positionnement des collectivités actionnaires, à renforcer le suivi et le contrôle des entreprises auxquelles elles participent et à clarifier les compétences institutionnelles en la matière.

Cette loi met en oeuvre les articles 108 et 162 de la Constitution vaudoise.

- Mise en consultation du projet de Loi sur la Cour des comptes, le 23 mars 2005

L'avant-projet de loi vise à mettre en oeuvre l'article 166 de la Constitution. Les remarques faites lors de la consultation amèneront le DFIN à modifier son projet prévu pour 2006.

Projets informatiques principaux (UID-DFIN) :

Domaine fiscal

- Elaboration du Schéma Directeur Vision 2010 et alignement stratégique des projets informatiques
- Participation à l'élaboration des deux EMPD accordant un crédit d'investissement de CHF 3'615'000.- pour financer la phase d'études du remplacement de la chaîne de perception de l'Administration Cantonale des Impôts (ACI) et accordant un crédit d'investissement de CHF 8'109'200.- pour financer le projet d'automatisation des procédures de l'Administration Cantonale des Impôts
- SIPF – Perception – Elaboration du Cahier des charges et appel d'offres publics
- SDI – Saisie/scanning des déclarations d'impôt – Adaptation à la DI 2005 et gestion des dossiers SOC
- CAT – Centre d'appel téléphonique – Mise en œuvre du logiciel CRM et interface vers la téléphonie
- REG – Registre fiscal – Mise en œuvre des transferts électroniques des informations entre les contrôles des habitants des communes et le registre fiscal
- TAO – Taxation des personnes physiques – Mise en œuvre de la taxation automatique et évolutions fonctionnelles
- TAX PM – Taxation des personnes morales – Segmentation des dossiers
- IT – Perception des personnes physiques – Adaptations 2005
- ECOPOST – Regroupement de certains envois fiscaux
- SDO – Comptabilité – Mise en œuvre des interfaces venant des trois systèmes de perception et interfaçage avec Procofiev

Domaine RH

- SEQUOIA - Mise en œuvre de la gestion administrative de la gestion du personnel avec le progiciel Peoplesoft ainsi que de la gestion

des postes, ceci pour l'ACV - Poursuite du projet pour les Hospices Cantonaux

- Adaptation aux changements de la Caisse de pension

Autres domaines

- Maintenance corrective et évolutive des applications Prokofiev (SAGEFI), Pénélope (CADEV), Quo-vadis (OCBE), Sesam (OCC/SASH) ainsi que pour l'ACV, de la plateforme Editique et de la plateforme d'échange EA

Secrétariat général (SG-DFIN)

Sources d'informations complémentaires

Où se procurer d'autres informations en lien avec le service :

Sur le site Internet : www.dfin.vd.ch

Secrétariat général (SG-DFIN)

Actions du programme de législation

Adoption de la Loi sur les subventions.

Registre foncier (RF)

Groupe de prestations

Question-clé : Quels sont les domaines d'action du service ?

Cette rubrique sera automatiquement renseignée par les fiches A issues de la base de données DEFI. Aucune modification n'y sera apportée cette année.

Evénements marquants, évolutions significatives

Registre foncier (RF)

Evénements marquants, évolutions significatives

Les 14 offices décentralisés du registre foncier, dirigés par un conservateur, ont enregistré 51'000 réquisitions en 2005 (2004 : 49750). Ils assurent la garantie de l'état des droits et charges sur les immeubles en vertu du principe de la publicité du registre foncier.

Les cantons peuvent percevoir des émoluments pour les inscriptions aux registres fonciers (art. 954 CC). En plus des émoluments, les registres fonciers perçoivent les droits de timbre (de dimension sur les réquisitions et gradué sur les titres hypothécaires), pour le compte du Service d'analyse et de gestion financières.

	Total année 2005		
	Actes	Emoluments	Timbre
Aigle	5466	1'976'926.30	492'060.60
Aubonne/Rolle	3055	1'298'329.75	404'328.00
Avenches/Payerne	2042	590'641.60	162'329.00
Cossonay/Echallens	4923	1'429'266.75	402'173.00
Grandson/Yverdon	4175	1'126'233.20	309'459.00
Lausanne	6742	4'182'255.80	1'026'917.00
La Vallée	570	138'483.00	25'961.50
Lavaux	2348	1'093'519.00	360'665.00
Morges	4329	2'198'527.60	592'713.00
Moudon/Oron	2438	635'890.00	169'927.50
Nyon	6612	3'854'298.00	999'157.50
Orbe	2205	598'374.00	164'410.00
Pays d'Enhaut	754	307'242.40	68'939.00
Vevey	5359	2'760'974.90	836'082.50
IRF		748'799.00	0.00
Totaux	51018	22'939'761.30	6'015'122.60

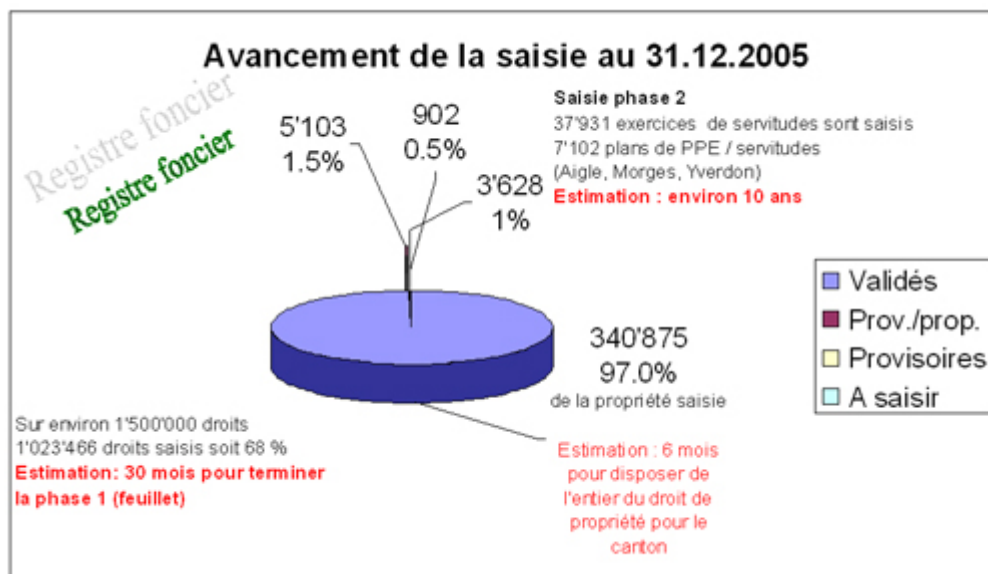
L'inspectorat du registre foncier a traité 11 recours contre des décisions de conservateur. Le chef du département a autorisé 43 expropriations dont 6 au Service des routes, 8 au Service des eaux, sols et assainissement, 20 aux communes; 9 expropriations relèvent directement de l'autorité fédérale (Routes nationales et CFF).

Les données du registre foncier peuvent être consultées gratuitement par les services de l'Etat et avec un abonnement pour certains utilisateurs (notaires, géomètres, communes, banques).

Registre foncier (RF)

Projets particuliers

Les offices du registre foncier ont fourni des efforts particuliers sur l'avancement de la saisie informatique des données relatives à la propriété des immeubles. A fin 2005, seul le Registre foncier de Nyon n'avait pas complètement terminé cette saisie. L'accent est mis sur celle des droits et des pièces justificatives.



Registre foncier (RF)

Sources d'informations complémentaires

Le site www.rf.vd.ch donne quelques informations complémentaires (transferts immobiliers, avancement de la saisie, tarif des abonnements).

Actions du programme de législature

Registre foncier (RF)

Actions du programme de législature

Aucune action du programme de législature de vous a été attribuée.

Groupes de prestations
703.0 Automatisation des processus de travail

703.0 Automatisation des processus de travail

Automatisation des processus de travail.

Descriptif

- Taxation assistée par ordinateur des Personnes Physiques.
- Perception et taxation des personnes morales.
- Impôt source.
- Centre d'appels téléphoniques.
- Saisie des déclarations d'impôt.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Contribuables.
- Employeurs.
- ACI.
- OID et OIPM.
- Communes.
- Canton.
- Confédération.

Groupes de prestations

703.1 Tenue du Registre fiscal

703.1 Tenue du Registre fiscal

Tenue du Registre fiscal (Base de données regroupant l'ensemble des informations liées à l'identité du contribuable et de ses relations avec les bases de données du RF et du RC, voir d'autres fournisseurs d'informations).

Descriptif

- Gestion (tenue à jour et contrôle) du registre fiscal (Individus, personnes morales, immeubles).
- Gestion de l'assujettissement.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Contribuables.
- Employeurs.
- ACI.
- OID et OIPM.
- RC.
- RF.
- Communes.
- Canton.
- Confédération.

Groupes de prestations

703.2 Modalité de perception de l'impôt des personnes physiques

703.2 Modalité de perception de l'impôt des personnes physiques

Modalité de perception de l'impôt des personnes physiques.

Descriptif

Régulation du versement de l'impôt, voir, dans une phase future et avec l'accord du contribuable, versement de l'impôt directement par l'employeur.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Contribuables.
- Employeurs.
- ACI.
- OID et OIPM.
- Communes.
- Canton.
- Confédération.

Groupes de prestations

703.3 Taxation des dossiers pour les contribuables HC (Hors Canton)

703.3 Taxation des dossiers pour les contribuables HC (Hors Canton)

Taxation des dossiers pour les contribuables HC (Hors Canton).

Descriptif

Taxation appliquée aux contribuables domiciliées dans un autre Canton Suisse mais propriétaires d'un immeuble dans le Canton de Vaud.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Contribuables.
- ACI.
- OID.
- Communes.
- Canton.
- Confédération.

Groupes de prestations
703.4 Taxation des Personnes Morales

703.4 Taxation des Personnes Morales

Taxation des Personnes Morales.

Descriptif

- Taxation des dossiers et notification (Associations et Fondations).
- Contrôle de la taxation et redressements fiscaux.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Contribuables.
- Employeurs.
- ACI.
- OID.
- OIPM.
- SCRIS.
- Mandataires.
- AVS.
- Communes.
- Canton.
- Confédération.

Administration cantonale des impôts (ACI)

Evénements marquants, évolutions significatives

Impôt sur le revenu et la fortune (personnes physiques - PP)

2005 constitue la deuxième année de taxation dans le système annuel postnumerando (TAP). Cette année a permis de terminer le traitement des décisions afférentes à 2003 (99.06 % des contribuables taxés au 31 décembre), tout en réussissant à atteindre les objectifs fixés pour la taxation 2004 (73.87 % de contribuables taxés au 31.12.2005 - 70.22 % de contribuables taxés pour 2003 au 31 décembre 2004). Notons que l'outil de taxation assistée par ordinateur, disponible depuis mi-2004, a évolué afin de permettre le traitement de tous les cas particuliers, ainsi que la taxation automatique, sous certaines conditions, de dossiers ne présentant pas de difficultés majeures.

En matière de perception de l'impôt, à la suite de l'aboutissement des référendums lancés contre les 4 décrets fiscaux adoptés par le Grand Conseil en décembre 2004, l'envoi des acomptes a été retardé de 6 semaines au soir de la décision populaire (17 avril). Cette situation exceptionnelle a demandé la préparation de trois variantes différentes, tant en ce qui concerne la programmation informatique (à charge de l'UID FIN) que pour les [documents explicatifs](#) joints aux BVR.

Impôt sur le bénéfice et le capital (personnes morales - PM)

La situation, en terme de taxation, s'améliore également en ce qui concerne les sociétés de capitaux et autres personnes morales. C'est ainsi qu'au 31 décembre 2005 que 90.90 % des contribuables avaient fait l'objet d'une décision de taxation pour 2003 et 78.85 % pour 2004 (à fin 2004 : 89.36 % pour la PF 2002 / 72.34 % pour la PF 2003). L'année a également été mise à profit pour développer un concept de segmentation des dossiers qui devrait permettre, dès l'année civile 2006, de taxer automatiquement une partie des contribuables. (PF = période fiscale)

Contribuables figurant au rôle de l'impôt 2005 (état au 31.12.2004)

- Domiciliés dans le canton	351'372
- Domiciliés hors du canton	14'325
- Domiciliés hors de Suisse	9'221
- Soumis à l'impôt d'après la dépense	1'127
- Contribuables PP figurant au rôle	376'045
- Soumis à l'impôt à la source	42'339
- Contribuables PM figurant au rôle	26'629

Impôt sur les successions

Le traitement des cas de succession a été centralisé, notamment en raison de la décision populaire de supprimer l'impôt entre conjoints et la redistribution des compétences en matière d'inventaires successoraux. Après les premiers réglages consécutifs à la réorganisation interne qu'induit ce changement, la cellule est maintenant pleinement opérationnelle.

Produit des impôts cantonaux
voir Comptes de l'Etat

Centre d'appels téléphoniques

L'unité a été renforcée afin de mieux prendre en charge les demandes massives des contribuables et d'assumer des tâches de "back-office". L'équipement téléphonique a été amélioré afin de mieux personnaliser les contacts et renseigner les appelants sur les délais de prise en charge.

Organisation - Logistique

A la faveur du départ à la retraite du Préposé aux impôts de Rolle, les offices d'Aubonne et Rolle ont été regroupés dans les locaux de Rolle, le Préposé d'Aubonne - Pierre-André Liardon - en devenant le responsable unique. Les Préposés de Lavaux (Bernard GUEX) et de Nyon (Franz KNEUBÜHLER) ont également pris leur retraite et ont été remplacés par Messieurs Jacques PARISOD (Lavaux) et Xavier JOBIN (Nyon). Ce dernier était précédemment responsable de l'office d'impôt des Personnes morales et a donc été remplacé à cette fonction par Monsieur Cédric STUCKER.

Formation

C'est en 2005 qu'ont eu lieu les premiers cours de taxateurs mis sur pied à Lausanne, pour la Romandie, à l'égide de la Conférence Suisse des Impôts.

Information

Dans un esprit d'ouverture et de transparence, la direction de l'Administration cantonale des impôts et le Chef du Département des finances ont mis sur pied deux organes consultatifs :

- le Groupe des utilisateurs où 22 personnes apportent leurs remarques et expériences,
- le Groupe de 100 réunissant les poids lourds (personnes morales) de l'économie vaudoise.

Administration cantonale des impôts (ACI)

Projets particuliers

PROJETS INFORMATIQUES

Les outils informatiques du service connaissent des sorts différents :

- Maintenance

L'application "IT" qui gère la facturation, l'encaissement et la comptabilisation des impôts des personnes physiques, en production depuis 1993, ne connaît qu'une maintenance afin de supporter les factures dorénavant éditées par l'application de taxation assistée par ordinateur et une adaptation périodique pour prendre en charge les autres types de contributions. L'application "SIMPA-IS" gérant l'impôt à la source n'a également fait l'objet que d'une maintenance.

- Actualisation

Les outils de traitement des déclarations d'impôt des personnes physiques au CEDI (Centre d'enregistrement des déclarations d'impôt), ainsi que le logiciel VaudTax ont été actualisés pour supporter la nouvelle période de taxation.

- Evolution

Registre : mise en production limitée du transfert des mutations des Contrôles des habitants (saisies manuelles sur la base de transcriptions papier dans les OID) avec plate-forme d'échange; alimentation initiale de test aux fins de vérification et corrections des procédures et des données provenant des CH.

Taxation assistée par ordinateur (TAO) : actualisation de l'application et mise en production de la taxation automatique; adaptation de l'application à la nouvelle jurisprudence du Tribunal fédéral (voir ci-dessous); mise en production des fonctionnalités de communication aux tiers sur la base des éléments fiscaux (TAO-COM).

- Impôt à la source : Après la centralisation de cette fonction, intervenue en 2004, un nouveau important projet a été initié afin de simplifier et rationaliser les relations entre administration fiscale et employeurs, une passerelle informatique permettant l'échange des données est d'ores et déjà opérationnelle à titre de test avec un nombre restreint de volontaires importants.

- Suivi des opérations du CEDI (SOC) : mise en production d'un outils permettant de tracer chaque déclaration au CEDI

SIMPA-PM : actualisation de l'application et développement d'un concept de segmentation des dossiers dans le but de permettre une taxation automatique.

Progiciel comptable (Proconcept) : déploiement et mise en production.

CAT : mise en production d'un CRM(outils de suivi des relations "clients").

- Analyse préliminaire

Registre : interfaces avec SIBat, RF; prise en compte des effets du nouvel état civil (lié par un partenariat enregistré) et du nouveau numéro AVS.

Système d'information "Perception-Finance" : élaboration du cahier des charges et appel d'offres pour un nouvel outil de perception

INTERNET

L'adresse principale du service (www.aci.vd.ch) a été analysée et reconfigurée pour être mise en production en 2006 avec Typo3. Elle contiendra une calculatrice et une fonctionnalité de commande de documents.

La plate-forme propre au logiciel permettant l'établissement de la déclaration d'impôt (VaudTax - www.vaudtax.vd.ch) a été actualisé pour la nouvelle période fiscale.

DROIT FISCAL

La loi du 4 juillet 2000 sur les impôts directs cantonaux a été modifiée afin de s'adapter au nouveau droit dicté par la loi fédérale sur l'harmonisation des impôts directs des cantons et des communes (déductions des dons et des frais découlant d'un handicap). Elle contient maintenant des dispositions qui permettront, dès 2007, la perception de l'impôt sur le revenu et la fortune en 12 mensualités.

Prise des mesures d'urgence dictées par une jurisprudence du Tribunal fédéral en matière d'impôt ordinaire sur le revenu et la fortune et concernant plus particulièrement les familles monoparentales et les concubins avec enfant(s).
En matière d'impôt successoral, introduction d'une disposition permettant le paiement de l'impôt par dation et modification du droit relatif à la substitution fidéicommissaire.

MANAGEMENT

Développement et mise en oeuvre du projet VISION 2010, adopté par le Conseil d'Etat et le Grand Conseil.

Administration cantonale des impôts (ACI)

Sources d'informations complémentaires

INTERNET

<http://www.aci.vd.ch>

<http://www.vaudtax.vd.ch>

PUBLICATION PAPIER

Dépliant annuel

Supplément 24Heures

Formulaires fiscaux (instructions et informations jointes aux envois postaux)

Actions du programme de législation
55. Renforcement de l'ACI

55. Renforcement de l'ACI

Renforcer l'Administration cantonale des impôts en vue de réussir le passage à l'imposition annualisée, taxer plus rapidement, percevoir les impôts dus.

Les engagements réalisés ont été intégrés à l'effectif ordinaire du service, soumis au processus global de réduction du personnel, et a contribué aux résultats effectivement réalisés en 2005 (volume de taxation des personnes physiques au 31.12.2005 augmenté de 3 points par rapport à la situation équivalente au 31.12.2004).

Effectif autorisé (EPT)	673.25
Effectif du personnel (EPT)	653.85
Effectif des collaborateurs (personnes)	725
Apprentis	36
Stagiaires / auxiliaires / ETS	28
Postes vacants (EPT)	19.40

Groupes de prestations
704.0 Administration

704.0 Administration

Gestion et administration du service.

Descriptif

- Direction du service.
- Gestion des ressources humaines.
- Gestion du budget.
- Support logistique.
- Support informatique.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Collaborateurs du service.
- Départements et services.
- Services transversaux.
- Commission des finances (Cofin).

Groupes de prestations

704.1 Planification et statistiques financières

704.1 Planification et statistiques financières

- Planification financière.
- Programme de législation.
- Rating.
- Dossiers fédéraux.
- Etudes et analyses.
- Commissions intercantionales.

Descriptif

- Etablir la planification financière de l'Etat de Vaud.
- Transmettre les informations nécessaires à la Chancellerie pour établir le Programme de législation.
- Gérer les activités liées à la surveillance annuelle de la notation du Canton par l'agence Standard&Poor's. Transmettre les données statistiques demandées par le Credit Suisse, l'UBS et la Banque cantonale de Zurich pour établir le rating du Canton
- Préparer les prises de position du DFIN concernant les dossiers mis en consultation par la Confédération. Suivre les dossiers fédéraux (RPT, Or et bénéfiques BNS, PAB, autres) et consolider les effets financiers pour le Canton. Représenter le SAGEFI dans le Groupe de coordination des affaires intercantionales.
- Etablir des rapports concernant des sujets ayant trait aux finances publiques et aux statistiques financières.
- Préparer les séances et répondre aux demandes de la Conférence des directeurs cantonaux (FDK) et du Groupe d'étude pour les finances cantonales (FKF).

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Le Grand Conseil.
- La Commission des finances.
- Le Conseil d'Etat.
- Le chef du Département des finances.
- Le chef du SAGEFI.
- Les divisions du SAGEFI.
- Les départements.
- Les bailleurs de fonds.
- Le public.

Groupes de prestations
704.2 Gestion financière opérationnelle

704.2 Gestion financière opérationnelle

Elaborer le calendrier et la conduite du budget de fonctionnement et d'investissement, ainsi que le suivi financier et technique du budget en exploitation.

Descriptif

- Suivre le processus et les délais du budget en élaboration.
- Elaborer la consolidation du budget des départements.
- Proposer une synthèse du budget au Conseil d'Etat.
- Elaboration de propositions à l'attention du chef du Département des finances lors du processus budgétaire.
- Effectuer le suivi budgétaire trimestriel pour le Conseil d'Etat.
- Analyser les propositions des départements soumises au visa du chef du Département des finances (crédits suppl., DB, etc.).
- Analyser les projets de lois du point de vue financier et technique.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Le Grand Conseil.
- La Commission des finances.
- Le Conseil d'Etat.
- Le chef du Département des finances.
- Le chef du SAGEFI.
- Les départements.
- Le public.

Groupes de prestations

704.3 Comptes, trésorerie et gestion du risque consolidés de l'Etat

704.3 Comptes, trésorerie et gestion du risque consolidés de l'Etat

Consolider les comptes des départements et tenir les comptes de l'Etat de Vaud, en émettant des directives financières, en gérant l'outil comptable de référence (Procofiév) et en assurant la gestion administrative des fonds spéciaux d'utilité publique.

Responsable de la comptabilité du Département des finances.

Gestion de la dette de l'Etat de Vaud et les activités opérationnelles de financement.

Suivi, analyse et mise en évidence des risques financiers encourus par l'Etat, plus particulièrement dans les dossiers ayant trait aux participations de l'Etat aux personnes morales, aux garanties/cautionnements et prêts octroyés ainsi que des entités à qui l'Etat a confié une mission déléguée.

Descriptif

- Consolidation des comptes de l'Etat de Vaud.
- Publication des comptes consolidés de l'Etat de Vaud.
- Rédaction du rapport annuel du Conseil d'Etat.
- Elaboration de directives financières.
- Gestion du plan comptable.
- Maintien et développement de la plate-forme financière de l'Etat de Vaud (Procofiév).
- Administration financière des fonds d'utilité publique.
- Administrer la comptabilité du Département des finances (tâche du responsable financier départemental).
- Appui technique et financier sur le plan comptable des départements et des services.
- Gestion de la dette.
- Renouvellement des emprunts à long terme en fonction des échéances.
- Emprunts à court terme en fonction des besoins journaliers.
- Inventaire des participations, analyse et gestion du risque financier.
- Rapport au Conseil d'Etat sur les participations.
- Inventaire des cautions, garanties, prêts, leasing, garantie de déficit.
- Mise en place d'un suivi des risques financiers en collaboration avec les départements.
- Elaboration de l'annexe des comptes au bilan de l'Etat de Vaud.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Le Grand Conseil.
- La Commission des finances.
- Le Conseil d'Etat.
- Les départements.
- Le public.
- Les banques.
- Les institutions financières.

Groupes de prestations
704.4 Surveillance des fondations

704.4 Surveillance des fondations

Réaliser la surveillance statutaire, fonctionnelle et réglementaire des fondations et des institutions de prévoyance professionnelle.

Descriptif

- Faire respecter les lois sur les fondations et la prévoyance.
- Appliquer le règlement du 25 janvier 1991 sur les fondations.
- Tenir le registre cantonal de la prévoyance professionnelle.
- Vérifier la conformité des dispositions réglementaires.
- Prendre des décisions relatives aux statuts des fondations.
- Surveiller les activités des fondations.
- Examiner les risques financiers.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Fondation de droit privé ou public.
- Fonds de prévoyance professionnel (LPP).
- Organe de contrôle.
- Actuaire conseil.
- Autorités judiciaires.

Service d'analyse et de gestion financières (SAGEFI)

Événements marquants, évolutions significatives

RPT : la nouvelle péréquation financière au niveau fédéral est un dossier à forts enjeux qui influencera les flux financiers entre la Confédération et les cantons, entre les cantons et entre un canton et ses communes. Il s'agit donc d'un projet prioritaire pour lequel le SAGEFI s'est fortement engagé. Le SAGEFI a, d'une part, participé à des groupes de travail au niveau fédéral et préparé pour le chef du Département des finances les séances du Conseil de direction politique. Cela a impliqué la rédaction de notes, de rapports et des prises de position notamment pour M. le Conseiller d'Etat Pascal Broulis, la Conférence des gouvernements cantonaux (CDC) et la Confédération (direction du projet RPT et M. le Conseiller fédéral Merz). D'autre part, le SAGEFI a participé aux travaux de mise en œuvre de la RPT au niveau cantonal. Ce faisant, il est représenté dans la cellule RPT, qui se réunit chaque semaine. Dans ce cadre, il a identifié les enjeux financiers.

En 2006, le SAGEFI sera encore plus sollicité sur ce projet spécifique. En effet, il s'ajoutera aux tâches décrites ci-dessus les travaux d'actualisation du bilan global, le suivi des travaux des chambres fédérales par le biais de notes d'informations pour la députation vaudoise et la gestion de la procédure de consultation concernant le 3ème message du Conseil fédéral portant sur les instruments péréquatifs.

Suivi budgétaire : le suivi budgétaire de l'année 2005 a permis d'informer le Conseil d'Etat à l'issue de chaque trimestre des écarts majeurs par rapport au budget de chaque département et de lui communiquer l'estimation du résultat de l'année. Ce travail a également constitué une base de discussion utile et constructive avec les secrétariats généraux dans le cadre des propositions de modification du budget en cours que le Conseil d'Etat a sollicité de leur part, à hauteur de CHF 20 mios, afin de compenser partiellement les conséquences financières découlant de l'acceptation des référendums sur la LEMS et les décrets fiscaux en date du 17 avril 2005.

DEFI : en 2005, le SAGEFI est intervenu à deux niveaux dans le projet DEFI 2006. Au niveau de l'équipe de projet, des collaborateurs du service ont participé à la revue et à la validation des mesures proposées sous l'angle financier; ils ont également veillé à ce que les 300 mesures qui figurent dans le rapport No 278 du Conseil d'Etat au Grand Conseil, d'un effet budgétaire de CHF 60.033 mios aient été dûment inscrites au projet de budget 2006 (le cas échéant, que des écarts soient justifiés et documentés dans le cadre du budget). Au niveau stratégique, outre sa participation au Copil, lorsqu'il s'est avéré que l'objectif des CHF 60 mios ne serait pas atteint, le SAGEFI a soumis une proposition de répartition des efforts d'économie entre les départements, puis émis diverses propositions de mesures à l'attention du chef du Département des finances qui les a ensuite proposées aux autres chefs de départements.

Nouvelle loi sur les finances (nLFIN) : a été adoptée par le Grand Conseil le 20 septembre 2005 et est entrée en vigueur à partir du 1er janvier 2006. L'allégement des procédures administratives par la suppression des dépassements budgétaires, la possibilité de compenser à l'intérieur d'un même groupe de comptes à hauteur de CHF 20'000, la simplification de la mise en œuvre du suivi budgétaire par l'analyse de 50 à 60 comptes et groupes de comptes devrait permettre de donner un nouvel espace temps aux départements et services de l'Administration cantonale vaudoise.

Chaque service de l'Administration a été convié à une séance d'information d'une demi journée durant les mois de novembre et décembre 2005. Plus de 70 personnes ont suivi ce séminaire, ce qui a permis de dédramatiser l'entrée en vigueur de cette nouvelle loi.

Pour l'année 2006, l'objectif est de modifier, compléter et/ou d'établir les directives relatives à la nouvelle nLFIN. Un guide financier de l'Etat de Vaud devrait voir le jour.

Gestion du risque : le rapport sur les participations a été réalisé pour la troisième année consécutive. Ces derniers ont permis au Conseil d'Etat de proposer au Grand Conseil l'aliénation de 21 participations à des personnes morales ne répondant pas à un intérêt public (EMPD 313 de janvier 2006).

Mis à part l'analyse des participations, l'année 2005 a consisté à analyser et identifier les risques sur l'annexe du bilan "Garanties accordées par l'Etat de Vaud" à hauteur de CHF 1.6 milliard et les différents prêts octroyés à l'actif du bilan de l'Etat pour une somme de CHF 632.8 millions au 31 décembre 2004. Un premier rapport a été finalisé à fin 2005 et sera proposé au Conseil d'Etat dans le courant du premier trimestre 2006. Ce dernier sera accompagné d'une directive n° 21 sur "l'octroi, suivi et évaluation du risque financier des engagements conditionnels (garanties, etc.) et des prêts". Cette directive aura l'avantage d'uniformiser les contrats de prêts, de garanties et de cautionnements octroyés par l'Etat de Vaud.

Enfin, un processus de suivi a été mis en place en collaboration avec les grandes entités qui se trouvent à la périphérie de l'Etat de Vaud; il s'agit de la BCV, les RP, la CPEV et l'ECA. Ces entités nous transmettent d'une manière périodique et à titre confidentiel l'évolution des affaires et des risques.

Système de contrôle interne : après avoir réorganisé l'ensemble du processus financier de l'Etat de Vaud et l'avoir inscrit dans la nouvelle loi sur les finances acceptée par le Grand Conseil le 20 septembre 2005, il faut relever l'absence systématique d'un système de contrôle interne fiable et effectif. Deux actions ont été entreprises durant l'année 2005 :

1. Nouvelle organisation pour le suivi et le bouclage des comptes de l'Etat de Vaud. Les unités financières départementales (UFD) prennent une importance majeure dans ce nouveau processus. Toutes les écritures de bouclage des services affectant le bilan et le compte de résultat sont validées par l'UFD. Le SAGEFI après analyse et validation consolide ces données et les présente au CDFIN.

Ces écritures de bouclage sont présentées au Conseil d'Etat dans la proposition du bouclage des comptes.

2. Nouvelle directive n° 8 sur "le contrôle de la journée comptable". Elle doit permettre d'uniformiser les contrôles des factures émises (débiteurs) et reçues (créanciers - fournisseurs).

Le renforcement du système de contrôle interne (SCI) sera une des priorités du SAGEFI ces prochaines années.

Service d'analyse et de gestion financières (SAGEFI)

Projets particuliers

Nouvelle loi sur les finances (nLFin) : a été adoptée par le Grand Conseil le 20 septembre 2005 et est entrée en vigueur à partir du 1er janvier 2006. L'allègement des procédures administratives par la suppression des dépassements budgétaires, la possibilité de compenser à l'intérieur d'un même groupe de comptes à deux positions à hauteur de CHF 20'000, la simplification de la mise en oeuvre du suivi budgétaire par l'analyse de 50 à 60 comptes et groupes de comptes devrait permettre de donner un nouvel espace temps aux départements et services de l'Administration cantonale vaudoise.

Chaque service de l'Administration a été convié à une séance d'information d'une demi journée durant les mois de novembre et décembre 2005. Plus de 70 personnes ont suivi ce séminaire, ce qui a permis de dédramatiser l'entrée en vigueur de cette nouvelle loi.

Pour l'année 2006, l'objectif est de modifier, compléter et/ou d'établir les directives relatives à la nouvelle nLFin. Un guide financier de l'Etat de Vaud devrait voir le jour.

Construction d'un modèle financier pour l'Etat de Vaud : dans le cadre d'un mandat passé au Créa, cet institut a constitué une base de données portant sur les finances cantonales des années 1965 à 2003, a décrit et commenté les évolutions des charges et des revenus de l'Etat, a construit un modèle financier utilisé pour effectuer des prévisions et présenté une planification financière pour les années 2004 à 2008. Ce mandat a permis de combler des lacunes sur le plan de l'information statistique, de faire ressortir les tendances qui ont marqué les évolutions des finances cantonales et de présenter une planification financière fondée sur des outils économétriques. Les résultats du mandat ont fait l'objet d'un communiqué de presse et le rapport du Créa est enregistré sur le site internet de l'Etat.

Service d'analyse et de gestion financières (SAGEFI)

Sources d'informations complémentaires

<http://www.vd.ch/fr/autorites/departements/dfire/analyse-et-gestion-financieres/>

Actions du programme de législation

44. Benchmarking

44. Benchmarking

Développer la gestion comparative des performances, s'inspirer des expériences probantes, reprendre les méthodes qui ont fait leurs preuves («benchmarking»).

La gestion comparative des performances a été renforcée en 2005. Sur le plan législatif, la nouvelle loi sur les finances du 20 septembre 2005 prévoit expressément, à l'article 16, lettre i, que les services de l'Administration sont responsables d'établir des comparaisons intercantionales. Sur le plan opérationnel, le SAGEFI a présenté, en collaboration avec le SCRIS et SSP, un rapport portant sur les comparaisons intercantionales dans le domaine de la santé. Cette étude a permis de démontrer que les dépenses nettes de santé du canton de Vaud se situent dans la moyenne nationale. Le choix de mettre l'accent sur la santé découle des postulats déposés par MM. les députés Bühlmann et Martinet, auxquels le Conseil d'Etat a répondu en 2004. Le SAGEFI a également initié avec les associations économiques une étude portant sur le revenu d'insertion. Pour ce faire, il a été décidé, avec l'accord de MM. les Conseillers d'Etat Pascal Broulis et Pierre-Yves Maillard, de passer un mandat à l'IDHEAP. Les conclusions du rapport de l'IDHEAP seront connues en 2006.

Actions du programme de législation
54. Loi sur les subventions

54. Loi sur les subventions

Au moyen d'une loi sur les subventions qui englobera également les contrats de prestations et les mandats, établir avec les organisations subventionnées un partenariat fondé sur une contractualisation des prestations; déléguer les tâches de manière rationnelle et coordonnée entre partenaires complémentaires.

La loi sur les subventions (Lsubv) a fait l'objet d'un EMPL No 203 de septembre 2004. Le Grand Conseil l'a adoptée le 22 février 2005; le Conseil d'Etat en a arrêté la date d'entrée en vigueur au 1er janvier 2006. L'action No 54 est donc réalisée. En 2006, le Département des finances devra mettre à disposition des services le règlement prévu par la loi et toute directive utile à son application effective et analyser la structure et le contenu que devra prendre l'inventaire des subventions prévu à l'article 9 de la Lsubv.

Actions du programme de législature
56. Reports de charges de la Confédération

56. Reports de charges de la Confédération

Mettre tout en œuvre pour empêcher de nouveaux reports de charges de la Confédération sur les cantons.

Le SAGEFI a synthétisé les conséquences financières des dossiers traités au niveau de la Confédération ayant des incidences sur les finances cantonales. Il s'agissait plus particulièrement des programmes d'allègements budgétaires (PAB03 et PAB04), des projets de modifications de la fiscalité fédérale et de la répartition du produit de la vente d'or de la BNS. Les informations collectées ont été exploitées par l'OAE pour intervenir, entre autres, auprès de la députation vaudoise des chambres fédérales et par le chef du Département des finances.

Actions du programme de législation
57. Gestion des projets

57. Gestion des projets

Clôturer définitivement la Table ronde; mettre fin à la démarche d'analyse des missions dans sa forme actuelle (au profit d'une approche plus simple et plus efficace d'examen des prestations); alléger fortement les structures de suivi et d'appui à la mise en œuvre des contrats de prestations et au déploiement des démarches qualité; systématiser selon un modèle souple la gestion par objectifs; planifier une quantité raisonnable et gérable de projets.

Les nouvelles bases légales que sont la LFIN et la Lsubv intègrent les approchent de gestion que privilégiaient les contrats de prestations ; le décret du 14 décembre 1999 y relatif a été abrogé.

En effet, avec l'introduction de la nouvelle loi sur les finances, qui prévoit des allègements administratifs et la compensation à hauteur de CHF 20'000 à l'intérieur d'un même groupe de comptes, les contrats de prestations et le plan pluriannuel ont été supprimés à l'Etat de Vaud. De plus, les contrats de prestations n'ont pas apporté les effets escomptés prévus lors de leur introduction.

Pour l'ensemble des autres projets, ils se sont raréfiés, compte tenu d'une part d'une priorisation stratégique au travers des actions du Programme de législation et d'autre part des manques de ressources, de moyens et des mesures d'économies (Defi, réduction de 300 postes, mesures immédiates en 2004 et 2005, etc.) mises en place par le Conseil d'Etat pour atteindre l'équilibre financier en 2007.

Pour ce qui concerne la Table ronde et l'analyse des missions, ces opérations ont été remplacées par une définition des prestations de chaque services à l'occasion de la mise en oeuvre de DEFI06.

Groupes de prestations
706.0 Gestion et administration du service

706.0 Gestion et administration du service

- Direction du service.
- Support direction / administratif.
- Support financier et comptable.
- Support informatique.
- Projet Sequoi@.

Descriptif

- Direction du Service, Conduite du service, coordination des URH départementales, politique du personnel et appui au Conseil d'Etat et à la délégation du Conseil d'Etat aux ressources humaines (négociations), politique de formation.
- Support direction / administratif, Secrétariat, gestion agendas, téléphones, accueil, économat, préparation de dossiers, organisation de séances, site du service, secrétariats des domaines, RH du service
- Support financier et comptable, Budget du service (compta, factures, Cofin), tableaux de bord (ACV et SPEV), suivi de la masse salariale (GR 30), relations avec le CCF et le SAGEFI ainsi que les assureurs (justification des comptes).
- Support informatique
- Responsabilité de l'informatique du SPEV et plus particulièrement du paramétrage du logiciel des salaires et des relations avec l'UID-DFIN pour le bon fonctionnement de l'application des salaires.
- Gestion des habilitations d'accès à cette base de données.
- Suivi du parc micro-informatique du service et relations avec la BEDAG.
- Projet Sequoi@
- Remplacement du système d'information des ressources humaines (SIRH) et modification des procédures de travail.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Collaborateurs du service.
- Secrétariat général.
- Services transversaux.

Groupes de prestations
706.1 Politique ressources humaines

706.1 Politique ressources humaines

- Application et respect de la LPers.
- Activités transversales liées aux ressources humaines.

Descriptif

URH CE ,Fonction « personnel » pour le Conseil d'Etat. Elle gère les populations « chefs de service » et « fonctions dirigeantes et exposées », ainsi que des dossiers particuliers transmis par le Conseil d'Etat.

Coordination URH :

Celle-ci s'organisera autour de rencontres bi-mensuelles entre le SPEV et les URH départementales et d'ateliers de travail spécifiques. Les échanges porteront sur les projets et développements du SPEV, les questions de politique RH en général, les problèmes de terrain rencontrés par les URH.

DECFO-SYSREM / autres projets ,Projets :

Le SPEV conduit 2 projets majeurs, ainsi que 2 autres projets : la mise en place d'une nouvelle politique salariale (projets DECFO – SYSREM), ainsi que les projets de révision et adaptation de la LPers. Contrôle, de par la LPERS, le SPEV a la mission de vérifier l'application de la Loi, des règlements et directives. Le CCF a émis à moutl reprises la nécessité pour le SPEV de se doter d'une cellule interne d'audits RH, rattachée à la Direction du service. Cette cellule est plus que jamais nécessaire dans la perspective de délégations étendues en matière de mesures administratives vers les URH.

Juridique :

Centraliser les questions juridiques liées au personnel afin de pouvoir venir en appui et en aide au Conseil d'Etat et aux services dans la gestion quotidienne. Fournir avis de droit et conseils et en dégager une pratique cohérente applicable à l'ensemble de l'ACV. En collaboration avec le SJIC, traiter le contentieux devant le Tribunal de Prud'hommes de l'ACV.

Postes et fonctions :

Ce secteur a pour mission essentielle de déterminer les niveaux des postes, donc au final le niveau de rémunération. Cette analyse est distincte de celle exercée sur les fonctions (projet DECFO) laquelle consiste à évaluer le niveau d'un métier et à transcrire ceci dans une classe de fonction, puis de salaire. Ici l'analyse porte sur des postes, eux-mêmes composés parfois de divers métiers (un spécialiste métier réalise aussi une partie de management) ou l'assemblage de diverses responsabilités qui ne constituent pas un métier (adjoint). C'est donc une analyse contextuelle. Elle est importante dans la mesure où le résultat de chacune de ces analyses a un impact sur la masse salariale (parfois à très long terme) et sur l'équité interne.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Conseil d'Etat.
- Chefs de services.
- Responsables des ressources humaines.
- Collaborateurs de l'Etat.

Groupes de prestations
706.2 Administration ressources humaines

706.2 Administration ressources humaines

- Salaires.
- Assurances sociales.
- Mesures administratives + FSI.
- Effectifs.

Descriptif

Salaires :

Ce secteur assure le paiement des salaires et la gestion administrative de tous les documents en relation avec la rémunération pour l'ensemble du personnel de l'ACV (à l'exception des Hospices). A ce titre, il est responsable du paiement correct des salaires et dans les délais prescrits. Il agit également dans le cadre des relations avec les instances judiciaires ou les organes officiels, notamment l'administration fiscale ainsi que les offices de poursuites et tribunaux, pour tout acte administratif en relations avec la rémunération des collaborateurs de l'ACV. Ce secteur agit sur la base des avis de mutations que lui adressent les services ou des requêtes officielles qui lui sont transmises. Il renseigne les entités sur les mesures à prendre dans les situations particulières et contrôle l'application des dispositions légales (lois fédérales, cantonales, Lpers) dans son domaine d'activité. Il établit, dans les délais, les certificats et attestations requises par l'administration fiscale et les autres organismes officiels. Les activités de ce secteur seront prioritairement et totalement revues dans le cadre du projet Sequoi@, volet "mesures administratives". L'introduction d'un nouvel outil informatique devra permettre de simplifier les processus, éviter les doublons, supprimer les flux papier et automatiser des procédures (exemple : le service ou l'URH introduit une mutation informatique, le SPEV valide celle-ci et déclenche le paiement du salaire ou d'une indemnité en une seule et même opération). Par ailleurs, une étude devrait être conduite sur la pertinence de laisser la couverture d'assurance invalidité telle quelle auprès de la CPEV.

Assurances sociales :

Ce secteur assure la gestion et le suivi des assurances sociales AVS, Caisse de pensions, assureurs LAA, en collaboration avec les services. Il valide toutes les déclarations d'accident (données salariales) avant de les transmettre aux assureurs LAA et en contrôle le suivi. Dans ce cadre, il vérifie les décomptes d'indemnité journalière et procède, le cas échéant à l'exercice du droit de recours envers le tiers responsable. Il assure la gestion du fonds FAMPEV. De même, il procède au contrôle des demandes de remboursement des APG et assure la gestion des cartes AVS des collaborateurs de l'ACV. Sur demande des instances concernées, il procède aux contrôles d'affiliation à l'AVS d'anciens collaborateurs. Il apporte son concours aux services lors des révisions de la Caisse de compensation AVS et en valide les conclusions.

Mesures administratives :

Ce secteur assure la responsabilité centrale de la fixation des salaires initiaux, de la validation et du contrôle des mesures administratives établies par les services, du calcul du barème de l'indexation et la mise à jour des barèmes des salaires. Il agit dans le cadre de la LPers et veille à son respect ainsi qu'à celui de l'équité interne. Il répond aux sollicitations externes, essentiellement du secteur parapublic, concernant les règles et modalités d'application des barèmes de salaires et mesures administratives. Ce secteur assure la responsabilité principale de la fixation des salaires initiaux (FSI), de la validation et du contrôle des mesures administratives établies par les services, du calcul du barème de l'indexation et la mise à jour des barèmes des salaires. L'optique future consiste à déléguer une partie du suivi des mesures administratives. Il s'agit de mesures n'ayant pas d'impacts majeurs sur la masse salariale (validation d'un congé maternité, par ex.). Ces délégations pourront être opérées pour autant que les RRRH et les services soient à même de les assumer (formation nécessaire, ETP suffisants, etc.).

Effectifs :

Ce secteur a la responsabilité du suivi des effectifs à l'ACV et de la préparation des rapports à l'intention du Conseil d'Etat relatifs au consolidé trimestriel de l'évolution des ETP et de la masse salariale de l'ACV. Il participe de manière importante au processus d'élaboration et de validation du budget des salaires de l'ensemble de l'ACV.

Commentaire général :

Ce domaine de prestations va vivre de fortes sollicitations en volume : gestion des effectifs, reprise de personnel tiers (EtaCom, INFOSTAR, Justice de Paix) et mis à contribution pour de profondes réformes.

Groupes de prestations
706.3 Formation continue

706.3 Formation continue

Formation continue des collaborateurs de l'ACV.

Descriptif

Différentes formations selon nouveau catalogue pour les collaborateurs et cadres de l'ACV, impliquant :

- Analyse des besoins.
- Elaboration et mise en oeuvre de programmes de formation.
- Gestion des inscriptions.
- Conseil en développement organisationnel.
- Formations sur mesure, coaching.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

Bénéficiaires :

- Collaborateurs et cadres de l'Etat de Vaud.
- Collaborateurs d'autres administrations publiques ou parapubliques (Ville de Lausanne, Confédération).
- Députés vaudois.

Partenaires :

- Fonctions transversable de l'Etat.
- Organismes de formation d'autres cantons, HEV, ASO, etc.

Groupes de prestations

706.4 Développement ressources humaines

706.4 Développement ressources humaines

- Entretien d'appréciation.
- Publication des annonces de postes vacants.
- Recrutement des cadres (Conseil d'Etat et spécialistes).
- Appréciation par simulation – recrutement (APS-r)/développement (APS-d).
- Bourse des candidats (collaborateurs/trices).
- Bourse des candidats à l'apprentissage.
- Développement et relève des cadres supérieurs.
- Bilan de compétences individuel.
- Accompagnement pour suppression de poste.
- Techniques de recherches d'emplois.
- Réinsertion professionnelle.
- Logistique CDA (Coordination des apprentis).

Descriptif

- Information et conseils en matière de protection de l'environnement
- Coordination des activités environnementales, en particulier des études d'impact en vue de simplifier et d'accélérer le processus
- La coordination se traduit également par la participation aux travaux de commissions et de groupes de travail, où le Délégué représente les services environnementaux et les informe des décisions ou événements : CIPEL, CREPE (conférence romande des responsables des services environnementaux), CCE (conférence suisse des responsables environnementaux)
- Info Environnement
- Commission Environnement /Aménagement du Conseil du Léman, etc...
- Mise en oeuvre de la révision du Code pénal suisse
- Information, conseil et préparation de séances intercantionales dans le domaine de l'exécution des peines
- Gestion de la cafétéria Place du Château 1

Service du personnel de l'État de Vaud (SPEV)

Événements marquants, évolutions significatives

Vision & objectifs 2005-2008 fonction « RH » Etat de Vaud

Au mois de mars 2005, le Conseil d'Etat a accepté les grands principes du rapport du Chef du département des finances du Conseil d'Etat relatif à la vision et aux objectifs 2005-2008 de la fonction RH à l'Etat de Vaud. Ce document, qui traite de nombreux aspects RH, contient en particulier un passage sur l'organisation du Service du personnel (SPEV) et sur la structure des unités de ressources humaines (URH). Le rapport consacre trois niveaux en matière RH : le service, l'URH et le SPEV.

Au niveau du service, il importe de traiter du point de vue administratif la situation des collaborateurs. Au niveau de l'URH, il y a lieu de fournir des prestations à la ligne, en particulier s'agissant du recrutement, de l'organisation et du suivi statistique dans un certain nombre de domaines (entretien d'appréciation, effectifs, etc.). Le responsable ressources humaines doit rester dans le département, c'est une condition sine qua non pour apporter conseil et appui, véritable plus-value pour l'autorité d'engagement. Pour sa part, le SPEV, tout en assurant toute la partie paie, doit disposer d'une vision plus orientée stratégie. Il fournit l'appui nécessaire dans un certain nombre de domaines pointus (recrutement de cadres supérieurs, relève, réinsertion, etc.).

Le Conseil d'Etat a également décidé une expérience pilote sous la forme du rattachement de l'URH DEC au SPEV. Cette expérience a été étendue aux départements des finances et de la santé et de l'action sociale.

A la faveur d'une récente modification structurelle, le SPEV a organisé ses prestations dans l'optique de pouvoir répondre encore mieux aux attentes et aux besoins des services des trois départements dont l'URH est rattachée au SPEV.

Bien qu'il soit trop tôt pour élaborer un premier bilan, l'objectif consiste à :

- renforcer le secteur juridique du SPEV ;
- aboutir à un processus identique de traitement dans un certain nombre de domaines, en particulier dans celui du recrutement.

PeopleSoft

A fin mai 2005, après de nombreux mois de travaux intenses, comprenant notamment la formation de plus de 300 utilisateurs, le logiciel « PeopleSoft » a été mis en production au sein de l'Administration cantonale vaudoise.

Depuis le mois de juin, ce logiciel de gestion des données administratives du personnel, couplé avec le moteur de paie « Zadig », assure la gestion des salaires de l'ensemble des collaborateurs de l'ACV, à l'exception des Hospices cantonaux.

Les premiers mois, consacrés également aux ajustements et corrections des petits problèmes techniques inhérents à toute mise en œuvre de logiciel de ce type, ont permis à l'ensemble des utilisateurs de se familiariser avec ce nouveau logiciel.

Il est agréable de relever que, malgré l'importance et les risques liés à cette migration, aucune complication majeure n'est venue perturber la bonne exécution des salaires, tant le 1er mois que les mois suivant la mise en production.

Ces quelques mois de recul permettent de conclure à la bonne adéquation du produit, même si celui-ci doit encore être affiné. C'est aussi la confirmation de la disparition du risque majeur sur la paie liée à l'obsolescence du produit « Zadig RH » remplacé par PeopleSoft.

Service du personnel de l'État de Vaud (SPEV)

Projets particuliers

Description des emplois et Classification des fonctions (DECFO)

L'année 2005 a largement été consacrée à la classification des fonctions, et en particulier à la construction de la grille des fonctions.

Cette future grille des fonctions est un concept nouveau, notamment au regard de ce qui existe aujourd'hui, à savoir la brochure intitulée « Fonctions publiques cantonales » (ou catalogue orange). La nouveauté réside dans la grille à l'intérieur de laquelle se répartissent les futures fonctions selon la nature de l'activité (axe vertical) et 18 niveaux de classement (axe horizontal).

La construction de la grille n'est pas calquée sur l'organisation structurelle de l'Etat. Cette indépendance permet de ne pas revoir la configuration de la grille au moindre changement structurel.

Dès lors, un emploi peut se décliner en plusieurs niveaux de fonction, et précisément en une chaîne de 4 fonctions consécutives au maximum. Au-delà de 4, on s'attachera à créer une nouvelle chaîne de fonctions s'appuyant sur un nouveau socle d'exigences au plan de la formation, renvoyant donc à un autre emploi.

Avec un tel concept de grille, **un changement de niveau signifie un changement de degré de compétences** ou, plus largement, de fonction.

Au sujet de ces compétences, on relèvera que la nouvelle méthode utilisée pour l'évaluation des fonctions retient 17 critères : 5 renvoyant aux conditions de travail ; les 12 autres se référant aux compétences à diriger, à former et à conseiller, ainsi qu'aux compétences sociale, personnelle et professionnelle.

A chaque critère on attribue une note ; les 17 notes additionnées donnent un nombre de points sur 100, lequel, à son tour, par une échelle de conversion, permet de déterminer le niveau de fonction correspondant.

C'est en appliquant ce long processus qu'ont été construites, durant l'année 2005, les fonctions qui forment à ce jour la future grille des fonctions. Cette grille permettra de fonder la nouvelle politique salariale.

Modifications structurelles en faveur de la Caisse de pensions

Conformément au mandat qui a été donné par le Grand Conseil, le Conseil d'Etat a présenté une modification importante de la loi sur la Caisse de pensions. Celle-ci a été conduite sur le plan technique par le Service du personnel qui a assisté le Conseil d'Etat :

- en animant la commission tripartite des assurances;
- en soutenant la délégation du Conseil d'Etat aux ressources humaines dans le cadre des négociations avec les associations du personnel;
- en assistant le Chef du Département des finances dans le cadre des travaux de la commission parlementaire, puis du Grand Conseil.

L'objectif de cette modification en profondeur est de permettre la Caisse de pensions d'atteindre, à terme, un degré de couverture de 75%. Or, atteindre ce degré de couverture postulait un certain nombre d'aménagements en tentant, dans la mesure du possible, de respecter une symétrie des sacrifices. C'est ainsi que la durée des cotisations a été rallongée et que le salaire assuré (salaire cotisant) a été revu sous la forme d'une déduction de cotisation légèrement plus élevée pour certaines catégories de collaborateurs. En même temps, un effort a été demandé aux pensionnés, dans la mesure où ils participent aux mesures structurelles par une limitation d'une éventuelle indexation des rentes décidée par le Conseil d'administration de la Caisse. Enfin, les économies réalisées par l'Etat employeur au titre des cotisations basées sur un salaire assuré différent ont été totalement affectées à la Caisse de pensions. Les montants sont expressément mentionnés dans la loi.

Ces mesures structurelles ont été nécessaires pour tenir compte de l'allongement de l'espérance de vie d'une part, mais également et surtout pour faire face à un nombre de plus en plus important de pensionnés qui émargeront à la Caisse de pensions ces prochaines années. Ce relatif déséquilibre entre les assurés et les pensionnés n'est pas un phénomène propre à la Caisse de pensions, mais un phénomène général.

Service du personnel de l'État de Vaud (SPEV)

Sources d'informations complémentaires

L'[EMPL](#) Caisse de pensions et la [Loi](#) adoptée par le Conseil d'Etat

Actions du programme de législature

34. Renforcement des services en situation d'urgence

34. Renforcement des services en situation d'urgence

Réformer et si nécessaire renforcer les services de l'Etat dont les prestations sont liées à des situations d'urgences (services sociaux, SPJ, Tuteur général, Tribunal des baux, etc.)

Le Service du personnel est toujours attentif à l'adéquation entre les missions confiées à ces services et entités administratives et les moyens dont ils disposent. Toutefois, il importe de faire exécuter la décision du Conseil d'Etat s'agissant de l'opération 300 postes. Pour rappel, c'est le département qui fixe la répartition des postes à supprimer entre ses différents services.

Groupes de prestations
708.0 Administration

708.0 Administration

Gestion et administration du service.

Descriptif

- Direction du service.
- Support administratif.
- Support RH.
- Support informatique.
- Support financier et comptable.
- Support logistique.
- Gestion et coordination de la fédération statistique cantonale.
- Plan statistique cantonal.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Chef du département.
- Collaborateurs du service.
- Services de l'ACV.
- Services transversaux.
- Secrétariats généraux.

Groupes de prestations
708.1 Collecte

708.1 Collecte

Collecte de l'information statistique.

Descriptif

- Définition des besoins en matière de données à but statistique.
- Exploration de fichiers de données administratives.
- Exécution d'enquêtes statistiques fédérales et cantonales.
- Saisie des données.
- Validation des données.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Grand Conseil.
- Conseil d'Etat.
- Services de l'ACV.
- Confédération.
- Communes.
- Associations économiques, politiques et sociales.
- Entreprises.
- Médias.
- Population.

Groupes de prestations
708.2 Production et analyse

708.2 Production et analyse

Production et analyse statistiques.

Descriptif

- Plate-forme d'information statistique de l'Etat (PISE).
- Statistiques périodiques.
- Projets statistiques.
- Expertises et conseils.
- Mandats.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Grand Conseil.
- Conseil d'Etat.
- Services de l'ACV.
- Confédération.
- Communes.
- Associations économiques, politiques et sociales.
- Entreprises.
- Médias.
- Population.

Groupes de prestations
708.3 Diffusion

708.3 Diffusion

Diffusion de l'information statistique.

Descriptif

- Annuaire statistique du canton de Vaud.
- Annuaire statistique santé-social.
- Courrier statistique Numerus.
- Séries "Conjoncture vaudoise" en collaboration avec la Commission de conjoncture vaudoise.
- Série "Communications statistiques Vaud".
- Série "Communications statistiques Lausanne".
- Chiffes clés de l'Espace lémanique.
- Observatoire statistique transfrontalier.
- Rapports à diffusion limitée.
- Réponses à la carte.
- Centre de documentation.
- Site internet "Statistique Vaud".
- Site internet "Statistique Lausanne".
- Site internet de l'Observatoire du logement.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Grand Conseil.
- Conseil d'Etat.
- Services de l'ACV.
- Confédération.
- Communes.
- Associations économiques, politiques et sociales.
- Entreprises.
- Médias.
- Population.

Groupes de prestations
708.4 Statistique Lausanne

708.4 Statistique Lausanne

Réalisation sous mandat de la Municipalité de Lausanne de toutes les prestations statistiques de la Ville de Lausanne.

Descriptif

- Production périodique.
- Etudes et analyses.
- Publications.
- Site internet.
- Réponse à la carte.
- Conseil, méthodologie.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Municipalité de Lausanne.
- Lausanne Région.
- Administration communale lausannoise.
- Confédération.
- Associations économiques, politiques et sociales.
- Entreprises.
- Médias.
- Population.

Service de recherches et d'information statistiques (SCRIS)

Evénements marquants, évolutions significatives

Le Plan statistique cantonal décrit sous la forme de fiches de projets et de productions périodiques l'ensemble de l'activité statistique de l'Etat; il est adopté chaque année par le Conseil d'Etat. Le Plan statistique 2005 comprenait 44 projets et 104 productions périodiques.

Globalement, dans l'ensemble de l'administration, les ressources estimées a priori pour la réalisation des productions statistiques périodiques s'élevaient à 274 mois/homme (SCRIS 132 mois/homme) et celles pour les projets à 107 mois/homme (SCRIS 53 mois/homme). En cours d'année certains des projets envisagés ont été ralentis sans pour autant perturber la bonne marche du service; d'autres sont apparus et ont été entrepris en fonction des nécessités et des priorités qui s'imposaient.

Collaborations intercantionales et transfrontalières

Au cours des dernières années, un des axes de travail qui a pris de l'ampleur au SCRIS est le développement de collaborations intercantionales en matière de statistique publique. Dans ce domaine, le SCRIS poursuit régulièrement les travaux entrepris dès 2001 dans le cadre de l'Observatoire statistique transfrontalier franco-valdo-genevois en collaboration avec l'Office cantonal de statistique de Genève et l'INSEE Rhône-Alpes. Sur mandat de la Conférence transjurassienne, l'Observatoire transfrontalier de l'Arc jurassien a été créé en 2005 sur le modèle lémanique dans le cadre d'un projet Interreg. Cet observatoire a pour but de fournir des éléments statistiques permettant une analyse objective de la situation économique et sociale transfrontalière jurassienne. Il associe les statisticiens des cantons suisses de l'Arc jurassien ainsi que l'INSEE Franche-Comté.

Dans le cadre des mandats qui lui sont confiés en matière de perspectives démographiques, le SCRIS a produit différents rapports pour les cantons du Tessin, de Genève et de Neuchâtel ainsi que pour la ville de Lausanne.

Des collaborations formelles bilatérales ont été instituées depuis plusieurs années avec le canton de Genève, d'une part, et celui de Neuchâtel, d'autre part. Elles ont essentiellement pour but le développement de synergies dans tous les secteurs de la statistique publique. En plus des dossiers évoqués ci-dessus, ces collaborations ont permis, en 2005, la mise en commun d'expertises dans différents domaines (statistique des salaires, informatique statistique, Mémento Chiffres clés de l'Espace lémanique). Par ailleurs, les offices de statistique genevois et neuchâtelois continuent d'utiliser la Plate-forme d'information statistique du canton de Vaud.

Réponse à la demande d'informations

D'une manière plus générale, les collaborateurs du SCRIS sont quotidiennement sollicités pour répondre à des demandes d'information. En 2005, ce sont quelque 1200 demandes qui ont été adressées au SCRIS. On constate que la fréquentation du site internet Statistique Vaud est constamment en hausse. En 2005, l'augmentation a été particulièrement élevée puisqu'elle atteint 25% par rapport à l'année précédente; le cap des 50'000 visites annuelles a été ainsi franchi. On perçoit également une augmentation des demandes en interne de l'administration, le SCRIS assumant ainsi sa mission d'outil d'aide à la décision. L'exécution de cette mission prend toute son importance dans des projets tels que le calcul des subisdes à l'assurance maladie, la création et le calcul des indicateurs de développement durable, dans le cadre des travaux effectués pour l'établissement de la classification financière des communes ou encore avec la participation du SCRIS aux travaux de la Commission tripartite cantonale concernant les mesures d'accompagnement à la libre circulation des personnes.

Service de recherches et d'information statistiques (SCRIS)

Projets particuliers

Principaux projets statistiques 2005

Parmi les projets les plus importants qui ont vu le jour durant l'année 2005, on peut citer :

La réalisation de l'enquête sur les activités sportives des jeunes vaudois durant leurs loisirs. Cette enquête a été effectuée sur mandat du SEPS et fera l'objet d'une publication au cours du premier trimestre 2006.

La création du Mémento statistique annuel Vaud en chiffres dont le tirage s'élève à 15'000 exemplaires. Avec cette publication, le SCRIS ouvre une nouvelle ère, puisque pour la première fois un document diffusé par service est sponsorisé par des partenaires externes à l'ACV.

La réalisation d'un annuaire statistique dédié intégralement à la formation. Cette publication remplace l'ouvrage consacré aux statistiques scolaires précédemment édité par le DFJ. Elle est plus complète que cette dernière et s'étend à tous les secteurs de la formation, de la petite enfance à l'université.

Dans le cadre de la collaboration avec la ville de Lausanne, les deux premiers numéros du courrier statistique Lausanne déchiffrée ont été diffusés.

Le SCRIS a collaboré activement, aux côtés du SELT et du SAT à la construction du site internet de l'Observatoire du logement. Ce dernier a notamment pour objectif de regrouper et de mettre à disposition d'un large public les informations existantes sur le marché du logement dans le canton. Ce site a une forte composante statistique.

Depuis le deuxième semestre 2005, le SCRIS collabore intensément à la mise sur pied des indicateurs de développement durable.

L'élaboration des simulations financières en matière de subsides à l'assurance maladie pour le compte du DSAS requiert, depuis deux ans, un investissement plus important que précédemment.

Au début 2006, paraîtra une publication de la série Communication statistique consacrée à la population étrangère dans le canton de Vaud. Le travail de réalisation de cette publication s'est déroulé en 2005. L'objectif de cette importante publication est de fournir pour la première fois un ouvrage de référence sur ce thème d'actualité en utilisant l'ensemble des sources statistiques disponibles.

Des travaux ont été entrepris afin de mettre en oeuvre, en collaboration avec l'OMSV et le DSAS, une statistique des soins à domicile dans le canton. Ce projet devrait se terminer en 2006.

L'année 2005 est une année de recensement fédéral des entreprises. Dans ce cadre le SCRIS a préparé le recensement du secteur public vaudois.

Service de recherches et d'information statistiques (SCRIS)

Sources d'informations complémentaires

Publications du SCRIS en 2005

Courrier statistique "Numerus" (6 numéros)

Courrier statistique "Lausanne déchiffrée"

Mémento statistique "Vaud en chiffres"

Annuaire statistique du Canton de Vaud

Annuaire statistique santé-social

Annuaire statistique formation

Série conjoncture vaudoise :

- Industrie
- Construction
- Hôtellerie-restauration

Sites internet

Statistique Vaud : www.scris.vd.ch

Statistique Lausanne : www.scris-lausanne.vd.ch

Observatoire du logement : www.obs-logement.vd.ch

Service de recherches et d'information statistiques (SCRIS)

Actions du programme de législation

Aucune action du programme de législation de vous a été attribuée.

Service immobilier et logistique (SIL)

Groupe de prestations

Question-clé : *Quels sont les domaines d'action du service ?*

Cette rubrique sera automatiquement renseignée par les fiches A issues de la base de données DEFI. Aucune modification n'y sera apportée cette année.

Evénements marquants, évolutions significatives

Service immobilier et logistique (SIL)

Evénements marquants, évolutions significatives

Parmi les événements marquant de l'année 2005, le Service immobilier et logistique, par son chef de service, M. Philippe Pont, a dû conduire la fusion, décidée par le Conseil d'Etat en juillet 2005, des deux services de l'Etat intervenant dans le secteur immobilier : le Service des bâtiments, monuments et archéologie et le Service immobilier et logistique.

Moins de six mois ont été nécessaires pour rendre cette fusion opérationnelle au 1er janvier 2006. Les neuf chefs de secteur concernés (5 au SBMA et 4 au SIL) ont pris une part prépondérante à cette réorganisation. Le futur SIPAL étant un service au service des services, la réflexion de la fusion a été "orientée clients". Elle est une mesure DEFI visant la simplification de l'administration, en évitant les doublons et en créant des synergies.

Gestion immobilière

- Libération au 30 juin 2005 de l'ancienne Ecole de chimie, place du Château, pour permettre l'ouverture du chantier de réhabilitation

Les bénéficiaires ont libéré les lieux sans heurt à l'échéance fixée. Par un suivi régulier des différentes étapes préalables, une logistique adaptée et le remplacement provisoire de 8 personnes (9 personnes ayant renoncé à la proposition soumise), le résultat obtenu est significatif et ce dossier, particulièrement délicat, s'est finalisé sans que des mesures de contrainte aient dû être décrétées par le Conseil d'Etat.

- Classes supplémentaires pour les besoins de l'OPTI

Pour couvrir les besoins d'enclassement en constante évolution de l'OPTI, des solutions ont été mises en œuvre à Vevey par l'aménagement et la location de locaux au Centre des Bosquets, à Gland par l'occupation de salles dans le collège des Perrerets, et à Lausanne par la sous-location de surfaces à l'IRSP sur le site de Valmont.

Les négociations conduites ont permis d'abaisser de fr. 61'600.--/an les conditions de location initialement proposées pour Gland et Lausanne.

- ECAL Bussigny

Le regroupement de l'ECAL sur un nouveau site à Renens a nécessité de négocier une prolongation du bail d'une année pour les locaux loués à Bussigny dont le terme était fixé au 31 décembre 2006.

Les conditions de location ont été rediscutées à la baisse considérant la fin de la durée d'amortissement de l'investissement initialement consenti par le bailleur. Economie réalisée sur le loyer annuel 2007 : fr. 200'000.--.

- Logement des NEM

Mise à disposition transitoire du 01.08.2005 au 31.01.2006 de la Caserne 2 à Yverdon pour le logement des NEM à la suite de la décision rendue sur les conditions d'hébergement de cette catégorie de demandeurs d'asile. Coordination conduite avec la FAREAS pour l'adaptation du Centre de Valmont aux besoins d'accueil des NEM, soit travaux de transformation requis, sources de financement, reconduction du bail à loyer en vigueur.

- Locaux commerciaux en gérance

Adaptation au 1er janvier 2006 de l'ensemble des loyers des baux commerciaux pour les locaux propriété de l'Etat loués à des tiers. Augmentation du revenu locatif de fr. 37'400.--.

Gestion de l'exploitation

- Modification de l'organisation de la conciergerie

Le regroupement sur le SIL, qui dispose du pôle de compétence, de la conciergerie, a eu pour effet un accroissement des surfaces en gestion, tout en maintenant les effectifs existants.

Pour absorber ce volume supplémentaire, il a été nécessaire de repenser l'organisation du secteur de la conciergerie par une accentuation de l'option des concierges itinérants (1 concierge pour plusieurs sites – environ 20'000 m2 sous son suivi) et la répartition du canton en deux secteurs :

- Lausanne et banlieue
- Districts.

La présence dans le terrain, l'appui aux concierges, le contrôle des prestations fournies en interne ou mandatées, se trouvent renforcés par l'activité de deux chefs d'exploitation.

- Carburant écologique

Une analyse consistant à intensifier l'usage d'essence alkylée pour les petits moteurs (tondeuses, taille-haies, débroussailleuses, etc.) a été conduite sur mandat du DSE. Le bilan de la démarche a démontré le peu de potentiel sur les conditions financières d'acquisition, des difficultés de lieux de stockage et un approvisionnement peu rationnel pour les utilisateurs.

Finalement, le recours à cette essence a été intégré dans la démarche DEFI du Service des routes consistant à un achat groupé des carburants utilisés par les Services de l'Etat.

Le cahier des charges et l'appel d'offres marchés publics ont été élaborés par la section, en collaboration avec le Service des routes.

- Achat d'huile de chauffage

La centralisation de l'approvisionnement en mazout de chauffage des bâtiments de l'Etat a porté sur un volume annuel de 1'854'000 litres. Le marché particulièrement versatile et spéculatif rencontré tout au long de l'année n'a pas facilité les achats. Les pics ont pu être évités et la répartition des commandes par lot a permis d'atténuer les incidences financières de la forte progression des prix du mazout.

Assurances

- Directives internes

De nouvelles directives DRUIDE ont été élaborées à l'attention de l'ensemble des services et entités de l'ACV précisant la nature des assurances choses et patrimoine de l'Etat et définissant les démarches à suivre en cas de dommages ou de besoins ponctuels d'assurance.

- Remarque générale

Les restrictions des moyens financiers, année après année, imposent :

- des changements d'organisation réguliers
- une révision régulière des standards
- des démarches innovantes proposées à nos fournisseurs de prestations et produits ou conduites par benchmarking auprès d'autres administrations et grandes entreprises privées.

Cette conduite entreprenante est stimulante.

Centrale d'achats

- Clientèle

Les ORP ont rejoint l'organisation de l'Etat pour le trafic postal et les sections de l'OMSV ont demandé à être enregistrées en tant que clients de la CADEV.

- Achats scolaires

Le secteur scolaire est encore en phase de régulation dans le cadre ETACOM. Le personnel de ce secteur, comme celui du dépôt, a été mis à forte contribution pour les livraisons de la rentrée scolaire qui ont été fortement retardées à cause de l'introduction dans l'urgence de méthodes de langue et des retards enregistrés dans les procédures de commande.

- Achats informatiques

Dans le secteur des achats informatiques, l'accent a été mis sur l'optimisation de l'acquisition des licences, en particulier pour Lotus Notes et sur les appels d'offres faits dans le cadre du Partenariat des Acheteurs Informatiques Romands (PAIR) avec pour résultats DELL, pour les PC, HP et OKI pour les imprimantes.

De gros efforts sont faits pour centraliser les acquisitions informatiques dans la suite d'ETACOM.

- Remarques générales

La CADEV remplit pleinement son rôle de support logistique appelé à répondre aux besoins des services de l'Etat.

En règle générale, les services respectent bien les directives qui consistent à passer commande à la CADEV et non à s'approvisionner de manière individuelle.

Service immobilier et logistique (SIL)

Projets particuliers

Dans le cadre des mesures DEFI et afin de répondre aux souhaits du Conseil d'Etat de réduire les charges de l'Etat, le Service immobilier et logistique a conduit plusieurs projets permettant une meilleure rationalisation tout en respectant les missions confiées à l'administration.

Gestion immobilière

- Vente de 18 cures

Dans le cadre de la décision prise par le Conseil d'Etat de vendre 18 cures, réponse a été donnée à l'interpellation Kohli et consorts. Cet objet sera traité par le CE conjointement avec l'EMPD traitant de cette vente.

Gérance et exploitation

- Extension de la tarification cantonale du parcage

Par décision du 9 décembre 2004, le Conseil d'Etat a étendu le système de la tarification du parcage à l'ensemble des collaborateurs bénéficiant d'une place de parc. Ainsi, les gymnases, établissements de formation professionnelle et entités administratives situées hors de Lausanne, ou non encore soumis à tarification, ont été touchés par cette mesure. Les principaux sites sont les gymnases de Burier, de Chamblandes et d'Yverdon, l'EIVD et le CPNV. La Police cantonale, le SAN et, partant, les Centres d'entretien des routes nationales, seront soumis à tarification dès le 1er mars 2006.

- Registre foncier Avenches

Le regroupement du Registre foncier d'Avenches avec celui de Moudon a requis la négociation d'une résiliation anticipée du bail au 1er avril 2006, alors que l'échéance était fixée au 30 juin 2010. Le propriétaire a accepté cette réalisation sans condition.

Gain obtenu : fr. 142'035.--.

- Réseau Polycom

L'implantation du nouveau réseau de télécommunication de la Police cantonale requiert la pose d'infrastructures sur des bâtiments privés et sur des sites d'opérateurs de téléphonie.

Tous les aspects contractuels et conditions de location ont été et sont en cours de négociation avec les différents partenaires. Les principales difficultés sont rencontrées avec les opérateurs qui peinent à reconnaître, sur le plan financier, le but d'utilité publique des équipements à installer.

Gestion de l'exploitation

- Entretien des zones vertes

Le bilan, après une année, du mandat conféré au Service des parcs et promenades de la Ville de Lausanne pour l'entretien des zones vertes propriété de l'Etat situées à Lausanne et en banlieue, est très positif.

La qualité des prestations est supérieure à celle précédemment obtenue de la petite équipe Etat (4 personnes), sans augmentation de coût.

Conciergeries - nettoyages

Les études suivantes ont été conduites pour l'organisation et la restructuration de la conciergerie et du nettoyage.

- Police cantonale Centre Blécherette, Gymnase Auguste Piccard à Lausanne.
- Mandat reçu du Gymnase intercantonal de la Broye à Payerne pour la mise en place de la conciergerie et de la structure du nettoyage.
- Modification de l'organisation de la conciergerie de l'Ecole professionnelle de Payerne.

La conciergerie était précédemment accomplie par un collaborateur de la Ville de Payerne à raison d'un taux d'activité de 50%. A la suite du départ à la retraite de cette personne, la prestation a été privatisée auprès d'une société de Facility Management, sur la base d'un cahier des charges actualisé.

Bilan de la démarche : Structure professionnelle garantie pour un coût annuel inférieur de fr. 6'900.--/an.

Opérations immobilières

- Maintien du potentiel de réalisation du patrimoine foncier de l'Etat de Vaud

- Désinvestissements

Total des désinvestissements fr. 16'402'885.20.

- Mise en valeur du patrimoine foncier en regard de la politique économique de l'Etat et de la valorisation du produit des désinvestissements.

- Lausanne-Vennes

Procédures de coordination et de constitution de Biopôle SA et cession immobilière.

- Yverdon-les-Bains - PST Y PARC

Suivi de la copropriété, mise en valeur du site, vente à prospects, cession des parts de l'Etat de Vaud

- Chavannes-près-Renens

Suivi du chantier 1 du schéma directeur de l'Ouest lausannois

- Saint-Légier La Chiésaz - RN

Mise en valeur de deux parcelles, y compris fractionnement et équipement pour vente.

- Remarques générales

L'ensemble des opérations décrites ci avant est conduit en interne avec 5 collaborateurs qui représentent 4.9 ETP.

A un rythme soutenu, le parc immobilier de l'Etat de Vaud prend une forme respectable, débarrassé qu'il est de ses objets non utiles aux activités de l'ACV.

Les actions de désinvestissement contribuent à diminuer la dette de l'Etat et à participer à la relance économique en mettant sur le marché des objets aux potentiels intéressants.

Centrale d'achats

- Centre d'édition

Le Centre d'édition a assuré l'impression et l'envoi des documents résultants du déploiement de la TAO, de la nouvelle application du SAN et d'ECOPOST (IFD et ICC dans la même enveloppe).

Un gros travail de planification a été fait en vue des élections 2006 et 2007.

Service immobilier et logistique (SIL)

Sources d'informations complémentaires

Site internet de l'Etat de Vaud: www.vd.ch

Le SIL a fusionné avec le SBMA au 1er janvier 2006. Il est rattaché au DINF.

Actions du programme de législation

Service immobilier et logistique (SIL)

Actions du programme de législation

Aucune action du programme de législation de vous a été attribuée.



Table des matières

 Tout afficher / masquer

TRIBUNAL CANTONAL (TC)

-  Groupes de prestations
-  Evénements marquants, évolutions significatives
-  Projets particuliers
-  Sources d'informations complémentaires
-  Actions du programme de législature

TRIBUNAL ADMINISTRATIF (TA)

-  Groupes de prestations
-  Evénements marquants, évolutions significatives
-  Projets particuliers
-  Sources d'informations complémentaires
-  Actions du programme de législature

Tribunal cantonal (TC)

Groupe de prestations

Question-clé : *Quels sont les domaines d'action du service ?*

Cette rubrique sera automatiquement renseignée par les fiches A issues de la base de données DEFI. Aucune modification n'y sera apportée cette année.

Tribunal cantonal (TC)

Evénements marquants, évolutions significatives

Comme les années précédentes, l'ensemble de l'ordre judiciaire voit ses tâches augmenter, que ce soit en raison du nombre de dossiers introduits au cours de l'année 2005 dans certains secteurs ou, d'une manière plus générale, par la complication de leur traitement due pour beaucoup à la multiplication des interventions des parties et de leurs conseils. Pour ce qui est de l'augmentation du nombre de dossiers, il convient de signaler en particulier la charge accrue à raison de plus de 7% du Tribunal des baux et des tribunaux d'arrondissement en matière pénale. Bien qu'aucune statistique comparative ne soit possible en ce qui les concerne, vu leur récente réforme, il apparaît sur le terrain que les justices de paix sont aussi et d'une manière générale trop chargées. Enfin, les offices des poursuites et faillites, qui tournent à plein régime depuis plusieurs années, sont au bord de l'asphyxie, bien qu'ils soient un des services de l'Etat qui permet à celui-ci de recouvrer une partie de ses créances, notamment fiscales.

La surcharge générale va donc croissant et ceci alors que les effectifs de l'ordre judiciaire n'augmentent pas, mais vont au contraire en diminuant puisque celui-ci a dû réduire ses effectifs réguliers en 2005 comme en 2004 pour se plier à la politique d'austérité adoptée en la matière par le Conseil d'Etat.

A ces préoccupations s'ajoutent celles qui sont liées aux interventions de justiciables mécontents, qui abreuvent les autorités de correspondances pléthoriques, et celles consécutives aux attaques personnelles portées à l'encontre des magistrats qui se multiplient sous forme de plaintes pénales ou de tracts insultants notamment.

Cela dit, le Secrétariat général s'est doté de nouveaux outils de gestion et de contrôle qui permettent de mieux suivre l'évolution préoccupante des situations.

Celles-ci ne vont en effet pas sans susciter de sérieuses craintes, tant en ce qui concerne la bonne marche de la justice que la santé de certains de ses collaborateurs.

Comme vu plus haut, la charge des nouvelles justices de paix est trop élevée au regard de leurs effectifs; si la plupart d'entre elles parviennent à faire face, celles des districts de Lausanne et de Vevey présentent une situation préoccupante et ceci notamment en raison d'un lourd héritage des anciennes justices de paix de cercle et d'une sous-dotatation en personnel lors de leur mise en place. Le Tribunal cantonal suit de près la situation et a pu constater des signes encourageants à la fin de l'année 2005, ceci après avoir fourni divers appuis et renforts. Il faut espérer que les principales difficultés seront surmontées à la fin 2006, mais il apparaît d'ores et déjà que la pérennisation de tout ou partie des renforts accordés s'imposera alors.

Le Registre du commerce quant à lui a trouvé désormais son régime de croisière sous la direction de son nouveau préposé.

Le 1er janvier 2005 a vu la mise en œuvre de la Cour constitutionnelle. Ses juges ont été pris sur les effectifs ordinaires du Tribunal administratif et du Tribunal cantonal. Son secrétariat est assuré par le Tribunal administratif. La Cour constitutionnelle a été saisie de cinq requêtes et d'un recours durant l'année 2005; une seule de ces procédures est encore en cours.

L'ordre judiciaire est confronté à de nombreux projets de réforme prévus tant au plan fédéral que cantonal. Pour certains, ces projets vont bouleverser des organisations ou des procédures qui, pourtant, ont parfois été rationalisées et simplifiées ces dernières années dans le canton. La plupart impliquent des tâches nouvelles. A moins d'une augmentation substantielle de ses effectifs, l'ordre judiciaire ne sera pas à même de les intégrer sans que son fonctionnement en soit très sérieusement entravé.

Tribunal cantonal (TC)

Projets particuliers

Le Tribunal cantonal a participé à l'élaboration de l'avant-projet de loi portant sur les modifications suscitées par la nouvelle Constitution vaudoise dans ses dispositions relatives à l'organisation de la justice, soit la réunion du Tribunal administratif et du Tribunal cantonal, l'introduction de la double instance généralisée et indirectement la réforme du Tribunal des assurances notamment.

Pour ce qui concerne la chaîne pénale, l'ordre judiciaire a en outre participé à l'élaboration de deux projets sous l'égide du DSE et du DIRE, soit l'examen des incidences d'une part de la nouvelle partie générale du Code pénal sur l'exécution des peines, notamment en relation avec l'introduction éventuelle d'un juge d'application des peines dans la procédure cantonale, d'autre part du nouveau droit pénal des mineurs. Il a par ailleurs vu aboutir le projet de modification du Code de procédure pénale auquel il a participé et qui visait à accélérer les procédures ainsi qu'à l'introduction d'un émolument en cas de dépôt de plainte.

L'Office du tuteur général a fait l'objet d'une attention particulière ces dernières années. La réorganisation de ses structures s'est poursuivie avec la participation de l'UCA. Elle sera finalisée par l'introduction progressive d'une nouvelle application informatique. Désormais, l'Office du tuteur général voit son activité clairement partagée entre les groupes chargés du travail social et le support administratif et comptable.

S'est posée la question du maintien d'un Office des poursuites et faillites à la Vallée de Joux à l'occasion du départ à la retraite de son préposé. Sa fermeture a en définitive été décidée, et la région a été rattachée aux services de l'Office des poursuites et faillites d'Yverdon-Orbe, dont certains collaborateurs se déplacent régulièrement à La Vallée de Joux. Sur place, un service de proximité reste toutefois assuré par la préfecture.

D'une manière générale, les offices des poursuites et faillites sont extrêmement chargés, ce d'autant plus qu'ils travaillent sur un outil informatique obsolète datant de 1986. Un nouveau projet informatique a donc été élaboré, en collaboration avec le canton de Fribourg, qui permettrait une aide substantielle et ceci à un coût avantageux. Il faut toutefois espérer que sa mise en œuvre ne soit pas encore freinée par des considérations de politique générale de l'Etat, notamment en matière financière.

L'ordre judiciaire est confronté depuis quelques années à un déficit de communication lié notamment à sa fonction et au devoir de réserve de ses magistrats. Une réflexion a toutefois conduit au constat que son organisation, sa gestion et son fonctionnement sont en partie méconnus tant par les autorités que par la population et que cette situation lui est préjudiciable. Le Tribunal cantonal a donc décidé de mettre en place une nouvelle politique à cet égard et s'est notamment adjoint les services d'une chargée de communication à cet effet.

Rapport annuel de gestion 2005

Ordre judiciaire vaudois (OJV)

Tribunal cantonal (TC)

Sources d'informations complémentaires

Tribunal cantonal (TC)

Sources d'informations complémentaires

L'ordre judiciaire vaudois informe par le biais de son site Internet :

<http://www.vd.ch/fr/autorites/ordre-judiciaire/>

Toutes les informations pratiques concernant les offices judiciaires y sont accessibles.

Rapport annuel de gestion 2005

Ordre judiciaire vaudois (OJV)

Tribunal cantonal (TC)

Actions du programme de législation

Tribunal cantonal (TC)

Actions du programme de législation

Aucune action du programme de législation de vous a été attribuée.

Tribunal administratif (TA)

Groupe de prestations

Question-clé : *Quels sont les domaines d'action du service ?*

Cette rubrique sera automatiquement renseignée par les fiches A issues de la base de données DEFI. Aucune modification n'y sera apportée cette année.

Tribunal administratif (TA)

Événements marquants, évolutions significatives

Effectif

L'effectif des juges prévu par la loi dans la teneur en vigueur au 1er janvier 2004 est au complet depuis le 1er mai 2005 avec l'entrée en fonction de Mme Danièle Revey, juge suppléante (on rappelle que les juges suppléants du Tribunal administratif sont des magistrats professionnels à mi-temps). La nomination de M. Etienne Poltier à la charge de professeur ordinaire à l'Université de Lausanne a laissé un poste de juge à plein temps vacant durant un mois jusqu'à l'entrée en fonction, le 1er octobre 2005, de M. Robert Zimmermann.

Suite au départ à la retraite de M. Jean-Claude de Haller au 31 décembre 2005, un poste de juge à plein temps sera vacant jusqu'au 1er mars 2006, date de l'entrée en fonction de M. Pascal Langone.

Événements marquants

Le Tribunal administratif et le Tribunal cantonal ont élaboré ensemble un avant-projet concernant la réforme des tribunaux cantonaux, mettant en oeuvre les dispositions de la nouvelle Constitution. Cet avant projet prévoit la fusion du Tribunal cantonal et du Tribunal administratif. Il consacre notamment le rôle des juges suppléants en tant que magistrats professionnels exerçant leur charge à temps partiel. Au sein du futur Tribunal cantonal, une Cour de droit administratif et public réorganisée reprendrait l'activité de l'actuel Tribunal administratif. Ce projet répond aussi à la motion du Bureau du Grand Conseil qui faisait suite au rapport de pré-enquête sur le Tribunal administratif. Ce rapport a conduit le Bureau du Grand Conseil à constater que les dysfonctionnements dénoncés par un avocat vaudois provenaient de déficiences organiques de l'institution et qu'il n'y avait pas lieu d'ouvrir une enquête contre l'un ou l'autre des magistrats dénoncés.

Suite également au rapport précité et afin de résorber le retard dans le traitement des dossiers, des renforts ont été accordés au Tribunal administratif. Le Conseil d'Etat a renforcé le personnel du tribunal de deux greffiers pour la fin de 2005 puis, dès le 1er janvier 2006, de deux greffiers supplémentaires et d'une secrétaire. Par décret du 20 septembre 2005, le Grand Conseil a renforcé l'effectif des juges en augmentant à 70 % le taux d'activité de trois juges suppléantes (mesure entrée en vigueur le 1er octobre 2006) et en prévoyant l'élection d'un juge ad hoc. M. Xavier Michellod, juge ad hoc, est entré en fonction le 1er janvier 2006.

Activité

Les tableaux annexés montrent notamment qu'à fin 2005 :

- le nombre de dossiers enregistrés a continué d'augmenter (+ 12.8 %)
- le nombre de dossiers en cours en fin d'année a augmenté aussi (de 1548 à 1594)
- le nombre de dossiers liquidés dans l'année a augmenté de 15,9 %
- le nombre de dossier ayant dépassé la durée d'un an prévue par l'art. 57 LJPA a diminué d'une centaine (de 511 au 31 décembre 2004 à 410 au 31 décembre 2005)

Statistique TA 2005

Tribunal administratif (TA)

Projets particuliers

La rubrique permet de renseigner le lecteur sur l'évolution d'actions particulières dépassant le cadre de l'activité ordinaire. Les services appliquant la gestion par objectifs peuvent rendre compte ici de leurs résultats.

Des tableaux et graphiques peuvent être introduits :

- pour les tableaux via un copier/coller depuis Word sur l'éditeur de texte de Typo3
- pour les graphiques en créant un lien vers votre fichier également depuis l'éditeur de texte de Typo3

Veillez vous référer au mode d'emploi pour de plus amples indications.

Calibre : texte d'une page par service (éventuellement illustrations)

Rapport annuel de gestion 2005

Ordre judiciaire vaudois (OJV)

Tribunal administratif (TA)

Sources d'informations complémentaires

Tribunal administratif (TA)

Sources d'informations complémentaires

Rapport annuel de gestion 2005

Ordre judiciaire vaudois (OJV)

Tribunal administratif (TA)

Actions du programme de législation

Tribunal administratif (TA)

Actions du programme de législation

Aucune action du programme de législation de vous a été attribuée.